

Le Prince, de Nicolas Machiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys MDXLVI / Jacques de Vintimille

Nella Bianchi Bensimon

▶ **To cite this version:**

Nella Bianchi Bensimon. Le Prince, de Nicolas Machiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys MDXLVI / Jacques de Vintimille. ENS LSH, pp.170, 2005. halshs-00703204

HAL Id: halshs-00703204
https://shs.hal.science/halshs-00703204

Submitted on 1 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques de Vintimille

« Le Prince » de Nicolas Machiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys MDXLVI

Édition critique

Nella Bianchi BENSIMON

ENS LSH
2005

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 5

« Le Prince » de Nicolas Machiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys. MDXLXI 43

Annexe 161

Le père ligurien, la mère de Constantinople, la naissance à Lango, l'enfance à Rhodes, la puérilité vagabonde sur mer, l'adolescence instable sur la terre et la virilité reduicte en France, où elle a esté long temps incertaine de sa vie et mal asseurée de trouver repos.

(Jacques de Vintimille, *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*)

PRÉSENTATION

Au retour de son voyage initiatique en Italie – sans doute au cours des premières années de la décennie 1530 – le jeune Jacques de Vintimille (ou Vintemille) rapportait peut-être dans ses bagages l'exemplaire du *Prince* qu'il allait, le premier, traduire en français. Ce jeune homme « partie eschollier et partie soldat », dont le cœur était « addonné aux lettres et aux armes », allait fréquenter l'université de Pavie, visiter la côte génoise à la recherche des lieux qui avaient appartenu à sa famille paternelle, mais aussi connaître les « villes ou on faisoit la guerre »[1]. L'allusion est trop vague pour savoir à quels événements Vintimille fait ici allusion[2]. À cette époque, en effet, le sort de l'Italie était joué. Le 22 février 1530, Charles Quint avait reçu à Bologne la couronne de fer des anciens rois lombards ainsi que la couronne impériale. Le 8 août de cette même année, Florence capitulait, les Médicis rentraient dans la ville, et s'éteignait ainsi le dernier foyer de résistance à l'empereur. Cependant, le souvenir des guerres dont l'Italie avait été le théâtre était encore douloureusement récent, et les changements radicaux qu'elles avaient entraînés dans la péninsule commençaient peut-être seulement à modifier le quotidien. Le spectacle qui s'offrait alors à un jeune étranger devait rendre les écrits de Machiavel d'une brûlante actualité. Il n'est donc pas surprenant de le voir s'aventurer, quelques dix ans plus tard, dans les traductions du *Prince* et de l'*Art de la guerre* pour les offrir au connétable Anne de Montmorency.

Parmi les traducteurs français de Machiavel au XVI^e^ siècle, Jacques de Vintimille est, avec Jacques Gohory, celui sur lequel nous avons le plus de renseignements. En effet Ludovic de Vauzelles, descendant de ce Georges de Vauzelles qui accueillit notre traducteur alors qu'il n'était encore qu'un enfant, décida au XIX^e^ siècle de rassembler les divers documents connus sur ce personnage depuis longtemps

1. Jacques de VINTIMILLE, *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*, Lyon, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1873, p. 41.
2. Ne connaissant pas la date exacte du voyage de Vintimille en Italie, on pourrait cependant imaginer ici une référence aux événements de 1536, lorsque François I^er^, afin d'obtenir pour son fils l'investiture du duché de Milan, avait pris possession de la Bresse, de la Savoie et du Piémont

apparenté à sa famille. Il publia alors deux opuscules biographiques : l'un rédigé par ses soins d'après quelques documents inédits, l'autre suivant un récit autobiographique laissé par Vintimille lui-même[3].

Les origines des Vintimille remonteraient au X^e^ siècle car cette famille descendrait d'une des branches des anciens marquis d'Ivrée. Le père de Vintimille, Alexandre, victime des conflits qui opposaient les Adorno et les Fregoso, fut contraint d'abandonner sa maison et les domaines qu'il possédait le long de la côte ligure entre Nice et Gênes. Il se réfugia alors sur l'île de Rhodes, où résidaient quatre de ses frères, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et où il épousa la princesse Senasti, de la lignée des Paléologues[4]. De leur mariage naquirent deux fils et une fille : Marc, Jacques et Perretine.

3. Ludovic de Vauzelles publia d'abord la V*ie de Jacques de Vintimille conseiller au Parlement de Bourgogne, littérateur et savant du XVI^e^ siècle d'après des documents inédits*, Orléans, H. Herluison, Libraire-Éditeur, 1865. Ensuite, il fit éditer le *Discours de l'estoc et généalogie des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*. Jacques de Vintimille avait dédié son opuscule à son ami Maclou Popon, conseiller au Parlement de Bourgogne. Ludovic de Vauzelles en situe la date de composition vers 1576. L'original a disparu et de Vauzelles affirme avoir établi le texte d'après deux copies manuscrites : l'une est conservée à la Bibliothèque Nationale, (Départ. des Mss. Fonds latins, n° 12905) ; l'autre aurait appartenu à M. de Laplanche, propriétaire du château de ce nom dans la Nièvre. Selon Ludovic de Vauzelles, au XVI^e^ siècle Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Dijon, aurait aussi écrit une vie de Vintimille jamais imprimée et aujourd'hui perdue. Pour reconstituer la biographie de notre traducteur nous avons utilisé les deux éditions dues à Ludovic de Vauzelles auxquelles nous renvoyons. Nous signalons cependant les limites de ces ouvrages dont le caractère apologétique escamote peut-être les aspects moins flatteurs de la vie de Vintimille comme, par exemple, son expérience de lettré courtisan. Quelques renseignements sur notre traducteur se trouvent également dans la *Nouvelle biographie générale*, sous la direction de Hoefer, Paris, Firmin Didot, 1866, t. 46. Voir aussi, *Ad vocem, Biographie universelle, ancienne et moderne*, rédigée par une Société de gens de lettres et de savants, Paris, L. G. Michaud, 1827, t. 49. Il faut tout de même indiquer pour cette dernière référence bon nombre d'erreurs, surtout au sujet de l'attribution du récit biographique de Jacques de Vintimille.

4. Après la chute de l'empire grec, en 1453, et l'avènement des Ottomans au trône de Constantinople, Mahomet II, pour assurer sa conquête, voulut anéantir tous les descendants de la famille Paléologue-Dracosès, derniers empereurs d'Orient. Constantin et Jean Lascaris, célèbres savants, furent les seuls hommes à échapper au massacre. Les femmes se réfugièrent dans les îles et provinces voisines, et s'y établirent sous la protection des chrétiens. L'épouse d'Alexandre était une de ces dernières.

Lorsqu'en 1522 Soliman II attaque Rhodes, Alexandre de Vintimille est grièvement blessé. En mourant, il recommandait sa femme et ses enfants à son ami Georges de Vauzelles[5]. Né dans l'île de Lango vers 1512, notre traducteur avait alors moins de dix ans. Après avoir erré à la suite des chevaliers de Malte, il est recueilli par Georges de Vauzelles. Celui-ci le conduisit avec lui à Lyon où le jeune garçon reçut une éducation conforme à sa naissance et put mener une existence honorable. La famille de Vauzelles était à l'époque représentée à Lyon par les deux frères Georges et Jean. L'aîné, Georges, était un homme cultivé, qui fut échevin de Lyon en 1524 et avocat général au Parlement de Dombes de 1535 à 1559. Le frère puîné, Jean, avait pour sa part embrassé l'état ecclésiastique ; il avait été nommé par la sœur de François I^er^, Marguerite de Navarre, maître des Requêtes et était en même temps aumônier du roi. On lui doit plusieurs livres ascétiques, une histoire de la vie de Jésus et, ce qui est important pour nous puisque cela témoigne du milieu italianisant dans lequel fut éduqué Vinti-

5. Ludovic de Vauzelles affirme avoir recueilli ce témoignage dans un poème manuscrit de Jacques de Vintimille : *De bello Rhodio*, conservé à l'époque dans la Bibliothèque impériale, feuillet 57. Ce poème, jamais imprimé, a pour sujet la guerre de Rhodes, il est divisé en trois livres et contient plus de deux mille vers. Vintimille l'a commencé vers l'âge de quatorze ans, en 1526 environ ; il l'aurait terminé en 1527 le dédiant au frère de son bienfaiteur, Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier. Il y raconte les exploits d'Alexandre de Vintimille et de Georges de Vauzelles, la trahison du chancelier Amaral, la mort glorieuse de son père Alexandre, le désespoir de Madame de Vintimille et de ses enfants, l'entrée des janissaires dans la maison paternelle, l'embarquement des Chevaliers. Dans un autre manuscrit de Vintimille, Ludovic de Vauzelles aurait trouvé le récit du départ de Rhodes de la mère et des frères et sœurs de Jacques, qui prirent place dans le vaisseau de l'Isle-Adam. Lorsque il écrivit le *De bello Rhodio*, Vintimille y ajouta quelques vers adressés à sa mère « Te quacumque ferat, vitae discrimine salvam, / Vel mare, vel tellus, nostra vel arva ferant, / Tu tamen hac mecum semper tellure manebis, / Te mea, te servant carmina, corque meum ». (« Débarassée enfin du fardeau de la vie, quel que soit le lieu qui te possède, ou la mer, ou la terre, ou notre pays, va, tu seras toujours avec moi sur la terre que j'habite ; va, mes vers et mon cœur conservent ton souvenir »). Sa mère, ainsi que son frère Marc et sa sœur Perretine suivront les Chevaliers dans l'île de Malte lorsque Charles Quint la leur eut concédée en 1528. Madame de Vintimille mourra en 1533, alors que sa fille Perretine avait déjà épousé un gentilhomme de Rhodes. Marc, frère aîné de Jacques, après avoir rempli les fonctions de grand-vicomte près de l'Ordre de Malte, allait revenir à Cunio, dans la maison paternelle et y épouser Thomasine de Galeani, issue d'une noble famille génoise. L. de VAUZELLES, *Vie de Jacques de Vintimille*, p. 41.

mille, Jean de Vauzelles fut le premier traducteur de la *Genèse* de l'Arétin[6].

Par la suite, Georges envoya Jacques étudier à Paris et à Toulouse. C'est en 1532, vers l'âge de vingt ans, que le jeune homme partit pour l'Italie à la suite des armées françaises. Pendant son séjour italien, il écouta à Pavie les leçons de droit du célèbre Alciat[7], il suivit l'armée de Charles Quint, traversa l'Espagne et rentra en France. Revenu de ses voyages, profitant du crédit dont jouissait le frère de son protecteur Jean de Vauzelles, il se fit présenter à la Cour de François I^er^. Là commence son activité de traducteur. Il est chargé par le roi de traduire en français la *Cyropédie* de Xénophon[8]. Avant cette traduction présentée à Henri II, Vintimille avait traduit de l'italien en français pour les offrir à Anne de Montmorency : *Le Prince* et l'*Art de la guerre* de Nicolas Machiavel. On peut en effet imaginer que la traduction de ces deux ouvrages a été achevée avant celle de la *Cyropédie*. À la fin de la dédicace de l'exemplaire manuscrit du *Prince* figure la date du 3 juin 1546. Cependant, comme le rappelle le traducteur dans cette même dédicace, la présentation définitive de son travail au connétable avait été retardée. Après qu'il eut, comme il l'affirme lui-même dans la dédicace, effectué la traduction en « l'espace de huict jours », le livre fut « sur le champ doublé par un meschant escripvain ». À cause des nombreuses erreurs du premier copiste, Vintimille décidait alors « de

6. *La Genèse de M. Pierre Arétin avec la vision de Noé, en laquelle il veit les mystères du Vieil et Nouveau Testament… nouvellement traduict du thuscan en françois*, par Jean de Vauzelles, Lyon, 1542. Jean de Vauzelles entretint à ce propos une intéressante correspondance avec l'Arétin. Elle est en grande partie reproduite dans les pages qu'Émile Picot consacre au traducteur dans son ouvrage : *Les français italianisants au XVI^e^ siècle,* Paris, Champion, 1906-1907, vol. I, p. 117-159.
7. C'est peut-être après sa rencontre avec André Alciat, éminent jurisconsulte italien – dont l'ouvrage le plus connu, le *Emblematum Liber*, fut pubblié en 1531 –, que le jeune Vintimille conçu le projet de traduire les *Pandectes Florentines* dont il parle dans son récit autobiographique. Voir *ibid.*, note 4.
8. Auparavant le jeune Jacques, sans fortune et sans beaucoup de relations, s'était consacré aux activités les plus diverses, étudiant les lettres, les lois, les langues, mais aussi la musique, les mathématiques, l'architecture et la poésie, il s'adonnait « […] à faire devises et pourtraicts de tableaux, tapisseries, verreries et ornemens de maisons et jardins des roys et de princes, avec des inventions belles et rares, pour satisfaire à leurs desseings. En ceste incertitude j'ay demeuré long temps, non par faulte de courage, mais par deffault de moyens ». J. de VINTIMILLE, *Discours de l'estoc*…, p. 42.

le faire rescripre un peu plus nectement » pour le soumettre ainsi « purgé » à son illustre destinataire. Les difficultés de ce parcours autorisent donc à anticiper quelque peu la date effective de la conclusion du travail qui nous intéresse ici par rapport à celle indiquée à la fin de la dédicace.

Malgré le soin scrupuleux que Vintimille semble avoir apporté à ses deux traductions de Machiavel, importants témoignages d'une diffusion précoce de la pensée de l'auteur florentin en France, elles avaient été oubliées et l'étaient encore au XIX^e^ siècle[9]. Alors que la traduction du *Prince* peut être divulguée aujourd'hui, l'*Art de la guerre*, à supposer que les vicissitudes du temps l'aient préservée, n'a pas encore pu être localisée[10].

Un prestigieux dédicataire

Le responsable du destin obscur auquel ont été vouées les traductions du *Prince* et, surtout, l'*Art de la guerre* fut vraisemblablement leur illustre dédicataire, Anne de Montmorency. Le don, par lequel Vintimille inaugurait sans doute sa carrière de traducteur, est cependant aisément compréhensible : le connétable était un puissant mécène, auquel le jeune homme pouvait se recommander en raison des liens de parenté

9. Ludovic de Vauzelles rappelait en effet qu'elles n'avaient jamais été imprimées et il en déplore la disparition. « Dans le même temps où il s'occupait de la *Cyropédie* et de l'*Histoire* d'Hérodien, Vintimille traduisait de l'italien en français deux ouvrages de Machiavel : *Le Prince* et l'*Art de la guerre*. Il offrit encore au connétable ces deux traductions, qui peut-être n'ont jamais été imprimées, qui dans tous les cas ne se trouvent plus aujourd'hui, et dont nous aurions jugé inutile de parler, si Vintimille lui-même, dans le précis succint qu'il a laissé de sa vie, n'en faisait mention ». L. de VAUZELLES, *Vie de Jacques Comte de Vintimille*…, p. 58.

10. « En mesme temps je traduisis l'histoire grecque d'Hérodian des empereurs de Rome, et le *Prince* et la *Guerre* de Machiavelli, Italien, que je donnay à monsieur de Monmorancy, pour lors connestable de France ; et pour monstrer que je n'avois mal profité à l'estude des loix, je fis imprimer les *Digestes* à Paris, corrigez sur les *Pandectes florentines*, et y adioustay mille bons passages que j'avois recueillys en Italie plus de dix ans devant que le duc de Florence donnast les vrayes *Pandectes* à l'impression ». J. de VINTIMILLE, *Discours de l'estoc*…, p. 42. Ces traductions ne sont mentionnées ni dans la *Nouvelle biographie générale*, ni dans la *Biographie universelle* citées auparavant.

qui l'unissaient à la femme de ce dernier, Madeleine de Savoie[11]. Il était aussi familier des enfants de ce couple prestigieux, tout particulièrement de François et d'Henri. C'est en outre, nous le verrons, à la demande de Jean de Rambouillet, à la maison duquel Vintimille était attaché, que celui-ci avait entrepris la traduction du *Prince* à l'intention de Montmorency. Mis à part ce que nous connaissons de ses débuts dans le domaine des lettres, nous n'avons pas de renseignements précis sur les activités de Vintimille. D'après une allusion contenue dans la Dédicace de la traduction de l'*Histoire* d'Hérodien, également offerte à Anne de Montmorency, nous pouvons supposer qu'il pratiqua pour une assez longue période le métier des armes. Après avoir tissé les louanges de l'Histoire, *magistra vitæ*, notre traducteur ajoute en effet : « ayant dérobé ce peu de loisir à la guerre, et pour ne laisser enrouiller ma plume entre les armes, je vous ay mis au net la vie des successeurs de Marc Aurèle […] »[12].

Si nous ne savons donc pas combien de temps Vintimille passa sous les armes, nous savons en revanche qu'il obtint, vers 1550, une charge au Parlement de Bourgogne[13]. À partir de ce moment, il put jouir d'une relative sécurité et noua nombre d'importantes relations[14].

11. Madeleine de Savoie était la fille de René, Bâtard de Savoie, fils naturel du duc de Savoie Philippe II et comte de Villars, grand-maître de France, gouverneur et amiral de Provence. Sa mère était Anne Lascaris, comtesse de Tende et descendante des empereurs d'Orient et donc apparentée à la mère de Jacques de Vintimille. Celle-ci, séparée de sa famille depuis son plus jeune âge, avait été « nourrie et instruite » auprès de Louise de Savoie, mère de François I[er].
12. *Histoire d'Hérodian, excellent historiographe, traitant de la vie des successeurs de Marc Aurèle à l'empire de Romme*, Paris, F. Morel, 1580, p. 4.
13. Un office de conseiller-clerc était devenu vacant au Parlement de Bourgogne, par l'élévation d'Antoine de Saint-Anthost aux fonctions de premier président du Parlement de Rouen ; Vintimille en fut pourvu le 6 mars 1549, et fut reçu le 10 mai 1550. Le décès d'un de ses collègues, Jean Tisserand, lui permit d'échanger cet office, le 5 octobre 1551, contre un office de conseiller-laïc. Claude Patarin, ami de la famille de Vauzelles, était à l'époque à la tête du Parlement de Bourgogne. En 1554 y fut reçu également l'ami de jeunesse de Vintimille, Maclou Popon. Peu de temps après son arrivée à Dijon, Vintimille avait épousé Jeanne Gros, dame d'Agey et d'Escoüelle, veuve de Zacharie Chappelain, greffier civil.
14. « Depuis je me suis rendu plus familier à feu monsieur le connestable et à messieurs ses enfants, par le moyen de Madame Magdelene de Savoie leur mère, qui m'advoit pour parent, et à plusieurs autres seigneurs ; à messieurs les chancelliers Olivier, Bertrand et de l'Hospital et autres gens doctes, desquels j'estois aymé et respecté, et par leur faveur j'ay executé des belles et ho-

En sa qualité de parlementaire, il semble avoir toujours cherché à conserver, au sein des conflits religieux et politiques qui déchirèrent la France dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, une attitude modérée. Lorsqu'en 1562 le chancelier de l'Hospital publia l'édit qui devait promouvoir la tolérance en accordant aux protestants, entre autres droits, celui de s'assembler pour l'exercice de leur culte, mais seulement en dehors des villes, Vintimille, ami et admirateur du chancelier, qu'il louera à mots couverts dans son *Carmen saturnalium*[15], essaya de faire approuver par le Parlement de Bourgogne des mesures analogues. Mais la majorité du Parlement ne partagea pas les idées de Vintimille. Gaspard de Tavannes, lieutenant-général pour le roi dans la province, après avoir expulsé de Dijon mille cinq cents calvinistes qui s'étaient réunis en armes dans un même quartier, avait fait arrêter comme suspects puis bannir par la justice de la ville plusieurs conseillers du Parlement, dont Vintimille lui-même. Ayant ensuite refusé de prêter le serment contenant une explicite profession de foi conformément aux articles promulgués en Sorbonne en 1543, il dut probablement quitter la France. C'est alors que l'homme de lettres refait surface ; Vintimille écrivit le *Carmen Saturnalium*, un poème en latin dédié à son ami Popon. Le poème comprend environs deux cents vers et parut à Lyon en 1564 accompagné d'une traduction en vers français de Pierre Tréhédan, angevin, d'une traduction du *Théagès*, ou *De la Sapience* de Platon, et d'une épître en vers français adressée à Vintimille. De son côté, celui-ci avait rédigé, à la suite du *Carmen Saturnalium*, une épigramme qui sert de préambule à la traduction française du poème[16].

norables charges et commissions pour le service du roy, comme vous sçavez ». J. de VINTIMILLE, *Discours de l'estoc*…, p. 43.

15. Voir l'interprétation de ce poème donnée par Ludovic de VAUZELLES, *Vie de Jacques Comte de Vintimille*, p. 67-72.

16. Dans un sonnet que Vintimille dédie à Jean Tixier, sécrétaire du roi, et qui parut à la suite du *Carmen Saturnalium* publié en 1564, Vintimille semble revendiquer un exil presque volontaire qu'il aurait choisit en réponse aux conflits qui ravageaient son pays d'adoption : « S'il advient (de bon heur) que dans la Charité / Tu te trouve, mon livre, en la maison prospère / De Tixier mon amy, salue moy le père, / Salue moy le fils en toute humilité. / S'il s'enquière de mon fait, dis luy la vérité / (Que le crime d'ingrat à tort ne m'impropère / Que j'ay des estrangiers mieux aimé le repaire / Quand le peuple françois était tant irrité. / Dis luy tout hardiment que j'ay quitté la France / De bon cœur, quand j'y vei toute cruelle outrance / Regner plus qu'en Sithie (austère région) / Quand j'y vei mars sanglant au milieu des cam-

En mars 1563, un nouvel édit autorisa le retour des conseillers du Parlement de Bourgogne qui avaient été bannis. Vintimille revint donc à Dijon. Ici, à la mort de sa femme en 1570, sans renoncer à ses fonctions de chancelier, il embrassa le sacerdoce. Il donnait ainsi un témoignage de l'orthodoxie de sa foi, tout en jouissant d'intéressants bénéfices ecclésiastiques, car il devint, en conservant ses fonctions de chancelier, archidiacre de Notre-Dame de Beaune, chanoine de Saint-Lazare d'Autun et doyen de Saint-Vincent de Châlon-sur-Saône.

Vers la fin de sa vie, il reprend son activité dans le domaine littéraire. À l'occasion de la victoire de Lépante contre les Turcs, Vintimille compose, en 1571, un poème latin, paru en 1572, qu'il dédie au Sénat et au peuple de Venise : *De victoria navali Christianorum adversus Turcos*[17].

À peu près au même moment, il écrit, à la prière, dit-il, de Maclou Popon, l'histoire généalogique de sa famille, *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*, qu'il offre, on l'a dit, à ce même personnage. Quelques années plus tard, à la demande de Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée, siège présidial de Lyon et parlement de Dombes, Vintimille traduisit du grec en français l'oraison ou apologie de Lysias sur le meurtre d'Erastothène. L'*Apologie et défense de Lysias,* parue à Lyon en 1576, était précédée, suivant l'usage, de vers latins et français adressés à l'auteur par divers poètes de l'époque (Jean de Chevigny, Gabriel Chappuys lui-même traducteur italianisant, Antoine Armand) et accompagnée d'un commentaire du même juriste Philibert Bugnyon[18]. En mars 1577 mourait

pagnes / Adonner au vent ses sanglantes enseignes, / Pour empescher le cour de la Religion ». J. de VINTIMILLE, *A Jean Texier Secrétaire du Roy*, dans, PLATON, *Théagès, ou de la Sapience, dialogue de Platon, mis en vers françois par Pierre Tréhédan*, suivi de *Ad Macutum Pomponium Jacobi Vintimilli Rhodii Carmen Saturnalium*, Lyon, par Charles Pesnot, 1564.

17. Ce poème, écrit d'abord en latin, sera traduit en français par Pierre Trédéhan et par lui-même offert a Philibert Bugnyon et sera ainsi publié à Lyon par Bernard Rigaud en 1572. J. de VINTIMILLE, *Congratulation poétique sur la victoire obtenue par les chrestiens le 7 octobre l'an mil cinq cens septante un avec l'exhortation à tous les princes et potentats de la Chrestienté de reprendre les armes et poursuivre la totale ruine et destruction des Mahométans. Traduicte des vers héroïques de M. Maistre Jacques des comtes de Vintimille.*

18. LYSIAS, Excellente *Apologie et défense de Lysias sur le meurtre d'Érastosthène surpris en adultère traduicte de grec en françois par Jacques des comtes de Vintimille et commentée par Philibert Bugnyon*, Lyon, 1576.

Maclou Popon. Vintimille collabora à la commémoration de son ami en écrivant plusieurs pièces en vers latins pour un recueil dédié à sa mémoire, imprimé à Paris en 1580 : *Macuti Pomponii, senatoris divisionensis, monumentum a Musis burgundicis erectum et consecratum*[19]. Lui-même mourut en 1582, âgé d'environ soixante-dix ans. Il laissait tous ses biens à sa fille unique, Jeanne, mariée depuis plusieurs années à Melchior Bernard, seigneur de Montessus, gouverneur de la citadelle de Châlon. Vintimille fut inhumé auprès de sa femme en la chapelle des Gros, dans l'église Saint-Michel à Dijon. L'église existe encore, mais la chapelle et la pierre tumulaire ont disparu.

Jacques de Vintimille a donc joui d'une vie longue et bien remplie, passée au service de la France et des belles lettres bien que son profil littéraire reste vague, néanmoins il a laissé le témoignage de sa connaissance du latin, du grec, du droit, de la pensée politique, de sa capacité à s'essayer à la poésie. Mais, lorsqu'il adressait humblement au connétable ses traductions des ouvrages de Machiavel, ce n'était encore qu'un homme jeune, inexpérimenté et dépourvu d'un solide réseau de relations et d'une culture approfondie. Nous avons fait allusion aux liens qui unissaient Jacques à la famille des Montmorency et aux avantages que pouvait offrir la protection d'un si puissant personnage ; mais pourquoi choisir de lui présenter justement les traductions des œuvres du secrétaire florentin ? Anne de Montmorency avait pris part personnellement aux guerres d'Italie : les questions de théorie politique soulevées par Machiavel avaient pour lui l'indéniable attrait de l'expérience vécue sans compter que, en tant que connétable, il était certainement intéressé par les questions militaires chères à Machiavel[20]. Une autre traduction d'un des ouvrages du secrétaire florentin enrichissait sa bibliothèque depuis 1544 : il s'agit d'un exemplaire du *Premier livre des Discours de l'estat de paix et de guerre*, traduit par Jacques

19. Jacques de VINTIMILLE, *Macutii Pomponii, senaroris Divisionensis, monumentum a musis burgundicis erectum et consecratum*, Paris, Morellus, 1580.
20. Pour la biographie et la carrière d'Anne de Montmorency nous renvoyons, entre autres, à Brigitte BEDOS REZAK, *Anne de Montmorency. Seigneur de la Renaissance*, Paris, Publisud, 1990. Albert WILLOCX, *Anne de Montmorency, connétable de France*, Paris, La pensée universelle, 1995.

Gohory et par celui-lui offert au connétable[21]. Ajoutons à ces considérations, le fait que le père d'Anne, Guillaume de Montmorency, avait lui aussi été en première ligne lors des premières années des guerres d'Italie et avait combattu aux côté de Charles VIII et de Louis XII. Les événements qui inspirent la réflexion de Machiavel faisaient donc partie de la mémoire familiale.

Homme d'état, de guerre et de culture, né à Chantilly en 1493, proche du pouvoir pendant quarante ans, à l'exception de trois périodes de disgrâce (1536-1537, 1540-1547 et 1559-1560), au cours de sa

21. Le premier livre des *Discours de l'estat de paix et de guerre, de messire Nicolas Machiavegli, secrétaire et citoyen florentin, sur la première décade de Tite Live*, traduict de l'italien en françoys, de l'imprimerie de Denis Janot, imprimeur du roy en langue française et libraire juré de l'université de Paris, 1544. Selon Enea Balmas Jacques Gohory offrait aussi probablement au connétable une traduction manuscrite du premier livre de l'histoire de Tite-Live, dans l'espoir de devenir le futur historien de ce prestigieux mécène. L'année suivante, en changeant de registre, Gohory publiait chez Vincent Sertenas la version italienne de l'*Histoire de la terre neuve du Péru en l'Inde Occidentale qui est la principale mine d'or du monde descouverte et conquise et nommée nouvelle Castille*, qu'il dédiait également à Anne de Montmorency. Enea BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore di Machiavelli », in *Studi Machiavelliani*, université de Padoue, faculté d'Économie et de Commerce, Vérone, 1972, p. 10-12. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette dernière traduction dans la bibliothèque du Château. En revanche, l'exemplaire de la traduction des *Discorsi*, dont la reliure en veau porte les marques propres aux livres de François I^er^ (l'écu royal, les F couronnés, des fleurs de lys alternant avec les F sans couronne) et qui fut cependant remis au connétable par Gohory lui-même, se trouve toujours dans la bibliothèque du musée Condé (VII E 2). Cet exemplaire contient le privilège accordé par François I^er^ à Denys Janot daté du 12 avril 1543, une dédicace à Gabriel Le Veneur, évêque d'Évreux, une pièce de onze vers adressée par « le seigneur Des Essars Nicolas de Herberay, au traducteur des *Discours* de Nicolas Machiavegli ». Soigneusement écrite en regard du titre, une dédicace autographe faisant allusion à la disgrâce du connétable, dont voici le texte : « A monseigneur le connestable : / Ces jours, de vous teindrent un brief propos / Vertu la juste et l'injuste fortune. / « Ha, dict vertu, n'aura jamays repos, / Contre les miens ta vielle ire et rancune. » / – « Quoi, respond l'autre, en moy n'a faulte aucune, / Mais j'ay voulu en ma double inconstance / Faire esprouver sa grand force et constance, / Comme l'or fin au feu l'on sçayt cognoistre. / Or à ce coup le pourra dire France / Humble en moy haulte, et haulte en moy senestre. » / Vostre très humble serviteur : Jacques Gohory ». Il importe donc de signaler ici que l'autographe de Gohory, découvert par Enea Balmas dans l'exemplaire des *Mélanges* de 1570, contenant des odes, des « canzoni » et des sonnets mis en musique et ayant appartenu à Marguerite de Savoie, n'est pas, comme l'a cru Enea Balmas, le seul qui nous soit parvenu de ce personnage. Enea BALMAS, « Jacques Gohory traduttore del Machiavelli », p. 26.

vie Montmorency a servi cinq monarques français : Louis XII, François I[er], Henri II, François II et Charles IX. Personnage important de la Cour de France, au moment de sa mort, en 1567, il avait participé aux événements marquants de l'histoire et de la politique de l'époque et côtoyé leurs protagonistes et avait été présent sur le devant de la scène des guerres d'Italie pendant presque trois décennies[22]. La ré-

22. Sa prestigieuse carrière militaire avait débuté et s'était affirmée en Italie, pendant près de vingt-sept ans. C'est dans le cadre des conflits de la Péninsule qu'il va parfaire ses qualités d'homme de guerre et de diplomate. Au service de Louis XII, et surtout de François I[er], dont il avait été l'ami d'enfance, il va se distinguer en Italie**.** Dès l'âge de dix-sept ans, il est dans l'armée que Louis XII conduisait contre Venise. La bataille de Ravenne, en 1512, est sa première expérience militaire importante et il se fait remarquer aux côtés de Bayard et de Gaston de Foix. Après la mort de ce dernier et la défaite de Novare, Anne de Montmorency rentre en France en 1513. Il retourne en Italie avec François I[er] en 1515, cette fois en tant que lieutenant dans la même compagnie de cent hommes d'armes dont il avait fait partie en 1510. Il est en première ligne à la bataille de Marignan, victoire qui vient couronner cette première campagne d'Italie menée par François I[er]. Lors de la prise de Milan, en octobre 1515, le maréchal de France, Odet de Foix, seigneur de Lautrec, obtint pour ce personnage la compagnie d'hommes d'armes du baron de Béarn qui venait de décéder : il n'a que vingt-trois ans. Lorsque en 1516 Montmorency, alors simple seigneur de la Rochepot, rentre en France, il est nommé capitaine de la Bastille de Saint-Denis en récompense de ses services dans la péninsule. En 1521, après l'avoir nommé maréchal de France, François I[er] le chargeait de lever dix mille Suisses et de les conduire dans le Milanais pour porter secours à Lautrec. Il est le protagoniste de la prise de Novare et participe vaillamment à la bataille de La Bicoque défaite qui, le 29 avril 1522, faisait définitivement perdre à François I[er] le Milanais. Le 6 août 1522, Anne reçoit l'office de maréchal de France, et devient « collaborateur et coadjuteur » du connétable de Bourbon ; peu de temps après, il est fait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. L'année suivante, afin de préparer une nouvelle expédition en Italie, il est chargé d'aller recruter des mercenaires suisses. La diète de Lucerne lui en accorde six mille, plus un contingent de Grisons et de Valaisons. Le 9 septembre, il rejoint les forces du Bonnivet, ensemble ils établissent leurs quartiers d'hiver à Abbiate-Grasso. Contraints à la retraite par les impériaux, Montmorency et Bonnivet rentrent en France, blessés et malades. En 1524, le futur connétable participe aux campagnes de Provence et d'Italie contre l'armée impériale. Lors du désastre de Pavie, en 1525, lorsque François I[er] est fait prisonnier, Anne de Montmorency le suit à Madrid en captivité. Libéré, il se rend en Espagne pour négocier la délivrance du roi de France et c'est encore lui qui, en 1530, sera chargé des négociations pour libérer les fils du roi. Francesco Guicciardini nous a laissé de ces tractations un récit circonstancié (*Storia d'Italia*, II, 3). À partir du nouveau conflit ouvert par François I[er] en 1528, Anne de Montmorency se consacrera surtout à la diplomatie, il se contentera d'organiser les campagnes sans y prendre part, lais-

flexion de Machiavel ne pouvait que trouver un accueil favorable chez ce soldat qui, pendant de longues années, fut confronté aux problèmes militaires et politiques d'un monde en train de changer.

Or, si le connétable fut un homme de guerre rompu aux délicates affaires de la gestion du pouvoir, il fut également un prestigieux mécène. Fort de son immense richesse, Anne de Montmorency est en effet tout autant connu pour son intérêt pour les arts et l'architecture. Grand bâtisseur à l'écoute des innovations de l'époque, comme en témoignent encore aujourd'hui les châteaux de Chantilly, d'Écouen, de Fère-en-Tardenois, de Gandelu et d'Offémont, collectionneur passionné d'objets rares, beaux ou précieux, recueillis aux quatre coins de l'Europe – armes, médailles, faïences, tableaux, tapis, tapisseries, dont il ne nous reste qu'une petite partie –, le connétable n'a pas ignoré la renaissance des lettres. Émule de François I[er], il commande des traductions et participe au développement de l'humanisme français. La liste des ouvrages qui lui furent dédiés est longue. Rappelons seulement, outre naturellement les travaux de Vintimille, la première traduction française des *Discours* de Cicéron que Montmorency commanda à Étienne Le Blanc, greffier à la Chambres des comptes[23] ; la version

sant ainsi nommer Lautrec lieutenant général de la troisième campagne d'Italie décidée par François I[er]. Entre la signature du traité de Cambrai, le 21 juin 1529, et 1536, Montmorency parvint à maintenir en paix son pays pendant sept ans, mais il ne put persuader son roi de ne pas revendiquer le duché de Milan à la mort de François Sforza. Son hostilité à la reprise de la guerre contre Charles Quint le fait tomber en disgrâce. Cependant, en juillet 1536, le souverain le rappelle et le nomme « lieutenant général du roi tant en deçà que en delà des monts ». Montmorency détient à nouveau les pleins pouvoirs pour diriger les opérations militaires. Le 16 novembre 1537, la trêve de Monçon marque la suprématie des Français au Piémont. En récompense de sa vaillance, le 10 février 1538, Anne reçoit en grande pompe l'épée de connétable et, avec elle, la direction incontestée de toutes les armées royales. Cette reconnaissance est le dernier moment de gloire qu'il aura sous François I[er]. Tombé à nouveau en disgrâce, entre 1542 et 1547, il ne retrouvera son prestige qu'au moment de l'avènement d'Henri II. En 1551 il sera nommé duc et, en 1557, désormais très âgé, il participera tout de même à la bataille de Saint-Quentin et sera l'un des artisans de la paix de Cateau-Cambrésis.

23. Une étude de cette traduction et de son auteur a été publiée par Léopold-Victor DELISLE, *Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François I[er] et à Anne de Montmorency par Etienne Le Blanc et Antoine Macault*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 1-17.

française de la *Guerre de Catilina* de Salluste publiée par Louis Meigret en 1547 ; Jean de Luxembourg lui adressa sa traduction du *Phédon*, Michel de Haches celle des livres VI et XVI des *Histoires* de Polybe, Jean de Mainières, baron d'Oppède, les *Triomphes* de Pétrarque. Véritable bibliophile, il réunissait dans sa bibliothèque des ouvrages très divers, superbement reliés, manuscrits ou imprimés, qui semblent avoir attiré leur propriétaire soit par la qualité esthétique de leurs illustrations ou de leur reliure, soit par l'intérêt du texte lui-même.

Voilà donc le destinataire de la traduction d'une œuvre dont on ne pouvait peut-être pas prévoir, à l'époque, l'énorme retentissement. Vintimille, on l'a dit, cède aux exhortations de Monsieur de Rambouillet « à qui je fuys dez long temps grandement obligé », et qui « commanda un jour de m'exposer à votre jugement en ceste traduction ». Il y a là indéniablement la volonté de plaire à deux personnalités haut placées à une époque où, rappelons-le, le jeune Vintimille ne bénéficiait pas d'une situation stable. Ainsi, dicté par l'intérêt que Montmorency ne pouvait que porter à l'œuvre de Machiavel pour avoir lui-même participé aux événements qui ont inspiré la réflexion de l'auteur florentin, le choix de notre traducteur fut particulièrement approprié et heureux. Cette intuition se situe en effet à une date relativement proche de celle de la publication de l'ouvrage lui-même, mais surtout à une époque où la pensée et les écrits de Machiavel restaient encore relativement peu répandus en France et n'étaient pas encore confrontés au problème de l'anti-machiavélisme dont l'œuvre du huguenot français Innocent Gentillet, *Discours contre Machiavel* publiée à Genève en 1576, constitua une pierre de touche[24]. S'agissant d'un ouvrage centré sur la réflexion sur le pouvoir princier, il devait en plus tout naturellement éveiller la curiosité d'un puissant ministre, bien que ce dernier eût été un défenseur dévoué de l'autorité royale et fît preuve d'un conservatisme adopté en vertu d'une adhésion fondamentale au principe surnaturel du pouvoir souverain. Non seulement sa position politique donc, mais aussi sa charge de connétable, de grand officier responsable des affaires militaires, chef des armées en l'absence du roi,

24. Sur la fortune de Machiavel en Europe, Giuliano PROCACCI, *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, Bari, Laterza, 1995. Sur la fortune française de l'œuvre de Machiavel en France au XVI^e^ siècle, voir en particulier p. 171-212. Sur l'anti-machiavelisme, voir p. 83-121, p. 132 et suiv.

faisaient d'Anne de Montmorency le destinataire idéal de deux des ouvrages majeurs de l'auteur florentin.

Cependant, le don de Vintimille n'a vraisemblablement pas eu le résultat escompté. Le traducteur avait sans doute espéré que le connétable financerait l'impression de son manuscrit comme semblent le suggérer ses propres paroles : « […] et mez suys enhardy de le vous présenter, non pas pour vous donner aucun enseignement de vivre par l'instruction de ce livre, sachant bien que vostre vie tant estimée n'a besoing d'aucun precepteur, ains seulement affin que le livre *soit approuvé par vostre jugement, et que soubtz vostre authorité les aultres s'en puissent servir, en la forme que vous avez faict* »[25]. Les attentes de Vintimille furent déçues. La traduction du *Prince* resta inédite, le manuscrit de l'*Art de la guerre* a disparu. Le traducteur (dépité par l'accueil réservé à ses travaux ?) se détourna définitivement de la culture italienne. La *sfortuna* de ces traductions semble témoigner d'un manque d'intérêt de la part de Montmorency, n'oublions pas que le connétable parlait couramment l'italien et était donc en mesure de lire les originaux qu'il conservait vraisemblablement dans sa bibliothèque. Est-ce là la cause de l'oubli et de la perte ? Faut-il penser que Montmorency ne fut pas séduit par les réflexions machiavelliennes et qu'il ne favorisa donc pas la diffusion des traductions offertes par Vintimille ? Ou bien faut-il croire que la traduction de Vintimille souffrit de l'interdit qui frappa les œuvres de Machiavel mises à l'Index dès 1559, ainsi que de l'anti-machiavélisme qui s'ensuivit ? Voilà une question à laquelle nous ne pouvons répondre. Il est certain, cependant, que la traduction de l'*Art de la guerre* a existé puisque Jacques de Vintimille lui-même en parle dans son court récit autobiographique[26].

25. *Ibid.*, le texte de la Dédicace, p. 27. Nous soulignons.
26. Voir *supra*, p. 4, note 3. Qu'il nous soit permis d'ouvrir à ce propos une brève parenthèse. Nous sommes tentés de mettre en relation cette traduction perdue et la question de l'attribution des *Instructions sur le faict de guerre* (Paris, impr. De Vascosan, 1548). Cet ouvrage fut publié, anonyme, en 1548, c'est-à-dire deux ans après la sortie de la traduction de l'*Arte della guerra*, par le parlementaire de Provence Jean Charrier, en 1546 (*L'Art de la guerre composée par Nicolas Machiavel secrétaire et citoien de Florence*, Paris, chez Jean Barbe, 1546), et il connaîtra plus tard un succès considérable. Les *Instructions* sont très redevables à l'ouvrage de Machiavel dont il paraissent être une sorte de reprise réactualisée et, parfois très, trop, fidèle. Suivant l'hypothèse de Lefranc, reprise par

La traduction de Jacques de Vintimille

Nous avons eu le bonheur de retrouver la traduction manuscrite du *Prince* par Jacques de Vintimille dans la bibliothèque du château de Chantilly où elle se trouvait depuis vraisemblablement 1546[27]. Étrange histoire que celle de ce manuscrit, dont Ludovic de Vauzelles déplorait déjà la disparition[28]. Oublié pendant des siècles, sorti des étagères du

Procacci, la rédaction des *Instructions* remonterait à 1538 environ, à savoir bien avant la diffusion de la traduction de Jean Charrier. L'ouvrage français se serait donc inspiré directement de la lecture du texte italien, mais on pourrait imaginer qu'il pourrait être mis en relation avec le travail de Jacques de Vintimille. Cette hypothèse est bien hasardeuse, mais non sans fondement. En effet, la date de composition supposée des *Instructions* (1538), mais aussi sa date de publication (1548), les multiples références aux événements des quarante années de guerre menées en Italie et ailleurs, et, surtout, l'appel placé à la fin du texte et dans lequel l'auteur anonyme se recommande à ce même Anne de Montmorency auquel Vintimille avait offert ses traductions, ces indices confortent l'idée d'un lien quelconque entre l'auteur anonyme des *Instructions* et l'ouvrage perdu de notre traducteur, lequel était presque certainement terminé et présenté au connétable avant 1546. Nous ne pouvons malheureusement rien prouver. Nous sommes seulement autorisée à rendre compte de ces curieuses coïncidences. Quoi qu'il en soit, elles peuvent éventuellement ouvrir des nouvelles pistes concernant l'attribution des *Instructions* et leur rapport avec le dialogue machiavelien, et elles nous offrent aussi l'opportunité d'insister sur l'antériorité de l'initiative de Jacques de Vintimille. La question de l'attribution de cet ouvrage a été étudiée par Giuliano PROCACCI, *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, p. 184-206. *Idem*, « La fortuna dell'Arte della guerra di Machiavelli in Francia », in *Rivista storica italiana*, 1955. p. 493 et suiv. M. TETEL, « De l'auteur des *Instructions sur le faict de guerre* », in *Culture et pouvoir du temps de la Renaissance*, Paris-Genève, 1978, p. 274 et suiv.

27. Description du manuscrit : Ms. 315. Petit in-f° (0,290 sur 0,195), reliure originale, comp. à la Grolier, avec la devise : Απλανος ; tr. dor. – Papier, XV^e^ siècle, 78 ff. chiffrés, précédés de 2 ff. non chiffrés, 25 lignes à la page. « Reliure en maroquin olive mosaïqué de noir, aux plats décorés d'entrelacs, avec au centre une pièce en maroquin citron décorée de fleurons dorés. Dans les compartiments dessinés par des entrelacs se trouve répété quatre fois le mot *aplanos* en majuscules grecques sur le plat supérieur et en majuscules latines sur le plat inférieur ». Catalogue de l'exposition, *Livres du connétable. La bibliothèque d'Anne de Montmorency*, 18 septembre – 16 décembre 1991, Écouen, musée national de la Renaissance, p. 44. Nous adressons ici un remerciment tout particulier au conservateur de la bibliothèque du musée Condé, Mme Emmanuelle Toulet, ainsi qu'à toute son équipe pour leur gentillesse et leur collaboration. Pour le texte italien, nous faisons toujours référence à l'édition de Giorgio Inglese, *De Principatibus*, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medioevo, 1994.

28. L. de VAUZELLES, *Vie de Jacques de Vintimille*, p. 58.

Château en vertu de sa riche reliure et de son appartenance à un puissant mécène, et enfin seulement brièvement mentionné par Giuliano Procacci dans son travail sur la fortune européenne de Machiavel, il est aujourd'hui rendu accessible aux lecteurs[29].

Dans la courte dédicace qu'il adresse à Anne de Montmorency, avant même de faire preuve d'une humilité conventionnelle, le traducteur déclare l'intérêt que l'œuvre de Machiavel a suscité en lui ; il dit avoir « prins grand plaisir à lire le traicté » et souhaite donc qu'il puisse être connu en France. Tout en revendiquant sa fidélité au texte source, Vintimille avoue néanmoins craindre que son français ne puisse satisfaire aux attentes des érudits de l'époque, qui aiment, dit-il, une « copieuse et asiactique forme de parler », et cela d'autant plus que l'auteur italien est « moult brief, concis, non bien composé, ny élégant dans ses escriptz ». C'est bien cette crainte qui fait apparaître le programme que le traducteur confie à ce texte introductif sensiblement ambigu. Vintimille redoute en effet qu'on ne lui reproche un statut linguistique flou, où aussi bien l'italien que le français « sont tous différents de mon naturel », qui était le grec[30]. Cette crainte était donc

29. Ce manuscrit est sorti de la bibliothèque du château de Chantilly en 1967 lors des expositions *Anne de Montmorency*, en 1973, *François Ier et l'art renouvelé au XVIe siècle*, en 1991 enfin, *Livres du connétable. La bibliothèque d'Anne de Montmorency*.

30. Une même crainte habitait Jacques de Vintimille lorsqu'il adressait au connétable sa traduction d'Hérodien « cest homme greq » qu'il avait, dit-il joliment, « habillé à la mode de France ». Il s'engage alors « si je vois qu'il vous soyt agréable d'ouir parler un greq en françois par la bouche d'un autre greq » à traduire d'autres importants auteurs de la Grèce Antique. Dédicace, *Histoire d'Hérodian, excellent historiographe, traitant de la vie des successeurs de Marc Aurèle à l'empire de Romme*, p. 4. Par ailleurs, bien des années plus tard, le juriste Philibert Buygnon rendra à Vintimille un bel hommage pour sa connaissance de « ceste langue estrangère » qu'il maîtrisait parfaitement. *Excellente apologie et défense de Lysias*…, f. A3. Dans l'*Advertissement et remontrances aux censeurs de la langue françoise* (ajouté à l'*Histoire* d'Hérodien très tardivement, à savoir à l'édition de 1580) Vintimille désormais âgé et sûr de lui, prend parti avec véhémence en faveur des traductions. Puisque ses traductions du grec furent bien reçues, mais qu'elles essuyèrent également quelques critiques, dans ses *Advertissements* Vintimille s'insurgeait : « Autres m'ont voulut blasmer de n'avoir usé en mes traductions tant de l'*Hérodian* que de la *Cyropédie*, des phrases modernes, élégances et figures affectées et obscures, dont les nouveaux escrivains ont commencé d'orner leurs escrits, me rejettant comme estranger et antiquaire. De m'appeler estranger, il ne me font pas tant d'injure, qu'il font de tort aux Roys qui m'ont receu et enté en France, il y a plus de cinquante ans et honoré

aggravée par la difficulté de traduire un texte dont l'expression lui paraissait sèche et inélégante[31]. Ces déclarations rendent compte de l'appréhension naturelle du « translateur », mais aussi du débat sur la langue et sur les traductions qui agitait les milieux culturels de l'époque[32]. Au XVI^e^ siècle s'intensifie l'intérêt pour les ouvrages étran-

d'estats et charges souveraines et loüables. Des autres objects je ne tient compte, et ne demanderay jamais le pardon que demandoit Albin, puisque jusques à présent on a trouvé peu ou rien à redire en mes traductions. Si je n'ay suivy leur façon de parler, je ne pense avoir failly : d'autant que d'aucun d'eux usent de termes, phrases, épithètes et orthographes si estranges, qu'ils font comme une fricassée de mots de divers pays, et gastent et corrompent la grâce et naïfveté de la langue fraçoise. En quoy je ne suis pas d'accord avec euxl, comme l'on verra un jour par un Traicté à part, si j'ay loisir ». Ces déclarations prouvent à quel point Vintimille restait sensible aux problèmes inhérents à la langue en raison, tout d'abord, de son statut d'« estrangier ».

31. La langue de Machiavel, par sa spécificité constitutive, pose à un traducteur français le problème de son interprétation et, surtout, de sa restitution. C'est là d'ailleurs l'obstacle auquel, près de cinq siècles après Vintimille, se sont heurtés les derniers traducteurs du *Prince*. La grande difficulté de la tâche apparaît dans toute son ampleur dès le moment où ils formulent « la question de la constitution par Machiavel d'une langue de la politique qui ait ses racines dans la langue d'usage ». Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Sur la langue du Prince : des mots pour comprendre et agir », Postface, à *Le Prince*, p. 550. Sur la langue de la politique de Machiavel voir : Carlo DIONISOTTI, « Machiavelli e la lingua fiorentina », in *Machiavellerie. Storia e fortuna di Machiavelli*, Turin, Einaudi, 1980, p. 267-363. Maurizio VIROLI, *From Politics to Reason of State. The Acquisition and Transformation of the Language of Politics 1250-1600*, Cambridge University Press, 1992. Claudio VIVANTI, « Machiavelli e l'informazione diplomatica nel primo Cinquecento », in *La lingua e le lingue di Machiavelli, Atti del Convegno Internazionale di studi*, Florence, Olschki, 2001. J.-C. ZANCARINI, « Gli umori del corpo politico : popolo e plebe nelle opere di Machiavelli », *ibid.* J.-L. FOURNEL, « Gli scritti cancellereschi inediti di Machiavelli durante il primo quinquennio a Palazzo Vecchio », *ibid.* Il y a de nombreuses études sur la langue des traducteurs français au XVI^e^ siècle et sur l'influence que ces mêmes traductions eurent sur le vocabulaire et sur la phrase française. Nous renvoyons, entre autres, à : Charles BRUNEAU, « La phrase des traducteurs du XVI^e^ siècle », in *Mélanges Chamard*, Paris, 1951, p. 275-284. Raymond LEBEGUE, « La langue des traducteurs français au XVI^e^ siècle », in *Festgabe Gamillscheg*, Tübingen, 1952. Jacques CHOCHEYRAS, « Le redoublement des termes dans la prose française du XVI^e^ siècle : une explication possible », in *Revue de Linguistique Romane*, 33, 1969, p. 79-88.

32. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts avait promu définitivement la langue vulgaire au rang de langue culturelle et officielle au détriment du latin et des autres parlers du territoire. Voir F. BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II, « Le seizième siècle », Paris, 1906. Cet acte politique

gers et donc pour l'exercice de la traduction. On reconnaît à chaque langue sa grâce et son génie propres, et on considère que le traducteur se doit de les restituer tout en restant fidèle à l'original[33]. Les perplexités de Jacques de Vintimille face à une telle problématique, à la fois stricte et très subjective et à laquelle il devait être particulièrement sensible en raison de ses origines étrangères, sont donc bien compréhensibles. Ainsi, son travail comme ses déclarations oscillent entre le respect du texte de départ et une presque réécriture de passages entiers qui n'est cependant que fort rarement dictée par la volonté de commenter implicitement le texte[34]. En effet, il est sans doute sincère lorsqu'il s'excuse auprès de son dédicataire pour la « dureté du langaige », dont il assume la responsabilité puisqu'il a « voulu fidèlement traduire le sens de l'autheur », non seulement les « enseignements », mais également les « manières de parler » qui elles aussi – rappelle-t-il – participent à la signification profonde du discours de l'auteur florentin et offrent donc la possibilité de connaître « quel homme c'estoit que Nicolas Macchiavel ». Notre traducteur est cependant tout autant sincère au début de ce même texte lorsqu'il critique l'inélégance de la langue de Machiavel. Ces mots, qui achèvent la dédicace, prouveraient alors que Vintimille a eu la même intuition que Jacques Gohory aura plusieurs décennies plus tard quand il soutiendra que la langue de Ma-

sera suivi de textes qui proposent un discours en faveur de la langue française comme langue de la culture tels que, en 1549, *Deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim Du Bellay, et dix ans plus tard par l'*Art poétique français* de Jacques Peletier. Joachim DU BELLAY, *Deffence et illustration de la langue françoyse*, Paris, éd. H. Chamard, STFM, 1970. Jacques PELETIER, *Art poétique français*, éd. F. Goyet, in *Traités de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Libraiire générale française, 1990.

33. Il fallait pouvoir concilier le respect du texte et la réussite de la traduction et pour cela, affirme Étienne Dolet, auteur du premier traité sur la traduction en langue française, « […] il ne faut pas asservir jusque à là que l'on rende mot pour mot… ». Étienne DOLET, *La Manière de bien traduire d'une langue à une autre*, Lyon, 1540, 3e point. Bien sûr les suggestions d'Étienne Dolet laissaient une bien grande liberté au « translateur », auquel il recommandait de parvenir à « une liaison et assemblement des dictions avec telle doulceur, que non seulement l'âme s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes ravies, et ne se faschent jamais d'une telle harmonie de langage ». *Ibid.*, 5e point.

34. C'est d'ailleurs en raison de ce même souci de fidélité au sens du texte italien, que, si son manuscrit avait été édité et divulgué, Vintimille serait peut-être resté en marge de la « querelle », qui allait bientôt se déclencher autour de Machiavel et de sa pensée, entre ses défenseurs et ses détracteurs.

chiavel a été conçue pour exprimer des concepts nouveaux. Ce dernier aurait puisé dans le patrimoine linguistique ancien, les mots pour « dire » une nouvelle approche de l'histoire et de la politique[35]. Mais au début de la dédicace, Vintimille suggère en revanche que ses choix linguistiques seront destinés à agrémenter la prose du traité puisqu'il juge que la langue de Machiavel traduite trop fidèlement « n'auroit auncune grâce envers les françois ». Voilà deux prises de position en parfaite idiosyncrasie. C'est pourquoi, sans doute, le traducteur n'a pas toujours su, voulu ou pu, rendre la polysémie, le ton ou le rythme de la prose de l'auteur florentin. Il reste cependant fondamentalement fidèle au sens du traité italien, s'abstient de tout commentaire et se garde, pour l'essentiel, de manipuler le contenu ; mais une lecture en regard prouve qu'il n'a pas toujours réussi à rendre ce que la langue de Machiavel a d'original et de novateur. Craignant les détracteurs, partagé entre son intelligente intuition et le jugement des lecteurs savants, entre la fascination que la langue de Machiavel exerçait sur lui, pour sa correspondance avec l'idée qu'elle transmet, et la peur des critiques, voire de l'incompréhension de ses contemporains, prisonnier peut-être aussi d'une certaine forme de réthorique, il s'en est malheureusement souvent éloigné et n'a presque jamais rendu, en français, le caractère essentiel et précis propre au traité italien. Ainsi, pour suppléer à ce qu'il dénonce comme un défaut de l'auteur florentin, Vintimille a très souvent dilaté le texte, par des procédés d'amplification récurrents. Parmi ceux-ci l'ajout, et surtout le redoublement des termes, des adjectifs, des substantifs et des verbes[36]. Il s'agit pour la plupart de couples réversibles, les deux termes étant néanmoins parfois nécessaires pour traduire un seul mot italien particulièrement efficace et évocateur.

35. Nous empruntons cette thèse à J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, « Sur la langue du *Prince* : des mots pour comprendre et agir », Postface à *Le Prince*, cit., p. 545-610.

36. Cette pratique qui consiste à faire correspondre à un terme de l'original deux mots dans le texte traduit était courante dans les traductions, mais aussi dans la prose française du XVI^e^ siècle. Elle a été très étudiée : nous renvoyons, entre autres, à P. M. SMITH, « Le redoublement des termes et les emprunts linguistiques dans la traduction en France au XVI^e^ siècle : Henri Estienne et François de Belleforest », in *Revue de Linguistique Romane*, 47, 1983, p. 37-58. Claude BURIDANT, « Les binômes synonymiques : esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e^ siècle », in *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4, 1980, p. 5-79.

Souvent le résultat est une simple *iteratio synonymica* où le deuxième élément n'apporte pas d'information supplémentaire. En voici quelques séries d'exemples : 1) Ajout et/ou redoublement d'adjectifs : « braves chevaux, belles armes, aornements exquis et convenables » ; « cavagli, arme e drappi d'oro » (Dédicace à Laurent de Médicis le Jeune). « Il convient qu'il soit plus aimé, plus chéry et bien voulu des siens », « è ragionevole che naturalmente sia benvoluto dalli sua » (II, 5) ; « l'on ne peut tenir facilité aucune à assaillir ung prince qui ayt sa ville bien forte et bien remparée », « nè si può tenere facilità assaltando uno [principe] che abbia la sua terra gagliarda » (X, 6) ; « qu'il fut beaucoup plus pitoyable et humain », « si vedrà quello essere stato molto più piatoso » (XVII, 3) ; « Il ne reste qu'à discourir des qualittez de Maximinus, qui fut à la vérité homme tresbelliqueux, puyssant et roide de sa personne, « Restaci a narrare le qualità di Maximino. Costui fu uomo bellicosissimo » (XIX, 57). 2) Redoublement et/ou multiplication des substantifs : « Mais les estaz qui se gouvernent par un seul prince qui a seulement ses serfz et esclaves », « Quelli stati che si governano per uno principe e per servi » (IV, 3) ; « veu qu'il [le peuple] ne désire aultre chose, qu'estre maintenu en sa liberté ancienne sans concussion ou foullement », « non domandando lui se non di non essere oppresso » (IX, 14) ; « laissent naistre les séditions et disastres dont les occisions, ravissementz, pilleries et larcins proviennent », « lasciono seguire e disordini, di che ne nasca uccisioni e rapine » ; « car si l'on regarde de bien près aux affaires mondaines l'on trouvera […] quelques vices si nécessaires qu'en les suyvant il mectroit aiseement paix, seureté, bon heur, et tranquillité en son estat » ; « perchè se si considera bene il tutto, si troverrà […] qualcuna altra che parrà vizio, e seguendola ne nasce la sicurtà et il bene essere suo » (XVI, 12) ; « car d'une part admirent ses grandz faictz et appertises de guerre », « da l'una parte admirano questa sua actione » (XVII, 18) ; « Parquoy vous debvez sçavoir qu'il y a deux sortes de combattre l'une par loix et raisons, l'autre par force et occisions », « Dovete adunque sapere come e' sono dua generazioni di combattere : l'uno, con legge ; l'altro, con la forza » (XVIII, 2). 3) Redoublement des verbes : « Les armes auxiliaires […] sont quand tu requiers secours à ung seigneur puissant, affin qu'avec ses gens de guerre il te veigne ayder et défendre », « Le arme auxiliarie […] sono quando si chiama uno potente che con le sua arme ti venga a difendere » (XII, 1) ; « et qui ont sçeut par finesses offusquer

et abuser les esprits des hommes », « che hanno saputo con l'astuzia aggirare e cervelli delli uomini » (XVIII, 1) ; « et soubdaine mutation, laisse tousjours quelque feu couvé et non amorty pour en allumer et édifier un autre », « perchè sempre una mutazione lascia lo adentellato per la edificazione dell'altra » (II, 6) ; « Et je la compare à un grand fleuve ruyneux, lequel parfoys va paisible, parfoys se courrousse et desborde, et ce faisant inonde les plaines », « Et assimiglio quella a uno di questi fiumi rovinosi che quando si adirano allagano e piani » (XXV, 5). 4) Parfois Vintimille a introduit de longues explicitations, des périphrases, de nombreuses gloses, des amplifications considérables. Le texte traduit peut devenir un texte réécrit, c'est-à-dire que le rôle du traducteur se double d'une liberté d'auteur qui, tout en respectant fondamentalement le sens, modifie la forme. La tendance la plus affirmée est certainement celle destinée à expliciter des passages. Ce procédé peut être neutre et seulement utilisé pour faciliter la compréhension du lecteur français de l'époque, mais parfois il relève d'une lecture personnelle et aussi d'une forme de censure pour les passages où les prises de position de Machiavel auraient pu paraître choquantes à un public du XVI[e] siècle. Voici quelques-uns parmi les innombrables exemples : « […] car à la vérité, chicheté est un petit vice, et qui ne luy donne ne luy oste l'estat », « […] perchè questo [essere misero] è uno di quelli vizii che lo fanno regnare » (XVI, 11). « Sur ceste matière l'on faict communément une question, à sçavoir si pour se maintenir en estat il vault mieulx estre aymé, que craint et redoubté des subjects, ou s'il vault mieulx se faire craindre que se faire aymer », « Nasce da questo una disputa, s'egli è meglio essere amato che temuto o e converso » (XVII, 8). « Car généralement les hommes jugent plus selon l'apparence de dehors, que selon les œuvres intérieures, et chascun peult veoir ce que ung prince semble au visaige, et ce qu'il monstre par les mines, mais chascun ne peult pas sentir et toucher au doigt ce qu'il est dedans le cueur […]. « E li uomini in universali iudicano più alli occhi che alle mani ; perchè tocca a vedere ad ognuno, a sentire a pochi : ognuno vede quello che tu pari, pochi sentono quello che tu se' […] ». (XVIII, 17). « Et à ceste cause ilz nourissoient es villes à eulx subjectes telles diversitez d'humeurs et par ce moyen estant les citoyens de celle cité devenuz foibles, pour l'obstacle l'un de l'aultre, ilz ne se revoltoient point et demouroyent plus facilement en l'obeyssance de leurs seigneurs ». « […] e per questo nutrivano in qual-

che terra loro subdita le differenzie, per posséderle più facilmente ». (XX, 10). « Toutefois il convient quoy qu'il face, et quoy qu'il dye, qu'il n'oublie pas à tenir ferme la majesté de sa dignité sans laquelle il ne se pourra jamais bien gouverner, et se monstrer grand en tout temps, en tout lieu, et en tous les accidentz qui luy puyssent survenir ». « […] tenendo sempre ferma nondimanco la maestà della dignità sua ». (XXIII, 28).

Plus rarement ce procédé d'amplification recèle un jugement moral, ou une prise de position personnelle du traducteur, et ce n'est pas un hasard si ces modifications deviennent bien plus importantes entre les chapitres XVII et XXI du traité, là où la pensée de Machiavel se fait plus subversive. Vintimille marque ainsi sa préférence pour un comportement princier empreint de noblesse et de force plutôt que de ruse : « Car le lyon ne se peut défendre des lacz et filetz, *pource qu'il procède noblement et se fye sur sa force* et le renard aussy ne se peult défendre contre la force des loups », « perchè el lione non si difende da' lacci, la volpe non si difende da' lupi » (XVIII, 7). Plus loin, alors que Machiavel justifie un prince qui manquerait à la parole donnée car il voit là une réponse naturelle à la mauvaise foi constitutive de l'âme humaine, Vintimille nuance considérablement cette prise de position cherchant ainsi à l'insérer dans une morale plus traditionnelle : « Mais à cause qu'ilz sont tous meschans et que *s'ilz y veoient leur prouffict* ilz ne fauldroient à rompre la foy de leur costé, pareillement ung prince ne la doibt garder envers eulx avec *son gros dommaige et interest, et se doibt monstrer meschant envers les mechans* », « E se li uomini fussino tutti buoni, questo precepto non sare' buono : ma perchè sono tristi e non la osserverebbero a te, tu etiam non l'hai ad observare a loro » (XVIII, 9). Alors que Machiavel s'intéresse avant tout à la « verità effettuale della cosa », à savoir au résultat concret produit par un comportement ou une attitude, indépendamment des sentiments ou de la morale qui en sont à l'origine, Vintimille reste enfermé dans une éthique bien plus conventionnelle. Voilà pourquoi il suggère dans sa traduction que la supériorité morale du prince doit être réelle et bien visible. C'est le sens d'une longue glose qui clôt le chapitre XXI : « Et à cause que toute cité est communément divisée en mestiers et confrairies et compagnies de paroisse, il se doibt quelques foix assembler avec eulx et se monstrer humain et magnificque et débonnaire. *Toutefois il convient quoy qu'il face, et quoy qu'il dye, qu'il n'oublie pas à tenir ferme la majesté de sa dignité,*

sans laquelle il ne se pourra jamais bien gouverner, et se monstrer grand en tout temps, en tout lieu, et en tous les accidentz qui luy puyssent survenir », « e perché ogni città è divisa in arte o tribù, tenere conto di quelle università, raunarsi con loro qualche volta, dare di sé exemplo di umanità e di munificenzia, tenendo sempre ferma nondimanco la maestà della dignità sua » (XXI, 28).

Au crédit du traducteur, il faut reconnaître que Vintimille a tenté de rendre les mots-clefs du *Prince* par des équivalents français systématiques, cédant le moins souvent possible à la tentation de les remplacer par des synonymes[37]. Le mot *stato* est ainsi presque toujours rendu par *estat*. Dans les quelques cas où Vintimille a recours à une traduction autre, c'est le terme de *seigneurie* qui revient le plus souvent (VIII, 27 ; XX, 2 ; XX, 25), *seigneur* (IX, 26), *principauté* (XVIII, 17). La traduction du mot *stato* par *empire* (XIX, 46) s'explique par le fait que Machiavel évoque la prise de pouvoir de l'empereur Sévère. Nous avons relevé deux occurrences de la traduction de *stato* par *gouvernement* (IV, 5 ; XX, 22), sans doute préféré pour éviter la répétition. Pour traduire le mot *principato* Vintimille choisit *principauté*. Il y a à cette règle peu d'exceptions : dans quelques endroits le traducteur a remplacé *principauté* par *prince* (VIII, 2 « si ascende al principato », « l'on devient prince » ; IX, 4 « viene al principato », « qui devient prince » ; XI, 3 ; XIII, 24) parfois le mot *principato* est rendu par *empire* et, inversement, le mot *imperio* devient *principauté* (VII, 42 et XIX, 43). Lorsqu'il s'agit d'exemples tirés de l'histoire de la Rome antique le terme italien *principato* est remplacé par une périphrase (XVI, 13 ; XIX, 68) ; cinq fois *principato* est traduit par *principat* (III, 1 ; VI, 4 ; VII, 43 ; XIX, 65 ; XXIV, 4). En ce qui concerne d'autres termes importants de la réflexion machiavellienne on constate fort peu de fluctuations : *principe* > *prince, ordini* > *ordres, fortuna* > *fortune, virtù* > *vertu*… Le mot *arme* en revanche oscille entre *armes*, *gens de guerre*, *hommes de guerre*, *souldarz*.

37. La traduction systématique des termes centraux de l'ouvrage de Machiavel par des équivalents français est le choix méthodologique que J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini opèrent pour leur traduction française du *Principe*, réagissant, à juste titre, aux présupposés habituellement acceptés par les autres traducteurs selon lesquels il est impossible d'utiliser un seul et même mot pour rendre des termes tels que *virtù*, *stato*, *ordini*, etc. « Sur la langue du *Prince* : des mots pour comprendre et agir », Postface à *Le Prince*, cit, p. 549-553.

D'autres initiatives macroscopiques du traducteur concernent des passages se référant à la France et aux rois de France. Les modifications apportées par Vintimille sont alors destinées à flatter l'orgueil de ces derniers. Il intervient de manière discrète pour nuancer le jugement très critique que Machiavel porte sur l'action de Louis XII en Italie. À cette occasion, il semble vouloir atténuer la gravité des erreurs que l'auteur florentin reproche au roi français, par des touches rapides et, il faut le dire, peu convaincantes[38] : « Lesquelles cinq faultes pouvoient durant sa vie ne luy redonder à dommaige, *pour la grande puissance et réputation qu'il avoit*, s'il n'y eust adjouxté la sixiesme qui fut quand il *se rua* sur les Vénitiens pour les priver de leur estat » (III, 43). « Le roy [Louis XII] doncques passa en Italie par l'ayde des Vénitiens et avec le consentement du pape Alexandre, et ne fust pas si tost à Milan qu'il donna secours au pape, pour faire guerre contre les seigneurs de la Romaigne. Laquelle fut incontinent occupée par le pape, *sans qu'âme l'empescha de la tenir pour la crainte que ung chacun avoit du roy* » (VII, 15). Vintimille se montre en revanche plus persuasif lorsque il s'agit, par exemple de grandir l'action de Charles VIII et, là où Machiavel avait trouvé l'expression célèbre et efficace : « onde che a Carlo re di Francia fu lecito pigliare la Italia col gesso […] », Vintimille traduit au prix d'un contre-sens : « Au moyen dequoy, il fut loysible à Charles roy de France *de prendre toute l'Italie et la saccager entièrement* » (XII, 9). Il trahissait ainsi la réalité historique, mais ne laissait pas passer une occasion d'exagérer la puissance guerrière du monarque français.

D'autres interventions laissent paraître une volonté d'actualisation afin de rendre peut-être plus familier le texte aux lecteurs contemporains. Parfois, cette démarche s'exprime tout simplement par l'ajout d'une phrase. Par exemple, au chapitre III, paragraphes 48-49, Machiavel rapporte son échange avec le cardinal de Rouen au cours duquel il avait répondu au prélat, qui accusait les Italiens de ne rien entendre à la guerre, que les Français, eux, n'entendaient rien aux affaires de l'État puisqu'ils avaient laissé croître, contre leur propre intérêt, la puissance de l'Église : « E per experienza si è visto che la grandezza in Italia di quella [de l'Église] e di Spagna è

38. Nous transcrivons en italique les ajouts ou les changements dus à la plume de Vintimille.

stata causata da Francia, e la ruina sua è suta causata da loro. » Vintimille traduit librement : « Car l'on a veu par expérience que les Françoys ont esté cause que l'Église et le roy d'Hespaigne *sont devenuz* si grandz en Italie, et par iceulx mesmes ilz ont été chassez bien peu après. » Dans la traduction, le choix d'introduire le passé composé « sont devenuz » insiste sur la continuité d'une situation et sur ses conséquences plus que jamais actuelles vers le milieu du XVI^e^ siècle. Ailleurs, c'est en revanche la suppression d'un adjectif qui produit un effet d'actualisation. Ainsi, à deux reprises, Vintimille choisit de ne pas traduire l'adjectif « freschi » que Machiavel emploie pour introduire un exemple puisé dans l'histoire récente (VII, 43 : « e più freschi esempi », disparaît dans la traduction ; XVIII, 12, « Io non voglio delli exempli freschi tacerne uno », devient : « Surquoy je ne veult admener que ung seul exemple »). Dans les deux cas, l'omission de l'adjectif néglige un aspect important de la pensée de Machiavel, qui repose sur une forme de connaissance où le présent et le passé sont complémentaires, mais par la même occasion les exemples cités, qui ne sont plus qualifiés de « freschi », récents, peuvent plus vraisemblablement être reçus par un lecteur chronologiquement éloigné de la rédaction du texte source. Dans un autre passage, le traducteur cherche à situer plus précisément la réflexion machiavélienne et la rend par conséquent plus actuelle. Au chapitre XIX, paragraphes 20-24, le Parlement français est évoqué comme une institution idéale pour préserver la liberté et la sécurité du roi[39]. Là où Machiavel, plongé dans la réalité politique de la Florence de son époque, parle de « l'ambizione de' potenti e la insolenzia loro », Vintimille choisit « l'ambition et l'insolence des *nobles* », et pour rendre « l'odio dello universale contro i grandi », il utilise deux substantifs immédiatement compréhensibles pour un lecteur français de son époque : « le peuple et les moins puissans ». Une opération analogue transforme les florentines « arte o tribù » en des bien plus français « mestiers et confrairies et compagnies de paroisse ». Plus loin, au chapitre XXI, paragraphe 6, c'est la modification des temps verbaux qui

39. Giuliano PROCACCI remarque qu'il s'agit là de l'un des passages du *Principe* qui eurent en France le plus de retentissement en raison de la polémique qu'au cours de tout le XVI^e^ siècle opposa les partisans d'une fonction politique du Parlement et ceux qui défendaient l'idée d'un Parlement uniquement voué à l'administration de la justice.

opère l'actualisation. Machiavel rappelle les conquêtes qui valurent sa renomée à Ferdinand d'Aragon. Il s'agit d'événements dont certains sont relativement proches du moment présumé de la rédaction et, en toute logique, l'auteur utilise le passé simple, pour évoquer les épisodes les plus anciens, et le passé composé pour les épisodes récents : « Assaltò, sotto questo medesimo mantello, l'Affrica. Fece l'impresa d'Italia. *Ha ultimamente assaltato* la Francia[40]. » Vintimille rend ainsi tous ces événements à leur passé désormais lointain : « Si se couvrit de rechief de ce mesme manteau de vouloir augmenter la réligion, et assaillit l'Affricque, depuys feit son entreprinse d'Italie en prenant le royaume de Naples, *à la parfin donna l'assault* au royaume de France. »
Par ailleurs, dans un registre moins emblématique, il convient de souligner le talent de Vintimille à rendre en français les quelques dictons ou adages, ainsi que les quelques vers qu'on trouve dans le *Principe*. Par exemple : « […] chi fonda sul popolo fonda sul fango » (IX, 20) est rendu par « Qui en peuple se fye/Sur la boue édifie » ; ou encore « E di quello che non è tuo o de' subditi tuoi si può essere più largo donatore […] » (XVII, 17), « Et comme l'on dict en commung proverbe, *du cuyr daultruy large courroye*, la despense des biens daultruy donne plus de réputation au prince […] ». Par ailleurs, en bon latiniste, Vintimille traduit de fort belle manière les vers de Virgile que Machiavel cite au chapitre XVII, paragraphe 6 : « Mon nouveau Règne, et affaires urgens / Ce que tu vois m'ont contraincte entreprendre / Et par ma terre en armes tenir gens / Pour mon passaige et entrée défendre »[41]. Même considération pour les vers de Pétrarque qui achèvent le traité et qui acquièrent chez le traducteur, fin lettré, une belle facture poétique : « Contre fureur la vertu s'armera / Et leur combat long temps ne

40. Il s'agit des éphémères conquêtes d'Oran (1509), de Bougie (1510), de Tripoli (1511) ; du partage du royaume de Naples avec les Français stipulé par le traité de Grenade (novembre 1500) et pour finir de l'attaque du duché de Guyenne (mai 1512) après laquelle les Espagnols s'emparent de la Navarre (septembre-décembre 1512).
41. « Res dura et regni novitas ma talia cogunt / Moliri, et late fines custode tueri. » *Énéide* (I, 563).

durera, Car la valeur des effortz anciens / N'est anchor morte es cueurs italiens »[42].

En ce qui concerne le commentaire du texte, il faut préciser que les ajouts, les redoublements des adjectifs, substantifs, verbes ainsi que l'amplification des phrases destinée à corriger la concision du texte source ou à en expliciter le sens, sont des phénomènes fréquents et nous ne les avons signalés que dans certains cas, à savoir lorsque ces procédés modifient le sens du texte italien ou bien quand ils révèlent la volonté du traducteur d'introduire un commentaire plus ou moins implicite.

Il faut par ailleurs remarquer que, contrairement par exemple à Gaspard d'Auvergne qui ajoute en marge des passages du *Prince* les annotations les plus déconcertantes visant à blâmer l'audace de l'auteur et à désamorcer les réactions d'un lecteur du XVI^e^ siècle[43], Vintimille s'abstient de toute note moralisante, bien que, naturellement, sa subjectivité pointe au détour d'une phrase ou bien dans un simple choix stylistique.

Les titres, les citations et les quelques mots latins apparaissant dans le texte ont tous été traduits par Vintimille. Ce procédé ne nous surprend pas chez un lettré qui était aussi un remarquable latiniste, mais il est probable qu'il se soit borné à traduire en français les parties qui, dans les plus anciennes éditions italiennes avaient déjà été rendues en « volgare ». C'est le cas en effet de l'édition de Blado et de Giunta. Cette remarque soulève la question insoluble de savoir quel était l'exemplaire utilisé par le traducteur. On le sait, le *Principe* ne fut pas imprimé du vivant de Machiavel, aucun exemplaire autographe n'a été retrouvé et il n'y a aucune preuve de l'existence d'une copie d'après un manuscrit dû à l'auteur[44]. Le traité fut publié pour la première fois à

42. « Virtù contro a furore / Prenderà l'armi, e fia el combatter corto, che 'antico valore / Nelli italici cor non è ancor morto. » Francesco PETRARCA, *Italia mia, Canzoniere*, CXXVIII, 93-96.
43. Voir à ce propos les exemples cités par Renata Pianori, *idem*, « *Le Prince* de Gaspard d'Auvergne », cit. p. 89-90.
44. Sur l'histoire de la composition et des premières éditions du *Principe*, nous renvoyons à Giorgio INGLESE, « *De Principatibus mixtis*. Per una discussione sulla "diacronia" del *Principe* », in *La Cultura*, XX, 1982, p. 276-301. *Idem*, « *Il*

Rome en 1532, par Antonio Blado d'après vraisemblablement un ou plusieurs exemplaires manuscrits. Une autre édition vit le jour à Florence quatre mois plus tard chez Bernardo Giunta. Aucune édition ne dérive directement de l'original et chacune présente des ajouts, des variantes, des corrections et des erreurs venant des éditions précédentes ou des manuscrits[45]. Si nous signalons en note les écarts entre la traduction et le texte-source que nous avons utilisé, nous ne pouvons pas affirmer si d'éventuels manques, ou ajouts, sont intentionnels ou bien déjà présents dans la version italienne dont Vintimille s'est servi.

Proto-traducteur du *Prince*, Vintimille n'a pas pu participer à la diffusion des ouvrages de Machiavel en France en raison du destin malheureux de son manuscrit. Néanmoins, même au-delà des éventuelles lacunes ou erreurs qu'un lecteur moderne peut relever dans son travail, nous devons lui reconnaître d'indéniables mérites : l'intuition visionnaire du rôle fondateur que le *Prince* allait jouer dans l'histoire de la pensée politique, et une position relativement objective à l'égard de l'original, à savoir une forme d'honnêteté intellectuelle qui est la première qualité d'un bon traducteur.

Principe », in *Letteratura italiana*, *Le Opere*, vol. I, *Dalle Origini al Cinquecento,* Alberto Asor Rosa (éd.), Turin, Einaudi, 1992, p. 889-941.

45. Il y a eu cependant à ce sujet de nombreuses contributions et des tentatives de reconstruction d'une généalogie des documents. A. E. QUAGLIO a, le premier, fait le point sur cette délicate question, voir idem, « Per il testo del *De Principatibus* di Niccolò Machiavelli », in *Lettere Italiane,* XIX, 2,avril-juin 1967.

Les traductions françaises du *Prince* au XVI^e^ siècle

Si Vintimille a été le premier, bien que méconnu, traducteur français du *Prince* de Machiavel, il n'a pas été le seul au XVI^e^ siècle[46]. Il n'est pas dans notre intention de nous aventurer dans une analyse comparative des différentes traductions, qui ne semble pas s'imposer ici, mais il importe d'insérer le travail de Vintimille dans l'itinéraire étrange et tourmenté de la circulation et de la diffusion française des œuvres du secrétaire florentin.

En 1553 paraissaient les traductions de Guillaume Cappel et de Gaspard d'Auvergne[47]. En 1571, bien que le nom et l'œuvre de Machiavel eussent été inclus, depuis 1559 et de nouveau en 1564 après la fin du Concile de Trente, dans l'*Index librorum prohibitorum* parmi les auteurs interdits, Jacques Gohory publiait sa version française du *Prin-*

46. Pour un profil biographique et culturel des autres traducteurs du *Prince* de Machiavel au XVI^e^ siècle, nous renvoyons à : Enea BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore di Machiavelli », in *Studi Machiavelliani*, p. 1-52. Dante BOVO, « Il Principe di Guillaume Cappel », *ibid*., p. 53-80. Renata PIANORI, « Le *Prince* di Gaspar d'Auvergne », *ibid*., p. 81-102. Ces études prouvent que leurs auteurs respectifs ne connaissaient pas les traductions de Jacques de Vintimille. Comme nous l'avons rappelé, l'existence du manuscrit de Vintimille a uniquement été mentionnée par Giuliano Procacci dans son ouvrage sur la fortune européenne de Machiavel. Cependant, l'historien ne va pas au-delà d'un brève commentaire de la dédicace et de la constatation que peu de temps après la première édition italienne du *Principe*, à Rome chez Blado en 1532, l'écho avait retentit jusqu'à la cour de François I^er^. Par ailleurs, Procacci rappelle que notre manuscrit avait été brièvement signalé par W. H. BOWEN, « Sixteenth century French translations of Machiavelli », in *Italica*, 1950, p. 313-320, p. 315. Et par M. DAL CORSO, « Montaigne e il *Principe* di Machiavelli ; i primi contatti », in *Montaigne e l'Italia, Atti del Congresso internazionale di Studi*, Milan Lecco, 26-30 octobre 1988, Genève-Moncalieri 1991, p. 149 et 152.

47. *Le Prince de Nicolas Machiavelle secrétaire et citoyen de Florence traduit de l'Italien en François* par Guillaume Cappel, chez Charles Étienne Imprimeur du Roy, 1553 [BNF, E*-913] *Le Prince de Nicolas Machiavelli secrétaire et citoyen de Florence traduit de l'Italien en François* par Gaspard d'Auvergne, Poitiers, de l'imprimerie d'Enguilbert le Marnef, 1553. Nous remercions M. Rech de nous avoir communiqué la Dédicace de cette traduction dont l'édition originale est conservée à la Médiathèque François Mitterand de Poitiers [DM25, Fonds anciens].

ce[48]. Un an après le massacre de la Saint-Barthélemy, dont on tiendra pour responsable Catherine de Médicis, qui n'avait jamais caché son admiration pour Machiavel, cette dernière édition n'aurait peut-être jamais vu le jour. Ce sont là trois hommes cultivés, contemporains de Vintimille, sur lesquels nous n'avons que peu de renseignements ; ceux-ci nous suffisent cependant pour affirmer qu'il ne semble avoir existé aucun lien entre ces adeptes de l'auteur florentin et notre traducteur.

On ne connaît presque rien de Guillaume Cappel, ce médecin-lettré-humaniste dont on ignore même la date de naissance et qui a survécu à l'oubli grâce à sa traduction du *Prince*. Dans son étude sur Étienne Jodelle, Enea Balmas situe Guillaume Cappel dans l'entourage du poète et le met en rapport avec les partisans de la Réforme en raison de deux pièces liminaires de Jodelle qui accompagnent la traduction du *Prince*. Il s'agit de quelques vers latins et d'un sonnet en français adressés au traducteur. Ils se trouvent en Appendice de l'ouvrage avec deux autres poèmes offerts à Guillaume Cappel par Marc-Antoine Muret et Rémy Belleau[49]. Les vers de Muret et de Belleau sont traditionnellement élogieux, alors que le sonnet français de Jodelle contient une allusion polémique aux lettrés qui s'intéressent à des sujets légers comme les histoires fantastiques, les romans de chevalerie et les poètes, par opposition à un ouvrage sérieux comme le *Prince* que le travail de Cappel a contribué à faire connaître en France[50].

48. Le Prince de Nicolas Machiavel secretaire et citoien florentin, traduit de l'Italien en François avec la vie de l'auteur mesme, par Iaq. Gohory Parisien, à Paris, chez Robert le Magnier, avec privilège du Roy, 1571 [BNF, E*2835].

49. Guillaume Cappel n'était pas lui-même protestant, mais les recherches des rères Haag (*La France protestante*, 2e éd., t. III, col. 720-739) prouvent que Cappel appartenait à une famille qui en comptait beaucoup.

50. Enea BALMAS, *Un poeta del Rinascimento francese*, p. 125-128. Voici le texte du sonnet : « Combien de fois se devroient repentir / Ceux qui fondant un discours sur les nües, / De motz fardéz, de fables inconnues / Taschent nos yeux par songes allentir. / Mais combien nous qui faisons retentir / Les fictions de deux cimes cornües, / D'une fureur antique retenües, / Lors que l'on voit un tel Prince sortir ? / Prince qui brave à nos Francois commande / De mespriser de noz resveurs la bande / Pour moissonner en un plus brave object. / Prince qu'ainsi Capel ameine en France / Que l'on dira, veu la riche abondance / Capel lui estre un fidele subject ». Les « pièces liminaires » qui accompagnent la traduction de Cappel sont signées de Jean Dorat, en grec, de

Sa traduction de l'ouvrage de Machiavel est accompagnée d'une Préface très enthousiaste, dédiée à « Monseigneur Bertrand Garde des Sceaux de France » son ami et protecteur, dans laquelle Cappel affirme que le traité du secrétaire florentin est un chef-d'œuvre de sagesse dont il vante avec enthousiasme les valeurs politiques et sociales qu'il véhicule[51]. Au *Prince* de Machiavel revient le mérite, selon le traducteur, d'être le fruit d'une analyse rationnelle des effets et des causes d'un événement donné. L'éloge que Cappel fait du texte machiavelien dans sa Dédicace se reflète, soutient Dante Bovo, dans sa fidélité au texte-source qui n'est ni surchargé ni mutilé, mais plutôt enrichi par l'élégance de la phrase française et le vocabulaire correct et cultivé.

Bien loin de cet enthousiasme inconditionnel semble en revanche l'approche de Gaspard d'Auvergne, dont la traduction du *Prince* fut publiée à Poitiers le 12 avril de cette même année 1553[52] et grâce à laquelle son nom a pu échapper à l'oubli. Dans sa dédicace à Lord James Hamilton « Duc de Chastellerault, contes d'Araines, Tuteur unique de la royne d'Écosse, Gouverneur, et seconde personne dudit royaume », le traducteur se préoccupe de désamorcer les thèses les plus subversives de Machiavel en conciliant l'éthique catholique avec les exigences de la politique du prince. En se référant sans doute au chapitre XVIII, s'il affirme avec l'auteur florentin que le prince est contraint pour des raisons politiques à s'écarter de la morale, il n'hésite pas à le justifier en vertu de l'origine divine de son pouvoir. C'est peut-être grâce à cette interprétation conservatrice ainsi qu'aux interventions des censeurs français dès la première édition du travail de

Marc-Antoine Muret, en français, c'est là que ce dernier loue amplement le traducteur pour son travail.

51. Nous publions en appendice les textes des dédicaces qui précèdent les traductions de Guillaume Cappel, Gaspard d'Auvergne et Jacques Gohory.

52. Nous connaissons peu de choses sur la vie et les relations de Gaspard d'Auvergne. Renata Pianori rappelle qu'il fut un humaniste lié à Ronsard, qui lui consacre quelques vers dans les *Amours*, et trois poèmes dans son *Bocage* de 1550 (il s'agit des V, VI et VIII, supprimés dans l'édition de 1578). Comme Guillaume Cappel, Gaspard d'Auvergne était poète et ami de poètes. Sa traduction aussi est précédée par des « pièces liminaires » que lui adressent Jean Dorat, Maludanus et Marc-Antoine Muret. Renata PIANORI, « *Le Prince* di Gaspar d'Auvergne », in *Studi Machiavelliani*, cit. p. 84 et suiv.

d'Auvergne[53], que cette traduction connut une plus grande fortune que celle de Cappel bien qu'elle soit moins proche de l'original italien et qu'elle soit alourdie par des explicitations où des phrases entières ont été réélaborées[54]. Cependant, quels que soient la valeur ou les défauts de ces traductions, la formation ou le parcours de leurs auteurs, puisque la traduction de Vintimille ne circulait pas, ce sont bien Guillaume Cappel et Gaspard d'Auvergne qui, les premiers, ont mis le *Prince* à la portée des lecteurs français.

Mais, en France, le mieux connu des traducteurs du *Principe* au XVI^e^ siècle est sans doute Jacques Gohory né le 20 janvier 1519, fils de Pierre Gohory et de Catherine Rivière, veuve du comte de Thorigny, descendant d'une famille aisée probablement d'origine italienne, laquelle comptait plusieurs hommes de loi gravitant autour du Parlement de Paris. Il a sans doute suivi aussi des études de droit puisque, selon son propre témoignage, il aurait été avocat au Parlement. Homme de lettres en marge de la culture officielle, il est lié aux milieux italianisants. C'est en 1544 qu'il va soudainement faire parler de lui lorsqu'il traduit et publie le premier livre des *Discours* de Machiavel et qu'il en offre, on l'a dit, un exemplaire à Anne de Montmorency, presque au même moment où Vintimille a vraisemblablement terminé ses propres traductions de Machiavel[55].

53. Les censeurs, les « dépputez à visiter les livres », intervinrent avec des annotations en marge : au chapitre III, où Machiavel conseille de supprimer les descendants du prince d'un état nouvellement conquis ; au chapitre XIII en stigmatisant l'exemple de Jéron de Syracuse qui, ne pouvant plus se fier à ses mercenaires, les fit massacrer ; enfin au chapitre XVIII lorsque l'auteur florentin reconnaît au prince le droit de ne pas observer la foi si son pouvoir pouvait être en danger.

54. La traduction de d'Auvergne a été de nouveau éditée en 1571 par Marnef et Cavellat avec les *Discours* de Jacques Gohory, la même année où ce dernier publiait sa propre traduction du *Prince* chez Robert Le Magnier. Entre 1571 et 1606, les *Discours* et le *Prince* de d'Auvergne eurent au moins onze rééditions, et entre 1614 et 1646, les deux ouvrages furent publiés encore dix fois avec en plus l'*Art de la guerre* de Jean Charrier. A. GERBER, *Niccolò Machiavelli. Ausgaben und Ubersetzungen seiner werke in 16 und 17 Jahrhundert*, (Turin, Bottega d' Erasmo, 1962, réimp. anastatique de l'édition en trois vol. de F. A. Perthes, Gotha, 1912-1913), II, p. 39 et suiv. Une succinte analyse comparative de la traduction de Gaspard d'Auvergne est amorcé par R. Pianori, cit., « *Le Prince* de Gaspard d'Auvergne », p. 90 et suiv.

55. Sur ce traducteur et tous renseignements le concernant nous renvoyons à Enea BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore del Machiavelli », cit., p. 3-45.

Ce n'est qu'en 1571 que voit le jour la traduction du *Prince* offerte à l'« Illustre Seigneur don Jan Francisque Carafe duc d'Avian et comte de Mariglian »[56]. Alors que Gohory avait été le premier à traduire le premier livre des *Discours* en 1544 (qui sera d'ailleurs la seule version française à être imprimée pendant plus d'un siècle), il publiait son *Prince* bien longtemps après Guillaume Cappel et Gaspard d'Auvergne. Il reproche à ses prédécesseurs d'avoir si mal traduit l'ouvrage de Machiavel qu'il se voit contraint de reprendre le travail : « […] lequel livre j'ay esté contraint de repasser et quasi retraduire entièrement pour la discrépance *des deux traducteurs* précédens en maintz lieux tant entre eux qu'avecques l'auteur mesme »[57]. Cette citation se trouve dans la brève biographie de Machiavel que Gohory rédige presque un siècle après la naissance de l'auteur florentin et que Enea Balmas publie dans son étude pour la première fois[58]. Gohory a en effet ajouté à la fin de sa traduction une biographie élogieuse et particulièrement intéressante puisque elle paraît à une date où l'hostilité envers Machiavel se fait plus âpre. Cette biographie contient une étrange interprétation du *Prince*, un bel éloge de son auteur et surtout une assez étonnante prise de position pro-impériale[59].

56. Voir le texte en Appendice, *ibid*., p. 112-113.
57. Jacques GOHORY, « La vie de Nicolas Machiavel secretaire et citoyen de Florence, composée par Jaques Gohory », cit. in E. BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore del Machiavelli », p. 59-63, ici, p. 63. Nous soulignons.
58. Enea BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore del Machiavelli », in *Studi Machiavelliani*, cit. p. 43-45.
59. « Il [Machiavel] a fait un livre du *Prince*, adroissé (comme dessus est dit) au Magnifique Laurens filz de Pierre de Medicis : auquel il descrit singulièrement toutes les parties requises au Seigneur tendant à Monarchie y voulant secrettement représenter l'Empereur Charles quint lors régnant comme il en donne témoignage en un passage. […] Surquoy je conclu que ce personnage si excellent en esperit et doctrin, que depuis longz siècles la terre n'a porté son pareil, nous sert de bel exemple de l'ignorance, avarice, et ingratitude de plusieurs princes, lesquelz perdent et consument leurs finances en pompes, bobans et délices, sans honorer ne recompenser la vertu des élégantes plumes, dont ilz ne servent par aventure après le decez des auteurs comme le jouët et passetemps quand les autres esbatz leur défaillent », *ibid*., p. 45.

Le *Prince* a été imprimé dans le même volume que la traduction des *Discours* revue et corrigée que Gohory dédie au « Magnifique Seigneur J. Francisque des Affaydi, Conte de Ghistelle, Marquis de Soresine »[60].

Enea Balmas, qui a tiré de l'oubli ce personnage, n'analyse pas les traductions de Jacques Gohory. Il a voulu d'abord replacer, dans le cadre de la biographie et des intérêts intellectuels d'homme « enciclopedico » – dont la curiosité le pousse à s'intéresser aux domaines les plus divers qui vont de la politique à l'histoire, de la culture de la vigne et du tabac à l'« ars combinatoria » pour se consacrer enfin aux romans de chevalerie –, l'auteur florentin qui aurait séduit le traducteur par ce que son ouvrage a de moins rationnel et de plus proche d'une vision d'un monde soumis à d'étranges correspondances[61].

Si Gohory et Vintimille ont en commun une sincère admiration pour l'œuvre de Machiavel, rien d'autre ne semble les rapprocher, ni leur profil biographique ni leurs intérêts respectifs. Un seul fil les unit : avoir dédié certains de leurs travaux au même moment et au même noble personnage : Anne de Montmorency.

Par ailleurs, une lecture comparative des deux versions françaises du *Principe* témoigne de leur étrangeté respective. Le destin a rapproché ces deux personnages presque certainement inconnus l'un l'autre, à l'enseigne d'une même intuition sur ce qu'avait de troublant et de novateur la pensée de Machiavel, dont ils ont été parmi les premiers messagers au-delà des Alpes.

Par rapport aux autres traducteurs de Machiavel au XVI^e^ siècle, Vintimille est donc en marge. Ses liens avec l'Italie plongent leurs racines dans ses origines familiales et, bien que, dans sa famille d'adoption, Jean de Vauzelles ait été le premier traducteur français de la *Genèse* de l'Arétin, on ne lui connaît aucune relation avec les milieux italianisants

60. En 1573, Gohory coordonne la grande édition de l'*Histoire* de Tite-Live publiée par le libraire parisien Jean Charron. À partir de 1573, il sera chargé de poursuivre l'œuvre interrompue de Paolo Emilio sur l'histoire de la couronne de France. Il s'attellera à cette tâche jusqu'à la mort. La continuation de l'histoire de Paolo nous est parvenue manuscrite et incomplète. Enea BALMAS, « Jacques Gohory, traduttore del Machiavelli », in *Studi Machiavelliani*, p. 37.
61. *Ibid.*, p. 39.

français, ni avec les poètes de la *Pléiade* dont faisaient partie aussi bien Guillaume Cappel que Gaspard d'Auvergne et Jacques Gohory.

Critères de transcription

Pour la transcription du texte nous nous sommes reportés, pour l'essentiel, aux critères établis par le Comité des travaux historiques et scientifiques de l'École nationale des chartes[62]. Nos interventions ont eu pour objet de rendre la lecture plus aisée à un lecteur cultivé d'aujourd'hui, de lever d'éventuelles ambiguités sémantiques, sans ôter au texte français les caractéristiques essentielles de l'écriture du traducteur. Nous avons donc opéré les modifications suivantes :

– Dissimilation de *u*/*v* et de *i*/*j*. Nous avons en revanche conservé le *y* ayant valeur de *i* : *icy*, *autruy*…

– Développement des tildes remplaçant le m ou le n : « honneur » pour « hoñeur »…

– Développement des rares abréviations telles que *quelqz, seigner*…

– Nous avons inséré une apostrophe à la place de la voyelle élidée dans les nombreux cas où des monosyllabes dépourvus d'accents et terminant par une voyelle s'agglutinent au mot suivant à savoir pour les : articles définis, *le* et *la* ; articles possessifs *ma*, *ta*, *sa* ; pronoms personnels *je*, *te*, *me*, *se*, *le*, *la* ; pronom relatif *que* ; conjonction *se* ; pronom démonstratif *ce*.

– Nous avons supprimé l'apostrophe dans des cas comme, ex. : *l'onguement*, *col'onies*, *l'ong*, *Col'onnoys*, *sel'on*, *batalil'on*… orthographes probablement dues à des fautes du copiste.

– Pour les majuscules nous nous sommes le plus possible rapproché de l'usage contemporain correct. Nous avons donc rétabli les majuscules : au début de chaque paragraphe ; après un point final de phrase ; à l'initiale des noms propres de personne et de lieu ; à l'initiale des noms communs employés absolument pour renvoyer à une personne, à un peuple ; aux noms des institutions éminentes, ex : *Église* ; aux noms communs pris absolument dans un emploi institutionnel précis. Mais

62. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Paris, École nationale des chartes, 2001, fasc. I, « Conseils généraux » ; fasc. II « Actes et documents d'archives ».

nous avons supprimé les majuscules pour les mots indiquant des titres et des fonctions même employés absolument : ex : *prince*, *roy*, *pape*, *empereur*.
– Nous avons retranscrit les chiffres romains en majuscules.
– Nous n'avons pas inséré les traits d'union dans les nombreux cas où ils n'avaient pas été utilisés. Ex. : *cy dessus*, *cy après*, *au dessus*, *quelque ungs*. Nous avons conservé la séparation des conjonctions et adverbes composés, ex. : *pource que*, *puis que*, *long temps*, *plus tost*. Nous n'avons pas séparé l'adverbe et l'adjectif tels que, par exemple : *trespuissant*, *tresgrand*, *tresexcellent*, ou encore la préposition de l'adverbe, comme pour *cestassavoir*, *adoncques*, *enquoi*, *aumoins*, *acause* (lorsque cette préposition est écrite en un seul mot), *alencontre*, *dautrepart*, ni la préposition du pronom comme : *dicelluy*, *daultre*, *daultruy*.
– Nous avons rétabli le tiret entre le verbe et le pronom sujet dans les phrases interrogatives.
– Selon l'usage philologique nous avons maintenu les graphies anciennes où le *s* remplace l'accent circonflexe et parfois aigu (comme dans *estre*, *estrangier*, *maistre*, *opiniastre*, *estat*, *esgalité*, *vostre*, *ceste*) ; ont été conservés les pluriels où l'accent se matérialise par un *ꝛ*, tout comme le *ꝛ* a été conservé lorsqu'il sert a indiquer la marque du pluriel. Selon l'usage contemporain nous avons rétabli les accents circonflexes, aigus ou graves, absents de l'écriture du manuscrit sauf, rarement, sur la finale, mais nous avons conservé des graphies comme : *aiseement* ; tout comme nous n'avons pas rétabli l'accent lorsque le traducteur, suivant une oscillation récurrente, a placé deux consonnes ou une double consonne après le *e* : *remedde*, *despendre*, *tesmoignage*, *recepvoir*, *procedder*, *fidelle*. L'accent grave à en revanche été retranscrit sur le *où*, et l'accent circonflexe dans les mots comme *grâce*, *âme*, *extrême*. Nous avons également conservé l'ensemble des graphies et des caractéristiques grammaticales anciennes, ainsi que leurs oscillations : le participe présent ou adjectifs substantivés en *ans* ou *ens* pour *ant* ou *ent* ; les imparfaits en *ois*, *oit*, *oient*, les formes verbales archaïques : *il prins*, *treuver*, *il peult*, *conqueste*. Ou encore, *ains*, *aultruy*, *ceulx*, *haulteur*, *cueur*, *briefvement*, *républicque*, *gensdarmes* et *gendarmerie*. Nous n'avons pas modifié l'usage ancien et fluctuant des consonnes géminées, ex. : *remedde*, *affin*, *deffendent*, *routte*, *Romme*, *roidde*, *diette*, *suytte*, *prouffict*, ainsi que les groupes consonantiques *ct*, *tt*. : *traicter*, *malfaicteur*, *faict*, *mectre*, *destruict*, *contrainct*.

– Nous avons conservé des formes anciennes pour certains mots qui aujourd'hui se trouvent modifiés : *tousjours*, *néantmoins*, *je conclud*, *nudz*, mais nous avons retranscrit le *ç* dans les mots tel que : *sçavoir*, *rançon*, *conçeu*, *façon*.

– Nous n'avons pas corrigé les fautes de grammaire de l'auteur ou du copiste, mais nous les avons parfois signalées en note.

– La ponctuation a été respectée dans la mesure du possible, cependant, pour faciliter la lecture nous avons supprimé la virgule après le sujet précédant immédiatement le verbe, entre le verbe et la conjonction que de la complétive, entre si, tel, tellement, même et la conjonction que de la subordonnée qui suit, avant le relatif immédiatement précédé de l'antécédent ; nous avons aussi remplacé par des virgules les très nombreuses parenthèses. Nous avons également supprimé la virgule avant la conjonction et dans une énumération. Les très fréquents « : » ont été remplacés par « ; » « , » « . », surtout lorsque la proposition suivante n'avait pas une fonction explicative.

Ces critères ont également été appliqués à la transcription des dédicaces des traductions de Cappel, d'Auvergne et Gohory qui figurent en Appendice ainsi qu'aux citations isolées.

La vocation première de cette édition est avant tout de faire connaître au public la première traduction française du *Prince* de Machiavel, pour rendre justice à son traducteur Jacques de Vintimille bien sûr, mais aussi pour apporter une contribution aux recherches sur la fortune européenne de l'œuvre d'un auteur capital dans l'histoire de la pensée politique. Pour cette raison, nous avons choisi de limiter les notes aux seules remarques concernant la traduction et sa relation au texte source. Nous signalons donc les éventuels écarts lorsqu'ils révèlent soit une probable incompréhension de Vintimille, soit sa volonté délibérée de modifier le sens de l'original pour des raisons d'ordre historique et, parfois, idéologique. Dans ce cas nous y avons fait allusion dans notre présentation, mais nous les signalons également le long du texte, d'où, parfois, une inévitable répétition. Par ailleurs, ne pouvant pas connaître le texte source utilisé par le traducteur, nous ne pouvons pas savoir si les lacunes constatées dans la traduction sont volontaires ou non. C'est pourquoi nous les indiquons seulement si elles sont d'une ampleur considérable. Nous avons parfois reporté en

note le sens de certains mots désormais disparus dans la langue française dans l'unique but de rendre la lecture plus fluide. Pour la même raison nous avons divisé le texte en paragraphes d'après l'édition critique *De Principatibus* de Giorgio Inglese (Rome, Istituto storico italiano per il Medioevo, 1994) que nous avons utilisé comme texte de référence. Pour nos traductions françaises nous faisons toujours référence au travail de Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini[63].

63. *Le Prince*, Paris, PUF, 2000. Je tiens à adresser tous mes remerciements à Jean-Claude Zancarini qui m'a donné la possibilité de publier ce travail. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance, pour son soutien de toujours ainsi que pour ses précieux conseils, à Adelin Fiorato. Je remercie enfin Marina Marietti pour son aide et ses suggestions, et mon amie Françoise Lhermigny pour sa patience et sa collaboration.

LE PRINCE DE NICOLAS MACHIAVEL CITOYEN ET SECRETAIRE DE FLORENCE TRADUICT EN FRANÇOYS. MDXLXI

Le Prince de Nicolas Macchiavel citoyen et secretaire de Florence traduict en françoys. MDXLVI

A Monseigneur le conestable, Jacques de Vintemille, Humble Salut

Monseigneur, combien que j'aye par cy devant prins grand plaisir à lire le traicté du *Prince* de Nicolas Macchiavel, homme de grande lecture, et qui en tous ses livres n'a prins aultre subject, que de vouloir reigler les gouvernemens des grandz hommes, et que je desirasse grandement qu'il fust entendu par les françoys, toutesfoys je n'avois point la hardiesse de le traduyre en lengue françoyse, estant retenu par deux causes principales. L'une que l'autheur est moult brief, concis, non bien composé, ny élégant dans ses escriptz, et me sembloit, que son dire fidèlement traduict, n'auroit aucune grâce envers les françoys qui aiment une copieuse et asiactique forme de parler[64]. L'autre, que je me doubtoys grandement d'estre repris, si je qui suys estrangier, sorty des plus loingtaines parties de Grèce entreprenoys sur deux ou troys divers lengaiges, en traduisant ce livre, comme d'entendre bien l'italien, et le françoys parmy le latin, qui sont tous differens de mon naturel[65]. Ces deux causes ont eu par quelquez espace[66] de temps telle efficace en mon esprit, que je me deliberoys de ne m'entremesler jamais d'aucune traduction[67], sachant que c'est une choses moult difficile et exposée à mille répréhensions, mesme au temps d'aujourd'huy, où il y a des gens d'un goust si délicat et purgé, qu'ilz ont en horreur, et ne veulent recepvoir aucune parole rude ou malsonante aux aureilles[68]. Toutesfoys

64. Cette brève remarque sur le style de Machiavel éclaire le sens des procédés récurrents d'amplification, explicitation et redoublement que Jacques de Vintimille utilise dans sa traduction.
65. Comme nous l'avons rappelé dans notre présentation, la langue maternelle de Jacques de Vintimille était vraisemblablement le grec.
66. Faute sans doute due au copiste.
67. Ceci pourrait expliquer la dizaine d'années passées entre le retour d'Italie de Jacques de Vintimille et la date indiquée à la fin du manuscrit.
68. Cette déclaration rend compte non seulement des soucis personnels de notre traducteur qu'il vient d'ailleurs d'évoquer quelques lignes plus haut, mais sur-

Monsieur de Rambouillet[69], à qui je suys dez long temps grandement obligé, me commanda un jour de m'exposer à vostre jugement en ceste traduction, et me pressa tant de ce faire, qu'en l'espace de huict jours le livre fut traduict, et sur le champ doublé par un meschant escripvain, et tout mal en ordre vous fut présenté à mon tresgrand regret. Depuys ayant eu quelques respiration d'autres affaires, en revoyant mon brouillart me délibéray de le faire rescripre un peu plus nectement que vous ne l'avyez eu, et purger en partie les faultes de l'escripvain qui l'avoit plus gasté que rescript. Ce que j'ay faict ces derniers jours, et me suys enhardy de le vous présenter, non pas pour vous donner aucun enseignement de vivre par l'instruction de ce livre, sachant bien que vostre vie tant estimée n'a besoing d'aucun precepteur, ains seulement affin que le livre soit approuvé par vostre jugement, et que soubtz vostre authorité les aultres s'en puissent servir, en la forme que vous avez faict[70], en accompaignant la doctrine dicelluy avec une saincteté de vie, et infinies vertuz qui vous font aujourdhuy

tout des débats sur la langue qui agitaient les milieux littéraires de l'époque. On s'interrogeait non seulement sur la capacité de la langue vernaculaire à véhiculer la culture, sur les manières de l'épurer et de l'ennoblir, mais aussi sur la valeur des traductions, et c'est justement en 1540 qu'Étienne Dolet fait paraître la *Manière de bien traduire d'une langue en aultre*. Cependant, il s'agit là pour l'essentiel d'une sorte de *captatio benevolentiæ* : non seulement Vintimille est un adepte de la traduction, comme le prouvent ses propres travaux, mais en outre son destinataire lui-même, homme d'action il est vrai avant d'être homme de lettres, était favorable au principe de la traduction.

69. Il s'agit probablement de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet qui fut capitaine des gardes du corps sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, lieutenant général de leurs armées, et gouverneur de Metz. En 1557, il fut chargé de conduire à Paris un corps de troupes pour réprimer une sédition d'étudiants d'université. Il se distingua, la même année, au siège de Saint-Quentin. En 1561, il reçut la mission délicate d'aller en Allemagne proposer aux princes protestants une ligue fédérative pour s'opposer aux résolutions qui allaient être prises au Concile de Trente. Jacques d'Angennes mourut l'année suivante. *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. II, p. 168. Nous ne connaissons pas les liens entre Jacques d'Angennes et Anne de Montmorency ni leurs relations avec notre traducteur. Sans doute la fréquentation de la Cour avait rapproché les deux seigneurs et amené Jacques de Rambouillet, qui connaissait l'intérêt du connétable pour les affaires d'État et d'Italie, à suggérer à son protégé d'offrir la traduction du *Prince* à ce puissant personnage.

70. Vintimille espérait-il que Anne de Montmorency aurait fait imprimer cette traduction ?

resplendir au conspect de tout le monde. A ceste cause, Monseigneur, je vous supply prendre ce petit mien labeur en gré, et excuser la durté du lengaige, causée pour avoir voulu trop fidèlement traduyre le sens de l'autheur, affin que non seulement des enseignemens, mais aussy des manières de parler vous cognoissiez quel homme c'estoit que Nicolas Macchiavel[71] : De Paris ce III jour de juing MDXLVI.

71. En achevant sa dédicace, Vintimille renouvelle sa crainte de se voir reprocher la « dureté du langaige », le manque d'harmonie et d'élégance de son français. S'il s'en excuse, en évoquant la rudesse du style de l'auteur, ce n'est cependant que pour mieux exprimer son admiration pour le penseur florentin.

NICOLAS MACCHIAVEL AU MAGNIFICQUE SEIGNEUR LAURENS FILZ DE PIERRE DE MEDICIS SALUT

1) Oyant, magnificque seigneur, que la plus part de ceulx qui veulent gaigner la grâce des princes communément se présentent à eulx avec quelque don des plus précieuses choses qu'ilz ayent, et principalement de celles qui luy sont plus aggréables et chères, dont le plus souvent leur donnent quelques braves chevaulx, belles armes, draps d'or, pierres précieuses, et aultres telz aornemens exquis et convénables à leur puissance. 2) J'ay désiré pour ensuivre celle coustume me présenter à vostre magnificence avec quelque tesmoignage de mon debvoir. Et pource faire n'ay trouvé dans le cabinet de mes trésors chose de si hault pris, ne que j'estime tant, que la congnoissance des faictz des grands hommes, que j'ay apprise par une longue expérience des choses modernes, et par continuelle lecture des antiques. Laquelle par moy longuement pourpensée, et par le menu examinée à grande diligence finablement a esté réduicte en ung petit volume, lequel je me suis enhardy de vous présenter. 3) Et combien que j'estime ceste œuvre estre indigne de vous estre présentée, touteffoys j'ay seure espérance quelle vous sera aggréable[72], veu qu'à la vérité je ne vous puys faire plus grand don, que vous donner faculté de veoir[73] en peu de temps toutes les notables choses, qu'en plusieurs années et avec grandz périlz, et continuelz travaux[74] j'ay apprises et entendues. 4) Lequel traicté je n'ay point voulu parer de parolles braves et magnificques[75], ny d'aultre allichement ou aornement extérieur, dont plusieurs ont accoustumé de

72. Manque « per sua umanità ».
73. « Veoir » traduit « intendere ». À la ligne suivante « inteso » est rendu par « entendues », et « conosciuto » par « apprise ». Vintimille efface ainsi la répétition employée par Machiavel.
74. En traduisant « disagi » par « continuelz travaux », le traducteur trahit la pensée de l'auteur qui insiste ici sur sa propre expérience des bouleversements de son époque et non pas, ou du moins pas uniquement, sur un effort intellectuel.
75. « Braves » traduit, mal, l'adjectif « ampollose » ; manque en revanche : « clausole ample ».

farder et gorgiaser[76] leurs œuvres, à celle fin qu'il n'y eut en icelluy chose qui le rendit honnoré et aggréable, sinon la gravité du subject et la vérité de la matière. 5) Pareillement je ne veulx que vous réputiez en moy aucune présumption et oultrecuydance[77], si je, qui suis home de petite estoffe et bas estat, entreprendz de discourir et donner reigle aux gouvernemens des princes. Car comme ceulx qui pourtrayent les paysages, se mectent bas à la pleine pour considérer la nature des haultz lieux montueux, et pour congnoistre celle des lieux bas ilz se mectent hault sur les montaignes, par mesme raison pour juger de la nature des peuples, il faut estre prince, et pour sçavoir quelle est celle des princes, il convient estre homme privé et populaire[78].

6) Prenez donc en gré, monseigneur, ce petit don, et de tel couraige comme je le vous offre, lequel si vous lisez et considérez diligemment, vous congnoistrez en icelluy, ung mien ardent désir que vous parveniez à celle puissance que la fortune et voz aultres excellentes qualitez vous promectent. 7) Et si quelque foys du hault de vostre grandeur, vous tournez voz pitoyables yeulx sur ces bas lieux de nostre pauvreté, par évidence vous congnoistrez combien indignement je supporte ceste perverse et continuelle malignité de fortune.

76. « Descrivere et ornare » est rendu par « farder et gorgiaser », le traducteur insiste donc sur la forme qui dissimule la vanité des contenus. « Gorgiaser » : faire étalage, être coquet.
77. Vintimille ajoute un substantif, il intensifie ainsi la traditionnelle excusatio.
78. En ajoutant l'adjectif « privé », le traducteur introduit une distance supplémentaire entre le prince, qui doit gouverner l'État, et ceux qui en revanche ne peuvent que réfléchir à ce gouvernement.

S'ENSUIT LE TRAITÉ DU *PRINCE* DE NICOLAS MACCHIAVEL SECRETAIRE ET CITOYEN DE FLORENCE, TRADUIT EN VULGAIRE FRANCOYS

De la géneralle division de toutes les sortes des principaultéz, et par quelz moyens on les peult acquérir. Chapitre I

Tous estatz et toutes dominations[79] qui oncques eurent, et ont puissance sur la vie des hommes, doibvent estre appellés ou républicques, ou principautez. 2) Les principautez sont de deux manières. Car les unes se peuvent appeler héréditaires, et c'est quand les ancestres de la parenté du seigneur ont longuement esté princes en un estat ; les autres se peuvent dire nouvelles, qui est quand un seigneur commence à dominer sur quelque estat, qui par icelluy n'avoit point au paravant esté dominé[80]. 3) Des nouveaux estaz aussy, les ungs sont totallement nouveaux, comme fut l'estat de Milan à Françoys Sforse, après la mort du duc Philippe[81]. Les autres se peuvent appeler meslez[82], quand un estat vient estre adjoinct comme un membre, à l'ancien héritage du prince qui le conqueste, comme est le Royaulme de Naples au roy d'Espagne. 4) Oultre ce, les dominations ainsy acquises, ou elles sont coustumières de vivre soubz un prince, ou d'estre en leur liberté de républicque, non subjectes à aucun seigneur[83], et le plus souvent[84] se

79. Le terme « dominio », ou « dominii », renvoie à la fois à la forme d'exercice de l'autorité et au territoire. Cette double notion se perd dans le choix de « domination ».
80. Cette longue et malheureuse périphrase est entièrement de Vintimille, alors ue la phrase de Machiavel, rapide et efficace, confie à l'exemple qui suit le soin d'expliquer le sens de « nuovi ».
81. Vintimille ajoute « après la mort du duc Philippe » afin de rendre l'exemple plus explicite.
82. En traduisant « membri aggiunti », « meslez », Vintimille anticipe l'adjectif « mixtis » utilisé dans le chapitre III, qu'il traduira d'ailleurs également par « mesleez ». Il simplifie ainsi la complexité de la pensée de Machiavel.
83. Vintimille explicite et anticipe. C'est en effet au début du chapitre suivant que Machiavel développe le sens qu'il attribue à cet état de liberté.
84. Le traducteur ajoute cette réserve qui ne se trouve pas chez Machiavel là où apparaît, pour la première fois, ce binôme fondamental de « fortuna » et « virtù ».

conquestent ou par armes et ayde daultruy, ou par armes propres, ou par fortune, ou par vertu.

Des principautez héréditaires. Chapitre II

1) Je laisseray pour le présent à traicter la matière des républicques, et ce pour cause que j'en ay faict en autre endroict de bien longs discours, 2) et me tourneray seullement à traicter de la principaulté. Parquoy en résumant les poinctz cy dessus divisez, et quasi retissant les filz de la töele cy dessus par moy commencée, je mettray en avant tous les moyens comment ces principautez se peuvent gouverner et maintenir.

3) Parquoy je diz qu'en tous estatz héréditaires, et qui sont acoustumez au sang de leurs princes, il n'y a pas tant de difficultez à les maintenir, qu'aux nouveaux. Pource qu'il suffit d'ensuyvre les anciennes coustumes de les gouverner, et ne oultrepasser l'ordre de ses predecesseurs, au demourant temporiser, et avec prudence donner remède aux nouveaux accidentz, qui peuvent survenir : tellement que si un tel prince est seullement garny d'une ordinaire, voire bien médiocre vertu et industrie, il se pourra tousjours en son estat aiseement maintenir, si par mésadventure la vertu et force de celuy qui l'en priveroit n'estoit trop roide et excessive. Et quand ores il en seroit privé, combien que l'occupateur luy feust encombreux et senestre, si est ce qu'il aura tousjours quelque moyen de le reconquérir.

4) Nous avons pour exemple et approbation de ce dessus en Italie veu le Duc de Ferrare, qui a soustenu et repoulsé les assaultz des Vénitiens l'an 1484, et ceulx de pape Jule l'an 1510, laquelle chose luy eut esté quasi impossible, si ledict prince n'eust esté enraciné et par longue succession estably en son estat. 5) Car le prince naturel a moins d'occasions et n'est si souvent contraict d'offenser aultruy. Donc par droicte raison il convient qu'il soit plus aymé, plus chéry, et bien voulu des siens[85], si quelques vices insupportables ne le mettent en haine. 6) Pource qu'en l'ancienneté d'une domination bien continuée, les mémoires des injures, qui sont causes des innovations, sont extainc-

85. Amplification qui semble dictée par la volonté d'ajouter du pathos au propos exprimé.

tes[86], ainsy comme par le contraire une nouvelle et soubdaine mutation, laisse tousjours quelque feu couvé et non amorty pour en allumer et édifier une autre[87].

Des principautez meslées. Chapitre III

1) Mais à maintenir une principauté nouvelle, il y a grande difficulté. Et pour premièrement traicter quand l'estat n'est pas du tout nouveau, mais comme ung membre adjoinct au viel estat du conquérant, laquelle chose ensemble mixtionnée se peut appeler une principautée meslée[88]. Les variations d'un tel estat naissent d'une difficulté qui est naturellement en tous les nouveaux principatz, pource que les hommes changent voluntiers de seigneur en espérant méliorer leur condition, et ceste faulse oppinion leur mect les armes en main, contre celuy qui domine sur eux, de laquelle par après ilz se treuvent déceuz. Car par expérience ilz voyent et congnoissent évidemment avoir choisy le piz, 2) laquelle chose aussy dépend d'une autre nécessité naturelle, qui est ordinairement en l'acquest de tous nouveaux estatz[89]. C'est que communément l'on est contrainct d'offenser et fouler[90] ceulx que l'on commence à opprimer et dominer, par foulement de gensdarmes tenans les champs et autres infinies injures qui nécessairement suyvent ce nouvel acquest de seigneurie : 3) de sorte que tu te treuves avoir

86. Dans le texte de l'auteur florentin ce qui est en cause c'est tout d'abord l'instabilité due aux innovations qui, par définition, ne peuvent que s'enchaîner. L'idée de la nécessité de maîtriser un peuple récemment conquis, apparaît clairement seulement au chapitre suivant. Vintimille néglige d'ailleurs la traduction du mot « cagioni », alors que le binôme *memorie/cagioni* renvoie à une double explication des causes potentielles d'un changement de gouvernement.
87. Vintimille est arrivé à rendre assez bien l'idée suggérée par Machiavel de l'instabilité dérivée de l'enchaînement des innovations, mais il abandonne la belle image du traité florentin, bien rendue en revanche dans la traduction de J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini : « toujours, en effet, une mutation laisse une pierre d'attente pour l'édification de la suivante », *Le Prince*, cit., p. 47.
88. Cette longue périphrase sert à rendre le simple adjectif « misto » qui, traduit littéralement, devait paraître à Vintimille trop ambigu.
89. Amplification.
90. Il y a ici la volonté du traducteur d'intensifier l'image. « Fouler » : se livrer à des violences, à des ravages. « Foulement » : oppression. À la ligne suivante, « champ » : bataille.

encouru l'inimitié de tous ceulx que tu as offensez à l'occupation dicelluy, et davantaige tu ne peuz maintenir en amytié ceulx qui t'ont donné l'entrée à y mettre le pied, à cause que l'on ne peut jamais satisfaire et assez complaire à iceulx selon ce qu'ilz avoient présupposé en leur espérance, et à cause aussy que tu n'oses user contre eulx d'aucune médecine de rigueur, pour raison que tu te sens obligé à eux. Et fault noter que l'on est contrainct de se servir de telles gentz pour faciliter l'entrée en quelque estat[91], pource que tousjours ung assaillant combien qu'il soit puissant en campaigne a besoing de la faveur de quelque provincial, pour entrer en une province. 4) Pour les raisons cy dessus déduictes, Louys XIIe roy de France en ung instant occupa l'estat de Milan, et en ung moment le perdit. Et pour l'en désemparer la première foys, les forces et armes de Louys Sforce seules sans aultres secours furent plus que suffisantes, pource que les peuples luy avoient ouvert les portes de l'estat se trouvant par après déceuz de ce grand bien qu'ilz avoient esperé leur devoir advenir en changeant de seigneur, ne peurent supporter les molestations et foulements de ce nouveau prince.

5) Bien est vray que quand les pays qui ont rebellé sont de rechief subjuguez, et reviennent en la puissance de celuy qui les avoit perduz, il y a bien plus grande difficulté à l'en chasser pour la seconde fois. À cause que prenant occasion sur ladicte rébellion, le prince est moins respectif et plus roide à s'asseurer de ses subjectz, punissant les rebelles, faisant déclarer les suspectz, et pourvoyant aux parties plus foibles : 6) en sorte que s'il ne fallut pour la première foys que ung petit Duc Louys, qui feit sur ses frontières quelques legières alarmes pour faire perdre l'estat de Milan aux françoys : pour les en chasser de rechef, après qu'ilz eurent regaigné ledict estat, il fallut que tout le monde s'en meslat et se ruast sur eulx,[92] et que leurs armées fussent

91. Cette longue phrase a été ajoutée par le traducteur pour souligner le besoin de complicités secrètes afin de mener à bien une conquête.

92. Alors qu'en italien nous avons un simple « avere contro tutto il mondo », Vintimille non seulement amplifie, mais apporte un brin d'ironie. En effet, « s'en mesler » a le sens moderne et suggère une sorte d'intrusion peu justifiée ; « se ruast » évoque une violence incontrôlée à laquelle l'armée française aurait pu difficilement s'opposer. Il s'agit de l'intervention de la Sainte Ligue voulue par Jules II contre Louis XII, à partir d'octobre 1511, et qui réunissait : Venise, Ferdinand le Catholique et les cantons suisses. Après la campa-

mises en routte froissées[93] et chassées hors d'Italie. Laquelle difficulté n'advint sinon pour les raisons cy dessus declairées. 7) Et non obstant toutes ces difficultés, ilz le perdirent par deux foys. Les causes généralles[94] de la première perte dudict estat aux françoys, ont cy dessus esté discourues, il reste à veoir celles de la seconde, et déclairer les remèdes qu'il eust peu user, et quelz moyens pourroit avoir ung conquérant, qui seroit en semblable cas pour se maintenir en sa conqueste mieulx, que ne feist le susdict roy de France.

8) Parquoy je diz, que telz estatz qui s'adjoingnent en les acquérant comme membres à quelque vieux estat du vaincqueur, sont ou d'une mesme province, et de semblable langue, ou bien de diverse. 9) S'ilz sont d'une mesme sorte, il y a grande facilté à les retenir, et principallement s'ilz n'ont point acoustume de vivre en liberté. Et pour bien posséder la seigneurie de telles gens en seureté, il suffist de totallement estaindre la lignée de celluy qui au paravant en estoit seigneur. Pource que es autres choses les hommes vivent en repos, pourveu qu'on les tienne en saulvegarde avec leurs anciens droictz, et conditions, et qu'il n'y ayt difformité de coustumes et langaige. Comme l'on a veu que la Bourgoigne, la Bretaigne, Gascongne et Normandie ont faict, lesquelles de long temps ont esté et sont conjoinctes à la France. Et combien qu'il y ait quelque difformité de langues, touteffois pour la conformité des coustumes de vivre, elles se supportent facilement l'une l'autre. 10) Parquoy il convient que celuy qui conqueste telz estatz et les veult retenir soubz son obéissance, aye considération à deux choses principalles. La première est, que la lignée du prince ancien et héréditaire soit du tout anéantie. L'autre est qu'il

gne victorieuse de Gaston de Foix à Bologne, Brescia et Ravenne, les Français furent obligés de se retirer d'Italie en quelques semaines. Machiavel lui-même avait été témoin de ces événements. En soulignant la force impétueuse des États de la Ligue, Vintimille cherche sans doute à justifier le retrait des Français.

93. « Froisser » avait le sens de rompre, briser, casser, annuler.

94. Comme le font remarquer J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini dans les notes remarquablement riches de leur traduction, les « cause universali », les « raisons universelles », que Machiavel va prendre en considération relèvent de l'analyse d'une conjoncture historique et elles vont être la matière essentielle de ce chapitre III ; elles vont ainsi donner lieu à une critique historique de Louis XII. En ce sens la traduction de Vintimille, qui choisi « généralles » au lieu d'un possible *universelles*, réduit la portée théorique de cet adjectif.

ne face aux peuples aucun changement ny altération de leur loix, péages, ny tributz, et par ainsy en brief temps ilz viendront à faire peslemesle, et se rédiger en ung corps avec le vieil estat du conquérant.

11) Mais quand l'on acquiert en une province totallement aliéné et difformé[95] de langue, costumes et ordres, quelques estatz nouveaux, ycy sont les grandes difficultez, et en cela fault avoir grande fortune et industrie à les retenir. 12) Certainement l'ung des plus grandz et plus vigoureux remèdes pour y bien tenir la bride[96], seroit que le conquérant y vint habiter en personne. Laquelle chose seroit de telle efficace, que sans aucun péril la possession dudict estat en seroit plus asseurée et durable. Comme le grand Turc a faict de la Grèce, lequel, oultres les autres ordres par luy usez pour retenir la possession dudict empire, s'il ny fust venu habiter en personne il n'estoit possible de garder. 13) Car en y demourant l'on veoit naistre les inconvenientz et conjurations, que communément l'on faict contre les nouveaux seigneurs, tellement que l'on est près pour y remédier. Mais au contraire n'y demourant point, l'on ne veoit naistre semblables désordres, et l'on ne s'en apperçoit jamais sinon quand ilz sont si grandz et si bien fondez et menez que tout remède y est inutile. Davantage ce pendant la province n'est pillée par ses officiers, les subjectz se contentent, voyant qu'ilz ont en leurs querelles prochain recours à la justice du prince. Parquoy ilz ont plus grande raison de l'aymer, s'ilz sont bons, ou de le craindre, s'ilz sont mauvais. Et si quelque estrangier luy vouloit rompre la guerre, le voyant estre ainsy sur ses gardes il y penseroit deux fois et ne se hazarderoit si follement, sachant que ceulx qui habitent es provinces conquestées ne les peuvent perdre sinon avec grande difficulté.

14) L'autre remède certainement meilleur[97] est y envoyer des colonies, c'est à dire y faire aller des nouveaux habitans, prins de ton pays, pour demourer en ung ou deux lieux, qui fussent les principaulx et quasi les clefz d'iceluy estat. Car pour le retenir il est besoing de faire ce que dessus, ou d'y tenir grand nombre de gens d'armes tant à pied, qu'à cheval pour les garnisons du pays. 15) À y envoyer des

95. Faute présente dans le manuscrit.
96. Cette expression imagée est absente de l'original.
97. Dans la version italienne, l'exemple que l'auteur s'apprête à donner n'est pas « le meilleur », mais « l'altro migliore remedio », c'est-à-dire « un autre des meilleurs remèdes ».

colonies le prince ne despend pas beaucoup et facilement sans aucune ou bien peu de despence les y envoye et par iceulx retient la seigneurie du pays. En ce faisant il offense et nuyt seulement à ceulx qu'il désempare, lequelz il prive de terres et possessions pour les donner aux nouveaux habitans, qui sont une petite partie de tout l'estat, 16) dont ceulx qui sont déchassez demourent dispers et pauvres, et à ceste cause ne luy peuvent nuyre, et tous les autres sont aisez à rapaiser, pour autant qu'ilz n'ont aucunement esté grevez, et d'autre part ilz ont crainte de faillir affin qu'ilz ne soient punyz, comme les autres qui ont esté privez de leurs biens. 17) Dont je concludz que ces colonies qui ne coustent rien, sont plus fidelles et ne peuvent porter dommaige, et les habitans comme dict est ne peuvent nuyre, pour autant qu'ilz sont pauvres et dispers. 18) Car c'est une reigle génerale et notable, et à quoy ung prince doibt estre bien advisé[98], que l'on doibt sans tenir le millieu, ou chérir ou destruire les hommes, pource que communément des legières offenses ung chascun se peult venger, des grandes non. Et par aynsi l'outraige et nuisance qu'on faict à ung homme, doibt estre bastie de telle sorte, qu'elle ne puisse avoir crainte de la vengeance.19) Mais si l'on tient en ces pays ainsi occupez garnisons et gensdarmes, en lieu d'y envoyer une colonie, l'on despend ung argent infiny, à cause que ordinairement pour l'entretenement d'iceulx fault consumer tout le revenu de l'estat, tellement que l'acquest luy revient à perte, et nuyt beaucoup plus que l'on ne penseroit. Car il offense tout l'estat en trasmuant les logis des compaignies par toutes les villes et bourgades, duquel foulement chascun se sent estre grevé et endommaigé, et à ceste cause luy devient ennemy. Lesquelz ennemyz sont de telle sorte, qu'ilz peuvent donner beaucoup de nuysance, pource qu'ilz se veoient battuz en leur maison. 20) Parquoy je concludz qu'en toutes sortes ceste manière de retenir ung pays par gendarmes est inutile, comme celle des colonies est utile.

21) Outre plus le conquérant en pays difforme de langue et de coustumes se doibt faire chef de partie, et protecteur des moindres seigneurs qui sont ses voisins, et tascher d'affoiblir les plus puissants d'iceluy, et empescher qu'en aucune manière ny par aucun accident,

98. Cette recommandation est absente du texte-source. Elle intervient ici pour nuancer le caractère tranchant de l'affirmation qui suit.

ung estrangier plus puissant, ou moins foible que luy n'y mette le pied. Car il advient tousjours qu'il est introduict par une des partz de ladicte province, de ceulx qui se tiennent mal contentz, ou par ambition, ou par crainte. Comme l'on a veu jadis que les Ætoles feirent venir les Romains en Grèce, ainsy comme en toutes provinces qu'ilz ont occupées ilz y ont esté mys par ceulx de la province mesme. 22) L'ordre de cest affaire procède communément ainsy, que si tost ung estranger puissant entre en une région, tous les moindres seigneurs d'icelle s'adjoignent à luy, esmeuz d'une certaine envye qu'ilz portent à celuy qui les domine[99], tellement qu'au regard de ces petitz seigneurs il n'aura difficulté aucune à les gaigner, s'il veult prendre leur protection, et voluntiers ilz s'incorporeront à l'estat qu'il aura conquis. 23) Seulement à ung petit point il doibt prendre garde, qu'ilz ne croissent en force et en authorité, et facilement il pourra avec ses forces propres et la faveur d'iceulx rabaisser l'orgueil et l'obstacle des puissantz seigneurs, affin qu'il demeure comme arbitre et juge de toute la province. Et fault entendre que qui en cest endroict ne se gouvernera bien sagement, il perdra en ung jour tout ce qu'en long temps il aura acquis, et pendant mesme qu'il le tiendra il aura en icelluy innumérables difficultez et fascheries à se maintenir.

24) Les Romains anciennement pour tenir les provinces, dont ilz s'estoient saisiz par force d'armes, ont diligemment observé ces reigles. Car ilz y mandoyent des colonies, ilz entretenoient soubz leur protection les petitz seigneurs, sans touteffoys les laisser croistre en puissance, ilz rabaissoient les grandz potentaz, et ne laissoient aux estrangiers prendre pied ny réputation en icelles provinces. 25) Et sur ce me suffist prendre le pays de Grèce pour exemple. Les Romains en icelle y ont entretenu les républicques des Achées et des Ætoles, ilz rabaissèrent de tout leur pouvoir le royaume de Macédoine, ilz en chassèrent Antiochus, et touttefois pour les mérites des Achées et des Ætoles, combien quilz fussent grandz, ilz ne voulurent permectre, qu'ilz augmentassent leur puissance de quelque estat, et jamais ne furent amys de Philippe, sinon quand il fut rabaissé, quelque persuasion qu'il leur sçeut faire ; ne la puissance d'Antiochus les sçeut jamais in-

99. Contresens, en italien nous avons un passé simple « é suto potente contro di loro », « a été plus puissant qu'eux ».

duyre, qu'ilz luy laissassent en Grèce tenir aucun estat. 26) Et à la vérité ilz ont faictz en cest endroict, ce que tous les saiges princes debvroient faire. C'est qu'ilz doibvent avoir esgard non seulement aux présentz dangiers et encombres, mais à ceulx qui sont à venir, et par tous moyens leur obvier. Car quand on les prenoit[100] de loing, facilement on y peut remédier, mais si tu attendz que les inconvenientz[101] te viennent suprendre, la médecine n'y est plus à heure, pource que la maladie est devenue incurable. 27) Et certes il advient de cet inconvenient comme disent les médecins qu'il advient à ung patient languissant d'une maladie appellée éthicque. Car ilz disent que ladicte maladie sur son commencement est facile à guérir, et difficile à congnoistre, mais au cours du temps, ne l'ayant point au commencement congnue ny medicinée elle devient facile à congnoistre et difficile à guérir. 28) Tout ainsy advient il aux affaires d'ung estat. Car en congnoissant de loing, ce qui n'est touttefoys donné sinon à ung homme prudent, les inconvenientz qui peuvent naistre en icelluy, aiseement et sur le champ on y peult remédier. Mais quand par faulte de les avoir congnuez on les laisse tant croistre, que le bruyt s'en estend par tout le monde, il n'y a plus de remède.

29) Et pour ceste cause les Romains voyant venir de loing les inconvenientz, tout incontinent ilz y donnoient remède, et jamais ne laissoient venir ung inconvenient sur eulx pour fuyr une guerre, ny pour garder qu'on ne les vint assaillir. Pource qu'ilz sçavoient bien qu'en dilayant à pourveoir à ce dangier ou inconvenient survenu, il n'eussent[102] pas housté l'occasion aux ennemys de faire la guerre, mais que seulement elle eust esté différée en autre temps avec advantaige de l'ennemy. Et pour ceste mesme raison, ilz aymèrent mieulx faire guerre avec Philippus et Antiochus en Grèce, si tost qu'ilz les y veirent mectre le pied, qu'en différant la debvoir soustenir en Italie. Car combien qu'ilz eussent bien eu le moyen de ne se charger de guerre, et ne l'avoir ny en Grèce ny en Italie, touttefois ilz ne voulurent dilayer à la

100. Nous supposons ici une faute du copiste ou du traducteur. Il nous semblerait en effet plus vraisemblable de trouver ici la forme verbale : « prevoit ».
101. Le pronom du texte italien se réfère au terme précédent « scandali ». En outre Vintimille préfère introduire ici un nouveau terme, « inconvenient ». C'est sans doute en raison du fait que plus loin Machiavel utilise lui aussi ce terme de « inconvenienti » (paragraphe 29).
102. Faute présente dans le manuscrit.

faire si tost qu'ilz en eurent l'occasion. 30) Et ne leur pleut jamais ce dicton que tous les jours est la bouche[103] des saiges de nostre temps : qu'il fault faire son prouffict du temps, signifians par cela qu'il fault jouyr de la tranquilité et des biens que l'on peult avoir selon ce que la commodité se présente. Mais ilz aymèrent beaucoup mieulx faire leur prouffit[104], et jouyr des biens de leur prudence et vertu. Car ilz scavoient bien que les dilayer n'est pas tousjours bon, et que le temps chasse avant soy toutes choses, et peult avec soy amener le bien comme le mal et le mal comme le bien.

31) Or retournons à parler des roys de France, et discourons de leurs affaires, à sçavoir si des reigles dessus dictes ilz en ont observé aucune. Et pour ce faire je mettray en avant les gestes, non pas du roy Charles, mais du roy Louys, comme de celuy, du quel on a mieulx congneu les progressions et menées, pour avoir eu plus longue possession en Italie : dont vous congnoistrez comme il a faict tout le contraire de ce qu'il se doibt faire pour tenir ung estat estrangé[105]. 32) Le Roy Louys fut mys en Italie par l'ambition et convoitise des Vénitiens, lesquelz par sa venue voulaient gagnier la moictié de la Lombardie. 33) Je ne veult pas blasmer ceste manière et couleur d'entrer en ung pays ny le parti pris par le roy. Pource que voulant mettre un pied en Italie, et n'ayant en icelle province aucuns amys, ains plutost luy estant les entrées dudict estat toutes bouchées, pour les maulvais portementz du roy Charles, il fut contrainct de prendre les amitiez telles quelles fussent et qu'il pouvoit avoir. Et en verité il fust venu au dessus de son entreprise, si es autres maniemens il n'eust commis aucun erreur. 34) Pour suyvre donc son entreprinse si tost qu'il eust conquesté la Lombardie, en ung instant il regaigna la réputa-

103. Dans le manuscrit manque la préposition « à ».
104. Longue glose absente chez Machiavel. Il faut dire que « godere il benefizio del tempo » est un *topos* de la vie politique de Florence et donc très explicite pour un lecteur florentin, mais peut-être trop obscur pour un français du XVI[e] siècle. Sur l'utilisation de ce dicton dans le texte de Machiavel voir la traduction de J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI, *Le Prince*, cit, p. 243.
105. Vintimille ne traduit pas l'expression « provincia disforme », affaiblissant la valeur de démonstration d'une théorie déjà énoncée au paragraphe 11 et qu'il avait traduit par « totallement aliéné et difformé de langue ».

tion[106] que Charles luy avoit houstée : Gennes se rendit ; les Florentins luy devindrent amyz et confédérez, le marquis de Mantoue, Duc de Ferrare, les Bentivoles, madame de Furly, les seigneurs de Faënce, de Pesaro, de Rimin y, de Camerin, de Plombin, les Lucquoys, Pisans, Senoys, et tous autres potentaz, luy vindrent au devant pour requérir son amitié et confédération. 35) Lors les Vénitiens peurent bien congnoistre la temerité du party qu'ilz avoient pris. Car pour gaigner et adjouxcter à leur estat deux villes de Lombardie, ilz furent cause que le roy fut incontinent seigneur des deux tiers d'Italie.

36) Or je vous suppluy considérez à combien peu de difficulté, le roy eust peu retenir en Italie sa première réputation, s'il eust observé les reigles cy dessu données et s'il eust deffendu et tenu comme protecteur en sa saulvegarde tous ceulx qui estoient devenuz ses amys. Lesquelz pour estre en grand nombre, et tous petits seigneurs ayantz pæur l'un de l'Église l'autre des Vénitiens furent tous contrainctz de s'assubjectir à luy. Car par le moyen d'iceulx il se pouvoit facillement saisir du bien de ceulx qui estoient ancor en quelque puissance. 37) Mais le bon seigneur[107] ne fut pas si tost à Milan, qu'il se meist à faire tout le contraire. Car il donna bien tost après secours au pape Alexandre VI, affin qu'il conquist la Romaigne, et désemparast tous ces petitz seigneurs qui s'estoient donnez à luy. Et ne s'apperceut pas qu'en ce faisant il affoiblissoit soy mesme perdant ses amys, qui estoient ceulx qui s'estoient dès le commencement renduz à luy, et qu'il augumentoit le bien de l'Église temporel, qui est ce qui luy donné tant d'authorité[108]. 38) Or quand il eust faict un erreur il fut contrainct de suyvre, tellement que pour réprimer et mettre fin à l'ambition d'Alexandre, affin quil ne se feist seigneur de la Toscane, il fut contrainct de revenir en Italie.

106. Concept clé dans la pensée politique florentine qui fonde la légitimité même d'un gouvernant. Gohory traduit de manière bien moins efficace : « retenir sa puissance et garder son authorité ».
107. Vintimille nuance les griefs de Machiavel contre Louis XII par cette dénomination qui remplace le simple pronom italien « lui ». Il marque ainsi son respect avec peut-être une ombre de flatterie facilement compréhensible.
108. Notre traducteur prend ici un raccourci et élimine toute la problématique du pouvoir temporel et spirituel détenu par l'Église, il ne traduit d'ailleurs pas la phrase : « aggiungendo allo spirituale ».

39) Et ne luy suffist pas d'avoir aggrandy l'Église et perdu ses amyz qui tenoient son party, mais pour convoitise de gaigner le royaume de Naples il feit à moytié et le départit avec le roy d'Hespaigne. Et où premièrement il estoit comme juge de toute l'Italie, il y laissa entrer un compaignon, affin que ceulx qui seroient ambitieux et convoiteux de nouveautés en icelle province, si tost qu'ilz se malcontenteroient de luy, eussent à qui recourir. Et d'où il pouvoit tirer du prouffit en y laissant ung roy son tributaire, il osta celluy qui y estoit pour y en mettre ung autre, qui fut assez puissant pour l'en chasser. 40) Je ne veut pas nyer que ce soit une convoitise loysible et naturelle que d'acquester : et certainement quand les hommes s'y mectent à vouloir conquester, quand ilz se sentent assez puissantz pour ce faire[109], ilz en sont louez, ou pour le moins non blasmez. Mais quand ilz n'ont puissance de le faire et néantmoins ilz s'entresmelent de vouloir faire ung grand acquest, icy est la grande faulte pleine de diffame. 41) Puis donc que le roy de France pouvoit assaillir Naples, il le debvoit faire tout seul, mais s'il ne se sentoit suffisant pour le pouvoir emporter, il ne le debvoit départir avec le roy d'Hespaigne. Et ne fault pourtant alléguer, que cela ait esté faict pour y mieux entrer comme luy mesme avoit faict en entrant en Italie, divisant les villes de Lombardie avec les Vénitiens : car combien que celle première division faicte par ledict roy Louys fust excusable, pource que par le moyen d'icelle il meit ung pied en Italie, touttefois ceste ci mérite blasme pour n'estre excusable d'une mesme nécessité.

42) Le roy Louys[110] doncques avait faict cinq erreurs bien grandz, il avoit destruict les moindres potentatz qui s'estoient recommandez à sa protection, accreu la puissance d'un grand seigneur, qui estoit l'Eglise, mis en icelle un estrangier très puissant, qui estoit le roy

109. Machiavel dit simplement « possono ». Il ne laisse aucune place à une évaluation personnelle de sa propre puissance. La traduction de Vintimille introduit en revanche l'idée d'un jugement subjectif. La responsabilité de l'échec est ainsi éventuellement déplacée de l'individu à des causes impondérables. C'est une autre façon de corriger les dures critiques que l'auteur florentin formule à l'encontre de Louis XII. Une remarque analogue s'impose pour la traduction, quelques lignes plus loin, de « se non poteva », rendu par « s'il ne se sentoit pas ».

110. Machiavel appelle le roi de France par son simple prénom « Luigi ». Vintimille rétablit l'attribut restituant au monarque français sa régale dignité.

d'Hespaigne, il n'y vint point habiter en personne, et n'y envoya point de colonies. 43) Lesquelles cinq faultes pouvoient durant sa vie ne luy redonder à dommaige, pour la grande puissance et réputation qu'il avoit[111], s'il n'y eust adjouxté la sixiesme qui fut quand il se rua sur les Vénitiens pour les priver de leur estat. 44) Pource que s'il n'eust aggrandy l'Église, et mys le roy d'Hespaigne en Italie, ce eust esté sagemment et raisonnablement pensé, de rabaisser l'orgueil des Vénitiens. Mais puis qu'il avoit faict ces premières faultes, et choisy les aultres partys, il ne debvoit jamais consentir à la ruine d'iceulx ; pource que s'ilz fussent demourez en puissance ilz eussent empesché les aultres de coquester la Lombardie, non seulement pource qu'ilz n'en eussent laissé devenir seigneur aultre que eulx mesmes, mais aussy pource que les aultres n'eussent jamais consenty que la Lombardie fust ostée aux Françoys, pour la laisser en proye aux Vénitiens, et d'advantaige ilz n'eussent eu l'hardiesse de les vouloir heurter tous deux.

45) Or si quelcun me vouloit contrarier en alléguant que le roy fut contrainct de permectre que le pape Alexandre se saisist de la Romaigne, et pareillement le roy d'Hespaigne de Naples, pour n'entrer en guerre contre eulx, je respondroys par les raisons que cy dessus ont este dictes, que l'on ne doibt jamais se laisser suprendre d'un inconvenient soubz umbre de vouloir éviter une guerre. Car pour cela l'adversaire ne laisse pas couler l'occasion d'entreprendre la guerre contre toy, mais il la dilaye seulement quelque temps avec ton désadvantaige. 46) Item si quelque aultre m'alléguoit, que le roy ne pouvoit autrement faire pour la promesse et la foy qu'il avoit donnée au pape de faire celle entreprinse en son nom, pour aussy avoir la résolution de son mariage, et pour faire donner le chappeau de Cardinal à monsieur de Rouan : je respondroys par les raisons qui seront cy après déduictes quand nous traicterons de la foy des princes, et quand et comment ilz la doibvent garder.

47) Doncques il est évident que le roy Louis a perdu la Lombardie pour n'avoir gardé aucune reigle de celles qui ont accoustumé d'observer ceulx qui conquestent nouvelles provinces et en veulent demourer paisibles possesseurs. Et si n'est pas si grand cas que l'on

111. Cet ajout, absent du texte-source, est visiblement destiné à flatter l'orgueil royal.

penseroit bien, ne si grand miracle de les observer, ains est une chose bien raisonnable et assez usitée. 48) Comme bien au long j'en devisay ung jour avec monsieur le Cardinal de Rouan à Nantes sur le temps que Cesar Borgia filz de pape Alexandre, qui communément s'appeloit le Duc Valentin, combattoit les seigneurs de Romaigne. Car quand ledict Cardinale m'eust mis en avant que les Italiens ne s'entendoient rien en faict de guerre, je luy respondiz, que les Françoys ne sçavoient[112] que c'estoit de gouverner ung estat. Pource que s'ilz eussent bien entendu les affaires des estatz, ilz n'eussent jamais laisse croistre l'Église à si grande authorité et puissance. 49) Car l'on a veu par expérience que les Françoys ont esté cause que l'Église et le roy d'Hespaigne sont devenuz[113] si grandz en Italie, et par iceulx mesmes ilz en ont esté chassez bien peu après, 50) dont l'on peult tirer une reigle généralle qui ne fault jamais ou bien peu : c'est que celluy qui aggrandit ung aultre se destruict soy mesme. Pour ce que celluy qui donne secours à quelcun le faict ou pour tromper autruy, ou par contraincte, se voyant contrainct de ce faire pour parvenir à quelque sienne entreprinse. Lesquelz deux poinctz sont suspectz et mectent en craincte celluy qui par ces moyens est devenu puissant, dont il advient que par après il se mect en effort de le ruyner et de s'asseurer de luy[114].

112. Contrairement à Machiavel, Vintimille ne reprend pas ici la répétition qui donne à la phrase italienne toute sa vivacité colloquiale : « dicendomi el cardinale di Roano che gli Italiani non si intendevano della guerra, io gli risposi che li Franzesi non si intendevano dello stato ».
113. La modification du temps verbal et la transformation de la phrase de négative en positive (« non lascerebbero venire ») a pour effet de rendre au texte une sorte d'actualité. En effet, comme nous l'avons rappelé, au moment où Machiavel écrit, l'histoire est en train de se faire, alors qu'à l'époque de la traduction, les événements évoqués ont abouti à une modification de l'équilibre politique qui était en cause ici. À propos des procédés d'actualisation, voir *supra*, p. 16-17.
114. Nous sommes ici confrontés à une très longue explicitation qui ne fait que rendre le raisonnement plus compliqué et témoigne d'une mauvaise interprétation du premier mot du binôme : « industria » suivi de « forza ». Le binôme est ainsi rendu par cette longue périphrase qui fait inexplicablement appel à la ruse et à la contrainte, lesquelles engendreraient une violente réaction de l'ancien allié.

Discours à sçavoir qui fut la cause que le royaume des Perses occupé par Alexandre le Grand, n'esmeut aucune rébellion contre ses successeurs après sa mort et celle de Darius leur roy. Chapitre IV

1) Après avoir consideré les difficultez qui sont à tenir un estat nouvellement conquesté un bon esprit discourant sur les anciennes hystoires se pourroit émerveiller d'où il advint, qu'Alexandre le Grand se saisist du royaume des Perses, et devint seigneur de toute l'Asie en peu d'années, et n'en fust pas si tost en possession paisible, qu'il mourut, dont il sembloit infaliblement que les peuples d'Asie eussent juste cause d'eulx révolter à faire nouveauté alencontre des successeurs dicelluy. Ce néantmoins lesdictz successeurs maintindrent paisiblement la monarchie de toute l'Asie qui auparavant avoit esté dominée par les Perses et dernièrement par Darius, et n'eurent à la tenir aucune difficulté, hormis celle qui nacquit entre eux par leur particulière ambition et envye l'un de l'aultre. 2) À ce je respondz que nous trouvons les principaultez estre gouvernées en deux manières diverses, ou par un prince qui soit seul seigneur et que tous ses subjetctz soient serfz, lesquelz comme ministres par la grâce et soumission dicelluy sont seulement coadjuteurs[115] à gouverner et distribuer la justice du royaulme, ou bien par un prince éminent sur plusieurs autres barons et seigneurs. Lesquelz non par la grâce du seigneur, mais de toute ancienneté par la noblesse de leur lignée tiennent en icelluy estat quelque degrè ou préeminence. 3) Ces barons cy ont estatz et subjectz propres qui les recongnoissent pour seigneurs et leurs portent une naturelle affection et obéissance. 4) Mais les estatz qui se gouvernent par un seul prince qui a seulement ses serfz et esclaves, sont régiz en plus grande authorité. Pource qu'en toute la province âme ne recongnoit autre seigneur que

115. C'est là un curieux latinisme ecclésiastique qui vient remplacer le verbe « aiutano ». Un « coadjuteur » était un ecclésiastique adjoint à un évêque ou à un archevêque, pour lui servir de second dans les fonctions épiscopales et le remplacer si le siège devenait vacant. Ce mot pouvait cependant indiquer aussi par extension un individu qui aide un autre dans ses fonctions.

luy, et s'ilz obéissent à quelque autre ilz le font comme à ministre et officier dicelluy, et ne luy portent aucune particulière affection[116].

5) Nous avons aujourd'huy les royaulmes du Turc, et de France, pour exemples de ceste diversité de gouvernementz. 6) Car premièrement toute la monarchie du Turc est dominée par un grand seigneur, tous les aultres sont serfz. Lequel divise sont royaulme en plusieurs sensacques[117], qui vault autant à dire que gouverneurs, et par iceulx gouverne son estat, en envoyant divers administrateurs en diverses provinces, et les change et remue comme bon luy semble. 7) Mais le roy de France, est constitué au millieu d'une multitude d'anciens seigneurs recongneuz et bien aimez de leurs subjectz, ayans leurs préeminence et honneurs que le roy ne leur pourroit oster sans son évident danger. 8) Qui doncques vouldra bien considérer la nature de ces deux estatz il trouvera qu'il y a grande difficulté à conquérir l'estat du grand Turc. Mais si une foys il estoit conquesté, et entre les mains d'un seigneur, il y a grande facilité à le retenir. 9)[118].

10) Les causes de la grande difficulté à occuper son royaulme, sont que celluy qui vouldroit entreprendre de ce faire, n'y peult estre appellé par aulcun prince dudict royaulme et ne peult espérer de faire son entreprinse aisée par la rébéllion de ceulx qui sont auprès de luy. Laquelle chose advient pour les raisons cy dessus dictes. Car l'on ne peult facilement corrompre ceulx qui luy sont totalement esclaves et obligez, et combien qu'ilz fussent par promesses et argent induictz à favoriser celluy qui leur feroit la guerre, touteffoys l'on n'en peult espérer grand prouffict, à cause qu'ilz ne peuvent tirer après eulx les

116. Les éditions précédentes à celle de Giorgio Inglese mettaient à la forme négative cette dernière phrase : « e a lui non portano particolare affezione », d'où peut-être la traduction de Vintimille.
117. Francisation du terme turc *sancak* qui indiquait les subdivisions territoriales de l'empire turc.
118. Manque la traduction de tout le paragraphe 9 de ce chapitre IV : « Così per adverso troverrà per qualche respetto più facilità a potere occupare il regno di Francia, ma difficultà grande a tenerlo. » S'agit-il d'une lacune dans le texte-source ou bien d'une véritable autocensure ? Nous penchons pour cette deuxième hypothèse. Cette autocensure serait par ailleurs justifiée par le récent souvenir des douloureux épisodes de la guerre de Cent Ans durant laquelle, à plusieurs reprises, une partie du royaume de France fut occupée par les Anglais qui s'appuyaient souvent sur les querelles entre grands seigneurs français ne reconnaissant pas l'autorité de leur roi.

peuples, desquelz ilz ne sont pas seigneurs, 11) dont il convient que celluy qui vouldra assaillir le grand Turc, tasche de le trouver uny et garny de toutes ses forces[119], et le vaincre en campaigne ; et fault qu'il ayt plus d'espoirs et de fiance à ses forces propres qu'aux faultes et négligences de l'ennemy. 12) Mais icelluy vaincu et deffaict en champ de bataille de sorte qu'il ne puisse refaire son armée, le conquérant ne doibt plus craindre autres que ceulx de la lignée du prince. Lesquelz il fault incontinent faire mourir. Ce faict il ny a plus âme que l'on doibve craindre, pour ce que tous les aultres n'ont aucune puissance ny crédit envers les peuples. Car comme avant la victoire le conquérant ne pouvoit en iceulx avoir aucune espérance, aussy après icelle il ne doibt diceux aucunement avoir crainte.

13) Le contraire de ce que dessus adviendroit aux royaulmes gouvernez comme la France[120] pource que facillement l'on y peult entrer en gaignant quelque baron du royaume, desquelz il en y a toujours quelcun qui réchigne et qui désire nouvelles mutations. 14) Ceulx cy comme dict est te peuvent donner entrée en icelluy estat, et rendre la victoire plus aisée. Laquelle certainement si tu t'y veulx maintenir, ameine quant et foy innumérables difficultez, partie contre ceulx là mesmes qui t'ont donné secours pour y entrer, partie contre ceulx que tu as abatuz, 15) et ne suffict pas avoir exterminé la lignée du prince, pour ce qu'il y reste plusieurs autres seigneurs qui se font chefz de nouvelles rébellions[121], dont il advient que tu perds l'estat sitost qu'ilz

119. Vintimille a commis ici un contresens. Machiavel affirme en effet que celui qui entreprend d'assallir l'empire turc doit s'attendre à le trouver uni et doit donc compter uniquement sur ses propres forces sans espérer d'autres appuis : « Onde a chi assalta el Turco è necessario pensare averlo a trovare tutto unito e gli conviene sperare più nelle forze proprie che nei disordini altrui. » Le traducteur a interprété la deuxième partie de l'affirmation comme se référant toujours à l'empire Turc.

120. Ici Vintimille n'exerce plus aucune censure. Peut-être parce que les réflexions de Machiavel insistent sur les difficultés d'une entreprise guerrière conduite contre la France et poussent ainsi au désistement. Gaspard d'Auvergne supprimait pour sa part la référence précise à la France : « Tout le contraire se voit es Royaumes diversement gouvernez dans lesquelz tu peux facilement entrer. »

121. La traduction appauvrit le sens de l'original italien où le mot « alterazioni » ne renvoie pas à des simples rébellions, mais à la passation du pouvoir et donc au changement, qui, politiquement, constitue toujours un moment de crise.

treuvent l'occasion de révolter : et ce pour cause que tu ne les peulx ny contenter, ny destruyre.

16) Or si vous considérez de quelle sorte estoit le royaume de Darius roy des Perses vous le trouverez semblable au royaume du Turc. Par quoy il fut nécessaire à Alexandre de le hurter entièrement et le chasser de la campaigne du premier sault. 17) Après laquelle victoire ensemble celle où tous les effors furent monstrez d'une part et d'aultre, ayant esté Darius occis, tout l'estat demoura seur et paisible à Alexandre, pour les raisons cy dessus discourues : tellement que ses successeurs, s'ilz eussent esté uniz et d'accord entre eulx, en eussent jouy paisiblement, et en ce royaume là ne nasquirent aucuns tumultes hormis ceulx là que eulx mesmes excitèrent. 18) Mais les estatz ordonnez comme la France ne se peuvent retenir avec si grande tranquillité. 19) A ceste cause il y eut tant de rébellions en Hespaigne, en la France, et en Græce contre les Rommains pour ce qu'en icelles y avoit grand nombre de princes. Dequelz tant que le sang et la mémoire peult durer, jamais les Romains n'en peurent estre paisibles. 20) Car à tous les coups, par nouveau révoltement ilz estoient troublez en la possession dicelles provinces. Mais quand la lignée de ces princes fut totallement estaincte, tant que la force des Romains et l'empire dura, ilz en furent de tous temps paisibles possesseurs, et qui plus est, combien que quelqu'ungs d'entre eulx en combatant contre leurs voisins eussent occupé la seigneurie de quelque partie dicelles, si est ce qu'ilz ne recongnoissoient jamais autre supérieur que les Romains. A cause que la mémoire des anciens seigneurs estoit entièrement anéantye[122]. 21) Je concludz donc, que si l'on considère bien toutes ces diversitez d'estatz, on ne s'en debvra esmerveiller, de la grande facilité qu'eust Alexandre avec ses successeurs, à retenir le royaume d'Asie, et de la grand difficulté qu'ont eu plusieurs aultres, à contregarder leurs conquestes, comme Pyrrhus et semblables. Laquelle chose ne procedda pas tant de la grande ou petite vertu du conquérant, comme de la difformité et diversité du subject.

122. La traduction de ce paragraphe est fort confuse.

Par quelz moyens l'on doibt gouverner les citez et principautez qui vivoient seur en liberté avant qu'estre occupées. Chapitre V

1) Quand l'on occupe quelques estatz libres qui sont coustumiers de vivre seullement soubz leurs loix particulières, sans estre subjectz à altruy, il y a trois moyens pour seurement les retenir. 2) Le premier est, les destruire et exterminer[123], l'aultre y aller habiter en personne, le troysiesme les laisser vivre en leurs loix comme devant et en tirer un tribut, en y créant ung petit estat de saiges, ou de ceulx qui s'appellent les gens de bien[124], lequel entiendra tout l'estat en amitié au seigneur, 3) à cause qu'ung tel estat ne peulx estre et durer, sans la faveur et aide du prince, veu qu'il a esté par luy érigé, dont il doibt tascher et s'efforcer en toutes sortes de les entretenir en son amitié. Car plus facilement l'on maintient une cité libre[125] par le moyen de ses propres citoyens que par quelconque autre moyen, si l'on la veult préserver de ruine.

4) Nous avons pour exemple, les Lacedæmoniens, aultrement appellez Spartains, et les anciens Romains. Les Lacedæmoniens combien qu'ilz créassent un estat de peu en forme d'aristocratie en Athène et en Thèbes, après qu'ilz les eurent subjuguées pour mieulx les retenir, si est ce qu'en après ilz les perdirent toutes deux. 5) Mais les Romains desfirent Cappoue, Cartaige et Numance pour les tenir, et cela fut cause qu'ilz n'en perdirent jamais la seigneurie : et qui plus est ilz essayèrent quelque foys de tenir la Græce en la forme que les Spartains l'avoient tenue, luy laissant sa liberté et ses loix tirant seulement un certain tribut, mais ce moyen ne leur succèda jamais heureusement tellement qu'ilz furent contraictz de ruiner plusieurs citez dicelle province pour la dominer en plus grande seureté. 6) Car à la vérité il n'y a

123. Le redoublement du verbe ôte à la phrase l'incisivité qu'elle avait en italien : « il primo, ruinarle ».
124. Chez Machiavel « uno stato di pochi » renvoye à la catégorie aristotélicienne d'un gouvernement proche de l'aristocratie, mais aussi au gouvernement oligarchique en vigueur à Florence depuis la défaite des *Ciompi* et durant tout le XV^e^ siècle. La traduction de Vintimille en revanche remplace une catégorie politique par une catégorie morale plus encore que sociale.
125. La traduction est plus synthétique, mais moins précise par rapport au texte source : « una città usa a vivere libera ».

meilleur remedde pour bien posséder un pays libre que de le destruire, et qui devient maistre d'une cité accoustumée à vivre en liberté, et ne la deffaict sans aulcune faulte, il sera desfaict luy mesme par icelle. Car à tous les coups elle a le nom de liberté pour refuge, et toujours réclame à ses anciens ordres, et regrette la doulceur de l'esgalité populaire[126], lesquelles choses on ne peult jamais oublier ny arracher de la mémoire, ny par long espace de temps, ny par aulcun bénéfice, 7) et n'y a chose qu'on leur puisse faire à cela, et quoy que le seigneur invente ou pourveoye jamais ce tant désiré tiltre de liberté ne se mect en oubly, sinon que les habitans en soient chassez et exterminez, ains soubdain à la première occasion qu'ilz peuvent avoir ilz y recourent. Comme a faict Pise de naguère, laquelle dès si long temps avoit par les Florentins estée subjuguée et réduicte en servitude.

8) Mais quand les citez ou provinces sont accoustumées à vivre en subjection soubz un prince, et que luy et sa lignée soit extaincte, les peuples ne sont pas si hardiz à prendre les armes, pour ce que d'un costé ilz sont coustumiers d'obéyr à autruy, dautrepart après avoir perdu leur ancien prince, à créer un nouveaux d'entre eulx ne s'y accordent et vivre en liberté ne sçavent, tellement qu'ung prince estrangier les peult aiseement gaigner et diceulx s'asseurer. 9) Mais es républicques il y a plus durable vigueur, plus grande haine, plus opiniastre désir de vengeance, et la mémoire de leur ancienne liberté de jour en jour refreschie ne les laisse jamais en repos, et leur baille matière de faire quelque nouveautè. Donc je concludz que le plus seur moyen de tenir telz estatz, est de les destruire, ou d'y habiter en personne.

Des principautés nouvelles qui s'acquièrent par armes propres et par vertu. Chapitre VI

1) Je ne veulx que aucun s'émerveille, si pour traicter des principaultez du tout nouvellement conquises, j'admeneray tresgrandz exemples de grandz princes et grans estatz. 2) Et ce pour cause que les hommes en

126. C'est le traducteur qui introduit cette notion d'égalité populaire. Cette adjonction reste cependant un peu factice car elle peut difficilement être assimilée au concept de *libertas florentina* suivant lequel, dans la république communale chaque citoyen est partie constitutive de l'État.

cheminant communément par les voyes batues par aultruy, et procédant en tous leurs faicts seullement par imitation, ne peuvent tenir entièrement les manières de faire daultruy, ny aussi parvenir au comble de la vertu de ceulx que l'on ensuyt, parquoy l'homme prudent doibt toujours entrer en l'imitation des choses faictes par les grands hommes, et n'ensuyvre jamais aultres, que ceulx qui ont esté très excellentz, à celle fin que si jusques à la pareille et esgale vertu il ne peult arri-ver, aumoins il en retienne quelque ressemblence en ses gestes 3) et en cela qu'il face comme les bons arbalestriers. Lesquelz saichans la portée de leur arc quand ilz congnoissent la butte où ilz tirent, estre trop esloignée prennent leur visée plus haulte de beaucoup, que n'est le blanc, non pas pour toucher avec leur flesche jusqu'à celle haulteur, mais pour parvenir à leur dessaing par le moyen de si haulte visée.

4) Parquoy je diz que es principatz du tout nouveaux, où il y a quelque nouveau prince, l'on treuve plus et moins de difficulté selon la grande ou petite vertu du conquérant, 5) et pource qu'en tel événement quand un homme d'estat privé devient prince fault présupposer ou vertu ou fortune, il semble que l'une et l'autre de ces deux choses, cache et faict doulcement couler en partie plusieurs difficultez qui luy pourroient estre advenues. Touttefoys je treuve que celuy qui plus par vertu que par fortune a conduict ses entreprinses, s'est maintenu plus longuement en estat. Voilà donc la première facilité qu'il y a à maintenir telz estatz. C'est que chacun redoubte la vertu ou la fortune de ce nouveau prince. 6) L'autre est qu'ung tel prince est contraict d'habiter en personne en son estat, pour n'avoir aultres estatz où il puisse habiter. Si laisseray pour le présent à traicter de la fortune, et parleray seullement de ceulx que la vertu par propres armes a faict princes.

7) Dont il me semble que les plus excellens qui jamais ayent esté sont Moyse, Cyrus, Romulus, et Théseus et leurs semblables. 8) Et combien qu'il semble que nous ne deussions parler de Moyse, à cause qu'il estoit un pur exécuteur des choses que Dieu luy commandoit : touttefoys il mérite d'estre en admiration seullement pour la grâce, qui le rendoit digne de parler avecques Dieu. 9) Mais si l'on considère Cyrus[127], et les aultres qui ont conquesté, ou fondé nouveaux royaul-

127. À l'époque ou Vintimille traduit le *Prince*, il avait déjà traduit ou était en train de traduire, la *Cyropédie*.

mes, on les jugera avoir esté admirables en vertu : et si l'on regarde de près à leurs gestes et manières de faire, on les trouvera presque aussi grans que ceulx de Moyse, combien qu'il eust ung si grand précepteur. 10) Et en examinant leurs vies, l'on verra qu'ilz ne doibvent tous rien à fortune, et ne prindrent aucune chose d'elle hormis l'occasion d'exécuter leurs entreprinses, laquelle leur donna matière de pouvoir introduire telle forme que bon leur sembla où sans telle occasion, leur vertu eust esté nulle et, sans telle vertu, pareillement l'occasion se fust présentée en vain.

11) Il estoit doncques nécessaire pour monstrer la vertu de Moyse, qu'il trouvast en Ægypte, le peuple d'Israël esclave, et opprimé des Ægyptiens, affin que pour sortir de servaige ilz se disposassent de le suyvre, où il luy plairoit les conduires. 12) Il advint quasi par nécessité[128] que Romulus ne peust demourer en Albe, et fust exposé et jecté au fleuve en sa naissance, pour se faire roy et fondateur de Romme. 13) Il estoit pareillement besoing que Cyrus trouvast les Perses malcontentz du gouvernement des Mèdes, et aussy les Mèdes lasches, et effeminez par ung long séjour, pour plus facillement occuper le royaume. 14) Aussy Théseus ne pouvoit bien démonstrer sa vertu s'il n'eust trouvé les Athéniens dispers et égarez en divers lieux, pour les rassembler au vivre de républicque. 15) Partant ces occasions ainsy advenues furent cause de faire telz hommes bien heureux, et pareillement leur grande vertu fut cause que les occasions et accidentz furent cogneuz et renommez, dont leur nation fut anoblie et remplie de toute félicité.

16) Ceulx cy doncques qui par si vertueux moyens semblables aux premiers se font princes, conquestent la principaulté à grande difficulté, mais ilz la retiennent avec grande facilité. Les difficultez qu'ilz ont à l'acquérir, naissent en partie des nouveaux ordres et nouvelles coustumes qu'ilz veulent introduire en leur peuple pour fonder et establir seurement leur estat. 17) Icy l'on doibt incidemment considérer qu'il n'y a chose plus difficile à manier, ny de plus incertaine yssue, ny plus dangereuse et forte à entretenir que de se faire chef, à introduire

128. L'idée de nécessité, sans doute dictée par celle de « besoing » de la phrase suivante, que Vintimille introduit ici, nous semble trahir la pensée de Machiavel qui entend souligner la notion d'opportunité que la vertu sait saisir, alors que le traducteur paraît insister sur la toute-puissance du sort.

en ung peuple quelques nouveaux ordres et statuz. 18) Car celuy qui se mect à ce faire, tombe en l'inimitié de tous ceulx qui faisoient leur prouffict des anciens ordres, et n'a pour amys, qui sont touttefoys bien froids[129], que ceulx qui espérent d'amender[130] des nouveaux ; et ceste froideur et défaillance du cueur des amys, provient en partie de la craincte qu'ilz ont des adversaires qui sont en grand nombre, et ont les loix anciennes pour eulx ; en partie aussy de l'incredulité naturelle des hommes qui ne croient pas aiseement une chose[131], s'ilz n'en voient certaine expérience. 19) Dont il advient que touttefois et quantes que les ennemys ont occasion d'assaillir, ilz le font vigoureusement, et ceulx cy ne se deffendent que bien froidement, tellement que tous ensemble sont en bransle et dangier de ruyner.

20) Il est donc convenable à celuy qui vouldra diligemment discourir ceste partie d'examiner, si ces innovateurs et nouveaux législateurs se fondent sur eulx mesmes, ou s'ilz deppendent daultruy. Sçavoir est s'il leur est besoing de procedder par amour pour faire admettre leurs loix au peuple, ou s'ilz le peuvent contraindre à faire ce qu'il leur plaira. 21) Au premier cas ilz tumbent en ruine, et ne mettent à fin aucune entreprinse. Au segound et quand ilz se fondent sur eulx mesmes, et qu'ilz peuvent procedder par force, ilz font tenir au peuple tout ce qu'ilz veullent, et n'advient pas souvent qu'ilz encourent aulcun dangier. Et pour ceste raison il advint, que tous les profètes armez et puissans en campaigne furent victorieux, et les désarmez tombèrent en ruine 22) pour ce que oultre les choses susdictes, il y a cecy, que la nature d'un peuple est variable, et combien qu'il soit aisé leur persuader une chose, il est malaisé de les tenir fermes en celle persuasion. Parquoy il convient estre ordonné en telle sorte qu'on leur puisse faire croire par force, quand ilz commenceroient à mescroire. 23) Moyse, Cyrus, Romulus, Théseus, n'eussent peu longuement faire garder leurs constitutions aux peuples s'ilz eussent esté désarmez. Comme en nostre temps il est advenu à frère Jerosme Savonarola. Lesquel tomba en

129. Vintimille préfère « froids » à « tiepidi » et, plus loin, « froideur et défaillance », au lieu du bien plus éloquent et « florentin » « tiepidezza ».
130. En ancien français, le verbe *amender* pouvait avoir le sens de augmenter, croître, avoir l'avantage. Dans notre traduction, il s'agit donc d'un synonyme de « faire prouffict ».
131. Manque l'adjectif « nuove », « nouvelles ».

ruine sur le faict de ces nouveaux statuz, aussy tost que la multitude commenca à ne croire plus à ses parolles. Car il n'avoit le moyen de tenir ferme les croyans, ny de faire croire les mescroyans. 24) Partant ceulx cy ont à se conduire grande diffuculté, et tous les dangiers leur viennent emmy la voye, et convient qu'ilz les surmontent par vertu. 25) Mais quand ilz en sont venuz au dessus, et qu'ilz commencent à estre en vénération envers le peuple, après avoir exterminé les envieux de leur vertuz et qualitez, ilz demourent puissans et asseurez, plains d'honneur et félicité.

26) Aux exemples si haultz j'en veulx seullement adjouxter ung moindre, qui me suffira pour tous aultres semblables, et aura quelques ressemblance aux premiers, c'est de Hiéron Siracusain. 27) Cestuy cy de homme privé devint prince de Siracuse, et ne recongnut rien de sa fortune, hormis l'occasion de monstrer sa vertu, qui fut telle, que se trouvant les Siracusains oppressez, l'esleurent pour capitaine, enquoy il se porta si vertueusement qu'il mérita d'estre leur prince. 28) Lesquel fut mesme en sa privée fortune, si hault et si éminent en vertu que, comme les autheurs disent, pour régner aucune chose ne luy deffalloit fors un royaulme. 29) Il cassa la vieille gensdarmerye, il en ordonna une nouvelle, il laissa les vieulx amys, il en print de nouveaux et si tost qu'il se sentit garny d'amyz et de souldardz qui fussent à luy, il eust puissance de bastir sur telz fondementz toute manière d'édifice et faire tenir ses ordonnances au peuple, tellement qu'il eut grand peine à acquérir et peu de difficulté à maintenir son estat.

Des principaultez nouvelles que l'on conqueste moyennant la force dautruy et par fortune. Chapitre VII

1) Par le contraire, ceulx qui d'estat privé seullement par la faveur de fortune deviennent princes, ont peu de travail à parvenir à la principauté, mais ilz en ont beaucoup à s'y maintenir et n'ont difficulté aucune par chemin, pource qu'ilz y vont quasi en volant, mais ilz en ont innumérables après qu'ilz se sont mys en possession dicelle. 2) Et de telles manières sont ceulx ausquelz quelque estat pourroit estre donné par argent, ou par libéralité d'un empereur comme il advint de plusieurs en Græce es citez d'Ionie et de l'Hellespont, qui furent faictz princes par Darius, affin qu'ilz tinsent les dites citez pour sa gloire et asseurance. Telz estoient aussy ces empereurs romains, qui par corrup-

tion ou tumultation des souldardz, de bas estat sautoient jusques l'empire.

3) Ceulx cy ne se fondent sinon sur la volunté et fortune de celluy qui les aggrandit, qui sont deux choses très volubiles et instables, dont il est manifeste qu'ilz ne sçavent, et ne peuvent se maintenir en estat. Ilz ne sçavent, pour ce que s'il n'est personnaige de grand esprit et vertu, il n'est raisonnable qu'un homme qui a tousjours vescu en fortune privée, saiche commander au peuple ; ilz ne peuvent, acause qu'ilz n'ont point de forces qui leur puissent estre favorables et fidelles. 4) Davantaige les estatz qui soubdainement s'eslievent, si comme les autres choses naturelles qui naissent, et croissent legièrement, ne peuvent avoir leurs racines et correspondences si roides, que la première tempeste et adversité ne les froisse et accable. Si ceulx cy, qui legièrement deviennent princes, ne sont de si vigoureuse vertu qu'ilz se sachent sur le champ préparer à la conservation de ce que la fortune leur mect au giron oultre leur espérance, et faire, après estre devenuz princes, les mesmes fondemens pour establir leur estat que font les aultres au paravant.

5) Si m'a semblé bon pour exemple de ces deux moyens de devenir prince par vertu, ou par fortune, alléguer les gestes de deux grans hommes qui ont esté au temps de notre mémoire. Ce sont Françoys Sforce et César Borgia. 6) D'une part Françoys Sforce usant en tout et partout de bons moyens et grande vertu, de basse et privée condition, devint duc de Milan, et maintint bien aiseement ce qu'avec mille travaulx il avoit conquesté, 7) dautrepart César Borgia qui vulgairement estoit appellé le Duc Valentin acquestat son estat de la Romaigne avec la fortune du père, et avec elle le perdit, combien qu'il employast tous les moyens qu'ung prudent et vertueux hommes doibt faire, pour mectre ses racines es estats que par les armes et la fortune daultruy il avoit acquestés. 8) Car on pourroit après l'acquisition de l'estat, faire ses fondementz, quand d'aventure on n'auroit eu le moyen, comme dict est, de les faires au paravant, qui ne se peult touttefoys faire sans travail de l'architecteur, et sans grand dangier de l'édiffice. 9) Si doncques l'on considère toutes les entreprises du Duc Valentin, l'on verra quelz fondementz il eust peu faire à la grandeur de

son attente[132]. Lesquelz j'estime qu'il ne sera hors de propos de briefvement discourir. Car je ne sçauroys bonnement donner meilleurs enseignemens à ung nouveau prince que les exemples de ses grandz faictz, et combien que ses moyens soient tous venuz à néant, si est ce que ce ne fut par sa faulte, mais par une extraordinaire et extrême malignité de fortune.

10) Alexandre VI constitué au pontificat, voulant faire grand César Borgia son filz, avoit plusieurs difficultés présentes et à venir, qui donnoient empeschement à son entreprinse. 11) Premièrement il n'y avoit ordre de le faire seigneur de quelque estat qui ne fust à l'Église, et s'il se fust mys à desnuer le bien de l'Église, pour le donner à son filz, il sçavoit bien que le Duc de Milan et les Vénitiens n'y eussent jamais consenty, pource que Faënce et Riminy, pour ne venir à la puissance du pape[133], s'estoient desjà mises soubz la protection des Vénitiens. 12) Oultre, il veoit les gens de guerre et entièrement toutes les armées d'Italie, et principallement les souldardz dont il sembloit qu'il se peut ayder, estre tous soubz la charge de ceulx qui devoient craindre la grandeur du pape, et pour ceste cause il ne s'en pouvoit fier. Cestassavoir es mains des Ursins et Colonnoys et leurs complices qui estoient seulz capitaines des armées de ce temps là. 13) Il estoit doncques nécessaire que tous ces estatz se missent en routte, et que les seigneurs d'Italie fussent mys en desroy[134], pour seurement saisir partie diceux. 14) Laquelle chose luy fut bien aisée à faire, car il trouva son occasion sur ce que les Vénitiens, esmeuz pour quelque autre raison, estoient délibérez et en point de faire descendre les Françoys en Italie. A laquelle entreprinse il ne s'opposa aucunement, ains qui plus est, il y ayda fort en concluant l'ancien traicté de mariage du roy Loys.

132. Notre traducteur commet ici un contresens : « Se adunque si considerrà tutti e progressi del Duca, si vedrà lui aversi fatti grandi fondamenti alla futura potenza », « Si l'on considère donc tout le cheminement du duc, on verra qu'il a jeté de grand fondements à sa future puissance. »
133. Vintimille apporte une telle précision sans doute parce que Faenza et Rimini, villes théoriquements soumises à l'influence du pape mais gouvernées par Astorre et Pandolfo Malatesta, s'étaient placées sous la protection des Vénitiens qui souhaitaient élargir leur territoire de terre ferme vers le Sud.
134. « Se missent en route », mettre en déroute ; « fussent mys en desroy », « desréer », dérégler, dérouter, mettre en mauvais état.

15) Le roy doncques passa en Italie par l'ayde des Vénitiens et avec le consentement du pape Alexandre, et ne fust pas si tost à Milan qu'il donna secours au pape, pour faire guerre contre les seigneurs de la Romaigne. Laquelle fut incontinent occupée par le pape, sans qu'âme l'empescha de la tenir pour la crainte qu'ung chacun avoit du roy[135]. Adoncques quand le duc eust ainsy acquise la Romaigne, et bien battu les Colonnoys, pour procéder plus avant, deux choses luy donnoient empeschement. Cestassavoir que d'une part il ne se pouvoit fyer de ses gensdarmes, daultre il craignoit la volunté du roy. C'est qu'il craignoit que les Ursins, desquelz il s'estoit servy, ne l'abandonnassent, et que non seulement ilz luy fissent empeschement à conquester, mais qui luy ostassent sa conqueste. De l'autre costé il craignoit que le roy ne luy en feit autant. 17) De la volunté des Ursins il en eust ung signe très évident, quand après qu'il eust prins Faënce, il se fust mys à assaillir Boulogne et les veit aller froidement à l'assault, dont il congneut leur lascheté. Et touchant au roy il congneut son courage, quand après qu'il eust prins la[136] duché d'Urbin, il se rua sur la Toscane, de laquelle entreprinse le roy le feit retirer.

18) Parquoy il se délibéra de ne s'appuyer plus à fortune, ny dépendre des forces daultruy, et pour la première entreprinse qu'il feit il affoiblit les parties Ursines et Colonnoyses dans Rome, et gagna tous leurs amyz et adhérenz gentilz hommes, et en leurs donnant grans gaiges et provisions les honora chacun selon la qualité de charges, de conduictes, d'honneurs et gouvernemens, tellement qu'en peu de temps l'affection des parties Ursines et Colonnoises fut anéantye et se tourna à la faveur du duc. 19) En après il attendit l'occasion de deffaire les Ursins, quand il eust mys en dispersion les Colonnois. Laquelle venue bien à propos, il ne faillit pas à l'exécuter encor plus saigement qu'on n'eust pensé. 20) Pource que quand les Ursins s'advisèrent de leur ruyne, qui fut trop tard, provenante de la grandeur du duc et de l'Église, ilz firent entre eulx une diette de conseil en ung lieu de Pérouse, appellé la Maison. De ce conseil nacquist la rébellion d'Urbin et les tumultuations de la Romaigne et plusieurs aultres inconvenientz au grand dangier du duc. Desquelz touttefois il trouva moyen

135. La traduction, particulièrement prolixe, se présente comme une flatterie adressée au roi de France qu'auparavant Machiavel n'avait guère ménagé.
136. Erreur présente dans le manuscrit.

d'eschapper, avec le secours des Françoys 21) et qui plus est il regaigna sa première réputation. Et pour ce qu'il ne se vouloit fyer aux Françoys ny mectre son espérance en forces estrangiers[137], il se gecta sur les tromperies pour n'avoir occasion d'esprouver leur fidélité ; dont il sçeut tant faire et si bien dissimuler et cacher son courage que les Ursins se reconcilièrent avec luy par le moyen du seigneur Paule Vitelly, envers lequel le duc usa de toute gratiosité, affin qu'il s'asseurast et se fiast de luy, et en le garnissant d'habillemens, chevaulx et argent, mena si bien ses finesses que par leur simplicité, ilz se laissèrent mener à Sinigallia entre ses mains où ilz furent par luy sur le champ mys à mort[138].

22) Quand donc il eust faict mourir tous ses chefs de parties, et qu'il eust reduict leurs amys et partisans de son costé, le duc avoit mys assez bons fondemens, pour establir une grande puissance, ayant la seigneurie de toute la Romaigne, le duché d'Urbin, et gaigné les cueurs de tous les peuples, qui commenceoient à se trouver bien contens d'estre soubz sa domination. 23) Et pour ce que ceste partye est digne de mémoire et mérite d'estre ensuyvie par aultres, je ne la veux point obmettre. 24) Quand le duc eût occupé la Romaigne, trouvant qu'elle avoit esté dominé par certains seigneurs de petite puissance, qui avoient plutost pillé leurs subjectz que corrigé, et donné plutost matière de discord que d'alliance, tellement que la province estoit pleine de larcins, bandouliers[139], brigandises et de toutes insolences, il jugea qu'il estoit nécessaire de luy donner un bon et roidde gouvernement pour la reduire paisible et obéissante au bras royal. Parquoy il y feit aller pour gouverneur du pays un messire Remires Dorque, qui estoit homme cruel et expéditif, luy donnant pleine puissance de haulte et basse justice. 25) Cestuy cy punissant asprement les malfaicteurs en

137. Erreur présente dans le manuscrit.
138. Visiblement Vintimille n'entend pas garder à l'égard de César Borgia le même détachement objectif que Machiavel et cette longue explicitation ôte toute éventuelle ambiguïté sur la responsabilité de cette épisode. Le 31 décembre 1502, à Sinigallia, César Borgia fit mettre à mort les quatre principaux conjurés de la Magione : Vitellozzo Vitelli et Oliverotto da Fermo furent tués immédiatement, alors que Paolo et Francesco Vitelli furent exécutés deux semaines plus tard après qu'Alexandre VI eut arrêté les membres les plus importants de leur faction.
139. En ancien français ce mot avait le sens de « brigand qui vole sur les grands chemins ».

peu de temps la rendit paisible, obéissante et unye avec une grande authorité et renommée de sa vertu. 26) En après le duc jugea, que si excessive authorité d'un seul homme ne luy estoit plus nécessaire, se doubtant qu'elle ne le feist mectre en haine du peuple. Si ordonna un parlement civil au millieu de toute la province, avec un président tresexcellent, où chacune cité avoit son advocat. 27) Et acause qu'il congnoissoit la rigorosité passée luy avoir engendré quelque peu de haine, pour purger la suspeçon des peuples et totallement gaigner les cueurs diceulx, il voulut monstrer que toute la cruaulté qui au paravant avoit esté faicte n'estoit aucunement proceddée de luy, mais de la nature du ministre qui estoit trop cruelle. 28) Et après avoir choisy l'occasion bien à propos de mectre son maltalent[140] en exécution, le feist mettre par un matin en deux partz, sur le marché de Césennes avec ung souc de boys, et un large cousteau tout sanglant à costé : dont le regard du spectacle si horrible, en ung mesme instant contenta et estonna lesdictz peuples.

29) Mais retournons d'où nous sommes partiz. Et je diz que le duc se voyant desjà assez puissant, et en partie asseuré d'avoir pourveu aux présens dangiers, acause qu'il avoit une bonne gensdarmerye sienne et avoit destruict la plupart de ces Ursins qui estoient en armes et luy pouvoient nuyre, il ne luy falloit plus penser[141] qu'à s'asseurer du costé des Françoys. Il congnoissoit bien que le roy ne supporteroit plus ses manières de faire[142], qui trop tard s'estoit radvisé de sa faulte. 30) Dont il commença à chercher nouveaux amiz et monstrer qu'il n'avoit plus que faire de l'alliance des Françoys, qui fut pour lors qu'ilz passèrent au royaume de Naples, contre Hespaignolz qui estoient au siège devant Gaicte. Et à la vérité il estoit délibéré de leur faire quelque bon tour, pour s'asseurer d'eulx, de laquelle sienne fantasie il fust venu

140. Encore une fois notre traducteur glisse subrepticement un jugement désapprobateur sur l'action du Valentinois.
141. Manque : « volendo procedere ».
142. La phrase italienne, « perchè conosceva come dal Re, il quale tardi s'era accorto dello error suo, non gli sarebbe sopportato », semble affirmer que Louis XII, désormais conscient de son erreur, n'aurait plus supporté les insatiables ambitions de conquête du duc. Par sa traduction, Vintimille diminue la portée de cette considération ramenant la critique aux agissements immoraux du Valentinois. Il profite ainsi de l'opportunité pour insister implicitement sur la droiture du roi de France qu'il oppose au manque de scrupules de César Borgia.

au dessus bien tost après, si pape Alexandre eust survécu. 31) Voylà donc ses gouvernemens et emprinses dont il usa touchant les choses présentes.

32) Mais quand aux futures il avoit à craindre qu'un nouveau successeur en l'Église ne fust son ennemy, et n'entreprinst de luy oster ce que Alexandre luy avoit donné. 33) Parquoy il pensa d'y pourveoir en quattre manières. Premièrement d'esteindre la lignée de tous ceulx qui avoit offensez, pour priver le pape de telles occasions. Secondement de gaigner tous les gentilshommes de Romme. Tiercement de reduire le collège des cardinaulx le plus qu'il pouvoit à sa faveur. Quartement d'acquérir si grand estat et dommaine avant que le pape mourust, qu'il eust puissance de repoulser avec ses forces propres ung premier rencontre de quelconque ennemy. 34) De ces quatre moyens il avoit desjà pourveu à trois, et avoit le quatriesme quasi fourny. Pource que des seigneurs par lui desnuez de leur estat, il mist à mort tous ceulx qu'il peust empoigner, tellement que diceulx bien peu se saulvèrent. Il avoit aussi gaigné par argent les gentilz hommes rommains, et de ceulx du Collège la pluspart estoit pour luy, et quand à acquérir quelque grosse seigneurie, il avoit délibéré de devenir seigneur de la Toscane. Il possedoit desjà Pérouse et Plombin, et tenoit Pise soubz sa protection, 35) et n'eust esté quelque peu de crainte qu'il avoit des Françoys, combien qu'il ne les craignoit plus guère, acause que les Françoys estoient fraischement chassés du royaume de Naples par les Hespaignolz, tellement que les ungs et les aultres estoient contrainctz d'achepter son amitié, il se fut incontinant rué dans Pise pour s'en faire seigneur. 36) Laquelle chose s'il eust faicte, Lucques et Senne se fussent rendues, tant pour la crainte de sa grande puissance comme pour l'envye qu'ilz portoient aux Florentins, tellement que les Florentins mesmes eussent esté troussez[143] et n'eussent eu aulcun remède pour se délivrer de sa main. 37) Laquelle chose s'il eust parachevée comme sans point de faulte il en fust venu à bout la mesme année qu'Alexandre mourut, il eust eu tant de forces acquises et si grande réputation qu'il se fust soubstenu sur son estat, sans s'appuyer à la fortune ny aux forces daultruy, ains seullement sur sa puissance et vertu.

143. « Trousser » ou « tourser », ici : « être chargé, être dos au mur ».

38) Mais Alexandre mourut cinq ans après qu'il eust commencé à mectre la main à l'espée et le laissa seullement seigneur de la Romaigne toute réduicte et incorporée en ung, tous les aultres estoient encore en herbe, entre deux armées de deux ennemyz trespuissans, malade à mort. 39) Touttefois le duc estoit ancor si ardent, si fier et de telle vertu, et si bien sçavoit comment les hommes se doibvent gaigner ou perdre, et si bien fondé se sentoit en si peu de temps, qu'il avoit commencé, que s'il n'eust eu les deux armées sur luy, ou qu'il eust esté sain et délivré de sa personne, il eust surmonté toutes ces difficultez.

40) Et qu'il soit vray que ses fondemens fussent bons, il fut clere à congnoistre de ce que la Romaigne l'attendit plus d'ung moys, mesme dans Romme il estoit en seureté, ancor qu'il fut demy mort, et jafoit que les Baillons, Vitelles, et Ursins vinsent à Romme, touttefoys ilz n'eurent aucune suytte contre luy, il estoit en si grand crédit au Collège des Cardinaulx, que si bien il n'eust sçeu faire eslire pape celuy qu'il eust voulu, pour le moins il pouvoit empescher qu'ung sien ennemy ne l'eust esté. 41) Et certes s'il eust esté sain quand Alexandre mourut, rien ne luy estoit impossible. Car il me disoit du temps que le pape Jules II fut esleu qu'il avoit pourveu et ordonné bon remède, à tout ce qui pouvoit survenir à la mort de son père, fors qu'il n'avoit jamais pensé qu'en ceste heure là il deust estre luy mesme en dangier de mourir.

42) En examinant donc toutes les manières du duc, je ne scauroys bonnement trouver en quoy le reprendre, ains me semble bon, comme j'ay faict, de le mettre pour exemple, devant les yeulx de tous ceulx qui par fortune et armes daultruy veullent parvenir à l'empire, pour ce qu'ung tel homme de si grand couraige, et de haulte entreprinse ne se pouvoit autrement gouverner et rien ne fut contraire à ses entreprinses fors la briefveté de la vie d'Alexandre et sa maladie. 43) Si doncques aulcun estime luy estre nécessaire pour establir son nouveau principat de s'asseurer de ses ennemyz, gaigner amys, vaincre par force, ou par tromperye, se faire aymer et craindre des peuples, se faire suyvre, et honorer des gensdarmes, extaindre ceux qui peuvent ou doibvent nuyre, renouveller par nouvelles coustumes les ordres anciens, estre sevère, aggréable, magnanime, hautain et libéral, casser la gensdarmerie desloyalle, créer la nouvelle, maintenir l'amytié des roys et princes en telle sorte qu'ilz se mettent à te faire plaisir avec grâce, ou

t'assaillir avec crainte de ta puissance, il ne peult trouver meilleurs exemples que les faictz et gestes de ce duc Borgia[144].

44) Seullement on le pourroit reprendre en la création de pape Jule en laquelle il eust mauvaise élection. 45) Car, comme cy dessus nous avons dict, puys qu'il ne pouvoit faire un pape à son grè, il debvoit empescher que ung ne le fust à son malgré. Dont il ne debvoit jamais donner consentement à la papaulté des cardinaulx qu'il avoit offensez, ou qui debvoient, estant papes, avoir crainte de luy : acause que les hommes offensent et nuysent à aultruy de haine ou de crainte. 46) Ceulx qu'il avoit offensé estoient entre plusieurs autres, les cardinaulx de Sainct Pierre ad Vincula, Colonne, Sainct Georges, Ascanio, tous les aultres, s'ilz eussent esté esleuz au pontificat avoient occasion de le craindre, hormis le cardinal de Rouen et les Hespaignolz, l'un pour sa puissance et ayde du royaume de France, les aultres pour la puissance et mérites de son père qui estoit hespaignol[145]. 47) Partant le duc avant toutes choses debvoit faire pape ung hespaignol et s'il ne le pouvoit faire, devoit consentir à la papaulté du cardinal de Rouen, et non pas de Saint Pierre ad Vincula. 48) Car certainement on s'abuse grandement à penser qu'aux grans personnages, les nouveaux bénéfices facent mectre en oubly les anciennes injures. 49) Voylà doncques comment le duc fist grand erreur en la création de ce pape là, qui fut cause de sa dernière ruyne.

De ceux qui par meschanceté et fraude sont devenuz princes. Chapitre VIII

1) Mais acause que d'estat privé, l'on devient prince encores de deux aultres manières qui ne se peuvent bonnement atribuer, ny à fortune ny à vertu, je ne veulx oublier à en discourir, combien que de l'une des deux, on puisse plus au long parler en traictant des républiques. 2) L'une est quand par quelque forfaict, meschant moyen, fraude, ou

144. Manque la traduction de « e più freschi exempli », à savoir « d'exemples plus frais ». Cette restriction est pourtant fondamentale pour interpréter la méthode de pensée de Machiavel.

145. Concernant les obligations qui liaient les Espagnols à César Borgia, Vintimille donne une interprétation du sens de la phrase italienne par ailleurs assez obscure.

trahison[146], l'on se faict prince. L'aultre quand ung privé citoyen, par la faveur de ses concitoyens devient prince de la nation. 3) Et pour bien entendre la première de ces deux manières, je la déclareray seullement par deux exemples l'un ancien l'aultre moderne, sans autrement entrer aux mérites de ceste partie, car j'estime qu'ilz suffiront pour enseignement à celluy qui seroit contrainct de les ensuivre.

4) Agatocles Sicilien non seullement d'estat privé, mais d'une paouvre et tresville condicion devint prince de Siracuse. Cestuy cy estant fils d'un potier tousjours mena, selon que son métier et fortune le requéroit, une malheureuse et tresmeschante vye[147], touteffoys il coulora ses meschancetez, avec une si grande vertu de cueur et de corps, qu'en se gectant sur le faict de guerre, suivant les degrès des hommes de gensdarmerye, vint à estre prevost de Siracuse. 6) Auquel degrès quand il se vit constitué ayant délibéré de se faire prince de Siracuse et tenir par force sans estre obligé à aultruy, ce que par accord des citoyens luy avoit esté donné, après avoir communiqué son entreprinse avec Amilcar de Cartage, qui pour lors avec son armée faisoit la guerre en Sicile, par ung matin feit assembler le peuple et le sénat de Siracuse, comme s'il eust voulu consulter de quelque chose d'importance pour la républicque. 7) Et tout incontinent faisant un certain signe à ses souldards, feit mectre à mort tous les sénateurs et les plus riches du peuple. Lesquels occis il occupa et tint la principaulté de celle cité sans aucun débat de ses citoyens. 8) Et combien que par après il fust deux fois défaict en bataille mys en routte, et finablement assiegé, touttefoys il eust le couraige non seullement de se défendre dans sa ville, mais aussy d'assaillyr aultruy. Car en laissant partie de ses gens pour tenir la ville avec le demourant il donna l'assault à l'Affricque, et en peu de temps contraigny ses ennemys à oster le siège de devant Siracuse, et meit les Cartaginoys en extrême nécessité tellement qu'ilz furent contraictz de s'accorder avec luy, et d'estre contens de leur Affrique, et laisser la possession de Sicile à Agatocles.

146. Nous avons ici un exemple intéressant d'amplification. En italien, on a « per qualche via scellerata e nefaria », où le latinisme « nefaria », qui est un hapax dans le *Prince*, est plus fort que « scellerata ». Vintimille pour rendre ces deux adjectifs en employe quatre, sans parvenir cependant à la même puissance expressive que Machiavel.

147. Cette incise est un contresens qui, en plus, révèle de la part du traducteur un point de vue aristocratique et une conception fataliste des classes sociales.

9) Qui considérera doncques les faictz et vertuz de cestuy cy, il ne trouvera aucunes choses ou bien peu qui se puissent attribuer à fortune, veu que sans la faveur de personne seullement par les degrès de gensdarmerie, qu'il avoit gaigné par mille travaux et dangiers de sa vie, il parvint à la principaulté, et la maintint avec plusieurs entreprinses plaines de péril et d'audace. 10) Dautrepart on ne peult appeler vertu, tuer ses citoyens, trahir ses amyz, estre sans foys, sans pitié, sans religion. Lesquelles manières de vivre peuvent bien faire acquester empire à quelcun, mais gloire non. 11) Pource que si l'on a esgard à la vertu de Agatocles à l'entrer et sortir des dangiers, à la grandeur de son courage, à supporter et vaincre les adversitez, l'on ne verra en quoy il doibve estre moins estimé, qu'aucun autre tresexcellent capitaine. Touteffoys sa cruaulté et inhumanité enragée guyde de plusieurs autres meschancetez, ne permettent qu'il soit célébré entre les excellents capitaines. 12) Parquoy l'on ne peut atribuer à fortune ou à vertu ce que sans l'une et l'aultre luy advint.

13) Daultrepart en notre temps régnant pape Alexandre VI, Oliveroto de Ferme, demouré après ses parents bien petit, fut nourry par ung sien oncle maternel nommé Jehan Fouillan. Si s'adonna sur sa première jeunesse à la guerre, soubz la charge de Paul Vitelly, afin que par le moyen de sa discipline il parvint à quelque dignité ou degrès de gensdarmerye. 14) Et après la mort du dict Paule, il continua le faict de guerre soubz Vitellot son frère, et en peu de temps à cause de la vivacité de son esprit, force de corps et grandeur de courage, il devint des premiers de sa gensdarmerye. 15) Mais à cause qu'il luy sembloit que ce fut chose servile, d'estre subject à aultruy, il délibéra d'envahir la seigneurie de Ferme, avec l'ayde d'aucuns fermans, ausquelz la servitude de leur patrie estoit plus aggréable, que la liberté, et avec la faveur de la maison des Vitelles. 16) Aumoyen de quoy il controuva[148] la subtilité d'escrire à Jehan Fouillan son oncle, disant que pour avoir esté si longuement hors de sa maison il avoit grand désir de le venir veoir, ensemble sa cité, et de reveoir son patrimoyne, et de recongnoistre ses amyz, et à cause qu'il ne s'estoit en toute sa vie travaillé sinon pour acquérir honneur, pour aussy donner à congnoistre à ses citoyens qu'il n'avoit pas en vain consumé sa jeunesse, il adjouxta qu'il y vouloit

148. Ancien français : trouver, imaginer, avoir l'idée de.

venir honorablement accompaigné de cent chevaulx de ses amyz et serviteurs, le priant qu'il luy pleust faire tant envers les Fermans qu'ilz le receussent honorablement. Laquelle chose ne redonderoit pas seullement à son honneur, mais à la gloire de luy, duquel il s'estimoit estre filz et nourriture[149].

17) Sur ces nouvelles ledict Fouillan feit très bien son debvoir envers son nepveu, tellement qu'à son entrée il fut honoré des Fermans, et fut acompaigné d'eulx jusques en sa maison[150]. Où après quelque peu de jours, et qu'il eust donné ordre à se pourveoir de toutes choses appartenantes à sa meschanceté et malheurese entreprinse, il feit un banquet solennel où il convia Jehan Fouillan, et tous les principaultz citoyens de la ville de Ferme. 18) Auquel après que l'on eust desservy et parachevé tous les aultres entretenemens qui se font en es grandz bancquetz, Olyverot d'une malice et cautelle expressément forgée[151], commença à parler des affaires d'importance, de la grandeur de pape Alexandre, et de César Borgia son filz, et de leurs entreprinses. Ausquelz propos quand Jehan Fouillan et les aultres conviez eurent respondu, tout à coup, il se leva de table, disant que de telz propos il ne falloit déviser sinon en lieu secret. Si se retira dans une chambre où Jehan et les aultres citoyens le suivirent. 19) Lesquelz ne furent pas si tost assiz que des cachettes de là dedans sortirent plusieurs souldardz armez, qui mirent à mort ledict Fouillan, et tous les aultres citoyens de la ville. 20) Après lequel homicide Olyverot monta à cheval, et ayant couru et saccagé la ville assiégea le souverain magistrat dans le palais, tellement que par crainte ilz furent contraictz de luy obéyr, et reformer ung nouveau gouvernement duquel il se feit prince. Et après avoir faict mourir tous ceulx, qui par mescontentement luy pouvoient nuyre, se conferma en son estat par nouvelles ordonnances et nouveaux statuz, tant pour la paix que pour la guerre. Si feit si bien

149. Ancien français : jeune bétail qu'on élève, par extension jeune pupille. Vintimille s'écarte ici de la version italienne bien plus neutre. Sans doute le souvenir de sa propre expérience le pousse à augumenter la charge émotive de ce récit.
150. La traduction révèle d'une explicitation arbitraire qui ne modifie cependant pas le sens général de la phrase : « Non mancò pertanto Giovanni di alcuno offizio debito verso el nipote, e, fattolo ricevere da' Firmiani onoratamente, lo alloggiò nelle case sue […]. »
151. Cette longue explicitation sert à traduire un bien plus efficace : « ad arte ».

son cas, qu'en espace d'un an, qu'il tint la principaulté, non seullement il estoit seigneur paisible de sa cité de Ferme, mais, qui plus est, craint et redoubté de ses voisins, 21) et eust esté chose mal aisé et forte à le vaincre, comme il fut d'Agatocles, s'il ne se fut laissé tromper par César Borgia, quand par cautelle[152] et grande ruze il saisist au corps les Ursins et les Vitelles à Sénégaille, où de malheur Olyverot fut prins avec eulx, un an après le paricide par luy commys, et fut estranglé avec Vitellozzo Vitelli, qui avoit esté son maistre d'escolle en ces beaux tours de passe passe[153].

22) Icy quelcun me pourroit demander la cause dont il advint qu'Agatocles, et ses semblables, après avoir commys innumérables trahisons et cruaultez ont sçeu vivre longuement asseurez en leurs estatz, et se deffendre des ennemyz estrangiers, mesme que les citoyens n'ayent revolté ny esmeu aucune conjuration oculte pour les occire, veu que plusieurs aultres pour raison de leur cruaulté ne peurent jamais, ancor que ce ne fust en temps de paix, se maintenir en estat, et ancores moins en temps de guerre. 23) Pour résolution de ce doubte, je croy que ceste différence advient selon que les cruaultez sont bien ou mal usées. 24) J'appelle une cruauté bien usée, si d'un grand mal on peult bien dire, quand on la faict une seulle foys quasi par contraincte, pour s'asseurer des ennemys et puys on ne si arreste plus, ains on convertit ce meschef le plus qu'on peult à l'utilité des soubjectz. 25) Les cruaultez mal usées sont celles qui croissent de jour en jour, jafoit que du commencement il semblast que ce ne fust rien. 26) Ceulx qui garderoient la première sorte de faire cruaulté, peuvent avec la faveur de Dieu et des hommes avoir quelque remède pour se maintenir en estat, comme eust Agatocles. Mais ceux qui observeroient l'aultre, il est impossible qu'ilz se puissent maintenir.

27) Si fault noter qu'à occupper une seigneurie l'occupateur doibt discourir et faire toutes ses cruaultez en ung coup, pour n'avoir occasion d'y retourner tous les jours, au moyen de quoy, ne renouvellant plus ces occisions, il peult appaiser l'indignation des hommes, les asseurer et gaigner leur amytié par libéralité. 28) Celuy qui aultrement

152. En ancien français « cautelle » était synonyme de « ruse ».
153. Par sa traduction libre et teintée d'ironie Vintimille ne cache pas ici sa satisfaction de voir Oliverotto puni de sa scélératesse subissant un sort analogue à celui que lui-même avait échafaudé pour ses ennemis.

se gouverne, ou pour une suspeçon naturelle de tout le monde, ou pour estre mal conseillé, est tousjours contrainct de tenir le cousteau en la main, et ne se peult fyer en ses subjectz, acause aussy qu'ilz ne se peuvent asseurer ny contenter de luy, voyant les continuelles injures qu'il leur faict de jour en jour. 29) Et est à noter que qui veult faire injure à aultruy, les doibt faire toutes ensemble, affin qu'elles facent moindre l'offense, d'autant que moins et rarement on les gouste : et qui veult faire beaucoup de biens à aultruy les doibt faire peu à peu, affin que mieulx et plus souvent on les puisse savourer. 30) Ung prince aussy doibt sur toutes choses vivre avec ses subjectz en telle sorte qu'aulcun accident, bon ou mauvais qu'il soit, ne le face varier : pource que si en quelque adversité de guerre, ou conjuration ou aultre mauvais temps la nécessité te surprend il n'est plus heure de faire aucune cruaulté pour s'asseurer, et pareillement si tu veulx user de libéralité, et procedder par amour à bien faire, cela ne te sert de rien à cause que le bien que tu pourroys faire, est estimé faict par contrainte et simulation, tellement que personne ne t'en sçait bon grè.

De la principauté civile d'une république. Chapitre IX[154]

1) Mais pour venir à l'aultre manière qui est quand un tres excellent citoyen d'une républicque non par voye de cruaulté, ou meschant forfaict, ny par quelconque intolérable violence, mais par la faveur de ses concitoyens vient à estre esleu prince de sa nation. Laquelle dignité se peult appeler une principaulté civile. Je diz que pour y parvenir il n'est pas nécessaire d'avoir totallement ou vertu ou fortune, mais plus tost convient avoir une ruze et subtilité bienheureuse. Et communément on monte à telle principaulté par la faveur du menu peuple, ou par la faveur des grans, qui sont les nobles et plus riches de la ville[155]. 2) Pour ce qu'en toutes citez l'on treuve ordinairement ces deux humeurs contraires, qui naissent de ce que le peuple demande, et s'efforce de ne pas estre commandé ny foullé[156] des grans, et les grandz désirent dominer et fouller le populaire. De ces divers instinctz quand ilz sont eschauffez, l'on voit naistre communément en la cité ung des trois estatz, ou principauté, ou vray liberté, ou licence, qui veult dire une

154. Cette traduction du titre du chapitre IX est fort intéressante. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini remarquent que dès le titre de ce chapitre Machiavel introduit un oxymoron en assemblant au terme de *principat* l'adjectif « civile » qui renvoie aux formes de gouvernement républicaines et que, par ailleurs, ce paradoxe n'a jamais été repris dans la pensée politique florentine. Ils signalent cependant une seule occurrence dans un des textes des historiographes de Cosme I^er^ du milieu du XVI^e^ siècle. Il s'agit des *Storie fiorentine* de Bernardo Segni au sujet de l'élection de Cosme de Médicis (Bernardo SEGNI, *Storie fiorentine*, Ausbourg, 1723, L. IX, p. 248). Segni insiste à ce propos sur le rôle qu'aurait joué Francesco Guicciardini, qui pensait « aver fatto un principe civile », et rapporte des mots de ce même Guicciardini destinés à donner une définition du « prince civil » (*ibid.* p. 213). Pour éviter que le chef d'une république se croit autorisé à faire ce qu'il veut, il serait bon de : « eleggerlo principe legittimo, e non assoluto con limitargli l'autorità nel comandare, e la libertà nello spendere », J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, p. 320-321. Vintimille, conscient du caractère paradoxal du titre de ce chapitre, ajoute une explicitation qui tend à résoudre l'ambiguïté de l'expression de Machiavel en plaçant le concept au sein d'une organisation politique qui exclut le pouvoir absolu.

155. Cet ajout : « qui sont les plus nobles et les plus riches de la ville », est entièrement du traducteur. Il se justifie pour un lecteur français du XVI^e^ siècle, mais il constitue une sorte d'anachronisme par rapport au texte de Machiavel.

156. Ancien français : maltraiter, outrager, se livrer à des violences.

effrénée dissolution de peuple[157]. 3) La principaulté provient ou par le moyen du peuple, ou par le moyen des grandz selon que l'une ou l'autre de ces deux parties trouve l'occasion de le créer à son advantaige. Car quand les grandz voyent ne pouvoir résister à la fureur du populaire, ilz donnent toute la réputation et honneur à ung d'entre eulx, et le font prince pour pouvoir soubz l'umbre dicelluy desgorger et évaporer leur maltalent[158] sur le peuple. Le peuple au contraire donne toute sa faveur à un seul, et voyant ne pouvoir résister aux grandz, le faict prince pour estre deffendu par son authorité.

4) Celuy qui devient prince par le moyen des grans, a plus de difficulté à se maintenir, que celuy que le peuple eslit, à cause qu'il est constitué au millieu de plusieurs, qui s'estiment pareilz à luy de vertu et mérite. Aumoyen de quoy il ne les peult commander, ny manyer à son plaisir. 5) Mais celuy qui le devient par la faveur du peuple, se treuve seul puissant entre plusieurs débiles, et n'a entour soy aulcun qui se veuille mesurer à luy, ne désobéyr en aucune sorte. 6) Davantaige on ne peut bien satisfaire aux grandz sans injurier quelcun, mais il est aisé de contenter le peuple sans faire tort à personne, pource que le but et intention du populaire est plus raisonnable[159] que celle des grandz. Car ceulx cy veullent insolentement fouller le peuple, et le peuple ne demande que n'estre point foullé. 7) Outre le prince ne se peult jamais asseurer du peuple s'il luy devenoit ennemy, acause qu'ilz sont infiniz, au contraire il est aisé de s'asseurer des grandz acause qu'ilz sont en petit nombre. 8) Le piz qu'un prince puisse avoir d'un peuple ennemy,

157. Cette explicitation est absente du texte-source. Elle révèle la perspective aristocratique dans laquelle se place Vintimille tout comme la traduction, quelques lignes plus loin, d'une expression neutre telle que « vedendo i grandi non poter resistere al populo » par « car quand les grandz voient ne pouvoir resister à la *fureur* populaire ». Nous soulignons.

158. Cette amplification « desgorger et évaporer leur maltalent », traduit l'italien « sfogare il loro appetito », une expression moins forte que celle choisie par Vintimille. Celle-ci semble dictée par une sévère indignation à l'égard des « grands » qui abusent de leur position privilégiée. En ancien français, le verbe « desgorger » avait en effet le sens fort négatif de « rendre ce dont on s'est gorgé, exhaler sans retenue » ; « maltalent » signifiait « irritation », « colère », « dépit », significations qui vont bien plus loin que l'italien « appetito », « désir ».

159. Fidèle à son instinct de modération Vintimille, pour ne pas avoir à mettre implicitement en cause la légitimité du pouvoir des « grands », ne traduit pas littéralement l'italien « onesto » et lui préfère un plus sobre « raisonnable ».

est d'estre abandonné de luy, et délaissé sans honneur et authorité, mais si les grandz se formalisoient contre luy, il ne doibt pas tant craindre d'estre abandonné, comme d'estre assailly diceulx pour le faire mourir. Car acause qu'ilz sont plus rusez et cautelleux, ilz gaignent tousjour les devans pour se saulver au tumulte, et cherchent d'acquérir grâce et crédit envers celuy qu'ilz pensent debvoir estre victorieux. 9) En après le prince est contrainct de vivre avec un mesme peuple continuellement, et ne peult changer ; mais il peult bien changer les grandz, en faire de nouveaux et deffaire tous les jours, oster et donner réputation à qui lui plait.

10) Et pour mieulx déclarer ceste partie, et comment on s'y doibt gouverner, je diz que l'on doibt considérer les grands en deux manières : ou ilz s'assubjectissent à toy et à ta fortune, ou non. 11) Ceulx qui s'obligent à toy en tout et partout, s'ilz ne sont tyrans, tu les doibs aymer et honorer. 12) Ceulx qui ne se veullent assubjectir à ta fortune sont de deux manières : ou ilz le font par lascheté de cueur et crainte naturelle, et alors tu te doibs servir d'eulx et en tirer ce peu de prouffict que tu peux et principalement de ce qui sont de bon conseil. Car en la prospérité tu en es honoré, et en l'adversité tu ne doibz avoir crainte diceulx. 13) Ou bien ilz ne si veullent obliger, et le font par malice et ambition, et alors tu doibs faire jugement qu'il pensent plus à eulx mesme, qu'à ton prouffit, et de ceulx cy le prince se doibt donner de garde comme d'ennemyz manifestes, pource qu'en l'adversité, ilz tascheront à te destruire.

14) Partant celuy qui devient prince par la faveur du peuple, doibt maintenir par tous moyens le menu populaire en amytié, ce qui ne luy sera malaisé à faire, veu qu'il ne désire aultre chose, qu'estre maintenu en sa liberté ancienne sans concussion ou foullement. 15) Mais celuy qui devient prince contre le peuple, à la faveur des grandz, il doibt avant toutes choses gaigner le peuple, en quoy n'y a aulcune difficulté, s'il veut prendre sa protection. 16) Et à cause que les hommes quand ilz reçoivent du bien de celluy duquel ilz pensoient recepvoir du mal, s'estiment beaucoup plus obligez à leur bienfaiteur, le peuple subject devient plus amy que si par sa faveur, il eust esté conduict à la principaulté. 17) Quand à gaigner le peuple, le prince le peult faire en plusieurs sortes, desquelles on ne peult donner certaine reigle, pour la variation du subject. 18) Si ne veulx consumer le temps à les déclairer ny racompter, et concluerai seullement ce point par une

briefve sentence, qu'il est nécessaire à un prince d'avoir le peuple en sa faveur, autrement en ses adversitez il ne trouvera personne qui le deffende. 19) Nabis tyrant des Lacedæmoniens soustient le siège de toute la Græce, et d'un ost trespuissant des Romains, vainqueurs pour lors de tous ses ennemyz, et contre iceulx défendit son estat et sa cité ; pour laquelle chose faire, il ne luy falut aultre moyen que survenant le dangier s'asseurer des grandz, qui estoient bien peu, où s'il eust eu le peuple ennemy, il n'eust sçeu comment s'asseurer et eust esté incontinent troussé.

20) Or si quelqu'un vouloit répugner à mon opinion par ung commun proverbe que l'on dict : *Qui en peuple se fye / Sur la boue ædifie*[160]. Il auroit tort, à cause que cela est vray quand un citoyen privé faict fondement sur les promesses de quelque populaire, espérant par son ayde estre delivré de l'oppression de ses ennemyz, ou de la main de justice. 21) En tel cas à la vérité il se trouveroit souvent descheu de son espérance, comme il advint aux Gracques à Rome, et à messire George Scaly à Florence. 22) Mais si un prince mect son fondement sur la bienveillance du peuple, qui soit homme de cueur saichant commander, qui ne se trouble soit mesme es adversitez, et ne défaille à faire de sa part les préparatifs nécessaires à sa deffense, entretenant la multitude bien affectionée à soy[161], il ne se trouvera jamais déceu de s'estre fyé au peuple, et congnoistra les fondemens assis sur luy estre meilleurs que les aultres.

23) Ces princes cy sont en dangier de ruyner, touttefoys et quantes qu'ilz veulent sauter du gouvernement civil à la puissance absolue, 24) le dangier naist à cause que communément ilz commandent, ou par eulx mesmes ou per les magistrats : en ce dernier cas leur estat est plus débile, et plus dangereux à maintenir, car ilz sont totallement subjectz à la volunté de ceulx qui sont en office, lesquels peuvent, principallement en temps d'adversité, bien aiseement luy oster son estat, ou en dressant eulx mesmes guerre contre luy, ou en luy nyant obéyssance. 25) En tel advénement le prince n'est plus à heure de pouvoir prendre la souveraine authorité. A cause que les citoyens subjectz, qui ont acoustumés d'estre commandez des magistratz, venant le trouble

160. « Qui fonde sur la tourbe, il bastit dessus la bourbe », Jacques Gohory, p. 23.
161. Contresens : « e tenga con lo animo e ordini suoi animato lo universale ».

entre les grandz et le prince, ne sont aucunement disposez d'obéyr au prince, 26) lequel se treuve tousjours en telz inconvenientz avoir faulte de gens auquelz il se puisse fyer ; à cause que les promesses qu'on luy faict en temps paisibles, sont vaines et de nulle valeur, lors que les citoyens se sentent avoir besoin de son estat et de l'administration de justice. Car alors chascun court, chascun promect, chascun veult mourir pour luy se voyant loing de la mort. Mais au temps de l'adversité, quand le seigneur[162] a besoing de l'ayde de ses citoyens, il ne s'en treuve que bien peu. 27) Et l'expérience pour esprouver de telles gens en est périlleuse, d'autant quelle ne se peult faire qu'une foys. Parquoy un prince doibt inventer un moyen par lequel ses citoyens tousjours, et en toute heure, et quoy qu'il advienne ayent besoing de son ayde, lequel aussy sera cause qui luy seront féaulx et obéyssans en tout temps.

En quelle manière l'on doibt examiner les forces de toutes les principautez. Chapitre X

1) Il convient avoir, pour bien examiner la nature de ces principaultéz, une aultre considération. Cestassavoir si ung prince a si grand estat qu'il se puisse deffendre de tout ennemy de soy mesme sans secour daultruy, ou voyrement s'il a tousjours besoing qu'ung aultre le défende. 2) Pour laquelle différence bien déclairer je dis que ceulx là se peuvent fyer à eulx mesmes, qui peuvent avec suffisante quantité de gensdarmes du pays ou à force de deniers assembler une bonne armée, et faire une journée de bataille163 contre quelconque ennemy qui les assailliroit. 3) Et semblablement j'estime que ceulx là ont besoing dautruy, qui ne se peuvent mettre aux champs, ains sont contraictz de se retirer dans les villes et garder les murailles. 4) Des premiers nous en avons assez longuement discouru, et par cy après en toucherons quel-

162. Machiavel utilise deux fois dans ce passage le terme « stato ». Vintimille traduit une fois par « estat, et administration de la justice » et la deuxième fois par « seigneur ». La polysémie du terme « stato » dans le *Prince* met naturellement en difficulté le traducteur qui s'efforce de rendre ce terme machiavélien presque toujours par son équivalent « estat », Cependant, ici, il ne semble pas pouvoir concevoir une complète identification entre le « principe » et le « stato » telle qu'en revanche propose Machiavel.

163. Contresens. L'italien « fare una giornata » signifie « livrer une bataille » et non pas « mener une journée de bataille ».

que chose, selon ce qu'il nous viendra à propos. 5) Des aultres je diz que l'on ne pourroit donner aultre remède, que les conseiller de bien munir et fortifier leurs villes en toutes sortes, et ne tenir pas grand compte du plat pays[164]. 6) Car quiconque aura une ville bien fortifiée, et se sera bien porté touchant le gouvernement de ses subjectz, qu'il se tienne seur de n'estre assailly, sinon avec grand esgard et difficulté. Pource que les hommes sont tousjours ennemys des entreprinses, où ilz voyent aucune difficulté, certainement l'on ne peult trouver facilité aucune à assaillir ung prince qui ayt sa ville bien forte et bien remparée, et qui soit au demourant bien aymé du peuple.

7) Les citez d'Allemaigne sont libres au possible, elles ont peu de pays alentour, et obéyssent à l'empereur quand il leur plaist, et ne craignent ny luy ny aucun autre seigneur qui soyt entour d'eux, 8) et ce acause qu'elles sont fortifiées en telle sorte, que chacun pense la prinse dicelles debvoir estre difficile et fascheuse. Car elles ont toutes leurs murailles et fossez convenables, de l'artillerie à suffisance et tiennent ez magasins et caves publiques à manger, boyre et brusler pour ung an, 9) et d'abondant pour entretenir le menu peuple nourry, sans l'intérest du publicq, ilz ont tousjours en communaulté assez de bésongne pour ung an, pour les faire travailler ez mestiers, qui sont le nerf et la vye dicelle cité, desquelz le populaire gaigne sa nourriture. Davantaige ilz ont le faict de guerre en honneur, et sur ce ont des ordres biens bons à le maintenir.

10) Parquoy un prince qui a une forte cité, et ne se face hayr, ne peult estre assailly, et s'il se trouvoit aucun qui le voulsist assaillir, il est certain qu'il se retireroit à son déshonneur, pource que les choses mondaines sont si doubteuses et variables, qu'il est quasi impossible qu'un prince avec ses armées puisse demourer tout un an campé contre ung aultre au siège d'une ville. 11) Si aucun me réplicquoit que le peuple voyant brusler et gaster le plat pays, où sont ses biens et possessions, n'auroit plus de patience, et que la longueur du siège et sa propre charité luy feroit mectre le prince en oubly, je respondroys qu'ung puissant prince et courageux viendra tousjours au dessus de telles difficultez, une foys en donnant espérance à ses subjectz que

164. La traduction marque nettement la distinction entre *città* ou *terra*, à savoir la ville protégée par ses murs, et le *contado* ou *paese*, territoire qui entoure la ville et est difficile à défendre et que Vintimille traduit donc « plat pays ».

ceste tempeste ne sera durable, l'autre en les espoventant de la cruaulté de l'ennemy, ou en chastiant par subtil moyen ceulx qui luy sembleroient trop hardyz à murmurer. 12) Oulstre ce communément tout ennemy sur sa première arrivée brusle et gaste le pays, où il entre lors que les hommes sont encore chauldz et promptz à défendre leur prince. Au moyen dequoy il se doibt moins deffier d'eulx, à cause que quelques jours après que les cueurs sont refroidiz, les ennemyz ont faict du piz qu'ilz ont peu, le peuple a souffert tous les maulx du monde, et voit bien qu'il n'y a plus de remède. 13) Dont il advient qu'ilz se joignent d'autant plus à leur prince, et semble qu'il soit en partie obligé à eulx, de ce que leurs maisons ont estés pour luy bruslées, et leurs possessions gastées pour sa deffense. Car la nature des hommes est telle qu'ilz s'obligent autant à aultruy pour les biens et services qui luy font, comme pour ceulx qui reçoivent de luy. 14) Parquoy si l'on considère bien à tout, il ne sera malaisé à un prudent prince d'entretenir avant et après telz inconvenientz les cueurs des citoyens en amour et fermeté, à supporter le siège des ennemyz pourveu qu'il ayt de quoy vivre et de quoy se deffendre.

Des principautez d'Église. Chapitre XI

1) Il ne reste sur ceste matière qu'à parler des principaultez d'esglise, esquelles il n'y a aucune difficulté sinon celle qui est auparavant qu'on se soyt saisy de la possession dicelles. Elles s'equestent ou par vertu ou par fortune, et toutefoys il est aysé de les maintenir sans toutes deux. Car l'on se soustient en estat par les ordres qui sont de toute ancienneté tenuz en la religion, lesquelz sont de si grande puissance et de telle qualité, qu'ilz tiennent leurs princes en estat, en quelconquz manière qu'ilz veuillent vivre, ou gouverner, sans aucune contradiction. 2) Entre tous les seigneurs du monde les princes d'esglise tant seullement ont estat et ne le deffendent, ont subiectz et ne les gouvernent, 3) et les estatz ne leur sont ostez, pource aussy qu'ilz ne sont deffenduz, et les subiectz n'en ont aucune cure, pource qu'ilz ne sont pas eulx gouvernez, et ne pensent jamais à révolter ny à se soubstraire d'eulx. 4) Tellement qu'il fault juger que se sont les plus heureux et asseurez princes du monde. Laquelle chose advient de ce qu'ilz sont dressez par causes supérieures, ausquelles l'esprit humain ne peult parvenir, mais à cause que Dieu est celuy qui les exalte et maintient en felicité, se seroit

office d'homme oultrecuidé et temeraire, d'en vouloir discourir, et n'en parleray aucunement. 5) Touteffois si quelcun me demande dont il est advenu que l'Église soit parvenue à si grand bien temporel, veu que devant le règne d'Alexandre VI, les potentaz d'Italie, et non seullement ceulx qui se peuvent dire potentatz, mais chasque baron et seigneur bien petit, quant au temporel ne l'estimoit pas beaucoup. Mais à présent ung roy de France le craint bien fort[165], tellement ung pape seul l'a chassé hors d'Italie, et a peu mettre les Vénitiens en ruyne. Et combien que cela soit assez notoire, si est ce qu'il ne me semble hors de propos de reduyre en mémoire une partie des causes de tel accroissement.

6) Au paravant que Charles roy de France passast en Italie, toute la province estoit soubz l'empire du pape, des Vénitiens, roy de Naples, duc de Milan et des Florentins. 7) Ces potentatz icy avoient deux principalles choses à penser, l'une qu'ung estrangier puissant en armes n'entrast en Italie[166], l'aultre que pas ung d'entre eulx n'occupast l'estat de son compaignon. 8) Ceulx dont il se falloit plus donner de garde estoient le pape et les Vénitiens, pour reculler les Vénitiens il failloit que tous les autres soient uniz, comme il advint pour deffendre Ferrare et pour tenir le pape bas, ils se servoient des barons de Rome. Lesquelz estant divisez en deux factions et parties, l'une des Ursins, l'aultre des Colonoys, tousjours y avoit quelque cause de scandalle entre eulx, et ayant continuellement l'espée au poing sur les yeux du pape, ténoient le pontificat débile et sans force. 9) Et jafoit qu'il nacquist quelque pape courageux, comme fut Sixte, touteffoys la fortune ou son sçavoir ne le purent jamais délivrer de ces incommoditez, 10) dont la briefveté de leur vie en estoit la cause. Pource qu'en dix ans que à tout prendre ung pape vivoit, à grand peine pouvoit il abbatre l'une de ces parties, et si par manière de parler ung pape avoit destruict les Colonnoys, il s'en levoit après luy un autre ennemy aux Ursins, qui les faisoit revenir, et n'estoit jamais assez puissant pour les destruire du

165. « […] et ora uno re di Francia ne trema », Vintimille remplace l'italien « trema » par un verbe moins humiliant pour le roi de France.
166. Bien que cela ne modifie pas le sens général du discours, il faut signaler ici un contresens : « che uno forestieri non entrasse in Italia con le arme ».

tout[167]. 11) Dont il advenoit que les forces temporelles du pape n'estoient pas fort estimées en Italie.

12) Depuis se leva pape Alexandre VI lequel sur tous les papes que jamais furent, monstra combien ung pape se pouvoit faire valoir par force des deniers et des armes. Car ayant le duc Valentin son filz pour instrument et conducteur de ses entreprinses, prenant occasion sur la venue des Françoys, feit toutes les choses que j'ay cy dessus discourues en racomptant les gestes du duc Borgia. 13) Et jafoit que son intention ne fust pas d'agrandir l'Église, mais son filz seullement, touteffoys ce qu'il feit tourna à la grandeur de l'Église, laquelle après sa mort et celle du duc, fut heritière de ses travaulx.

14) Après luy fut crée pape qui trouva l'Église puissante dame de toute la Romaigne, les barons de Rome destruictz, les factions et partialitez de Rome toutes anéanties, par les continuelles batteries d'Alexandre, et trouva d'abondant la voye faicte de faire deniers qui n'avoit jamais estée usitée auparavant qu'Alexandre la meist en œuvre. 15) Lesquelles choses non seullement le pape ensuyvit, mais les augmenta bien fort. Car il se délibéra de conquester Boulogne, repoulser les Vénitiens, et chasser les Françoys hors d'Italie, et vint au dessus de toutes ces entreprinses, et d'autant plus cela redonda à sa grande louenge, qu'il le faisoit en l'intention d'accroistre l'Église et non aucun particulier amy. 16) Si maintint aussy les parties Oursines et Colonnoyses en l'estat qu'il les trouva. 17) Entre lesquelles combien que tousjours y aist quelque chef pour faire quelque brouilliz, si est ce qu'ilz se tindrent coy, pour deux causes : l'une pour la puissance de l'Église qui les espoventoit, l'aultre pource qu'ilz n'avoient plus leurs cardinaulx qui sont tousjours la cause et l'embrasement des tumultes entre eulx. Et ne fault penser que ces partialitez soient jamais en paix et tranquillité pendant qu'ilz auront des cardinaux. Car ce sont ceulx qui nourrissent dedans et dehors de Rome les partisans, tellement que les barons sont contraictz de les défendre, et par ainsy toutes les discordes et brouilleries des barons naissent de l'ambition des prélatz.

167. En italien, cette dernière phrase poursuit avec cohérence ce que Machiavel a affirmé au début du paragraphe à propos de la brièveté de la vie d'un pape : « […] surgeva un altro, inimico agli Orsini, che gli faceva risurgere e li Orsini non era a tempo a spegnere ». Le traducteur met en cause la puissance du pape sans se soucier du facteur temps sur lequel insistait Machiavel.

18) Puys doncques que la saincteté de pape Léon à présent a trouvé le pontificat trespuissant, tout le monde s'est esmeu en quelque espérance de quelque grand bien, dont chacun espère, que tout ainsy que les autres devant luy l'ont agrandy par armes, il le fera tresgrand et vénérable par la bonté et plusieurs autres grandes vertuz.

De toutes les sortes des gens de guerre, et speciallement des soudardz mercennaires. Chapitre XII

1) Après avoir particulièrement discouru les qualitez de toutes les principautez dont au commencement j'avois proposé de parler, et en partie examiné les causes de leur bien et de leur mal, et monstré les manières que plusieurs ont usé pour les conquester et retenir, il me reste encore à discourir des choses appartenantes aux défenses et offenses daultruy, qui peuvent survenir à chascun desdictz estatz.

2) Nous avons dict cy dessus qu'il est nécessaire à un prince d'avoir bons fondemens pour establir son estat, aultrement par nécessité il convient qu'il tende à ruyne. 3) Les principaulx fondemens que tous les estatz vieux et nouveaux ou meslez, doibvent avoir sont les bonnes loys et les bonnes armes, par laquelle diction j'entendz bons hommes de guerre. Et à cause que les bonnes loix ne peuvent estre où il n'y ayt bonnes armes, et où les bonnes armes sont, il est convenable qu'il y ayt bonnes loix, je ne traicteray point des loix et parleray seulement des armes.

4) Je diz doncq que les gens de guerre, dont ung prince se sert pour la deffense de son estat sont ou proppres à luy, ou estrangiers prins à la soulde, que j'appelle mercennaires, ou auxiliaires, ou meslez. 5) Les mercennaires et auxiliaires sont inutiles et dangereux pour celluy qui s'en sert, et si quelcun tient son estat fondé sur la foy des estrangiers mercennaires, jamais ne sera asseuré ou ferme en icelluy. Pource qu'ilz ne sont jamais d'accord entre eulx mesmes, et sont ambitieux, desloyaux, sans discipline de guerre, braves entre amyz, lasches entre les ennemys, ilz n'ont ny crainte de Dieu, ny foy envers les hommes, tellement que tu ne peulx différer d'estre ruyné sinon d'autant que tu demoures à estre assailly d'ailleurs. Dont tu te treuves en temps de paix estre déstroussé par eulx, en temps de guerre par tes ennemyz. 6) La cause de cecy est, qu'ilz n'ont autre amour ny autre cause qui les retienne en camp, sinon une petite soulde qui n'est pas

suffisante à les induyre qu'ilz veuillent mourir pour toy ; 7) ilz sont bien contents d'estre à tes gaiges pendant que tu ne feras la guerre, mais icelle venue, ou il faille jouer des cousteaux, ilz se délibèrent tousjours ou de fuyr, ou de t'abandonner. 8) Pour laquelle chose prouver et faire clairement apparoistre, ne me fault grandement efforcer : pource que la ruyne d'Italie n'est proceddée d'ailleurs que de s'estre jectée par plusieurs années sur les armes mercennaires. 9) Bien est vray que telles gens feirent jadiz quelque beaux faict d'armes à la faveur de quelcun, et sembloit à les veoir qu'ilz fussent hardiz et de grand valeur, mais quand se vint à donner sus aux ennemyz[168], ilz monstrèrent bien que ce n'estoit rien qui vaille. Au moyen dequoy, il fut loysible à Charles roy de France de prendre toute l'Italie et la saccager entièrement[169]. Et ceulx qui disoient en criant que c'estoient nos péchez qui en estoient la cause, disoient bien la vérité, mais ilz estoient abusez en la qualité des péchez. Car c'estoient ceulx que j'ay cy dessus racomptez, et non pas ceulx qu'ilz pensoient et pource que cela advenoit par la faulte et ignorance des princes, ilz en ont aussy souffert condigne recompense.

10) Je vueil encores plus clairement démonstrer la malheurté de ces armes mercennaires par ce qui s'ensuit. Les capitaines mercennaires ou ilz sont hommes excellens au faict de guerre, ou ilz ne le sont pas. S'ilz le sont, c'est follye à toi de te fyer en eulx. Car ilz aspireront tousjours à s'enrichir et remonter eulx mesmes, ou en opprimant toy mesme qui est leur maistre, ou en combattant quelque aultre hors de ton intention. Mais si le capitaine n'est vertueux, ordinairement il perd les batailles, et par cela te mect en ruyne. 11) Si aucun me mectoit en avant que l'on ne peult éviter ce dangier, acause que tout homme qui aura la charge de telles gens entre les mains fera le semblable, ou mercennaire, ou autre qu'il soit, je luy respondroys que personne ne se

168. Il est amusant de remarquer que Vintimille ne traduit pas le terme « il forestiero » par son équivalent français, mais il a recours au mot « ennemi », dans le respect d'une logique subjective.

169. « […] onde che a Carlo re di Francia fu lecito pigliare l'Italia col gesso », c'est-à-dire que les Français n'eurent pas à combattre. La craie servait en effet à marquer les portes des demeures réquisitionnées pour loger les troupes. Cette affirmation n'était certes pas flatteuse pour le roi de France, c'est pourquoi Vintimille préfère plutôt suggérer la puissance guerrière des Français en faisant allusion à un saccage perpétré par l'armée de Charles VIII.

doibt mesler de faire mestier des armes, si ce n'est ung prince ou une républicque : le prince y doibt aller en personne, et faire luy mesme l'office de capitaine. Les républicques y doibvent envoyer pour capitaines en chef leurs citoyens, et s'ilz s'y portoient mal, y en envoyer dautres ; s'ilz s'y portoient honnestement, leur faire faire le debvoir, et les contraindre par les loys du pays à n'entreprendre rien oultre ce qu'il leur seroit commandé. 12) L'on a veu par expérience qu'il n'y a eu que les princes, qui d'eulx mesmes se sont mys à la guerre, et les républicques armées, qui ayent faict grandz gestes, et que les mercennaires ne font jamais que dommage, mesme qu'à plus grande difficulté, une républicque armée d'armes propres vient à l'obéyssance d'ung sien citoyen, qui se vueille saisir de la seigneurie, qu'une qui est armée de gens estrangiers.

13) Les républicques de Rome et Sparte demourèrent libres par plusieurs siècles, pource qu'elles entretenoyent la discipline militaire. Les Souysses aussy sont armez, et à ceste cause sont libres au possible. 14) Du malheur des armes mercennaires nous avons pour exemple les Carthaginoys, qui furent presque defaictz et oppressez par les souldards mercennaires, après la première guerre contre les Romains, combien que les capitaines[170] fussent de leur propre cité. 15) Philippe de Macedoyne après la mort de Épaminondas fut par les Thébains esleu capitaine de leur armée, et après la victoire leur osta la liberté.

16) Les Milanoys après la mort du duc Philippe souldoyèrent Françoys Sforce contre les Vénitiens, lequel après avoir vaincu les ennemyz à Caravage se joignit avec eulx pour opprimer les Milanoys qu'il servoit. 17) Sforce son père estant à la soulde de la royne Jehanne de Naples, la laissa soubdainement sans armée, dont elle fut contraincte, pour ne perdre le royaume, de se mectre à la miséricorde du roy d'Arragon. 18) Et jafoit que les Vénitiens et les Florentins par cy devant ayent augmenté leur estat par telles armes, et que leurs capitaines ne se soient pourtant saisiz de la principaulté, à cela je respondz que les Florentins en ce cas ont esté plus heureux que saiges, et que la fortune leur a porté grande faveur. Pource que des vertueux capitaines

170. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini (*Le Prince*, p. 368) signalent que la tradition précédant l'édition de Giorgio Inglese présentait *capi* au lieu de *capitani*. Notre traducteur a pu choisir « capitaines » par analogie avec les occurrences précédentes et suivantes.

dont ilz se pouvoient doubter, les ungs ne gaignoient point les batailles, les aultres avoient des oppositions, les aultres tournoyent ailleurs leur ambition, et convoitise de dominer. 19) Celluy qui en combattant ne gaigna point la bataille pour les Florentins, fut un Jehan Aigu l'angloys[171], duquel la foy pour n'avoir point vaincu ne pouvoit estre congneue, si est ce que l'on ne peult nyer que s'il eust vaincu, les Florentins eussent esté contrainctz de demourer à sa discrétion. 20) Sforce eut tousjours les Brassesques contre luy, tellement qu'ilz s'empeschoient l'un l'autre. 21) Mais Françoys, son fils tourna son ambition sur la Lombardie, et Braccio contre l'Eglise, et le royaume de Naples.

22) Venons à ce qui est advenu de naguères les Florentins prindrent pour capitaine ung Paulo Vitelly homme tresprudent, et qui de privée fortune par sa vertu avoit acquis grande réputation en faict de guerre. Si cestuy cy eust prins Pise, les Florentins eussent estés contrainctz de faire ce qu'il eust voulu, et ce pour cause qu'il se pouvoit mectre aux gaiges des Pisans, laquelle chose s'il eust faicte ilz estoient troussez, ou en demourant avec eulx les forcer de le faire prince. 23) Et quand aux Vénitiens si l'on considère bien leur manière de procéder, l'on verra qu'ilz ont tousjours usé de grande vertu et saigesse, pendant qu'ilz ne se servoient que d'eulx mesmes à la guerre, qui fut avant qu'ilz entreprinsent sur terre ferme, et trouvera qu'avec leurs gentilz hommes et le populaire armé ilz se portèrent vertueusement par la mer. Mais depuis qu'ilz commencèrent à combattre par terre, leur première vertu fut anéantye, dont ilz suivirent le train des coustumes d'Italie. 24) Bien est vray que sur leurs premiers acquestz en terre ferme, pour n'y estre séjournez longuement, et pour la grande réputation que dès longtemps ilz avoient acquise, ilz n'avoient point d'occasion de craindre leurs capitaines[172], 25) mais quand ilz se commencèrent à estendre et amplyer en dommaine, qui fut soubz le Car-

171. Visiblement Vintimille se borne à traduire littéralement l'« italianisation » de John Hawkwood (1320-1394), condottiere anglais au service des florentins de 1390 à 1392, au début de la guerre contre le duc de Milan Gian Galeazzo Visconti.

172. Contresens. Vintimille a compris ici le mot « stato » comme le participe passé du verbe stare . « E nel principio dello augumento loro [des Vénitiens] in terra, per non vi avere molto stato […] non avevano da temere molto de' loro capitani. »

magnole leur Capitaine, ilz receurent ung évident guerdon[173] de leur téméraire entreprinse. Car le voyant homme tresvertuex, et après que par sa conduicte ilz eurent battu le duc de Milan, et dautrepart coingnoissant qu'il alloit froidement à la guerre, ilz jugèrent qu'ilz ne gaigneroient plus rien avec luy. Parquoy ilz ne se pouvoient se deffaire de luy, et pareillement n'osoient luy donner congé, pour ne perdre ce que par luy ilz avoient conquesté tellement que pour s'en asseurer ilz le feirent mourir. 26) Depuys leurs capitaines ont esté Barthélémy de Bergame, Robert de Sainct Séverin, comte de Pétillan, et autres, soubz la charge desquelz ilz ne debvoient pas tant craindre l'ambition diceulx, que leur propre perte en bataille, comme après il advint à Vayla où en une seule journée ilz perdirent tout ce que par grandz travaulx et grandz fraiz en DCCC ans ilz avoient conquesté. Car à la vérité de telles gens mercennaires s'il y a des acquestz, ilz sont longs et débiles, et s'il y a perte elle est soubdaine et incomparable.

27) Et puys que par ces exemples je suis venu à parler d'Italie, laquelle par plusieurs années s'est gouvernée par mercennaires, j'en veulx parler plus au long, et commencer de plus haut la raison de leur procédure, à celle fin qu'en ayant congneu l'origine on les puisse plus aiseement corriger. 28) Vous debvez entendre que depuis que l'empire dernièrement[174] a esté rebouté hors d'Italie, et que le pape a commencé à prendre authorité temporelle, l'Italie se divisa en plusieurs estatz : car plusieurs grosses citez prindrent les armes alencontre de leurs seigneurs, qui soubz la faveur de l'empereur les tenoyent oppressées, et aussy l'Église leur aydoit pour prendre plus grande authorité au temporel. Et de plusieurs autres citez les citoyens mesmes se feirent seigneurs[175]. 29) Au moyen dequoy, estant l'Italie reducte soubz la

173. Ancien français : « salaire », « récompense ».
174. Comme le soulignent J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini (p. 374), l'adjectif « ultimi » a ici le sens de « reculé », « lointain », car l'époque à laquelle Machiavel se rapporte est vraisemblablement le XII^e^ siècle, au moment de la lutte des villes lombardes contre Frédéric Barberousse, ou bien celle de la chute de l'Empire romain. La traduction de Vintimille révèle donc sans doute une incompréhension du texte-source.
175. Il s'agit ici de l'évocation du mouvement des *communi* qui se développa au XII^e^ siècle dans l'Italie du Nord et du Centre. Ce mouvement fut souvent dicté par la volonté de s'opposer à l'empereur, d'où la formation à l'intérieur des cités italiennes de deux partis : le guelfe, favorable au pape, et le gibelin favorable à l'empereur. Parfois, cette opposition s'est résolue par la constitution

puissance de l'Eglise, et de peu de républicques, et de ceulx cy les ungs estoient prestres, les autres citoyens non accoustumez aux armes, par nécessité ilz se ruèrent sur les armes mercennaires, et soubdoyèrent des estrangiers. 30) Le premier qui donna réputation à ses armes mercennaires, fut ung Alberic de Conio romagnol, de la discipline duquel sont descenduz Braccio et Sforce, qui furent en leur temps les plus grandz capitaines et quasi les arbitres d'Italie. 31) Après ceulx cy sont venuz les aultres qui ont jusques à nostre temps gouverné les armes d'Italie, la vertu desquelz luy a esté si peu duysante et proufitable qu'elle a esté courue par Charles, saccagée par Loys, forcée par Ferrand, et déshonorée par les Souysses.

32) L'ordre que ces gentilz capitaines[176] tenoient estoit tel, que pour faire valloir leur marchandise[177], ilz ostèrent le crédit aux gens de pied du premier sault. La cause de cela est pource qu'ilz estoient sans estat, et sur la poincte de leur industrie, et pour cela les gens de pied en petit nombre ne leur donnoient aucun crédit, dautrepart à en prendre grand nombre, ilz ne les pouvoient nourrir ; au moyen dequoy ilz se reduysirent aux chevaulx où avec un nombre supportable ilz estoient nourryz honorablement. Et qui plus est en une armée de vingt mil hommes, l'on n'eust pas trouvé deux mil hommes de pied. 33) Oultre plus, pour faire toutes choses sans grand travail des souldards, et sans aucune crainte de mort, ez batailles ilz ne s'entretuoyent point, mais seullement se prenaient prisonniers et sans rançon, de nuict ilz ne faisoient point de batterie aux villes, ceulx des villes pareillement ne tiroient point aux tendes, entour leur camp ilz ne faisoient ny lice ny fossay, et ne campoient jamais en temps d'hyver. 34) Lesquelles choses estoient toutes accordées entre eulx en leurs ordres militaires, et furent par eulx articulées pour éviter, comme dict est, la peine et les dangiers de la guerre tellement qu'ilz ont rendu l'Italie esclave et déshonorée.

d'une seigneurie, d'une *signoria*, où le pouvoir était détenu par un seul homme ou une seule famille. Cela explique le choix de Vintimille qui traduit « seigneurs » le terme « principi ».

176. Vintimille prend la liberté d'ajouter cette définition qui charge la phrase d'une ironie que l'on ne retrouve pas chez Machiavel.

177. Cette phrase a été ajoutée par le traducteur. Cette liberté insiste sur la charge ironique recherchée par le traducteur.

Des gensdarmes auxiliares, meslez et propres. Chapitre XIII[178]

1) Les armes auxiliaires, que cy dessus j'ai dict estre aussy inutiles, sont quand tu requiers secours à ung seigneur puissant, affin qu'avec ses gens de guerre il te viegne ayder et défendre, comme de naguères a faict le pape, lequel après avoir congneu par expérience l'inutilité des gens mercennaires à l'entreprinse de Ferrare, se jecta sur ses auxiliaires et feit convention avec Ferrand roy d'Hespaigne, affin qu'il luy donnast secours. 2) Telz souldardz peuvent estre prouffitables à eulx mesmes, mais à celluy qui les faict venir ilz sont tousjours dommageables. Car en perdant une bataille il est destruict, et en gaignant il demoure leur prisonnier. 3) Et combien que de telz exemples les anciennes hystoires soient pleines, touteffoys je me veulx tenir à l'exemple de pape Jules qui est encore bien fraiz. Lequel ne sçeut prendre party plus inconsideré, que cestuy cy, quand pour convoitise de prendre Ferrare, il se meit entièrement entre les mains d'ung estrangier. 4) Mais sa bonne fortune remédiant à sa folye feit naistre ung tiers accident, qui luy fut prouffitable, à celle fin qu'il ne receut condigne recompense de sa maulvaise élection. Car quand ses auxiliaires furent defaictz à Ravenne, les Souysses y survindrent qui chassèrent soubdainement les vainqueurs contre son espérance et contre l'opinion d'ung chascun, tellement que par tel accident il ne fut prisonnier des ennemyz, qui furent chassez, ny des auxiliaires aussy qui n'avoient pas vaincu : tellement qu'il fut victorieux par autres gens que par eulx. Les florentins aussy estant totallement désarmez feirent venir pour eulx dix mille Françoys à Pise pour la prendre, pour laquelle follye ilz tumbèrent en plus grand dangier de perdre leur estat que jamais

178. La question des armes ne pouvait que susciter l'intérêt du dédicataire Anne de Montmorency. En 1534, ce dernier avait procédé à la réorganisation de l'armée aux côtés de François I^er^. À cette occasion, une grande innovation fut apportée par l'ordonnance du 24 juillet 1534, qui fonde et organise les sept légions d'infanterie nationale, à l'origine de la création des régiments. Composées de six mille hommes chacune, elles étaient levées en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne, en Champagne, en Picardie, en Dauphiné, en Provence, en Languedoc et en Guyenne. Chaque légion était commandée par un capitaine assisté de deux lieutenants, de deux enseignes, de dix centeniers et de six sergents. Le gouvernement suprême était confié à un colonel. Cette levée nationale permettait au Roi de s'appuyer sur une armée propre sans faire appel aux soldats mercenaires.

auparavant ilz n'avoient esté. 6) L'empereur de Constantinople voulant combattre ses voisins, meit en Græce dix mille Turcz, lesquelz après la guerre finie, ne s'en voulurent départir : qui fut la première cause de faire la Græce esclave aux infidelles.

7) Celluy doncques qui a envie de ne vaincre jamais, qu'il se serve de telles gens. Car ilz sont beaucoup plus dangereux que les mercennaires, 8) pource qu'en iceulx la ruyne est toute preste : ilz sont uniz, tous enclins et tournez à l'obéissance daultruy. Mais aux mercennaires pour t'opprimer après la victoire il est besoing d'avoir plus de temps et plus grande occasion, pour raison qu'ilz ne sont pas tout ung corps, et qu'ilz sont trouvez et payez par toy tellement que un tiers que tu face chef, ne peult soubdainement acquérir envers eulx si grande authorité qu'il te puysse nuyre. 9) En somme je concluz que es mercennaires il y a plus grand dangier pour leur grande lascheté, ez auxiliaires pour leur vertu. 10) Parquoy ung saige prince doibt tousjours fuyr l'usage de telles armes et se fonder sur les propres, et plustost se contenter de perdre avec les siens, que gaigner avec ceulx daultruy[179].

11) Si allégueray sur ce point César Borgia et ses gestes, et n'auray jamais honte de le mectre en avant. Ce Duc entra en Romaigne avec les auxiliaires qui estoient tous Françoys et avec eulx print Imola. Mais acause qu'il sçavoit que telles gens ne sont jamais fidèles, il se meit à prendre les mercennaires, jugeant qu'en iceulx il y eust moins de dangier, et souldoya les Ursins et les Vitelles et au manier les trouvant desloyaux, variables et périlleux, les cassa[180], et print ses propres souldardz. 12) Or l'on peult veoir aiseement quelle différence il y a des ungs aux aultres, si l'on considère quelle différence il y eut de la réputation et puissance du Duc, quand il tenoit les Françoys, ou les Ursins et Vitelles, à quand il faisoit la guerre avec ses propres souldardz, se fyant à soi mesmes, et l'on trouvera qu'elle fut tousjours augumentée. Car il ne fut oncq bien redoubté sinon après que tout le monde le veid paisible possesseur de ses armes.

179. Il faut signaler une importante lacune : « iudicando non vera vittoria quella che con le arme aliene si acquistassi ».
180. Ancien français : supprimer, anéantir, detruire.

13) Je disoys cy dessus que ne me départiroys des exemples d'Italie[181], touttefoys je ne veulx obmettre Hyéron Syracusain qui a esté cy dessus mentionné. 14) Cestuy cy comme dict est, estant chef des armes Syracusaines, cogneut du premier coup la gensdarmerie mercennaire estre inutile à cause que leurs Capitaines estoient comme sont aujourdhuy les nostres d'Italie. Si congneut aussy qu'il ne les pouvoit honnestement casser, ny seurement tenir, tellement qu'il trouva que c'estoy le meilleur de les mectre tous en pièces, comme il feit, et depuis feit une nouvelle armée de ses gens, sans se servir des armes daultruy[182].

15) Il y a une figure au vieil testament, qui sert à mon jugement à ce propos. 16) Quand David se vint offrir à Saul d'aller combattre Goliath Philistin provocateur en bataille de seul à seul, Saul pour luy faire couraige l'arma de son harnoys : lequel David, après l'avoir essayé sur son doz, refusa tout à plat, allégant qu'il n'estoit pas là dedans à son aise et delivré de sa personne, et qu'il ne vouloit que son cousteau et sa fronde. 17) Somme toute les armes daultruy te cheoient des espaules, ou te foullent, ou t'estraignent[183].

18) Charles VII[184] père de Loys XI, roy de France, ayant par sa vertu et fortune, delivré la France des Angloys, congneut qu'il estoit nécessaire d'avoir des gens de guerre de son pays propre, et à ceste cause ordonna en son royaulme les ordonnances des hommes d'armes,

181. Vintimille ne traduit pas l'adjectif « freschi ». Cette absence (tout comme dans un cas analogue signalé note 144), ôte à la thèse de Machiavel toute sa substance car, ce qui intéresse l'auteur, ce n'est pas seulement le fait que les exemples cités concernent l'Italie, mais surtout qu'ils se rapportent à un passé récent, par opposition à l'exemple de Hiéron de Syracuse qui va suivre. Les censeurs français ajoutèrent en marge à cet épisode de Hiéron la mention *Crudele factum*. Ce serait une des trois interventions qu'ils firent sous forme d'apostille (les deux autres : III, 9 et XVIII, 15).
182. En marge de ce passage, Jacques Gohory notait : « Exemplum crudele », p. 32.
183. « Conclusion, les armes dautruy ou te cheent du dos, ou te poisent trop, ou te serrent trop », Jacques GOHORY, p. 32.
184. Charles VII (1403-1461), roi de France en 1422, mit en place, entre 1445 et 1448, une armée nouvelle composée de compagnies d'ordonnances et de francs-archers. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini (p. 387-388), soulignent que l'« ordonnance » française concerne seulement la cavalerie, c'est pourquoy Jacques Gohory, dans sa traduction dissocie l'italien « ordinanza » et choisit « ordonnances des hommes d'armes » et « compagnie des gens de pied ». Vintimille dissocie aussi « ordonnances des hommes d'armes » et « gens de pied ».

et de gens de pied. 19) Depuis le roy Loys son filz[185], cassa l'ordonnance de gens de pied, et au lieu diceulx commença à souldoyer les Souysses, laquelle faulte suyvye par les aultres roys, est cause, comme l'on veoit de faict, que ledict royaulme est subiect à plusieurs dangiers[186]. 20) Car en donnant grand vogue aux Souysses, ilz ont totallement osté le credit aux armes propres, n'ayant point de fanterie de leur royaulme, et ont tellement asservy leurs hommes d'armes aux gens de pied estrangiers, que pour estre accoustumez à combattre avec les Souysses, ilz pensent ne pouvoir gaigner une bataille sans eulx[187]. 21) Voylà aussy d'où il advient que les Françoys ordinairement[188] ne sont assez fortz contre les Souysses, et sans les Souysses aussy ne sont rien qui vaille contres les aultres. 22) Les armées doncq des Francoys ont esté meslées, partie des mercennaires, partie des propres. Lesquelles ensemble sont beaucoup meilleures que les mercennaires ou auxiliaires, et beaucoup moindre que les propres : 23) et sur ce n'allégueray aultre exemple que le susdict. Car à la vérité le royaulme de France

185. Louis XI (1423-1483), roi de France en 1461, supprima le corps des francs-archers et les remplaça par des fantassins suisses à partir de 1474.
186. Vintimille ne traduit pas l'adverbe « ora » qui renvoie à la situation de la France à l'époque où Machiavel écrit et fait donc allusion aux deux défaites subies par les Français : celle de Novare, devant les Suisses le 6 juin 1513, et celle de Guinegatte devant les Anglais, le 16 août 1513. Il s'agit sans doute d'un oubli « intéressé » destiné aussi à actualiser le texte, puisqu'à l'époque de Vintimille les épisodes mentionnés n'étaient plus d'actualité et donc la précision temporelle ne se justifiait plus. En outre, le système militaire français avait connu des tentatives de modification. En 1534 prit effet l'ordonnance royale qui instituait six légions pour un ensemble de 42 000 hommes, chacune d'elles devait être recrutée dans une région bien précise. La monarchie française voulait ainsi s'affranchir de sa dépendance des mercenaires suisses et constituer une infanterie nationale. Cette initiative renouait avec la précédente tentative de Charles VII de fonder un corps de francs-archers. L'ordonnance de 1534 n'eut pas l'effet escompté et fut abandonnée. Pour le texte de l'ordonnance voir : F. A. ISAMBERT, *Recueil général des anciennes loix françaises*, Paris, 1821, vol. XII, p. 390 et suiv.
187. Toujours dans le cadre d'une volonté d'actualisation du texte, il est intéressant de remarquer que Vintimille utilise le pluriel, faisant ainsi référence aux différents monarques français après Louis XI, alors que dans le texte italien le singulier (« ha invilito tutte l'arme sua […] le fanterie ha spente in tutto e le sua gente d'arme ha obbligate alla virtù di altri »), renvoye au seul Louis XI.
188. L'insertion de cet adverbe tempère un jugement qui dans le texte original est beaucoup plus catégorique : « Di qui nasce che li Franzesi contro a Svizzeri non bastano e sanza Svizzeri, contro ad altri, non pruovano. »

seroit insupérable, si les ordonnances de Charles eussent esté gardées comme il falloit, mais l'imprudence des hommes commence souvent une chose, laquelle pour avoir quelque odeur de bien en soy, ne manifeste point le venin dessoubz caché, comme cy dessus j'ay dict des fiebvres éthiques. 24) Et ung prince qui ne s'apperçoit du mal sinon quand il apparoit n'est pas vraiment saige, et à la verité ceste grâce est donnée à bien peu de gens. 25) Davantaige si l'on considère d'où est procédée la première ruyne de l'empire romain, on trouvera que ce fut dès le premier souldoyement des Goths. Pource qu'alors on commenca à énerver et affoiblir les forces de l'empire Romain et toute la vertu qui en leur deffalloit se augmentoit aux estrangiers.

26) Dont je concludz qu'il n'y a principauté asseurée sans avoir des gens de son pays, ains est totallement subjecte à la fortune, n'ayant aucune vertu qui la défende en temps d'adversité. Car l'opinion des saiges a tousjours esté telle qu'il n'y a rien si débile que la renommée de grande puissance non fondée sur forces propres. 27) Les armes propres sont les gens de guerres qu'ung prince choisist de se subjects, ou de ses citoyens ou de ceulx qu'il a nourryz, tous aultres souldards sont mercennaires ou auxiliaires. Et quand à la manière de créer une armée propre elle seroit aysée à trouver si l'on discouroit les ordonnances cy dessus par moy touchées et si l'on se mectoit en imitation des ordres que Philippe père d'Alexandre le Grand, et plusieurs aultres Républiques et princes ont inventé pour s'armer, ausquelz totallement je me refère.

Du debvoir et office d'un prince touchant le faict de la guerre. Chapitre XIV

1) Pour raison de tout ce que dessus il est manifeste qu'ung prince ne doibt avoir aultre obiect, ny autre pensée ou fin, ni prendre aucune chose pour son art et possession que la guerre, et les ordres et dicipline dicelle. Car c'est proprement le mestier[189] de celuy qui veult commander, lequel est de telle vertu et puissance, que non seulement il maintient en estat ceulx qui dès leur naissance sont princes, mais bien souvent faict monter à celle dignité ceulx qui sont de basse condi-

189. Le terme italien *arte* gêne visiblement Vintimille qui soit l'explicite, soit le remplace.

tion[190]. 2) Et l'on veoit communément[191] que si ung prince pense plus à ses plaisirs qu'aux armes, il pert en un instant son estat. Et la première cause de la perte, ne consiste sinon au desprisement de l'art de la guerre[192], comme aussy la cause des conquestes, est faire profession dicelle. 3) Francois Sforce pour raison qu'il estoit armé, d'homme privé se feict duc de Milan, et au contraire ses filz pour éviter les peines et fascheries de la guerre, de ducz sont devenuz pauvres et sans estat. 4) Car oultre les aultres incommoditez et encombres que l'estre desarmé meine avec soy, cela rend homme vile et desprisé, qui est ung des plus grandz diffames[193], qu'ung Prince puisse encourir, et dont il se doibt bien garder comme cy après nous dirons. 5) Car d'un armé à un desarmé il n'y a aucune proportion, et n'est raisonnable qu'ung homme desarmé obéisse de son bon gré à ung desarmé[194], et qu'ung homme desarmé soit asseuré entre les serviteurs armez. Car il y a en l'un du desdaing, en l'autre de la souspeçon et de la crainte, tellement qu'il n'est possible qu'ilz se supportent l'un l'autre. 6) Et pour ceste cause ung prince qui ne s'entend du faict de guerre oultre les aultres malheurtez qui lui adviennent, ne peult estre honoré ny prisé ny fidèlement servy de ses souldardz.

7) Parquoy il ne doibt jamais penser en autre chose qu'à l'exercice de guerre, mesme en temps de paix, il s'y doibt plus exerciter qu'à la guerre. Laquelle chose il peult faire en deux sortes, l'une par œuvres l'aultre par exercice de l'entendement. 8) Et quand aux œuvres

190. Dans le texte-source on a : « di privata fortuna ». Le choix du traducteur révèle une approche du pouvoir, bien loin de l'expérience florentine de Machiavel et donc indissociable de l'appartenance aux classes sociales. L'aspect exceptionnel de l'éventualité évoquée est donc inévitablement associé, non pas à l'opposition vie privée et participation politique, mais noblesse et basse extraction.
191. En italien : « per adverso », « au contraire ». La traduction de Vintimille pourrait impliquer une critique voilée. Cette hypothèse nous semble confirmée par le fait que dans la phrase suivante notre traducteur remplace le verbe au passé par le présent et ajoute l'idée d'un événement subit, et donc d'autant plus troublant, par l'expression « en ung instant ».
192. Dans le texte-source : « è negligere questa arte ». On pense inévitablement ici à l'*Art de la guerre*, VII, à savoir à l'invective contre les princes italiens. Probablement Vintimille y pensait-il aussi.
193. Ancien français : déshonneur, infamie, ignominie.
194. C'est là une possible erreur du scribe qui, dans cette espèce de jeu de mot, aurait pu confondre *armé* avec *désarmé*.

oultres les bons ordres et exercices, esquelz il doibt tenir ses gens occupez, il se doibt adonner aux chasses, et par tel exercice accoustumer son corps à endurer les malaises, et en partie aprendre la nature des pays, et congnoistre la haulteur, le saillir des montaignes, l'emboucher des vallées, l'estendue des pleines, et entendre la nature des fleuves et maraiz, et à la congnoissance de toutes ces choses user grande diligence. 9) La science de ces choses est prouffitable en deux sortes : car premièrement l'on apprend à congnoistre son pays et à mieulx entendre les défenses et lieux fortz dicelluy, et en après par le moyen de telle congnoissance et pratique des situations, l'on peult aiseement comprendre la nature d'un aultre, sur lequel il faille penser. Pource que les coupletz des montaignes, les vallées, pleines, fleuves et maraiz qui sont par manière de parler en Toscane, ont avec ceulx des aultres pays une certaine ressemblance, tellement que par la congnoissance d'un pays, on peult facillement venir à la congnoissance d'ung autre. 10) Et ung prince qui n'a ceste expérience des pays, est privé de la première vertu qui doibt avoir un capitaine. Laquelle luy enseigne trouver l'ennemy, prendre logis, conduyre les armées, ordonner une journée de bataille, assiéger les villes à son advantage.

11) Philopæmènes prince des Achées, comme les autheurs en le louant l'escripvent, en temps de paix ne pensoit jamais sinon aux tours de la guerre, et estant parmy les champs avec ses amyz s'arrestoit souvent et dévisoit avec eulx disant : 12) « Si nos ennemyz estoient sur celle montaigne, et nous icy avec nos armées, qui auroit du meilleur ? Comment les pourroit on assaillir en gardant l'ordonnance ? S'il nous falloit retirer, comment le fauldroit -il faire ? Et si noz ennemyz se retiroient, comment les fauldroit-il suyvre ? ». 13) Et par telz deviz leur proposoit en cheminant tous les accidentz qui peuvent survenir à une armée, il entendoit leur opinion, il exposoit la sienne et par raisons la confermoit, tellement qu'en ayant continué longuement semblables pensées, il ne pouvoit estre surpris d'aucun accident en guydant son armée auquel il n'eust appareillé le remède.

14) Et quand à l'exercice de l'esprit le prince doibt lire beaucoup d'hystoires, et en icelles discourir sur les gestes des hommes excellentz, veoir comment il se sont gouvernez es guerres, et examiner les causes des victoires ou pertes, pour pouvoir fuyr les ungs et imiter les autres. Et sur toutes choses entreprendre de suyvre la vie de quelque homme excellent, qui ait esté en grande réputation et louenge par tout le

monde, et en tenir sur soy les faictz et gestes : comme l'on dict qu'Alexandre le Grand ensuyvoit Achille, et César Alexandre, et Scypion Cyrus. 15) Et quiconque lit la vie de Cyrus escripte par Xénophon, il recongnoit après facilement en la vie de Scipion combien celle imitation luy soit venue à gloire, et comment en chasteté, humanité, doulceur et libéralité Scipion se conformoit aux choses qui de Cyrus avoient esté par Xénophon escriptes.

16) Voylà les manières de faire que un prince sage doibt garder, et jamais en temps de paix ne demourer oysif, mais par son industrie en faire son principal, pour s'en pouvoir ayder es adversitez ; à celle fin que quand la fortune se change, il se trouve tout prest et garny de deffense pour résister à ses assaultz.

Par quelles œuvres les hommes et sur tous les princes sont loüez ou diffamez. Chapitre XV

1) Il nous reste à considérer les manières de faire et gouvernements que doibt user ung prince envers ses subjectz et amyz. 2) Et acause que je sçay que plusieurs en ont escript, je me doubte de n'estre reputé temeraire, si après tant d'autheurs je me mect à escripre, veu mesme qu'en mes disputations de ceste matière, je suys différent de l'institution des aultres. 3) Touteffoys puis que mon intention est d'escripre quelque chose qui soyt prouffitable aux lecteurs[195], il m'a semblé plus convenable d'ensuyvre l'effectuelle vérité de la matière que l'imagination dicelle. 4) Car plusieurs ont imaginé des républiques et principaultez qui jamais au vray n'ont esté vues ny congneues. 5) Pource qu'il y a si grand différence entre la manière comme l'on vit, et celle comme l'on debvroit vivre, que si aulcun laisse ce qui se faict, pour suyvre ce qui se debvroit faire, suyt plustost sa ruyne que sa conservation. Car celluy qui totallement veult faire profession d'homme de bien, ruyne incontinent entre tant daultres qui sont meschans. 6) Parquoy convient qu'ung prince, s'il se veult maintenir en estat, apreigne à estre bon et maulvais, et user de l'ung et de l'autre selon ce que la nécessité le requiert.

7) Laissant donc aux aultres les choses appartenantes à ung prince qui sont imaginées, et discourant celles qui sont vrayes, je diz que tous les hommes, et principallement les princes, pour estre constituez en lieu plus éminent, sont notez de ces qualitez qui leur apportent louenge ou blasme. 8) C'est qu'aucun est estimé liberal, aucun chiche,

195. Dans le texte-source nous avons : « Ma sendo l'intenzione mia stata scrivere cosa che sia utile a chi la intende […]. » En italien, le verbe *intendere* a la double signification de « comprendre » et « entendre ». Machiavel a peut-être volontairement choisi ce verbe pour garder à la phrase une sorte d'ambiguïté qui peut aussi bien renvoyer au lecteur et à sa faculté de compréhension, tout comme au ton spontané et parfois proche de l'oralité caractéristique du traité. Vintimille lève toute possible ambiguïté et traduit : « Touteffoys puis que mon intention est d'escripre quelque chose qui soyt prouffitable aux lecteurs […]. » Quelques lignes plus loin d'ailleurs, au paragraphe 7, manque la phrase « quando se ne parla ». S'agit-il d'une lacune dans le texte utilisé par Vintimille, ou bien d'un oubli volontaire ?

qui vault autant que misère[196] en langue Toscane, et la différence entre l'avare et le chiche est que l'avare signifie aussy celluy qui désire d'acquérir par rapine, misère ou chiche qui se garde trop de despendre son bien. Aucun est estimé grand donneur, ou pilleur, l'ung cruel l'autre pitoyable, 9) aucun est estimé rompeur de foy, aucun loyal, l'ung efféminé et lasche, l'autre fier et hardy, l'ung humain, l'autre haultain, l'ung lascif, l'autre chaste, l'ung entier, l'autre fin, l'ung dur, l'autre facile, l'ung grave et constant, l'autre légier et variable, l'ung religieux, l'autre infidèle et semblables. 10) Je sçay bien que c'est le meilleur et ce que le monde désire plus que de trouver ung prince qui ait les bonnes qualitez susdictes, 11) touteffoys pource qu'il est impossible de les avoir toutes, ny de les observer à cause que les conditions de la fragilité humaine ne le permectent, il convient que le prince soit si prudent qu'il sache fuyr le diffame seulement de ces vices, qui luy feroient perdre l'estat, et touteffoys qu'il tasche de tout son pouvoir d'éviter les aultres qui seroient de moindre importance, mais si son naturel ne se pouvoit adonner à se garentir de tous péchez[197], qu'il passe oultre et n'en tienne pas aultrement grand compte[198]. 12) Et da-

196. C'est là un curieux choix du traducteur qui préfère en premier lieu « chiche » plutôt que « misère », pourtant plus proche de l'italien « misero ».

197. À deux reprises (ici avec le mot « péchez » et à la ligne précédente où le traducteur ajoute à l'italien le terme « fragilité »), Vintimille est plus explicite que le texte-source. Mais à cette occasion ce procédé qui caractérise le travail de nostre traducteur, n'est pas sans conséquence. En effet, il trahit en quelque sorte la pensée de l'auteur : la notion de fragilité humaine et celle de péché inscrivent le discours dans le registre d'une morale traditionnelle et religieuse que Machiavel a proscrit.

198. Contresens. Machiavel se montrait indulgent seulement à l'égard de ces vices qui ne mettent pas en danger la stabilité du pouvoir : « È necessario essere tanto prudente che sappi fuggire la infamia di quegli vizii che gli torrebbono lo stato ; e da quegli che non gliene tolgano guardarsi, se gli è possibile : ma non possendo, vi si può con meno respecto lasciare andare. » Dans la traduction la tolérance est étendue à toute sorte de vices, y compris ceux qui peuvent mettre en péril l'état. Jacques Gohory restitue en revanche correctement le sens de l'italien : « Ie sçay bien que chacun confessera que ce seroit une chose tresloüable qu'un prince se trouvast ayant de toutes les susdites natures celles qui sont tenues des meilleures : mais pour ce qu'elles ne se peuvent toutes avoir ny entièrement garder, à cause que la condition humaine ne le porte pas, il luy est besoing qu'il soyt sage jusques là, qu'il sache éviter l'infamie de ces vices qui luy seroient cause de perdre ses estats, et de ceux qui ne luy tolliroient point, qu'il s'en garde encore s'il luy est possible : mais s'il ne peut, il n'y a pas si grand respect ne danger de les laisser passer : mesmement qu'il ne

vantaige fault qu'il ne craigne point d'encourir le blasme de quelques vices sans lesquelz il ne puisse bonnement saulver son estat. Car si l'on regarde de bien près aux affaires mondains[199] l'on trouvera quelques vertuz si très inutiles à ung prince, que s'il se mectoit à les faire, elles seroient indubitablement cause de sa ruyne, et pareillement quelques vices si nécessaires qu'en les suyvant il mectroit aiseement paix, seureté, bon heur et tranquilité en son estat[200].

De libéralité & avarice. Chapitre XVI

1) Pour déclairer donc au menu le bien et le mal de toutes les meurs et qualités des hommes, que cy dessus ont esté touchées, je diz, en commencant à la première, qu'il seroit bien bon d'estre estimé liberale, 2) touteffoys il faut bien noter que telle libéralité le plus souvent tourne à nuysance au prince, si pour user dicelle il se faict craindre ou malvouloir du peuple. Car la libéralité bien usée, comme à la vérité il en fault user, n'est jamais grandement congneue en ung prince : à cause que plusieurs s'en sentiront à la longue et le blasme d'avarice ou de chicheté ne tumbera sur luy. Mais pour maintenir le nom de libéral entre les hommes il convient monstrer toute qualité de magnificence tellement qu'en telles œuvres, qui doibvent estre estimées grandes et magnificques, ung prince employra tout le revenu de son estat[201]. 3) Lequel consumé, pour entretenir ce fumeux tiltre de libéral, il sera contraint de fouller extraordinairement le bon homme par tailles, empruns, et confisquations rigoureuses, et par tous aultres moyens que l'on peult

se soucie pas d'encourir le blasme de ces vices, sans lesquels il ne peut aisément conserver ses estatz. » Cependant, en marge on peut lire « Consilium parum christianum ».

199. Encore une fois cette explicitation introduit une note moralisante absente chez Machiavel.

200. Pour nuancer peut-être la portée subversive de la pensée de Machiavel, notre traducteur allonge la liste des bienfaits dus à une éventuelle transgression de la morale traditonnelle, et en outre il les justifie en insistant sur la sauvegarde de l'État.

201. Alors que Machiavel reste bien plus vague concernant l'objet de la libéralité du prince, ainsi que l'identité de ceux dont il s'attirerait l'inimitié, Vintimille traduit très librement et introduit l'idée de l'aversion du peuple victime, et non bénéficiaire, de la libéralité du prince. Notre traducteur semble appliquer ici une grille de valeurs plus particulièrement propres à la relation entre le souverain et ses sujets dans la France de son époque.

imaginer pour faire deniers[202]. Dont il commencera à estre en partie hay du peuple, pour sa tyrannie, et en partie desprisé, pour sa pauvreté ; 4) en sorte que pour avoir par telle libéralité offensé plusieurs et recompensé bien peu, il s'en trouvera mal, et tumbera en dangier de ruyner sur la première nécessité ou adversité qui lui adviegne[203]. 5) Parquoy ung prince qui voit ne pouvoir user de la vertu de la libéralité, sans son évident dommage, en sorte qu'elle soit congneue et magnifiée, s'il veult saigement se gouverner ne se doibt pas beaucoup se soucyer d'estre estimé chiche, pource qu'avec le temps il sera trouvé en effect libéral plus qu'il ne monstre, si le monde commence à congnoistre que par sa grande espargne, il se contente de ses rentes à s'entretenir[204], et a de quoy se défendre contre ses ennemyz et de quoy fournir à toutes ses entreprinses, sans fouller son peuple. 6) Tellement qu'on le jugera humain et libéral envers ceux qu'il ne pille, qui sont infiniz, et sera tenu chiche de ceulx ausquelz il ne donne qui sont en petit nombre.

7) En nostre temps nous n'avons veu faire grandes entreprinses sinon à ceulx que le monde blasmoit comme chiches, et ruyner ceulx que l'on estimoit libéraux. 8) Pape Jule II quand il eust assez bien faict son prouffict du nom de libéral et magnificque, pour parvenir à la papaulté, ne le voulut en après maintenir, et tourna la chanse faisant du chiche et scarse, pour avoir de quoy faire la guerre au roy de France. 9) Et à la vérité c'est grand merveille comment il a sçeu maintenir la guerre si longuement sans mectre une taille extraordinaire sur les peu-

202. L'amplification, couramment utilisée par Vintimille, révèle ici une forte implication passionnelle. En effet, le traducteur ajoute l'ajectif *fumeux*, qui n'apparaît pas dans le texte italien, et qui est un véritable jugement de valeur porté sur la notion de libéralité appliquée à un prince. Ensuite, l'énumération des différents impôts dont le peuple se trouve accablé pour remédier à la libéralité du prince correspond également à une liberté que le traducteur s'est octroyée pour marquer sa désapprobation dont l'introduction, tout aussi arbitraire, du terme de « tyrannie » représente l'extrême développement.

203. Il faut signaler une possible lacune : « […] il che conoscendo lui e volendosene ritrarre, incorre subito nella infamia del misero ».

204. Encore une fois l'amplification et la liberté que Vintimille prend avec le texte fait sens. La « parsimonia » du texte-source devient « la grande espargne », et « le sua entrate gli bastano » devient « il se contente de ses rentes à s'entretenir ». La traduction insiste sur la nécessité de ne pas justifier la libéralité du prince source d'injustice, et d'exhorter donc celui-ci à un comportement empreint de modération.

ples, mais sa longue espargne et bon ordre à filer menu, fournissoit aux despenses extraordinaires[205]. 10) Le roy d'Hespaigne, qui est à présent, jamais ne fust venu au dessus de tant d'entreprinses, s'il eust voulu estre estimé libéral et somptueux. 11) Partant ung prince doibt tenir de peu de compte si l'on l'estime chiche ou avare, à celle fin qu'il n'aye occasion de désrober ses subjectz, et se puisse soustenir des ses rentes[206], et ne devienne pauvre et vil, et soit contrainct de devenire tyrant. Car à la vérité, chicheté est ung petit vice, et qui ne luy donne ne luy oste l'estat. 12) L'on me pourroit alléguer au contraire que César par sa grande libéralité parvint à l'empire, et que plusieurs autres pour avoir esté de faict et de nom libéraux, ont acquis tresgrandz estatz. Aquoy je respondz, 13) qu'à ceulx qui sont princes faictz, et en possession de leur estat ceste libéralité est dommageable, mais à ceulx qui sont en voye pour le devenir et se veulent faire grandz, il est nécessaire d'estre estimez libéraux, pour mieulx acquérir la faveur des hommes. Or est il vray que César vouloit en toutes sortes se faire empereur de Rome, et pour ceste cause il estoit libéral, mais si après qu'il se fut saisy de l'empire il n'eust modéré ces grandez somptuositez, et qu'il eust survécu, certainement il eust consumé et destruict toute la puissance de son estat.

14) L'on pourroit encore réplicquer que plusieurs estant princes, ont faict merveilles avec leurs armées, seulement pource qu'ilz estoient estimez libéraux, et par cela inférer que la libéralité soit prouffitable. 15) Ceste question se peult souldre ansy : que le prince doibt estre chiche à despendre du sien et des biens de ses subjects, mais à des-

205. Vintimille perd étonnament l'occasion de flatter un roi de France, et plus précisément Louis XII dont il est question dans le texte. Le traducteur semble commettre ici un contresens, mais il est fort probable que l'erreur se trouvait déjà dans son original italien. En effet, Machiavel critique Jules II pour ne pas avoir su maintenir sa réputation de libéralité désireux comme il l'était de livrer bataille à Louis XII, et loue le roi de France d'avoir pu, grâce à sa parcimonie, mener une longue guerre sans avoir recours à des impôts extraordinaires. « Papa Iulio II, come si fu servito del nome del liberale per aggiugnere al papato, non pensò poi a mantenerselo, per poter far guerra. [9] El re di Francia presente ha fatto tante guerre senza porre uno dazio extraordinario a' sua, solum perchè alle superflue spese, ha subministrato la lunga parsimonia sua. »

206. La traduction est intéressante ; au lieu de traduire littéralement : « per potere difendersi », « pour pouvoir se défendre », Vintimille préfère ignorer l'éventualité d'une guerre contenue dans la phrase italienne, pour faire vaguement allusion à l'autonomie financière du prince.

pendre et donner les biens des ennemyz, il doibt estre libéral et magnificque. 16) Car le prince qui marche par pays avec son ost et s'entretient de proyes, tailles, rançons, saccagements et aultres droictz de guerre, manye le bien daultruy et se doibt faire aymer et priser des souldardz par magnificence pour avoir la suyte diceulx[207]. 17) Et comme l'on dict en commung proverbe, du cuyr daultruy large courroye[208], la despense du bien daultruy donne plus de réputation au prince et luy augmente la puissance, comme il advint à Cyrus, César et Alexandre, mais la despense du bien propre est dommageable. 18) Car il n'y a au monde chose qui se consume plus de soy mesme que la libéralité, et d'autant plus qu'ung homme en use, d'autant plus en luy se diminue la puissance d'en pouvoir user, et devient ou pauvre, ou vil et meschaincque, ou bien, pensant fuyr la pauvreté devient pillart et tyrant, et conséquemment hay du peuple. 19) Sur toutes les choses du monde ung prince se doibt garder de la malveillance et de la désestimation du peuple, ausquelles deux malheuretez la libéralité seule le conduict. 20) Parquoy c'est bien plus saigement faict de se laisser appeler chiche qui engendre un petit diffame sans hayne du peuple, que pour convoitise d'estre estimé libéral devenir pillard et cruel, qui engendre diffame de tyrannie conjoincte avec la hayne et malveillance du peuple.

De la cruauté & clémence, et s'il vault mieux avoir l'amour que la crainte de ses subiectz. Chapitre XVII

1) Il est certain et hors de contention, que tous les princes doibvent désirer la louenge de pitié et clémence, plustost que le blasme de cruaulté. Touteffoys l'on doibt bien prendre garde que celle clémence ne soit mal usée, et qu'elle ne cedonde à plus grand diffame. 2) César Borgia estoit estimé cruel, touteffoys l'on a congneu par expérience que sa rigorosité, qui estoit appelée cruaulté[209], avoit esté la principalle

207. Amplification.
208. L'insertion de ce dicton est une initiative de notre traducteur qui apporte à la réflexion le soutien du bon sens populaire.
209. Vintimille se souvient ici du chapitre VII, où le comportement de César Borgia est toujours défini par ses actes empreints de « rigorosità », alors que les termes « cruel » et « cruauté » sont employés pour l'action de Ramirro de Lorqua. Le traducteur reste cohérent par rapport à un jugement porté sur un per-

cause de pacifier et réünir la Romaigne, et de la reduyre en paix et obéyssance. 3) Laquelle chose bien considerée fera juger à ung chacun qu'il fut beaucoup plus pitoyable et humain en effect, que le peuple florentin, lequel pour estre estimé pitoyable en fumee[210], et n'encourir le blasme de cruaulté, laissa mettre Pistoye en ruyne et désolation. 4) Ung prince donc ne se doibt pas grandement soucyer de ceste vaine gloire de pitié, ny d'estre pour peu de temps diffamé pour cruel[211], affin que par sa sévérité il tienne ses subjectz en union et obéyssance, pource que par le chastiement de peu, faict avec quelque griefve punition, on le verra estre en effect plus pitoyable, que ceux qui par trop grande pitié envers les maulvais, laissent naistre les séditions et désastres dont les occisions, ravissementz, pilleries, et larcins proviennent. Entre lesquelles choses il y a bien grande différence, pource que ces choses icy ont accoustumé d'offenser et endommager toute la communauté, mais les exécutions provenantes du prince ne touchent jamais qu'ung homme particulier. 5) Or est il ainsy qu'à tous princes il est difficile, mais au nouveau prince il est totallement impossible, d'éviter le renom de cruel, à cause que les nouveaux estatz sont remplyz de grandz dangiers et révoltemens. 6) À raison dequoy Vergille par la bouche de Dido, excuse l'inhumanité de son royaulme nouvellement fondé en disant à Jhoneus[212] :

Res dura et regni novitas me talia cogunt
Moliri et late fines custode tueri
Comme s'il eust voulu dire :
Mon nouveau règne et affaires urgens
Ce que tu vois m'ont contraincte entreprendre

sonnage, mais s'éloigne ainsi du texte de Machiavel et affaiblit considérablement la pensée de l'auteur, lequel a choisi un adjectif fort comme « crudele » pour donner plus d'impact à sa réflexion. Vintimille entend sans doute encore une fois tempérer l'audace de la pensée de l'auteur florentin.

210. Le manuscrit est ici incompréhensible.

211. Victime de sa volonté de ne pas vouloir entièrement cautionner l'idée de Machiavel, selon laquelle la cruauté est parfois un mal nécessaire pour asseoir l'autorité du prince, Vintimille est contraint de recourir à des périphrases qui lui permettent de diluer l'aspect catégorique de la pensée de l'auteur ou d'introduire des limites temporelles qui rendent provisoire le recours à un comportement que le traducteur ne semble pas vouloir admettre.

212. Vintimille explicite l'*exemplum* choisi par Machiavel et va lui-même traduire la citation.

Et par ma terre en armes tenir gens
Pour mon passaige et entrée défendre

7) Touteffoys il ne doibt point estre légier, ains grave et posé à croyre ce qu'on lui diroit, et tardif à s'esmouvoir, et sur tout qu'il ne s'estonne soy mesme en aucune chose, ains doibt procéder en température de la prudence meslée avec l'humanité, en sorte que trop de confiance ne le face décepvable, et trop de deffiance ne le rende insupportable[213].

8) Sur ceste matière l'on faict communément une question, à sçavoir si pour se maintenir en estat il vault mieulx estre aymé que craint et redoubté des subjectz, ou s'il vault mieulx se faire craindre que de se faire aymer. 9) Aquoy l'on pourroit respondre que l'on doibt désirer tous les deux, et qu'ung prince soit pareillement aymé et redoubté. Touteffois pource qu'il est impossible qu'ung homme soit tous les deux ensemble, il est beaucoup plus seur d'estre craint que d'estre aimé, s'il falloit estre privé de l'ung des deux. 10) La principalle cause qui m'esmeut à dire ainsy est que l'on peult généralement dire cecy des hommes, qu'ilz sont tous ingratz, variables, dissimulateurs, fuyartz des dangiers, convoiteux de gaigner, promptz à servir, quand le seigneur leur faict du bien, ilz sont tous siens, ilz offrent le sang, les biens, la vie et les enfans à son commandement quand le dangier et la nécessité est loing, mais aussi tost qu'ilz voyent le dangier estre près d'eulx, ilz se révoltent incontinent. Tellement que si ung prince n'est fondé que sur leurs parolles et promesses, se trouvant nud et dépourveu d'autres préparations pour sa seureté sur le champ tumbe en ruyne. 11) Car les amitiéz qui s'acquièrent par argent et non par grandeur et noblesse de cueur, sont de bon gaing, mais de mauvaise garde[214], et ne les peut on employer au besoing. Il y a ce dangier davantaige, que communément les hommes ont moins d'esgard d'offenser ung prince qui se face aimer, qu'ung qui se face craindre. Car l'amour est seulement retenue par ung lyen d'obligation que l'on rompt incontinent que l'on trouve quelque petite occasion du prouf-

213. Ce choix loin du sens du mot italien « incauto », se justifie peut-être par l'attrait de la rime en fin de paragraphe.
214. Encore une fois Vintimille opte pour une traduction qui a toute la saveur d'un dicton populaire.

fict privé, et en ce n'y a jamais faulte, pource que les hommes sont par ordinaire[215] meschans. Mais la crainte est retenue par une pæur de punition que jamais n'abandonne l'homme.

12) Si fault il que le prince preigne garde à ne se porter trop asprement pour se faire craindre, et que s'il n'acquiert l'amour, à tout le moins qu'il fuye la malveillance des hommes. Et si ne fault penser que ce soient deux choses incompatibles l'estre craint et non hay. 13) Car cela peut advenir toutes foys et quantes qu'il ne touchera aux biens de ses citoyens et subjects, ny à leurs femmes. Et quand ores il fauldroit procéder par exécution contre le sang de quelcun, qu'il le feist avec convenable justification et à juste cause qui fust notoyre. Et sur tout qu'il s'abstienne des biens daultruy. 14) Car communément les hommes mectent plus tost en oubly la mort du père que la perte du patrimoyne. En après les causes d'envahir le bien daultruy par confisquation ne déffaillent jamais, et qui commence à vivre de pilleries treuve d'ung jour à l'autre nouvelles occasions d'occuper les biens de qui il luy plaist ou au contraire les causes de mectre à mort homme sont plus rares et déffaillent plus tost.

15) Mais quand le prince est sur le champs et qu'il gouverne une multitude de souldardz, il est nécessaire qu'il soit expéditif et cruel, à cause que sans cruaulté l'on ne peult tenir un camp uny, sans tumultes et mutineries, ny bien disposé à faire faict d'armes. 16) L'on racompte une chose esmerveillable entre les gestes d'Annibal de Carthage : c'est qu'ayant une tresgrosse armée, meslée de toutes génération d'hommes, conduicte à faire la guerre en pays estrangé, jamais entre ses souldardz il n'y eut aucune dissension ny tumulte contre luy, ny contre aucun capitaine ou compaignon tant en ses prospéritez qu'en ses adversitez. 17) Laquelle chose ne pouvoit prouvenir d'ailleurs que de sa naturelle inhumaine cruaulté, qui le rendoit avec plusieurs grandes vertuz au conspect des souldardz tousjours terrible et vénérable. 18) Lesquelles toutefoys sans icelle n'eussent esté suffisantes à leur faire ainsy obéyr. Enquoy les autheurs qui en escripvent se montrent peu considérez et mal entenduz es affaires du monde. Car d'une part ilz admirent ses

215. C'est là une nuance restrictive que l'on ne retrouve pas dans le texte-source. Le traducteur répugne visiblement à toute affirmation définitive.

grandz faictz et appertises de guerre[216], et de l'aultre blasment la principalle cause dicelles.

19) Et qu'il soit vray que ses autres vertuz n'eussent peu faire tel effect en luy, on le peult aiseement veoir et congnoistre, en considérant la vie de Scipion qui fut ung homme tresrare et non pareil, non seullement en son temps, mais en toute la mémoire des choses qui se sçavent par escript. Contre lequel il se leva une mutination de son armée lors qu'il estoit en Hespaigne. Laquelle chose n'advint que de sa clémence naturelle, qui estoit trop grande, en sorte qu'elle avoit donné aux souldardz plus de licence qu'il n'estoit convénable à la dicipline militaire. 20) Ce qui luy fut reproché par Fabius Maximus dans le Sénat, en le nommant corrupteur de la gendarmerie romaine. 21) Davantage les citoyens de Locri qui avoient esté destruictz et tyrannizez par ung lieutenant de Scipion ne sçeurent avoir justice de luy, et l'insolense du lieutenant ne fut aucunement punye, ny eulx aussy récompensez par luy, à cause de sa bonté et humanité naturelle. Tellement que le voulant quelcun excuser dit au Sénat, qu'ilz luy pardonassent, à cause qu'il y avoit plusieurs hommes qui sçavoient mieulx ne faillir d'eulx mesmes, qu'amender les faultes daultruy. 22) Laquelle nature eust finablement violé et déshonoré la renommée de Scipion, s'il eust pérsévéré en celle charge avec ces meurs : mais à cause qu'il vivoit soubz le gouvernement d'ung Sénat, celle qualité naturelle et dommageable en luy non seullement fut cachée et couverte par ses vertuz, mais luy redonda à tresgrand gloire.

23) Parquoy je concludz pour tourner à nostre propos d'estre craint ou aimé, que pour cause que communément les hommes ayment à leur poste et craignent à la poste du prince, et font par amour ce qu'il leur plaist, mais par crainte font ce qu'il plaist à luy, ung sage prince se doibt fonder sur ce qui vient de luy, et non sur ce qui provient daultruy. Et seulement qu'il se donne de garde et pourvoye par tous moyens qu'il ne tumbe en hayne et malveillance du peuple comme j'ay dict cy dessus.

216. « Appertise » : habileté, action par laquelle on fait connaître son expérience, sa force, son adresse, sa valeur.

En quelle manière les princes doibvent garder leur foy et promesse. Chapitre XVIII

1) Combien que l'opinion de tout le monde soit telle, que la plus louable chose que sache faire ung prince, est de tenir promesse garder la foy, et vivre rondement sans cautelles[217] et tromperies, touteffoys l'on veoit par expérience en nostre temps qu'il n'y a gens en vogue[218], en puissance et honneur sinon ceulx qui ont tenu peu de comte de leur foy, et qui ont sçeu par finesses offusquer et abuser les esperits des hommes, en sorte que finablement ont vaincu ceulx qui se sont fondez sur la loyauté.

2) Parquoy vous debvez sçavoir qu'il y a deux sorte de combattre l'une par loix et raisons, l'autre par force et occisions. 3) La première manière est convenable aux hommes, l'aultre est appartenante aux bestes. 4) Mais à cause que bien souvent l'on ne peult avoir son droict par la première, il fault recourir à la seconde, tellement que pour se maintenir en estat ung prince doibt sçavoir faire de l'homme et de la beste au besoing. 5) Ceste discipline esté couvertement monstrée aux princes par les anciens autheurs, quand ilz escripvent que Achilles et plusieurs aultres princes furent mys soubz le gouvernement de Chiron Centaure, à celle fin qu'il leur donnast quelque bonne discipline de vivre. 6) Dequoy nous pouvons juger que s'il fault avoir ung précepteur qui soit demy homme et demy beste, cela n'est aultre chose à dire, sinon qu'il est nécessaire à ung prince de sçavoir user de deux naturelles qualitez de l'homme et de la beste, et l'une n'est durable sans l'aultre.

7) Puys doncq qu'ung prince doibt sçavoir faire de la beste il fault que des bestes il choisisse à ensuyvre le lyon et le renard. Car le lyon ne se peult défendre des lacz et filetz, pource qu'il procède noblement et se fye sur sa force, et le renard aussy ne se peult défendre contre la force des loups. Parquoy il fault estre fin comme le renard, pour se donner de garde des paneaux et attrapes qu'on peult tendre, et fort comme le lyon pour abattre et estonner les ennemyz. Ceulx qui

217. « Rondement » : franchement. « Cautelle » : ruse.
218. Dans le texte italien on a : « quelli principi avere fatto gran cose ». Vintimille cherche-t-il à moraliser ? Il choisit une traduction qui met en cause une vague catégorie de gens, et n'affirme pas ainsi qu'un prince puisse réussir de grandes choses grâce à la ruse et à la tromperie.

simplement se fondent sur la noblesse du lyon, n'entendent rien aux affaires du monde[219]. 8) Partant ung prince s'il est saige ne peult et ne doibt garder sa foys si cela lui tourne à dommaige. Et principallement si les causes qui luy auroient faict faire la promesse estoient faillies et extainctes. 9) Et certainement si tous les hommes estoient bons et justes, je ne mettroys en avant un tel enseignement. Mais à cause qu'ilz sont tous meschans et que s'ilz y veoyent du prouffict, ilz ne fauldroient à rompre la foy de leur costé, pareillement ung prince ne la doibt garder envers eulx avec son gros dommaige et interest, et se doibt monstrer meschant envers les meschans[220], veu mesme qu'il n'aura jamais faulte de causes légitimes pour donner couleur et couvrir son inobservance. 10) De cecy je pourroys alléguer innumérables exemples modernes et monstrer combien de paix, combien de promesses, combien de conventions ont esté rompues et cassées par l'infidélité des princes, et comment ceulx qui mieulx ont sçeu faire du renard sont parvenuz à grande prospérité. 11) Si fault il en cela soigneusement estudier pour colorer ceste nature et estre grand simulateur et dissimulateur, et les hommes daujourdhuy sont si simples et si obéissans aux présentes nécessitéz, que si ung homme se mect à vouloir tromper, il trouvera par tout des gens qui se laisseront abuser.

12) Surquoy je ne veult admener qu'ung seul exemple[221]. Pape Alexandre VI ne feit jamais autre mestier que de tromper et faulser sa foy envers les hommes, et ne pensa jamais en autre chose qu'à faire quelque meschanceté et trouva le subject tout à propos et les gens disposez à se laisser abuser. Et n'y eut jamais homme qui asseurast son

219. Vintimille traduit très librement ce paragraphe tout en respectant le sens du texte italien. Au lieu des simples « lacci », il précise « paneaux et attrapes », à savoir « filets tendus et pièges ». Il ajoute le substantif « noblesse » en parlant des qualités propres au lion, marquant ainsi tacitement une préférence, absente dans le texte italien, où Machiavel insiste justement sur la nécessité d'être renard et lion à la fois, c'est-à-dire fort et rusé.

220. Plusieurs ajouts sont dus à la plume de Vintimille : « ils sont *tous* meschans », « et *que s'ilz veoyent du prouffict* », « *avec son gros dommaige et interest* », « *et se doibt monstrer meschant contre les meschans* ». Ce procédé de dilatation du texte nous semble dicté ici par le désir de justifier moralement un prince qui manquerait à la parole donnée. Nous soulignons.

221. « Io non voglio delli esempi freschi tacerne uno », « Surquoy je ne veult admener qu'ung seul exemple. » Le traducteur supprime une fois de plus l'adjectif « freschi » afin d'actualiser le texte.

dire avec plus grande efficace, ne qui affermast une chose avec plus grandz sermens et juremens, ne qui en tint moins de compte quand il vouloit : touteffoys il vint au dessus de toutes ses entreprinses par ses tromperies. Car à la vérité il entendoit bien comment il se falloit gouverner avec les hommes.

13) Parquoy il n'est pas besoing qu'ung prince aye toutes les bonnes qualitez cy dictes en effect, mais fault qu'il les aye seulement en apparence. Et si auzeray bien dire, que qui les auroit et vouldroit garder et opérer tousjours sainctement, il tumberoit en ruyne, mais s'il monstroit les avoir et en usoyt quelque foys, elles luy seroient moult prouffitables. Il est bien bon de sembler au monde pitoyable, loyal, humain, religieux, entier et aussy l'estre de faict et d'œuvre, mais pour plus grande seureté c'est le meilleur, d'avoir le vouloir œdifié en telle sorte, qu'on puisse faire les bonnes œuvres ordinairement et les mauvaises à la nécessité[222]. 14) Car il est grandement à noter qu'ung prince, et principallement s'il est nouveau, ne peut monstrer toutes les œuvre par lesquelles les hommes sont estimez bons et vertueux, à cause que souvent il est contrainct, pour la seureté et confirmation de son estat, faire quelque excès contre sa foy[223], contre la charité, contre l'humanité et la religion 15) en sorte qu'il doibt avoir ung esprit et ung courage prompt et disposé à se tourner ça et là, selon que les vents et varia-

222. Les modifications que la traduction de Vintimille apporte à la pensée de Machiavel sont considérables. En effet, il tend à estomper le caractère subversif de la réflexion en posant ci et là des garde-fous. Ainsi pour nuancer l'audacieux conseil qui consiste à agir sans toujours se conformer aux qualités morales unanimement reconnues, le traducteur ajoute un adverbe qui nous renvoie à un registre religieux « et opérer tousiours sainctement ». Plus loin, il enrichit le simple essere de l'italien par « l'estre de faict et d'œuvre ». Mais là où le procédé de Vintimille apparaît encore plus clairement, c'est à la phrase suivante où il prend la précaution de rappeler le besoin d'assurer la sécurité du prince qui seule semble pouvoir constituer une raison valable pour violer la foi. À la fin du paragraphe, le traducteur introduit une restriction absente du texte italien : il ne s'agit plus pour le prince de choisir son comportement, bon ou mauvais, en fonction des circonstances, mais d'être prêt à « faire les bonnes œuvres ordinairement » et « les mauvaises *à la nécessité* » si les événements l'y contraignent « ma stare in modo edificato con lo animo che, bisognando non essere [piatoso, fedele, umano…] tu possa e sappia diventare il contrario ». Vintimille anticipe ainsi, de manière significative, ce que l'auteur n'explicite que dans les paragraphes suivants. Nous soulignons.

223. La traduction tempère l'aspect catégorique de la phrase italienne : « operare contro alla fede », devient « faire quelques excès contre sa foy ».

tions de fortune luy commandent, et ne se départir jamais du bien s'il peult, mais sçavoir entrer au mal, si aultrement il ne se peult saulver[224].

16) Ung prince donc doibt soigneusement se garder que de la bouche ne luy sorte jamais parole qui ne soit bonne, et qu'à le veoir et ouyr il semble estre tout pitié, tout foy, tout bonté, toute humanité et tout religion, et sur toutes choses fault qu'il se monstre religieux plain de dévotion et saincteté pour mieulx gaigner l'opinion de vertu[225]. 17) Car généralement les hommes jugent plus selon l'apparence de dehors, que selon les œuvres intérieures, et chascun peult veoir ce qu'ung prince semble au visaige, et ce qu'il monstre par les mines, mais chascun ne peult pas sentir et toucher au doigt ce qu'il est dedans le cueur, et encore qu'il y en eust aucuns qui le congneussent, si est ce qu'ilz ne s'oseroient opposer à l'opinion des aultres, qui sont en grand nombre et qui sont soubstenuz par la majesté et dignité de la principaulté qui couvre beaucoup de choses. Et est à sçavoir qu'en toutes les actions des hommes et principallement des princes quand l'on ne sçait les pensées et moyens, par lesquelz on puisse faire jugement de son courage chascun regarde la fin des affaires, et selon icelle juge de la vertu diceulx[226].

18) Parquoy je suis d'advis qu'ung prince mette toute diligence à se maintenir en estat à tort ou à travers, car les moyens quelz qu'ilz soient seront tousjours trouvez bons et louables par ung chascun,

224. Dans la traduction de Gaspard d'Auvergne, les censeurs français ajoutent en marge du conseil donné au prince de ne pas respecter sa foi, un commentaire plus long que ceux des chapitres III, 9 et XIII, 13-14 : « Consilium alienum a christiana religione. Saepius tamen contigit non servare promissum non esse contra fidem et charitatem : ut puta si superveniat causa rationabilis non implendi nempe novus causus impremeditatus » (*sic*).

225. Vintimille rend « parere di avere » par « fault qu'il se monstre », il escamote donc le renvoi au paraître au profit d'une traduction plus ambiguë puisque le fait de « se montrer » n'exclut pas la possibilité d'« être » fort religieux. Le traducteur explicite en outre la finalité d'une telle ostentation de religiosité à savoir, acquérir une réputation d'homme vertueux. Contrairement à Machiavel, Vintimille semble vouloir plutôt affirmer la nécessité d'extérioriser un sentiment et non pas d'en simplement simuler l'existence. L'affirmation de Machiavel en ressort donc moralisée et, par la même occasion, quelque peu banalisée.

226. D'après la liberté que Vintimille prend ici avec l'original, on peut déduire qu'il a été gêné par la complexité et l'audace de la phrase de Machiavel, lequel affirme sans ambages la superficialité du jugement des hommes et leur lâche assentiment devant l'autorité constituée.

acause que le peuple rude et grossier[227] se laisse tousjours prendre par l'apparence et couleur des choses et par l'advènement des affaires ; et qui plus est en tout le monde il n'y a sinon gens rudes et grossiers qui sont en si grand quantité que les peu, qui voyent et congnoissent la vérité, ne sont ouyz, sinon quand la multitude ne sçait ou elle se doibt appuyer[228]. 19) Je ne veut de pœur de scandalle nommer les personnages, si est ce qu'il y a aujoudhuy un prince vivant qui ne presche jamais aultre choses que paix, foy et amour[229]. Lesquelles s'il eust tousjours observées de faict comme il se vante de parole il eust indubitablement et par plusieurs foys perdu son estat et sa réputation.

Comment sur toutes choses l'on doibt fuir le desprisement et la malveillance des hommes. Chapitre XIX

1) Puys donc que j'ay discouru des plus importantes qualitez d'ung prince, selon ce que cy dessus j'avoye proposé ; pour estre plus brief je veulx passer toutes les aultres, qui sont en grand nombre, et les réduyre soubz une reigle généralle. C'est que le prince sur toutes choses se doibt garder de faire les œuvres qui le rendent hay ou desprisé. Desquelles deux choses s'il se peult garentir et éviter la hayne et le desprisement du monde, il aura très bien faict son debvoir, et encore qu'il eust toutz les aultres vices, il ne tumbera aucunement en dangier de ruyner. 2) Ce qu'il faict malvouloir ung homme[230] est l'estre pillard, tyrant, usurpateur des biens et des femmes des subjectz, de quoy s'il se garde, comme il doibt faire, il évitera la malveillance diceulx. 3) Car

227. Ici l'italien « vulgo » a le sens latin du « commun des hommes ». Vintimille l'entend en revanche au sens péjoratif d'où sa traduction accompagnée des deux adjectifs « rude et grossier » qu'il va reprendre quelques lignes plus bas.
228. Contresens. Au lieu de traduire, suivant de près le texte, « et au monde il n'est rien que du vulgaire, et le peu n'a pas de place quand le nombre a sur quoi s'appuyer » (J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, p. 153), il traduit « que les peu, qui voyent et congnoissent la verité, ne sont ouyz, sinon quand la multitude ne sçait où elle se doibt appuyer », autrement dit : « le peu de gens capables de voir la vérité ne sont entendus que lorsque la multitude n'a pas où se tourner. »
229. Nous signalons une lacune : « […] e dell'una e dell'altra cosa è inimicissimo ».
230. On peut se demander : pourquoi traduire « ung homme » et non pas « un prince » ? D'autant plus que, à la ligne suivante, pour éviter la répétition, Vintimille doit traduire « uomini » par « peuples ».

quand communément l'on ne oste au peuples ny biens ny honneur, ilz vivent contens et l'on n'a à combattre sinon quelque peu d'hommes qui sont ambitieux et convoiteux de nouveaulté, qui se peuvent restraindre et abbaisser en plusieurs sortes. 4) Ce qui faict aussy l'homme vile et desprisé est l'estre estimé variable, légier, effeminé, lasche, irrésolu, timide et semblables, desquelles imperfections le prince doibt soigneusement se garder comme du feu, et tascher de se gouverner en sorte que tout le monde congnoisse grandeur et hardiesse en ses faictz, gravité et prudence en ses délibérations. Et touchant le particulier maniement et administration des subjectz, vouloir que sa sentence soit tousjours irrévocable, et estre si ferme et constant en son opinion, qu'aucun ne présume de le décepvoir ou destourner

5) tellement que s'il donne telle réputation de soy il sera prisé et loué grandement. Laquelle chose luy reviendra doublement à prouffict. Pource que les subjectz ne font pas aiseement aucune conjuration contre ung prince qui soit en bonne réputation, et daultrepart les estrangiers aussy craignent à luy rompre la guerre, et principallement s'ilz sçavent qu'il est excellent et honoré des siens. 6) Pour laquelle chose encore plus clairement donner à entendre, je diz qu'il y a deux choses principalles dont les prince doibt avoir crainte et dont il se doibt soigneusement délivrer. Les subjectz de son estat, et les estrangiers puissans. 7) De la peur qu'il peult avoir des estrangiers il en pourra estre garenty moyennant les bonnes armes et bons amyz, lesquelz s'entresuyvent de si près l'un l'aultre que quiconque a bonne discipline de guerre et gens pour mectre aux champs, conséquemment il aura tousjours bons amyz. 8) Et les affaires du monde proceddent en telle sorte, que si le prince est asseuré des estrangiers, il le sera pareillement des subjectz *:* sinon qu'il se leva une conspiration contre luy[231]. Et adjouxteray davantage que jafois qu'il y eust aucune esmeute de dehors contre luy, touteffoys s'il a du sang aux ongles, et est ordonné tant en son vivre qu'en son administration comme j'ay dict cy dessus, à se gouverner avec prudence sans s'abandonner de soy mesme, il survaincra tous les ennemyz et viendra au dessus de toutes ses entreprinses, comme feit Nabis Spartain, duquel j'ay adméné cy dessu l'exemple[232].

231. Le sens de la traduction nous semble fort obscur.
232. Tout ce paragraphe est traduit très librement et largement amplifié. Remarquons cette curieuse expression « touteffoys s'il a du sang aux ongles » qui in-

9) Et quand à l'autre point, à sçavoir d'estre asseuré des subjectz qu'ilz ne feissent en temps paisible aucune conjuration, je diz que le prince ne peult mieulx s'asseurer de leur courage qu'en se monstrant tel qu'il ne soit ny malvoulu ny contemné ; et en contentant le peuple de ce qui est en luy dont par nécessité s'ensuyvra son asseurance[233]. 10) Et quant à ce que j'ay dict que l'un des plus vigoureux remèdes contre les conjurations est n'estre hay ny desprisé du commun, il n'y a rien plus certain. Car celluy qui conspire n'a autre intention que de contenter le peuple par la mort du prince, où s'il pensoit que sa mort luy deust estre déplaisante il n'auroit jamais la hardiesse d'entreprendre ung tel party, 11) à cause que ceulx qui conspirent ont de leur costé innumérables difficultez à survaincre. L'on a veu par expérience la preuve de cecy. Car des conjurations il y en a eu tant et plus, desquelles touteffoys bien peu ont eu leur yssue heureuse et correspondente à leur première intention. 12) Car celluy qui mect en avant la conspiration ne peult estre seul, et dautrepart ne peult prendre en sa compaignie sinon ceulx qu'il estime estre malcontentz comme luy. Or aussy tost que tu descouvre ton couraige à un homme qui est malcontent, tu luy donne occasion de se contenter. Car par la manifestation de ta conjuration il en peult espérer quelque grand bien, tellement que voyant d'un costé le gain asseuré, de l'autre ce que tu luy promect périlleux et non asseuré, il fault bien qu'il te soit cher amy, ou qu'il soit du tout ennemy obstiné du prince s'il te garde la foy. 13) Et pour mettre ceste partie en briefz termes, du costé des trahistres, il n'y a que pæur, jalousie, crainte d'estre punyz, et plusieurs autres passions qui les estonnent, mais du costé du prince il y a la majesté de la principauté, les loix, les défenses des amyz et les suppostz[234] de l'estat qui le deffendent 14) en telle sorte, que si l'on adjoinct à toutes ces choses la bienveillance du peuple, il est impossible qu'âme soit si oultrecuidé qu'il veuille entreprendre contre luy. Pource que par l'ordinaire là où le conspirant doibt avoir crainte d'estre surprins devant l'exécution de l'excès, en ce cas il doibt aussy craindre après, ayant par tel excès gai-

siste, contrairement à la version italienne « s'egli è ordinato e vissuto come ho detto », sur la nécessité pour un prince d'être toujours prêt au combat.

233. Contresens.

234. Ancien français : sujets.

gné l'inimitié du peuple, envers lequel il ne peult avoir espérance d'estre secouru ny favory.

15) Sur ceste matière l'on pourroit donner infinyz exemples, touteffoys je me contenteray d'en amener un seul, qui est advenu en la mémoire de noz pères. 16) Messire Annibal Bentivole ayeul du présent Messir Annibal, qui estoit prince de Boulogne, ayant esté occyz par les Cannoys, gentilzhommes aussy de Boulogne, qui avoient conspiré contre luy, et ne demourant de luy autre qu'ung enfant au berceau, nommé Messire Jehan, soubdain après l'homicide par eux commis le peuple se leva et avec sa fureur naturelle[235] meit à mort tous ceulx qui estoient de la lignée de Cannoys. 17) Laquelle vengeance ainsi furieusement executée[236], ne procéda d'ailleurs que de l'amitié que le peuple de Boulogne portoit en ce temps à la maison des Bentivoles. Laquelle estoit si grande, que pour n'avoir homme aucun de réputation qui peust pour la mort d'Annibal gouverner leur estat, après avoir esté informez que pour lors demouroit en Florence un homme sorty des Bentivoles lequel de tout temps estoit estimé filz d'un cardeur : les Boulognoys vindrent à Florence pour l'avoir et lui donnèrent le gouvernement de la ville. Laquelle se soubzmeit à son obéyssance et fust régie par luy jusques à ce que le petit messire Jehan fust d'eage pour prendre la charge de l'estat.

18) Dont s'ensuyt une conclusion véritable, que le prince doibt tenir peu de compte des conspirations si le peuple luy est favorable. Mais s'il luy est ennemy il n'y a cas, estat, personne, condition ny qualité d'hommes dont il ne doibt avoir crainte. 19) Surquoy il est à noter que les estatz bien ordonnez et les saiges princes ont diligemment pourveu à ne faire tumber les grandz en désespoir, et aussy à satisfaire au peuple, et le tenir content et en paix, affin qu'il n'aye occasion de jecter son venin contre le prince[237].

20) Entre les royaumes daujoudhuy celluy de France est ung des mieulx ordonnez et gouvernez, et l'on y trouve plusieurs ordonnances

235. Au détour d'une phrase pointe le regard aristocratique du traducteur qui glisse ici une appréciation personnelle absente dans le texte-source.
236. Cette proposition est entièrement de Vintimille. Elle souligne la remarque précédente.
237. Cette considération aussi est du traducteur. Elle accentue le sentiment de mépris que Vintimille a manifesté auparavant.

bonnes et prouffitables dont s'en ensuyt la liberté et asseurance du roy. Desquelles la plus importante est le Parlement et son authorité[238]. 21) Pource que celluy qui ordonna ce royaume, congnoissant l'ambition et insolence des nobles[239], et jugeant qu'il estoit nécessaire leur donner un frein pour les chastier, et dautrepart ayant délibéré d'asseurer le peuple et les moins puissans[240] et donner remède à la malveillance qu'ilz leur portent, laquelle est fondée sur la crainte d'estre opprimez, ne voulut que ce fust le particulier soucy du roy à fin de le délivrer du maltalent que luy pourroit porter le peuple en favorisant les grandz et de la hayne que luy porteroyent les grandz en favorisant le populaire. 22) Parquoy il meit un tiers juge qui peust battre les grandz et donner faveur au moindres sans aucunement charger d'envye ny de malveillance le roy, qui est ung moyen le plus prudent et le mieulx inventé pour l'asseurance du roy et establissement du royaume qu'il est possible d'adviser. 23) Dequoy on peult notablement tirer une autre reigle généralle, que les princes touchant l'administration des subjectz doibvent faire décréter des sentences odieuses et qui donnent charge ou punition, à quelcun, par aultruy et celles de grâce et de bénéfice par eulx mesmes, à celle fin que le bien faict procédant de leurs mains soit plus aggréable, et le mal procédant daultruy ne les rende odieux. 24) Et aussy fault qu'ilz ayent les grandz en estime, mais qu'ilz ne se fassent en aucune manière hayr du peuple.

238. Ce passage sur le Parlement fut un de ceux qui eurent le plus de retentissement en France, Vintimille le traduit de manière fidèle. La fortune de ce passage s'explique parce qu'au cours de tout le XVI^e^ siècle la question de la nature et des fonctions du Parlement fut particulièrement controversée. Parmi les membres du Parlement, nombreux étaient ceux qui, comme le chancellier Michel de l'Hospital, soutenaient que ses fonctions devaient être les mêmes que celles du Sénat romain et devaient donc s'étendre au domaine politique. Le Parlement français eut en effet une véritable fonction politique au moment de la bataille de Pavie, de la captivité de François I^er^ et de la signature du traité de Madrid. À ces partisans du rôle politique du Parlement s'opposait la tendance, de la part du pouvoir royal, à faire du Parlement un organe uniquement destiné à l'administration de la justice. G. PROCACCI, *Machiavelli nella cultura europea*, cit., p. 177.
239. Machiavel dit : « potenti ». La traduction est une adaptation à une réalité de la France du XVI^e^ siècle où les « potenti » ne pouvaient être que les « nobles ». Jacques Gohory traduit : « connoissant l'ambition des plus gros et leur outrecuidance ».
240. Italien, « universale ». Jacques Gohory : « avisant la haine que la commune portoit aux plus puissants estre fondée sur la paour qu'elle avoit d'eux ».

25) Il pourroit estre d'avis à plusieurs, qui auroient considéré la vie et la mort de plusieurs empereurs romains, qu'en iceulx y eust quelques exemples contraires à mon opinion, et qu'aucuns d'eulx combien qu'ilz eussent tousjours vescu avec grand gloire et démonstration de vertu et hardiesse, touteffoys ont perdu l'empire ou la vie, par la conjuration de leur propres amyz. 26) Pour à quoy respondre, je veulx discourir les qualitez de quelques empereurs, et monstrer les causes de leur ruyne non contraires à mes susdictes reigles et mectray en avant quelque partie des choses notables en leur vie, pour ceulx qui lysent les histoires anciennes : 27) et me suffira de prendre tous les empereurs qui succèdèrent à l'empire depuis Marc le philosophe jusques à Maximin. Cestasçavoir, Marc Aurèle, Commodus son filz, Pertinax, Julianus, Sévère, Antonin Caracalla son filz, Macrinus, Héliogabalus, Alexandre et Maximinus. 28) Et premièrement l'on doibt entendre que là où les princes daujourdhuy n'ont ordinairement à combattre sinon l'ambition dez grandz et à éviter l'insolence des peuples, les empereurs romains avoient une tierce difficulté, de supporter et satisfaire à l'avarice et cruaulté de leurs gensdarmes. 29) Laquelle chose estoit si malaisée à faire que cela seulement fut cause de la ruyne de plusieurs, pour raison qu'il estoit fort difficile de contenter les souldardz, et satisfaire aux peuples. Car les peuples désirent paix et repos, et conséquemment demandent un prince doulx, modéré et pacificque. Les gensdarmes ayment le prince hardy et courageux à la guerre, insolent, cruel et pillard. Et principallement les armées romaines vouloyent que leur prince usast de toute cruaulté et insolence sur le pauvre peuple, pour avoir double salaire et assouvir leur cruaulté et avarice. 30) Dont il advint que les empereurs qui n'avoient ny la nature ny l'esprit assez subtil pour s'entretenir en telle réputation envers tous les deux, qu'ilz les craignissent, tumboyent tout incontinent en ruyne. 31) Et la plupart diceulx et principallement s'ilz estoient nouveaux à l'empire cognoissant la difficulté de ces deux humeurs contraires se tournoyent à la faveur de gensdarmes, ne tenans grand compte du peuple, 32) à quoy faire ilz estoient presque induictz par nécessité. Car des deux maulx il fault choisir le moindre[241], et par conséquent quand les princes ne

241. « Il quale partito era necessario : perchè non potendo […]. » La traduction, contrairement à la phrase italienne, a l'allure d'un dicton.

peuvent éviter la malveillance de quelcun, ilz se doibvent efforcer de n'estre hay de l'universel. Laquelle chose s'ilz ne peuvent faire, à tout le moins doibvent tascher de n'estre malvouluz de celle communauté qui est la plus puissante. 33) Et pourtant les empereurs qui par nouveauté de l'empire avoient besoing de faveurs extraordinaires, s'appuyoient plus voluntiers aux souldardz, qu'aux peuples. Laquelle élection souvent lui venoit à prouffict et souvent à dommage selon la réputation que les empereurs sçavoient gaigner avec eulx.

34) Et des raisons susdictes advint que Marc, Pertinax et Alexandre estans de bonne vie, amateurs de justice, ennemyz de cruaulté, humains et débonnaires eurent tous, hormis Marc, mauvaise fin. 35) Bien est vray que Marc seul vesquit treshonorablement jusques à la mort, pource qu'il succèda à l'empire par héritage et succession de père à filz, delaquelle chose il n'estoit tenu ny aux gensdarmes ny au peuple, joinct qu'il estoit accompagné de plusieurs vertuz qui le rendoient vénérable et estimé au conspect de tout le monde, et porta de ce qui estoit en luy faveur à tous les deux odres sans estre jamais hay ny contemné. 36) Mais Pertinax fut esleu empereur contre la volonté de ses souldardz qui estoient desjà accoustumez à une vie désordonnée et lasche soubz Commodus, dont ilz ne purent supporter la façon de vivre tant honneste à laquelle Pertinax les vouloit réduyre, et d'icy conceurent hayne contre luy, et à la hayne fut adjouxté le mespris, pource qu'il estoit vieux, tellement qu'il fut occis sur le premier commencement de son administration. 37) Dequoy l'on doibt prendre ung enseignement notable que l'on se faict hayr aussy bien par les bonnes œuvres comme par les mauvaises : et partant ung prince est souvent contrainct de faire du maulvais. 38) Car quand celle communaulté, peuple, souldardz ou grandz que ce soient, desquelz ung prince se sent avoir besoing, sont corrompuz et adonnez à mal, il est contrainct de suyvre leur humeur, et les contenter en leur meschanceté, et envers ceulx cy les bonnes œuvres sont dommageables.

39) Mais pour venir à Alexandre, qui fut de si grande bonté qu'en XIV ans qu'il régna, qui est une des louenges qui luy sont attribuées, il ne feit jamais mourir personne sinon par justice, il ne fut occis par la conspiration de son exercite sinon pource qu'il estoit estimé lasche et effeminé, et homme qui se laissoit gouverner par sa mère, et par cela venu en mespris et désestimation.

40) Et pour discourir par le contraire des qualitez de Commodus, de Sévérus, d'Antoninus Caracalla et de Maximin, vous les trouverez avoir esté en leur vie plains d'une grande cruaulté et avarice, lesquelz pour satisfaire aux souldardz ne laissèrent à faire aucune qualité d'injure sur le peuple. 41) Et par ainsy la hayne de tout le monde acquise, ilz furent tous, excepté Sévérus, malheureusement occis. Mais Sévérus fut de si grande vertu, que combien que les peuples fussent grévez par luy, touteffoys en entretenant les gensdarmes en son amitié, il régna heureusement. Car ses vertuz le rendoyent si admirable tant envers les souldardz qu'envers les peuples, que les ungs demouroient comme estonnez, et les aultres obéyssans et contens. 42) Et pource que les faictz de cestuy cy furent si grandz qu'ilz peuvent estre mys pour exemple à tous princes nouveaux, je veulx briefvement monstrer comment il sceut bien jouer des personnages du renard et du lyon, comme je dict qu'il fault sçavoir faire à ung prince.

43) Incontinent que Sévérus eust entendue la couardise et lascheté de Julianus, duquel il estoit capitaine en chef en Esclavonie, il persuada à son armée qu'il estoit bon d'aller à Rome pour venger la mort de Pertinax, qui avoit esté malheureusement occis par la garde ordinaire des empereurs. 44) Et soubz ceste couleur sans faire semblant de se vouloir saisir de la principaulté, alla droict à la volte de Rome et fut plustost en Italie que l'on sçeust qu'il estoit party, 45) et à son arrivée fut par le Sénat esleu empereur et Julianus occis. 46) Or il avoit encore deux grandes difficultez à surmonter avant qu'il se peust bien saisir de tout l'empire. L'une en Asie contre Niger[242], l'autre en Occident contre Albinus qui s'estoient aussy faictz déclairer empereurs par leur gensdarmes. 47) Et à cause qu'il lui sembloit dangereux de se descouvrir ennemy de tous deux il trouva le moyen d'assaillir Niger à guerre descouverte, et de tromper Albinus. Si luy envoya des lettres fort amyables et pleines de toute doulceur, luy disant que puys que le Sénat l'avoit creé empereur, il se délibéroit de le faire participant de celle dignité, et luy envoya le tiltre de César, et par délibération du Sénat le print pour compaignon et adjoinct à l'administration de l'empire. Lesquelles choses Albinus accepta comme vrayes et sans

242. Signalons ici une lacune : « […] capo degli eserciti asiatici, si era fatto chiamare imperatore ».

fiction. 48) Touteffois après que Sévère eust occis Niger et pacifié les affaires d'Orient, il retourna à Rome, où il feit sa complaincte au Sénat de l'ingratitude d'Albinus, comme s'il eust tasché de le faire mourir par trahison[243] et se faire seul empereur. Et il adjouxta qu'il estoit nécessaire d'aller punyr son ingratitude, ce qu'il feit au partyr de là. Car estant venu en France, avec toute son armée en peu de temps luy osta l'estat et la vie. 49) Qui doncques vouldra par le menu examiner les faictz de Sévérus il congnoistra comment il a esté ung treshardy lyon, et ung trescautelleux renard, craint et révéré d'ung chascun et non hay des armées, et ne s'esmerveillera point qu'ung homme nouveau comme luy, aye sceu occuper et tenir ung tel empire. Car sa tresgrande réputation des faictz d'armes le garantissoit de la malveillance que les peuples pouvoient concepvoir de sa cruaulté et tyrannie.

50) Mais Antoninus son filz fut aussy tresexcellent et avoit en soy quelques vertuz qui le rendoyent admirable envers le peuple et aggréable aux gensdarmes. Car il estoit bon homme de guerre, portant facillement tout travail, despriseur de viandes délicates et de toute aultre mollesse, dont il estoit grandement aimé de tous les exercites. 51) Ce nonobstant sa fierté et cruaulté inhumaine fut si grande et si désordonnée, après avoir sans juste cause occis grande partie du peuple romain et tout celluy d'Alexandrie, qu'il devint odieux à tout le monde, et commença à estre craint et hay des siens mesmes ; tellement que par ung centenier il fut occis au millieu de son armée. 52) Surquoy fault incidemment noter que telles occasions qui se font d'un courage délibéré de quelque particulier ne se peuvent éviter. Car ung chascun les peult faire s'il ne se soucye de mourir, et ung prince ne doibt poinct craindre ces conjurateurs qui sont seulz. Car il n'en advient pas souvent, 53) pourveu qu'il se donne de garde de ne faire quelques grosses injures à ceulx dont il se sert et qu'il tient autour de soy pour le service ordinaire de son estat comme avoit faict Antoninus, qui honteusement avoit faict mourir ung frère dicelluy centenier et tous les jours le ménassoit de luy en faire autant, et touteffoys le tenoit à la garde de son corps, qui estoit très mal advisé à luy et assez pour donner occasion de le desfaire comme de faict il luy advint.

243. Il y a ici une nouvelle lacune : « […] poco conoscente dei benefizii ricevuti da lui ».

54) Mais pour venir à Commodus il luy estoit bien facile pour estre fils et héritier de Marc Aurèle de s'entretenir en l'empire, et ne luy falloit que suyvre les trasses de son père : quoy faisant il eust contenté le peuple d'ung costé et les souldardz de l'autre. 55) Toutefoys à cause qu'il estoit de cruel courage et brutal, pour mieulx user de sa rapacité sur le bon homme, il se meit à favoriser les gensdarmes, et leur lascher la bride, les laissant vivre en grande dissolution. Et dautrepart ne tenoit aucun compte de sa dignité, et descendoit souvent aux théâtres et autres lieux publicqs pour combattre nud contre les gladiateurs, et faisoit plusieurs choses viles et indignes de la majesté imperialle. 56) Au moyen dequoy il fut désestimé et contemné des souldardz et hay du peuple, tellement que l'on conspira contre luy et fut occis.

57) Il ne reste qu'à discourir des qualitez de Maximinus qui fut à la vérité homme tresbelliqueux, puyssant et roide de sa personne, entrant la teste baissée en tous dangiers, pour lesquelles choses il fut esleu empereur par les gensdarmes qui se sentoyent faschés de la mollesse d'Alexandre, du quel cy dessus j'ay parle. Touteffois sa félicité ne fut pas durable, à cause qu'il estoit malvolu et desprisé pour deux causes. 58) L'une pour estre de basse condition, vil et infame, et avoir gardé les brébis au pays de Trace, comme tout le monde sçavoit bien qui luy engendroit une indignité vers ung chascun. 59) L'autre pour avoir différé d'aller à Rome et entrer en possession du siège impérial, et pour avoir exercé plusieurs cruautez à Rome par ses gouverneurs et par les lieutenans es provinces. 60) Au moyen dequoy il donna telle opinion de soy d'estre fier et sanguinaire, que premièrement l'Affricque et en après le Sénat, avec le peuple romain, toute l'Italie, et finablement tout le monde esmeu de desdaing pour la vilté de son sang et de hayne pour crainte de sa cruauté, conspira contre luy et feirent révolter son armée tellement que les gensdarmes trouvant la prinse d'Aquilée fort difficile, où ilz estoient campez pour la prendre, et se faschant de sa cruaulté inhumaine, considéré aussy les ennemyz qu'il avoit, sur le beau mydy le massacrèrent avec son filz au millieu du camp[244].

244. Vintimille ne traduit pas « temendolo meno », alors que c'est une des raisons pour lesquelles Maximinus fut tué, mais il ajoute en revanche ces quelques dé-

61) Je ne veulx aucunement m'amuser sus Héliogabalus, Macrinus et Julianus, à cause que leurs villennies, infametez et choses indignes d'ung homme constitué en estat[245] les feirent en ung instant tumber en ruyne, mais je viendray à la conclusion de ce discours, et diz que les princes de nostre temps n'ont point ceste difficulté de contenter les armées comme avoient les anciens en leur estat. Car jafois qu'il en faille tenir quelque compte, touteffois à cause qu'il n'y a prince qui tienne ordinairement une armée sur les champs enviellye au gouvernement et à la garnison des provinces, comme les exercites des Romains, ilz ne se sentent point de ceste difficulté. 62) Parquoy si en ce temps là il falloit favoriser plus les humeurs des gendarmes que des peuples, cela advenoit pource qu'ilz estymoient plus la puissance des gensdarmes que des peuples[246]. Mais aujourdhuy c'est tout le contraire. Car il n'y a prince, hormis le grand Turc et le Souldan, en nostre temps auquel il ne soit plus expédient de satisfaire aux peuples qu'aux souldardz, pource aussy qu'ilz sont plus puissants. 63) J'en ay excepté le grand Turc, pour raison qu'il tient ordinairement autour luy douze mil hommes de pied, et quinze mille chevaulx, desquelz despend toute la seureté et puissance de son royaume, tellement que pour maintenir ceulx cy en amitié, il fault qu'il postpose tous les respectz, que l'on peult avoir au peuple. 64) Le royaume du Souldan est presque semblable, fondé sur la foy des souldardz, lesquelz à tort ou à droict, il fault entretenir en amytié. 65) Et debvez sçavoir que l'estat du Souldan est semblable au Pontificat des Chrestiens, lequel ne peult raisonnablement estre appellé principaulté héréditaire ny nouvelle, à cause que les filz du prince défunt ne succèdent point à sa dignité, mais seulement celluy qui par les plus apparens est esleu, 66) et dautrepart ne peult estre dict nouveau, à cause que les ordres et manières d'éléction sont vieux et receuz de toute ancienneté en la religion, et n'y a aucune des difficultez qui sont es principatz nouveaux. Car jafoit que le prince soit

tails sur sa mort et sur celle de son fils, absents du texte italien, qui témoignent d'une connaissance personnelle de cette partie de l'histoire de Rome.

245. C'est là un ajout du traducteur, c'est aussi une curieuse expression qui renvoie au pouvoir qu'un prince concentre entre ses mains.

246. La traduction de Vintimille efface l'idée de nécessité contenue dans le texte de Machiavel.

nouveau, les ordres touteffoys sont vieulx et de long temps disposez à le recevoir comme s'il estoit prince héréditaire.

67) Or pour revenir à nostre matière : quiconque considérera les choses cy dessus discourues, il verra que la malveillance et la hayne, ou mespris et contentement a esté cause de la ruyne des empereurs cy dessus nommez. Et congnoistra aussy la diversité des causes de la prosperité ou infortune d'aucuns, et comment il advint que de deux empereurs suyvans un mesme style de gouvernement ou en bien ou en mal, l'un fut heureux et l'autre malheureux, l'ung eut bonne fin l'autre mauvaise. Et pareillement la cause du bon heur de deux procédans en leur vie formellement au contraire l'ung de l'aultre. 68) Car à Pertinax et Alexandre, à cause qu'ilz estoient nouveaux, il fut nuysible de vouloir ressembler à Marc, et vouloir estre bons comme luy qui estoit empereur par héritage. Et pareillement il fut pernicieux à Caracalla et Maximin d'ensuyvre la rigueur et cruaulté de Sévérus, à cause qu'ilz n'avoient pas la vertu suffisante, pour ensuyvre ses grandes prouesses. 69) Partant ung prince nouveau ne doibt point mectre son fondement sur l'imitation de la vie de Marc ny pareillement des actions de Sévérus. Mais il doibt estre si prudent qu'il saiche ensuyvre les faictz de Sévérus, es choses qui luy sont nécessaires pour fonder et asseurer son estat, et dautrepart imiter la vie de Marc Aurèle, es parties qui sont excellentes et dignes de louenge pour conserver un estat qui auparavant luy soit seurement estably et sans contredictions appartenants à luy et aux siens.

A sçavoir si les forteresses, chasteaux et autres deffenses que font les princes sont prouffictables ou non. Chapitre XX

1) Il y a plusieurs princes qui pour tenir plus seurement leur estat, ont totallement désarmé leurs subiectz, il y en a eu plusieurs aultres, qui pour ceste mesme raison ont semé et entretenu les partialitez en leurs terres : 2) aucuns ont entretenu des ennemyz contre eulx mesmes, aucuns se sont efforcez de gaigner par amour ceulx qui leur estoient suspectz et malcontens à l'occupation de la seigneurie, 3) aucuns ont édifié des chasteaux et forteresses, les aultres ont destruict celles qu'ilz avoient pour plus grande seureté, et plusieurs aultres ont inventé quelque particulier moyen pour avoir l'obéyssance des subiectz. 4) Et combien que de tous ces poinctz on ne puisse donner aucune sentence

déterminée à en parler ainsy à la volée sans venir au particulier et considérer à l'oeil l'estat sur lequel il faillist prendre délibération, toutefoys pour satisfaire à ceste question j'en parleray le plus largement et généralement que la matière pourra supporter.

5) Il est doncques à noter en ceste matière qu'il n'y eust jamais prince nouveau qui feist bien à désarmer et défendre les armes à ses subiectz, ains je treuve que celluy qui les auroit trouvez nudz, les doibt incontinent armer pour son asseurance. Car par ce moyen les subiectz nouvellement armés se tournent tous à la dévotion de leur prince, ilz luy sont féaux et obéyssans, les suspectz deviennent promptz à luy servir, les bons se maintiennent de plus en plus en sa faveur et qui plus est tous les hommes se font partisans pour luy. 6) Et à cause que l'on ne peult armer tous les subiectz, quand le prince faict du bien à ceulx qu'il mect en armes, il peult jouer à seureté et se gouverner à sa fantasie avec les autres. Au moyen de quoy les armez se voyant estre en prérogative au pris des autres, se rendent de franche volunté plus obligez à luy et plus promptz à luy faire service, et dautrepart ceulx qui n'ont esté mis en armes et qui ne reçoivoient du bien de luy, l'excusent et luy pardonnent, à cause qu'ilz jugent estre raisonnable que les armez ayent plus de mérite, d'autant qu'ilz entrent en plus de dangiers et luy font plus de services. 7) Mais au contraire quand le prince deffend les armes aux subiectz, il les offense et monstre avoir quelque deffiance d'eulx, ou par lascheté de cueur, ou pour ne se fyer en eulx. Lesquelles choses engendrent hayne contre luy. Et pource qu'il ne peult tenir sont estat sans quelque armée, il est contrainct de se jeter sur la gendarmerie mercennaire et estrangière, de laquelle j'ay monstré cy dessus le bien qui en peult provenir, et combien elle soit périlleuse et inutile, à cause qu'elle ne peult défendre ung prince ny contre les puissans ennemyz, ny contre les subiectz qui se révolteroyent. 8) Et partant ung nouveau prince pour son asseurance doibt incontinent dresser le faict d'armes entre ses subiectz[247]. 9) Mais pour discourir des principautez meslées, quand ung prince conqueste quelque pays qui s'adjoinct comme membre à son vieil héritage, il doibt bien désarmer ce nouveau peuple le plus tost qu'il pourra, excepté ceulx qui luy auroient porté

247. Manque : « […] di questi esempi ne sono piene le storie ». Cette lacune estompe, une fois de plus, l'importance de la confrontation passé et présent propre à la pensée machiavélienne.

faveur à la prinse du pays. Lesquelz touteffoys il faut aussy désarmer à la longue et les rendre moulz et effeminez. Au demourant qu'il s'ordonne si bien qu'il n'aye aultres gens armez en toutes les seigneuries que ses souldardz propres qui vivent avec luy en son vieil estat.

10) Noz anciens pères qui estoient estimez saiges, souloyent dire communément, et c'est pour parler des partialitez, qu'il estoit nécessaire de tenir en subjection Pistoye par partialitez Guelfes et Gibellines, et Pise par une forteresse et garnyson. Et à ceste cause ilz nourrissoient es villes à eulx subiectes telles diversitez d'humeurs et donnoyent faveur tantost à une partie, tantost à l'autre, et par ce moyen estant les citoyens de celle cité devenuz foibles, pour l'obstacle l'un de l'aultre, ilz ne se revoltoient point et demouroyent plus facilement en l'obéyssance de leurs seigneurs[248]. 11) Ceste manière de faire pouvoit par advanture estre bonne en ce temps là que l'Italie estoit je ne sçay comment esbranlée et pendue à la volunté de quelques chefz[249], mais en nostre temps je ne la vouldrois donner pour reigle à ung seigneur, et ne crois pas que telles divisions puyssent jamais apporter aulcun prouffict ; ains il s'ensuit par nécessité que les citez ainsy divisées tumbent soubdainement en ruyne, quand un ennemy estrangier les vient assaillir. Car alors la partie plus foible prendra couraige et se joindra à l'estrangier pour ruyner ses ennemyz. 12) Les Vénitiens nourrissoient à ceste intention mesme, comme j'estime, les parties Guelfes et Gibellines en leurs villes, et combien qu'ilz ne les laissassent jamais venir jusques au sang, touteffoys ilz entretenoient par subtil moyen leurs subiectz en ceste contrariété d'humeurs, à celle fin qu'estant occupez en ces divisions ilz ne feissent quelque tumulte ou révoltement. 13) Lequel party touteffois estoit inutile et dangereux, comme l'on vit par après quand ilz furent defaictz auprès de Vaylà. Car l'une des partie se leva, et s'estant conjoinctz aux forces estrangières, leur ostèrent en ung instant tout l'estat. 14) Parquoy il est manifeste que telles manières de gouvernemens démonstrent la foiblesse d'ung prince ou de la républicque qui en use. Car en une bien puissante et forte principauté l'on ne permettra jamais telles divisions des

248. La liberté de la traduction de cette partie du paragraphe est telle qu'elle paraît une véritable glose.

249. Le traducteur a-t-il lu « sbilanciata » ? Cette méprise justifierait alors le contresens.

subiectz, à cause qu'elles ne peuvent proufficter au seigneur sinon en temps de paix, affin que par le moyen de telles occuppations, il les puisse plus aisément manyer, mais en temps de guerre elles sont cause de sa ruyne.

15) Il est bien vray que les princes deviennent grandz et estimez, quand ilz montent au dessus de leurs ennemyz et de ceulx qui s'opposent à leur félicité, et à ceste cause la fortune, voulant aggrandir un prince nouveau, qui a plus besoing d'acquérir gloire et réputation qu'ung héréditaire, luy faict sourdre des ennemyz et des menées, à celle fin qu'il les surmonte, et que par l'eschelle des victoires de ses ennemyz, il puisse saulter à plus haute réputation. 16) Et à ceste cause l'opinion de plusieurs a esté telle, qu'ung saige prince, avec occasion, doibt nourrir quelque inimitié contre luy avec ruze et cautelle à celle fin que quand le temps de l'amortir et anéantir soit venu, sa grandeur en devièngne plus honorable.

17) Les princes, et principallement les nouveaux, se doibvent plus fyer et espérer plus grand prouffit de ceulx qui au commencement estoient tenuz pour suspectz, que de ceulx qui s'estoient déclairez pour eulx. 18) Comme l'on a veu que Pandolfo Petruccy prince de Siene, gouvernoit tout son estat plus par ceulx qu'il avoit tenu pour suspectz, que par ceulx qui s'estoient déclairez vouloir estre pour luy. 19) Mais à cause que de telle matière l'on ne pourroit donner certaine reigle, à cause qu'elle est variable selon le subiect, je diray seullement cecy. Que si ceulx qui au commencement estoient ennemyz sont de telle qualité qu'à se maintenir ilz ayent besoing d'appuy et d'ayde de quelque puissant seigneur, le prince les peult gaigner aiseement en leur portant faveur et les rendre plus promptz à le servir fidèlement, d'aultant qu'ilz congnoissent leur estre nécessaire d'effacer par bonnes œuvres la mauvaise opinion que l'on avoit conceu de leur courage. 20) Et par ainsy ung prince se treuve mieulx de leur service et en tire plus de prouffict que de ceulx qui ne tiennent pas grand compte de ses affaires pour trop de confiance que l'on a sur eulx.

21) Je ne veulx obmettre d'advertir ung prince occupateur d'ung estat nouveau, qui y est entré par le moyen des faveurs intrinsècques de là dedans, qu'il considère bien diligemment les causes qui ont esmeu ses amyz à prendre sa faveur, 22) et s'il trouve que cela ne soit advenu d'une naturelle affection de l'aymer, ains seulement d'ung mescontentement et hayne du gouvernement vieil et quasi d'une

convoitise de nouveaulté, qu'il tienne pour certain qu'il ne les pourra jamais tenir en amytié[250], et quoy qu'il leur face il luy sera impossible de les contenter. 23) Et s'il réduict en mémoire les exemples des anciens et que diceulx il veuille extraire les causes de cecy, il trouvera plus de facilité à gaigner ses adversaires fondez sur le contentement du vieil estat, qu'à entretenir ceulx qui pour désir de nouveauté luy auroient porté faveur à saisir seigneurie.

24) Pour venir au dernier poinct et traicter de l'utilité ou dommage des forteresses, c'estoit aussy la costume de noz ancestres et souvent[251] de tous princes, pour estre plus asseurez en leur estat, d'édifier quelque forte place pour tenir la bride à ceulx qui vouldroient faire quelque nouveauté, et aussy pour avoir lieu où se retirer s'ilz estoient assailliz ou pressez des ennemyz. 25) La façon m'en semble bonne et louable pource qu'elle est de toute ancienneté en usaige. Touteffois nous avons veu en nostre temps faire le contraire à Nicolas Vitelly prince bien estimé, qui pour mieulx tenir la seigneurie de la cité de Chastel, feit raser deux forteresses qui y estoient. Pareillement Guidebaut duc d'Urbin, après qu'il fut remys en estat, dont il avoit este chassé par César Borgia, feit abbatre jusques aux fondemens toutes les forteresses de son pays, estimant pouvoir mieulx garder son estat sans chasteaux qu'aultrement. Les Bentivoles, après s'estre remis en la seigneurie de Boulogne, en feirent tout autant de leurs chasteaux. 26) Parquoy je diz pour briefvement discourir sur ce point et déclairer comment il s'y fault gouverner, que les forteresses sont prouffitables ou dommageables selon la diversité du temps et des hommes[252]. 27) Car le prince qui a plus grande crainte des peuples à luy subiectz que des estrangiers, doibt ædifier des forteresses pour son asseurance et pour s'y tenir contre la fureur du peuple[253], mais celuy qui craint plus l'estrangier ennemy que ses subiectz, il n'en doibt faire cas et ne se fyer sur icelles. 28) L'on veoit clairement aujourdhuy que le chasteau de Milan que Françoys Sforse y édifia, a faict et fera plus de

250. Manque ici le complément : « con fatica e difficultà grande », qui nuance le propos de Machiavel.
251. Nous avons interprété un mot du manuscrit autrement incompréhensible.
252. Nous signalons une autre lacune : « e se le ti fanno bene in una parte, ti offendono in una altra ».
253. Encore une fois le traducteur ajoute un commentaire personnel et méprisant pour le peuple.

guerre à la maison des Sforses que tous les désordres dicelluy estat, 29) en sorte que l'on peult bien congnoistre que la meilleure forteresse qu'ung prince sache avoir est n'estre malvolu du peuple. Car jafois qu'il ait les meilleures et plus fortes places du monde, si les subiectz luy portent hayne elles ne le peuvent saulver[254]. Car ilz trouveront toujours des estrangiers pour les secourir contre luy. 30) Et l'on n'a point veu qu'elles ayent porté ayde à aucun prince en nostre temps, sinon à la Contesse de Furly quand le conte Jerosme son mary fut occis par la fureur du peuple255 et fut le prouffict d'un sien chasteau de telle efficace pour l'heure qu'elle s'y retira et évita la fureur désordonnée des rebelles, jusques à ce que le secours de Milan fust venu pour la remettre en estat. Dautrepart le temps d'alors estoit tel, que les estrangiers n'eussent sceu secourir le peuple. 31) Touteffoys ce prouffict ne fut pas durable et ces chasteaux ne luy sceurent servir de rien quand César Borgia la vint assaillir, et que le peuple de long temps ennemy se revolta de rechief et se joignyt avec luy contre elle. 32) Parquoy il eust sans comparaison esté meilleur pour son mary et pour elle, qu'ilz n'eussent esté pour leur cruaulté malvoluz du peuple, que d'avoir des places imprenables. 33) Considérant doncques ces accidentz je loueray le prince qui fera des forteresses et celuy aussy qui n'en fera point, chascun selon la réputation qu'ilz sçaurons gaigner envers le monde et leur bon portement. Et par le contraire je blasmeray tous ceulx qui pour se fyer trop aux murailles tiendront peu de compte du peuple, et se feront hayr ou mespriser dicelluy.

Comment et par quelles actions un prince peut acquérir honneur et réputation envers ses hommes. Chapitre XXI

1) Il n'y a chose qui fasse tant priser et renommer ung prince, ny qui luy donne réputation d'estre grand envers les hommes que de faire grandes entreprinses et faire des gestes si notables que tout le monde en parle et les preigne pour exemple. 2) Nous avons en nostre temps Ferrand d'Arragon présent roy d'Hespaigne, qui se peult appeler quasi un nouveau prince. Car d'ung petit roy il s'est faict par gloire et re-

254. La lacune concerne ici la phrase « preso che gli hanno l'arme ».
255. Voir *supra*, note 4.

nommée le premier des chrestiens, et si vous considérez bien ses gestes vous le trouverez grand et admirable en toutes choses. 3) Sur le commencement de son règne il assaillit la Grenade, sur laquelle entreprinse il constitua le fondement de sa future puyssance. 4) Car premièrement, il feit celle guerre tout à son aise et sans doubte d'estre empesché, et tint le cueurs des barons de Castille occuppez contre les ennemyz, en sorte que pour l'occupation de la guerre ilz ne pensoient poinct à faire nouveauté ny révoltement contre luy, et cependant il acquéroit authorité et empire sur eulx qu'ilz ne s'appercevoient aucunement. Si nourrit aussy ses armées avec les deniers de l'Eglise et des peuples, et par la longue durée de celle guerre meit en ordre une gensdarmerie, qui depuys luy a donné grande réputation. 5) En oultre pour mieulx entreprendre grandes choses soubz l'umbre de la religion, il se tourna à une cruaulté pitoyable, et chassa les Marranes hors de tout son royaume, qui est ung exemple misérable et rare contenant en soy une grande piété meslée avec une extresme inhumanité[256]. 6) Si se couvrit de rechief de ce mesme manteau de vouloir augmenter la religion, et assaillit l'Affricque, depuys feit son entreprinse d'Italie en prenant le rouyaume de Naples, à la parfin[257] donna l'assault au royaume de France ; 7) et parainsy l'on veoit comme tousjours il a tyssu de l'une à l'autre choses tresgrandes, qui ont continuellement tenu les cueurs des subiectz en suspend et occuppez à attendre la fin dicelles[258]. 8) Et ses actions icy sont tellement filées l'une de l'autre que les hommes n'ont jamais eu loysir de se reposer et penser à luy donner aucune fascherie.

9) La seconde reigle qui doibt garder ung prince pour se faire grand et admirable, est donner de soy rares exemples touchant le gouvernement de sa ville ou cité, semblables à ceulx que l'on raconte de

256. Vintimille porte ici un véritable jugement. Peut-être les conflits entre catholiques et protestants qui troublaient la France l'avaient-ils rendu particulièrement sensible aux questions d'intolérance religieuse. Par ailleurs, en parlant de Ferdinand d'Aragon, il ne modifie pas le temps du verbe, alors que, quelques lignes plus loin, il escamote l'adverbe « ultimamente ».

257. Le traducteur remplace l'adverbe italien « ultimamente » par « parfin », il corrige une précision chronologique qui n'était plus d'actualité au moment où il traduisait.

258. Vintimille ne traduit pas « admirati », s'agit-il d'une lacune ou bien d'un oubli volontaire ?

Bernard de Milan, et prendre occasion sur quelcun qui aye commis quelque cas extraordinaire en bien ou en mal[259], et inventer quelque nouveau moyen de le guerdonner[260] ou punyr duquel on doibve longuement parler. 10) Et pour briefvement dire de se monstrer excellent sur tous aultres en tous ses faictz et dictz.

11) Tièrcement ung prince se fera grandement priser s'il se monstre vray amy et vray ennemy, et cela est quand il se déclaire estre pour ung et luy vouloir ayder de tout son pouvoir contre ung aultre. 12) Dont il se trouvera beaucoup mieulx d'ainsy faire que de demourer neutral et ne s'empescher es meslées de ses voisins. Car si deux de ses plus puyssants voisins rompent la guerre l'un à l'aultre, ou ilz sont de telle qualité que si l'un gaigne il soit aussy en dangier d'estre opprimé, ou ilz ne le sont pas. 13) En tous les deux cas il trouvera que c'est toujours son meilleur de favoriser l'un et faire avec luy société de guerre contre l'autre. Et quand au premier poinct, qui est de deux bien puyssants seigneurs, si tu faiz le fin mesnager et ne te veulx déclairer amy de l'un, quoy qu'il advièngne tu seras tousjours opprimé et prins comme proye de celuy qui sera victorieux au grand plaisir et contentement du vaincu. Surquoy il n'y aura ny raison ny excuse vallable, par laquelle tu puisses estre saulvé du vainqueur, ny aydé du vaincu. Car, celluy qui est victorieux, ne veult poinct d'amyz froidz et suspectz et qui ne luy donnent secours en ses adversitez. Pareillement celluy qui perd, n'a que faire de favoriser ceulx qui n'ont point voulu courir sa fortune et mettre la main à l'espée pour luy.

14) Anthiocus estant passé en Græce par la conduicte des Ætholes contre les Romains, envoya ses ambassadeurs aux Achées, qui estoient amyz des Romains, pour les requérir qu'ilz demourassent neutraux et ne s'entresmelassent en celle guerre, 15) dautrepart les Romains leur persuadoient de prendre les armes pour eulx tellement que l'affaire fut mys en délibération au conseil des Achées où, après que ceulx d'Anthiocus eurent assez longuement harengué et supplyé

259. Manque ici la traduction de l'expression « nella vita civile ». Il est vrai qu'auparavant Vintimille traduit « a' governi di dentro » par « touchant le gouvenement de sa ville ou cité », il évite donc la répétition. Cependant, par la même occasion, il s'épargne la difficulté d'avoir à rendre en français « vita civile », une expression polyvalente chez Machiavel, qui s'oppose à la vie militaire, mais qui peut être aussi synonyme de vie politique.
260. Ancien français : « donner une récompense ».

qu'ilz demourassent neutraux, le légat des Romains respondit en telle forme : « Quant à ce que la partie dict, qu'il seroit meilleur pour vous de ne vous entresmeler en ceste guerre, je vous respondz qu'il n'y a rien si dangereux, ny si inutile pour vous. Car si vous n'y entrez sans aucune grâce et sans aucune miséricorde du vaincu, vous serez proye de celluy qui sera victorieux ». 16) Par laquelle response on peult inférer, que celluy qui sera ennemy couvert de quelqung le requerra de la neutralité, et son amy luy persuadera franchement de prendre les armes. 17) Mais les princez qui sont irresoluz et n'ont bon conseil, soubz umbre de vouloir estre en paix, fuyr la despense et les dangiers présens, suyvent ordinairement ce party d'estre neutraux et le plus souvent ilz ruynent.

18) Mais quand ung prince se déclaire gaillardement à la faveur d'une part, si celluy que tu deffendz surmonte l'autre, combien qu'il devienne puyssant et que tu demoures à sa discrection, si est ce qu'il est obligé à toy et te doibt remercier comme amy, et l'on ne voit pas souvent que les hommes soient si deshonnestes et meschans, qu'avec si grand exemple d'ingratitude, ils voulsissent opprimer leurs alliez ; mesmes que les victoires ne sont jamais si grandes que le vainqueur ne doibve avoir esgard à ce qui se doibt faire par raison et justice. 19) Pareillement si celluy que tu défendz perd et est vaincu, il te reçoit et ayde de ce qu'il peult tellement que tu deviens compaignon d'une fortune qui peult renaistre et remonter en hault.

20) Et quant au second poinct, qui est quand deux seigneurs foibles ont guerre ensemble, et ne sont pas si puissans qu'après la victoire tu doibves avoir crainte d'estre opprimé du vainqueur, d'autant seras tu plus saige de prendre le party de l'ung, lequel gaignera infailliblement avec ton secours, en quoy si tu estois tant soit peu saige et cautelleux, tu t'y pourrois gouverner en telle sorte que le vaincu et le vainqueur demoureroient à ta discrétion. 21) Sur quoy on doibt bien noter qu'ung prince ne se doibt jamais adjoindre à ung plus puyssant que soy contre ung aultre, si par mésadventure il n'estoit contrainct par necessité. Car si celluy la gaigne, quoy qu'il luy ayt faict de service il demoure à sa discrétion, et tous les hommes doibvent sur toutes choses travailler à ne demourer à la discrétion daultruy. 22) Les Vénitiens s'allièrent aux Françoys qui faisoient la guerre au duc de Milan ; dont ilz eussent plus saigement faict à s'en passer : car leur ruyne résulta de là bien peu après la dicte guerre. 23) Mais si l'on ne peult éviter celle

nécessité, et qu'il soit contrainct d'entrer en champ de bataille bon gré maulgré, comme il advint aux florentins quand le pape et le roy d'Hespaigne assaillirent la Lombardie, alors le prince doibt adhérer à celluy qui luy semble le moins dangereux. 24) Combien que je veulx bien advertir tous seigneurs et estatz, qu'ilz ne pensent pas de pouvoir jamais prendre ung party net et clair et qui n'aist en soy quelque si […][261]. Car ilz sont tous doubteux, variables et pleins de dangier d'ung costé ou daultre, et l'on trouve par la congnoissance des choses mondaines que jamais l'on ne prend ung bien qu'il n'y ait aussy quelque mal, et que l'on évite jamais ung inconvenient que l'on ne retombe en ung aultre. Et la prudence de l'homme ne consiste sinon à congnoistre la qualité des inconveniens, et prendre le mauvais party pour bon[262].

25) Pour la quatrième reigle d'acquérir bruyt et réputation, ung prince doibt estre amateur des vertuz et honorer les hommes excellens chacun selon sa qualité, 26) et donner bon courage à ses subiectz de pouvoir exercer en repos leurs mestiers tant au labouraige qu'à la marchandise et tout autre vacation des hommes, à celle fin que l'ung ne laisse d'enrichir et garnir sa maison de plusieurs ornemens de pæur des larrons, et l'autre ne laisse d'ouvrir un traficque de pæur des tailles, 27) ains doibt mettre quelque pris et ordonner quelque guerdon à celluy qui vouldroit mettre en avant quelque chose prouffitable au commun, et qui fust à la gloire et ampliation de son estat. 28) Pour la cinquième et dernière reigle le prince doibt faire quelques beaux jeux, festes, spectacles, tournoyemens magnificques pour la récréation du peuple. Et à cause que toute cité est communément divisée en mestiers et confrairies et compagnies de parroisses[263], il se doibt quelques foix assembler avec eulx et se monstrer humain et magnificque et débonnaire. Touteffoys il convient quoy qu'il face et quoy qu'il dye, qu'il noublie pas à tenir ferme la majesté de sa dignité, sans laquelle il ne se pourra jamais bien gouverner et se monstrer grand en tout temps, en tout lieu, et en tous les accidentz qui luy puyssent survenir.

261. Le manuscrit comporte une lacune.
262. Contresens : « e prendere el men tristo per buono ». L'erreur s'explique par la tradition textuelle. En effet, aussi bien dans l'édition Blado que Giunta, le texte donné est : « prendere il modo tristo per buono ». Nous soulignons.
263. Cette adaptation de l'italien « in arte o in tribù », nous semble particulièrement bien trouvée et dénote une bonne connaissance de l'histoire des cités italiennes.

Des segrétaires et ministres d'un prince. Chapitre XXII[264]

1) Ce n'est pas chose de petite importance, pour le bien d'ung prince, que l'élection de ceulx dont ordinairement il se sert au ministère de sa maison[265] et de son estat. Lesquelz sont bons ou maulvais selon ce que leur prince est prudent ou non. 2) Car la première conjecture et jugement que l'on faict de la saigesse ou esprit d'un seigneur, est de veoir la qualité des hommes qui sont entour luy. Et s'ilz sont suffisans et fidelles, on peut toujours réputer que celluy qui a sceu congnoistre et maintenir telz serviteurs est saige et de bon esprit. Mais s'ilz sont aultres, alors on peult franchement juger qu'il est ignorant et lourdeault. Car la première faulte que faict ung homme est en l'élection des serviteurs.

3) Il n'y a aujourdhuy personne de ceulx, qui ont eu bonne congnoissance de messire Anthoine Venafry qui ne jugeast Pandolfo Petruccy prince de Siene estre homme tresprudent et de grand sçavoir, d'avoir ung tel homme à son service. 4) Et pource qu'il y a troys qualitez des entendemens humains : l'un entend le bien de soy mesme, l'autre l'entend quand on luy monstre, le tiers, qui est inutile, n'entend le bien ny de soy, ny avec la démonstration daultruy[266] : il fault juger que si ledict Pandolfo n'estoit au premier degré, qui est le plus excellent, qu'il fust au second, qui est bon. 5) Car quand ung homme a jugement de congnoistre le bien et le mal qu'on faict[267], jafois que de soy il n'aye l'invention des choses grandes, si congnoist il pourtant les bonnes œuvres et les mauvaises du ministre, et loue les unes, et corrige

264. Vintimille associe ici les deux traductions traditionnellement choisies pour le titre de ce chapitre, à savoir : « Des secrétaires d'un prince » ou « Des ministres des princes ».
265. Par cette longue périphrase destinée à traduire l'italien, « ministri » Vintimille restitue le sens étymologique de ce mot, du latin minister, serviteur, domestique.
266. Cette traduction de Vintimille conforte la proposition de Mario Martelli d'intégrer au texte italien de G. Inglese la proposition *da* devant le pronom *sé*, ce qui donnerait « il terzo non intende né da sé né da altri »dont le sens serait conforme à la version de notre traducteur. Mario MARTELLI, « Sette proposte per il testo del *Principe* », in *Interpres*, XVI, 1997 , [mai 1998], p. 184-203.
267. Manque : « o dice ».

les aultres, en sorte qu'il ne peult estre déceu, et les serviteurs sont bons par contraicte[268].

6) La reigle pour congnoistre la suffisance du ministre est[269] quand on voit ung serviteur penser plus à soy qu'à son maistre et qui en tous ses affaires cherche son prouffict, il fault incontinent juger qu'il ne sera jamais bon serviteur et duquel il ne se fauldra point fyer. 7) Car celluy qui a l'estat dung prince entre ses mains ne doibt jamais penser à soy, mais au seigneur, et ne luy remettre en mémoire[270] chose qui n'appartienne à luy. Bien est vray que le prince de son costé doibt penser au serviteur[271], et l'honorer de biens et richesses, et luy faire part des charges honorables et dignes de sa suffisance, à celle fin que beaucoup d'honneurs et de richesses données par le prince, soyent cause qu'il n'en souhaicte daultres, et les charges[272] luy fassent craindre les mutations et qu'il congnoisse ne se pouvoir maintenir sans luy. 8) Quand doncq les princes et ministres seront ainsy conformes chacun à faire son debvoir, ilz se pourront fier l'ung de l'aultre, autrement vous congnoistrez que la fin sera malheureuse ou pour l'ung ou pour l'autre.

Par quelz moyens'on doibt éviter le venin des flatteurs et des adulateurs. Chapitre XXIII

1) Je ne veult pas oublier à discourir sur ce point qui est de grand importance et où les princes font de tresgrandz erreurs : desquelz à peine se peuvent ilz sauver s'ilz ne sont merveilleusement saiges et congnois-

268. Italien : « […] et il ministro non può sperare d'ingannarlo e mantiensi buono ».
269. Italien : « Ma come uno principe possa conoscere el ministro, ci è questo modo che non falla mai […] ».
270. Contresens, comme le font remarquer J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, l'italien « ricordare » a ici le sens de faire des recommandations sur une chose » et non celui de « remettre en mémoire » (p. 472).
271. Manque : « per mantenerlo buono ».
272. G. Inglese souligne que « carichi » n'a pas le sens de « charges » mais bien celui de « reproches », le sens serait donc conforme à la traduction de J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini : « *en faisant de lui un de ses obligés parce qu'il lui donne sa part des honneurs et des reproches* afin qu'il voit qu'il ne peut exister sans lui et que les grands honneurs ne lui fassent pas désirer plus d'honneurs, *que les grandes richesses ne lui fassent désirer plus de richesses, que les grandes reproches lui fassent craindre les mutations* », (p. 473). Nous soulignons.

sans à l'élection des hommes. 2)[273] Car les hommes se plaisent tant à eulx mesmes, et sont si tresaffectionnez à favoriser leurs choses propres, et en telle sorte y sont aveuglez, qu'à peine se peuvent ilz garder de ceste peste, 3) et à s'en vouloir garder il y a danger que l'homme ne devienne vil et contemné. Car il n'y a aultre moyen de se garder des flateries, sinon de faire appertement congnoistre aux hommes qu'ilz n'offensent point le prince à luy dire la vérité, laquelle, si ung chascun peult librement luy déclairer, il deviendra incontinent commun ou vulgaire, et la révérence peu à peu s'admoindrira, en sorte que l'on ne tiendra plus compte de luy. 4) Parquoy un prince prudent doibt user d'un tiers moyen et eslire en son estat hommes saiges et excellens, ausquelz seulement il doibve donner liberté de luy dire la verité, et des affaires qu'il leur demandera et non daultres. Mais il doibt estre ung grand demandeur, et s'enquérir de leurs advis sur toutes matières, et leurs opinions entendues, délibérer luy mesmes ce qu'il seroit de faire. 5) Et avec ung chascun d'eulx se porter si familièrement, que daultant plus librement on parlera à luy, dautant on luy fera grand plaisir. Au demourant il ne fault qu'il donne audience à aucun aultre sur son gouvernement, ains qu'il suyve de ferme et obstiné propos les choses que par son conseil auroient esté délibérées et ordonées. 6) Celluy qui faict aultrement ou il tumbe en ruyne par croyre trop aux flatteurs, ou change souvent de pensée et est variable en ses affaires, qui le faict mespriser et désestimer du monde.

7) Pour exemple de cecy[274], Messire Luc chappellain de Maximilien, présent empereur, parlant de sa majesté me disoit quelque foys qu'il ne se conseilloit jamais avec personne d'aucune chose qu'il voulsist faire et touteffois qu'il ne mettoit jamais en effect aucune délibération à sa fantasie. 8) Ce qui provient à cause qu'il ne se gouverne point ainsy comme j'ay dict que doibt faire un prudent prince. Car l'empereur est homme secret et ne communicque ses secretz à homme du monde[275], ains aussy tost que ses fantasies commencent à estre congnues et descouvertes par ce qu'il les veult mettre en effect, ceulx

273. Manque : « E questi sono gli adulatori, de' quali le corte sono piene […] ».
274. Italien : « Io voglio a questo proposito addurre un esempio moderno […] », une fois de plus Vintimille supprime le renvoi au présent fondamental dans le texte de Machiavel.
275. Manque : « non ne piglia parere ».

qui sont à l'entour de luy contredisent à son opinion tellement que comme facile et humain ilz le font divertir de son propos. Dont pareillement il advient que ce qu'il bastit en ung jour, il destruict en l'autre, et l'on n'entend jamais ce qu'il entreprend de faire[276], et sur ces délibérations il est si variable que l'on ne peult y mectre aucun fondement.

9) Parquoy ung prince doibt demander conseil de tout, et faire ceste délibération quand il luy plaira, non pas au plaisir daultruy, ains fault qu'il oste la hardiesse à ung chascun de le conseiller d'aucune chose s'il ne le requiert, touttefoys, comme dict est, qu'il soit grand demandeur et patient auditeur de leurs opinions et qu'il se monstre couroussé contre ceulx qui auroient pæur ou honte de luy dire la vérité. 10) Et acause que plusieurs hommes estiment qu'ung certain prince aujourdhuy vivant[277] qui a réputation d'estre prudent soit ainsy estimé, non pas pour la bonté de sa nature, mais pour le bon conseil qu'il a entour luy, je veulx monstrer qu'en cela ilz s'abusent. 11) Car c'est une reigle généralement vraye qui n'a aucune exception : qu'ung prince qui de soy n'est saige et prudent ne peult estre bien conseillé. Si par fortune il ne trouvoit ung seul homme qui fust tresprudent et excellent en tout, auquel il se peult remettre et totallement se laisser gouverner par luy, 12) je ne diz pas qu'en ceste manière il ne peult estre bien conseillé et gouverné. Touttefois cela ne pourroit longuement durer : car ce gouverneur là en peu de temps le priveroit de son estat. 13) Mais si ces conseillers estoient beaucoup et tous saiges pour leur part, le prince qui se conseilleroit à eulx, et qui de soy ne fust saige, ne seroit jamais bien conseillé. Car d'un costé iceulx ne s'accorderont jamais en leurs advis, et de l'autre le prince ne les pourra accorder et ne pourra sur cela se resouldre. Car chascun des conseillers pensera à son propre et taschera de mectre en avant les choses à luy prouffitables : car à la vérité il n'est possible d'en trouver qui soient bons en tout et par tout, ains de jour en jour ilz empirent[278], si par quelque nécessité extraordinaire ils ne s'amendent, et le prince ignorant ne les pourra ny corriger

276. Manque : « si voglia ».
277. Cette précision n'apparaît pas dans le texte italien. Elle est donc d'autant plus surprenante que Machiavel semble plutôt se rapporter à un exemple théorique sans référence à un personnage vivant, ce qui nous semble confirmé par la proposition suivante.
278. La traduction est bien plus longue que le texte original. Le résultat n'est pas très heureux et le sens est beaucoup moins clair que dans la version italienne.

ny congnoistre. 14) Parquoy je concludz que tous les bons conseilz, de quelque part qu'ilz procèdent, naissent de la prudence du prince, et que la prudence du prince ne procède aucunement des bons conseilz.

Dont principallement il soit advenu que les princes d'Italie ont perdu leurs estaz. Chapitre XXIV

1) Or il est certain que si ung prince nouveau observoit les reigles dessus dictes[279], il sembleroit estre ancien, et seroit beaucoup plus asseuré et ferme en son estat que s'il estoit nay prince. 2) Pource que les hommes ont ordinairement plus d'esgard aux faictz d'un prince nouveau que d'ung héréditaire : et ses vertuz le font beaucoup plus aggréable et mieulx aymé et servy des hommes que ne faict l'ancienneté et longue succession de ses prédécesseurs. 3) Car les espritz humains s'estonnent plus des choses présentes que des passées, et s'ilz trouvent du bien en celluy qu'ilz voient tous les jours, ilz s'en content sans désirer aultruy et prennent sa protection de tout ce qui est en eulx, pourveu mesme que le prince ne défaille au demourant à se gouverner avec prudence. 4) En sorte qu'il aquerra double gloire, l'une d'avoir donné commencement à ung principat nouveau, l'autre de l'avoir aorné et fortifié de bonnes loix, bonnes armes, bons amys, et bons exemples de vertu, sicomme celluy doibt estre doublement déshonoré qui aura par sa sottise et lascheté mys en ruyne ung estat héréditaire et ancien.

5) Parquoy si quelcun vouloit considérer les seigneurs qui en Italie ont perdu leurs estatz de nostre mémoyre, tout premièrement il trouvera en eulx ung commun défaut de grande importance, qui est de n'avoir entretenu la discipline de guerre et l'exercice des armes, comme cy dessus nous avons discouru. Ceulx qui ont esté chassez de leurs estatz sont le duc de Milan, le roy de Naples et en après une infinité de princes de villes et chasteaux. Secondement il congnoistra que les ungz d'entre eulx ont eu le peuple ennemy, les aultres n'ont sceu s'asseurer des grandz, encor que le peuple leur fust favorable[280]. 6) Car

279. Manque : « prudentemente ».
280. Tout ce paragraphe est traduit de manière fort libre dans l'intention d'expliciter des allusions qui chez Machiavel sont rappelées par une simple référence aux avertissements qu'il a déjà énoncés. L'élément le plus surprenant de la traduction de Vintimille est sans doute l'italien « e altri », rendu par « en

sans quelcun de ses inconvenients icy, ordinairement les estatz ne se peuvent perdre et principallement s'ilz ont dequoy mectre une armée aux champs. 7) Philippe de Macedoyne, je ne diz pas du père d'Alexandre, mais de celluy qui fut vaincu par Titus Quintius, n'avoit pas grand estat au respect de la grandeur des Romains et de tout le demourant de la Græce qui luy faisoit la guerre. Touteffoys pource qu'il estoit homme de guerre, et qui d'une part sçavoit entretenir les peuples, d'autre s'asseurer subtilement des grandz, soubstint contre eulx la guerre par plusieurs années et combien qu'à la fin il aye perdu le domaine de quelque cité, ce nonobstant le royaume luy demoura.

8) Parquoy si noz princes ont perdu leurs estatz, il n'en fault accuser la fortune, mais qu'ilz en donnent la coulpe à eulx mesmes et à leur lascheté. Car pour n'avoir en temps de paix pensé aux mutations de la guerre, comme les hommes ordinairement durant le beau temps ne se soucyent de la tempeste, quand le mauvais temps et adversitez les surprindrent, ilz pensèrent à s'enfouyr, et non à se deffendre, se fyant seulement sus une vaine espérance, que les peuples faschez de l'insolence des vainqueurs, les deussent rappeler en estat. 9) Lequel party n'est bon sinon quand il n'y en a point daultres. Et c'estoit lourdement advisé à eux de laisser à y pourveoir de bons remèdes, soubz l'ombre de si légière espérance. Car l'on ne doibt jamais se laisser cheoir soubz espérance qu'un aultre nous reliève. 10) Laquelle espérance n'advient guères souvent, ou si elle advient ce ne peult estre avec ton asseureance, pource que telle défense est vile et deshonneste, et despendante daultruy : et n'y a défenses bonnes, certaines et durables, sinon celles qui dépendent de ta puissance et vertu.

après une infinité de princes de villes et chasteaux », qui non seulement explicite arbitrairement une bien vague affirmation, mais en outre introduit une rupture de construction à moins de sous-entendre la répétition du verbe « chassez ». Par ailleurs, le reproche adressé aux princes de ne pas avoir « entretenu une discipline de guerre, et l'exercice des armes », qui leur aurait permis de garder l'État, était tacitement rendu par Machiavel par l'exemple du duc de Milan et du roi de Naples, dont il avait rappelé les adversités respectivement au chapitre III, paragraphes 4 et 39.

De la puissance de fortune sur les choses mondaines et en quelle manière on luy doibt résister. Chapitre XXV

1) Il ne m'est pas incogneu que plusieurs ont eu et ont telle opinion que les choses mondaines sont tellement menées et gouvernées par Dieu et fortune que les hommes ne les peuvent avec toute leur prudence corriger ny amender, et qu'il n'y a aucun remède à y pourveoir. Dont ilz pourroient inférer que l'on ne se doibt soucyer d'aucun affaire, ains qu'il se fault laisser gouverner à l'adventure. 2) Laquelle opinion a esté crue et tenue pour vraye plus en nostre temps que jamais, à cause des grandes variations et changementz d'estatz que l'on a veu et veoit tous les jours, contre toute pensée humaine ; 3) à quoy presque mon esprit s'est incliné à croire, considérant quelque foys la qualité de ces volubilitez mondaines[281]. 4) Touteffoys puys qu'il est certain[282], que nostre libéral arbitre n'est pas anéanty, j'estime bien qu'il peult estre vray que la fortune soit maistresse de la moictié de noz actions, mais qu'elle nous en laisse gouverner l'autre moictié à nostre fantasie, ou peu moins. 5) Et je la compare à ung grand fleuve ruyneux, lequel parfoys va paisible, par foys se courrousse et desborde, et ce faisant il inonde les plaines, abbat les arbres, démolit les édifices, oste la terre d'ung lieu et la poulse en ung aultre, chascun fuyt, chascun court devant luy, chacun cède à sa fureur, sans le pouvoir empescher ou divertir. 6) Et jafoit qu'il soit tel et si violent, si n'est pas pourtant dict que les hommes, durant le beau temps, n'y puissent pourveoir et faire des rempartz et chaussées, pour le contraindre, s'il se desbordoit encor ung coup, d'aller tout par ung canal sans faire dommaige, ou pour le

281. Ajout de Vintimille.

282. Le « perché » que l'on trouve dans la phrase de Machiavel a le sens de *afin que*, *pour que* (« Nondimanco, perchè il nostro libero arbitrio non sia spento, iudico potere essere vero […] »). Ce que le penseur italien s'apprête à énoncer est l'hypothèse que la fortune puisse régir une partie de la vie des hommes lesquels, afin de préserver leur libre arbitre, doivent lui opposer la maîtrise de leurs actions. La traduction de Vintimille en revanche suppose que le libre arbitre appartienne définitivement aux hommes. Cette interprétation nous renvoie naturellement à la théologie morale traditionnelle pour laquelle le libre arbitre est la liberté accordée par Dieu aux individus de ne pas pécher tout en étant confrontés à la constante possibilité du péché. Le texte italien est en réalité beaucoup plus ambigu.

moins que son impetuosité ne divagueroit si librement par tout. 7) Pareillement il advient de la fortune, laquelle demonstre sa puissance là où il n'y a aucune vertu ordonnée pour résister, et est impétueuse et royde contre les lieux où elle sçait n'y avoir point de rempartz ou murailles pour la soustenir. 8) Or si vous considérez la qualité d'Italie, qui est le fond de telles variations, et où premièrement elles ont esté esmeues, vous verrez que c'est une campaigne plaine, sans aucune motte ni chaussée, et que si elle eust esté remparée d'une bien médiocre[283] vertu, comme l'Alemaigne, l'Hespaigne et la France, ce desbordement et inondation de fortune, n'eust faict les mutations si grandes, comme elle a faict, ou elle n'y seroit aucunement venue ; 9) et cecy me suffit quand à s'opposer en général à la fortune.

10) Mais pour venir au particulier, je diz que l'on veoit ung prince estre aujourdhuy bien heureux, demain malheureux sans congnoistre qu'il soit changé de nature ou qualité aucune. Laquelle chose provient[284], comme j'estime, des causes cy dessus au long discourues. C'est que le prince qui totallement s'appuye à la fortune tumbe en ruyne et se pert aussytost qu'elle se change. 11) J'estime aussy que celluy là est heureux, qui en ces manières de faire s'accorde avec la qualité du temps, et pareillement celluy malheureux duquel les faictz ne sont conformes à la variation du temps. 12) Car on veoit que les hommes procèdent tous en diverse manière, selon les instinctz de leur naturel pour parvenir à leur fin desirée, qui est devant les yeulx d'ung chascun gloire ou richesses, l'ung par doulceur, l'autre par force, l'ung par impetuosité et violence, l'autre par art et finesses, l'ung avec prudence, l'aultre par son contraire, et touttefoys par ces divers moyens chascun y parvient. 13) Daultre part on veoit deux hommes respectifz et procédans de doulceur en leurs affaires, dont l'ung parviendra à son but, l'aultre non : et pareillement deux hommes devenir esgallement heureux par contraires manières de faire, estant l'ung respectif et honteux, l'aultre impetueux et deshonté. Laquelle diversité de fortune ne procède d'ailleurs, sinon de la qualité du temps à laquelle les hommes

283. Italien : « s'ella fussi riparata da *conveniente* virtù ». Nous soulignons. « Médiocre » a ici le sens latin de *ordinaire*.
284. Manque : « prima ».

ne se peuvent conformer[285]. 14) Dont il advient que deux hommes par deux divers moyens sortissent ung mesme effect, et de deux procedans par ung mesme moyen l'ung se conduit à ce qu'il désire, l'autre non. 15) Et d'icy dépend aussy la diversité du bien pource que si à celluy qui se gouverne avec patience les temps et les humeurs des hommes se tournent en telle sorte que son gouvernement y soit fortable et convenant, il deviendra heureux, mais si les temps luy sont contraires indubitablement il sera malheureux, pource qu'il ne change manière de faire. 16) Mais je pense bien qu'il n'y a homme si prudent qui se puisse en tout et par tout accorder à cecy, et varier selon les temps, tant pource que les hommes ne peuvent fourvoyer de ce que par inclination de nature ilz ont accoustumé de suyvre, comme aussy pource qu'ilz ont veu prospérer ung homme procédant par une voye, de la quelle ilz n'ausent départir. 17) Et partant ung homme paisible et humain, quand il est temps de venir à l'impétuosité il ne le sçait faire, et n'est pas merveille s'il ruyne. Car s'il changeoit sa façon de faire selon que la fortune se change, la prosperité en son endroict ne se changeroit.

18) Pape Jule II en tous ses faictz procédoit avec une grande impetuosité et trouva le temps et les humeurs si convenans à sa manière de faire, qu'il vint à bout de toutes ses entreprinses. 19) Considérez la première guerre qu'il feit à Boulogne, durant la vie de messire Jehan Bentivole. 20) Les Vénitiens n'en estoient point contens, le roy d'Hespaigne s'en mocquoit, le roy de France n'en espéroit aucun bien[286], et touteffois esmeu de sa fiérete et ardeur naturelle, il se rua personnellement à celle expédition. 21) Laquelle commencée, il estonna le roy d'Hespaigne et les Vénitiens, les ungs de crainte, l'aultre de convoitise de recouvrer tout le royaume de Naples. Et daultre part il

285. Italien : « il che non nasce da altro, se non da la qualità de' tempi che si conformano, o no, col procedere loro ». Dans la traduction manque la négation « o no ». Cette omission change complètement le sens de cette réflexion capitale. Machiavel prend en compte deux possibilités : que la qualité des temps soit en accord avec les procédés des hommes ou pas. Dans le premier cas l'issue sera positive, mais pas dans le cas contraire. Cette interprétation de la réalité exclut l'intervention de la vertu et de la volonté. Le sens de la traduction semble renvoyer, en revanche, à l'incapacité de l'action humaine à éventuellement agir en harmonie avec les circonstances.

286. Italien : « aveva ragionamenti di tale impresa ».

tira à soy le roy de France, lequel voyant le pape esmeu et désirant avoir sa faveur pour rabaisser les Vénitiens, congneut qu'il ne pouvoit honnestement luy refuser ses gens sans manifestement l'injurier : 22) tellement que pape Jule meit à fin une entreprinse par impetuosité que jamais ung autre prince avec toute prudence humaine n'eust sceu faire. 23) Car s'il eust actendu à partir de Romme que ses délibérations eussent esté consultées et toutes aultres choses arrestées par conseil, comme ung aultre pape eust faict, jamais il ne fut parvenu à son entreprinse. Car le roy de France eust trouvé mille excuses pour ne luy donner ses gens et les aultres luy eussent faict pæur en mille sortes. 24) Je ne parleray point des autres actions qui furent toutes semblables et en toutes il fut heureux. Mais la briefveté de sa vie ne luy donna loysir de gouster le malheur que par la variation des temps luy pouvoit advenir. Car s'il fut venu ung temps auquel il est esté nécessaire de procéder avec respect, sa ruyne s'en fust ensuyvye et eust indubitablement esté malheureux, à cause qu'il n'eust jamais variez de sa coustume, à laquelle de nature il estoit subject.

25) Je concludz donc que à cause que la fortune est tousjours variable et dautrepart les hommes obstinez à suyvre leur manière de faire, ilz sont heureux quand ilz s'accordent ensemble, et malheureux quand ilz discordent. 26) Bien est vray que j'estime qu'il soit beaucoup meilleur d'estre impétueux que respectif, à cause que la fortune est comme une femme, qui veut estre[287] battue et poulsée pour estre dominée, 27) et l'on veoit communément qu'elle se laisse plus gaigner par les impétueux, que par ceulx qui procèdent froidement. Et à ceste cause, comme les femmes, est amye des jeunes, car ilz sont plus hardiz, plus fiers, et ardentz, et avec plus grande force la contraignent et dominent sur elle.

287. Italien : « la fortuna è donna et è necessario, volendola tenere sotto, batterla e urtarla ». La traduction attribue à la femme elle-même la volonté de se laisser dominer par la force. Ainsi, cette célèbre comparaison machiavélienne devient, sous la plume de Vintimille, encore plus fortement misogyne.

Conclusion du traicté avec une exhortation pour faire délivrer l'Italie des mains des barbares et estrangiers*[288]*. Chapitre XXVI

1) Considérant doncques toutes les reigles cy dessus discourues, et pensant en moy mesme si le temps présent pourroit point estre convenable pour récepvoir et honorer ung nouveau prince, et daultre part s'il y avoit assez de matière pour donner occasion à ung saige et vertueux homme d'introduyre quelque forme de principaulté, qui fust à son honneur et au prouffict de toute l'Italie, il me semble qu'il y a tant de choses qui luy porteroient ayde et faveur, qu'à peine seroit il possible de trouver occasion plus grande que le temps présent. 2) Car s'il advint quasi par fatale providence, comme j'ay dict, pour congnoistre la vertu de Moyse que le peuple d'Israel fust esclave en Ægipte, et pareillement pour veoir la grandeur de Cyrus il fallut que les Perses fussent oppressez de la tyrannie des Mèdes, et pour illustrer la vertu et industrie de Théseus que les Athéniens fussent dispertz et esgarez, 3) pour ceste mesme raison si l'on vouloit congnoistre la vertu d'ung esprit italien, il semble que par providence divine[289] l'Italie a esté conduicte à la malheurté des temps présens. Et qu'elle soit plus esclave que les Ebreux, plus serve que les Perses, plus dispersée et esgarée que les Athéniens, sans chef, sans ordre, battue, despouillée, saccagée et affligée et qu'elle aye supporté toute manière de ruyne et cruaulté.

4) Et jafoit que jusques à présent l'on aye vue quelque estincelle de grande vertu en aucun particulier, pour pouvoir juger que celluy là fust ordonné de Dieu pour la délivrance dicelle, touteffois au plus hault de ses entreprinses la fortune l'a reprouvé, 5) en sorte qu'elle est

288. « Exortatio ad capessendam Italiam in libertatemque a barbaris vindicandam », « Exhortation à prendre l'Italie et à la libérer des barbares ». La traduction littérale du titre de ce dernier chapitre aurait pu poser problème à un sujet du roi de France qui avait été si impliqué dans les guerres d'Italie. D'où la traduction de Vintimille où n'apparaît pas l'appel à la conquête, ou mieux à la reconquête, de l'Italie adressé à Laurent de Médicis. Mais surtout le mot « barbaris », qui incluait aussi les Français, est rendu par un couple synonymique où le deuxième élément estompe la violence du premier. Encore une fois le traducteur cherche à préserver la susceptibilité des Français.

289. Dans le texte italien, il n'y a aucune allusion à cette sorte de fatalité providentielle, mais bien au contraire Machiavel insiste sur une bien plus humaine idée de nécessité.

demourée sans vie, et ne faict qu'attendre quelque aultre, qui s'entremette de la guérir de ses playes, qui veuille donner ordre aux larcins et saccagementz de Lombardie, aux expilations et tailles du royaume de Naples et de la Toscane, et la veuille rendre saine et entière des playes qui sont de long temps apostumées[290]. 6) Or l'on veoit bien qu'elle prie Dieu qu'il luy donne secours et luy envoye quelque prince qui la délivre des cruaultés et insolences barbares, 7) mesmes qu'elle se demonstre encline et disposée à suyvre l'enseigne, pourveu qu'il y ait ung qui la preigne. 8) Au demourant il est plus que certain que la pauvre Italie ne peult présentement avoir espérance de salut sinon en vostre noble maison, et n'attend autre chose sinon qu'elle se face chef de ceste si juste entreprinse. Et ce pour cause que par vertu et fortune tout le monde vous veoit estre monté si hault et si favory de Dieu et de l'Église, de laquelle vostre maison tient à présent la principaulté, 9) que telle entreprinse ne vous sçauroit estre fort difficile, principallement si vous proposez pour exemple les faictz, et gestes de ceulx qui par cy devant ont esté nommez. Car combien que ces hommes soient rares et esmerveillables, touteffoys ilz furent hommes, et chascun d'eulx eut moindre occasion pour se monstrer vertueux que n'est la présente. Et leur entreprinse ne fut jamais plus raisonnable ny mieulx fondée que ceste cy, ny plus aysée à manier aussy, et Dieu ne leur estoit plus favorable qu'il est à vous et à vostre maison, 10) mesmes qu'en cecy il y a grande justice. Car la guerre est alors tresjuste quand elle est prinse par nécessité, et les armes sont alors pitoyablement maniées, quand il n'y a espoir sinon en icelles[291]. 11) La disposition des peuples est icy tresgrande et n'est pas possible, où la disposition des hommes est bonne, qu'il y ait difficulté à conduyre une entreprinse pourveu que vous ensuyviez les ordres de ceulx que j'ay proposé pour exemple. 12) Oultreplus Dieu vous a extraordinairement aorné de plusieurs grâces admirables, et vous a spécialmente envoyé des choses miraculeuses tellement que la mer, les nuées, l'air, et la terre se sont employez et se mesleront encores pour vous faire plus grand[292], 13) pourveu que vous vouliez faire le demourant et y mettre

290. Ancien français, « apostume » : tumeur purulente.
291. Dans le texte original cette phrase était en latin (Tite-Live, *Histoire romaine,* IX, 1).
292. Traduction très libre.

vostre vertu. Dieu ne veult pas tout faire pour ne priver nostre nature du franc arbitre qu'il nous a donné et de ce peu de gloire qui nous appartient.

14) Si ne sera pas aussy grand merveille, si aucun des dessus nommez n'a sceu faire ce que vostre noble maison fera, comme j'espère, et s'il semble qu'en toutes les revolutions d'Italie, et en tant de maniemens de guerres la vertu militaire soit totallement exstaincte. Car cecy provient à cause que les anciens ordres d'Italie n'estoient bons, et que aucun n'en a sceu inventer daultres plus duysables. 15) Il n'y a choses qui face tant d'honneur à ung homme qui sourd de nouveau, et se mect au monde, que les nouvelles loix et nouveaux ordres par luy inventez. Lesquelles choses le rendent révéré et admirable, si elles sont bien fondées et pleines de grandeur. 16) Laquelle aptitude d'introduyre toute forme de nouvelles loix est aujourdhuy plus en Italie qu'en lieu du monde. Davantage si vous considérez les particuliers membres dicelle, et pleust à Dieu qu'elle fust semblables aux chefz, capitaines et seigneurs[293]. 17) Considérez les combats singuliers, voyez les escarmouches de peu d'hommes, les expériences de vertu d'ung à ung, et vous congnoistrez combien les Italiens soient supérieurs à tous aultres de force, dextérité, art et subtilité, mais quand ilz font une armée ilz ne font rien qui vaille et sont inférieurs à tous les aultres[294]. 18) Laquelle chose provient de la lascheté et débilité des chefz et seigneurs. Car ceulx qui sçavent ne sont obeyz à cause que chascun s'estime sçavoir autant, ou plus que son compaignon, et pource aussy que jusques icy aucun ne s'est sceu eslever si hault par dessus les autres avec sa vertu ou fortune, qu'ilz ayent voulu se soubmettre à luy.

19) Au moyen de quoy en toutes les guerres qui se sont veues depuy vingt ans en ça, quand il y avoit une armée de tous Italiens elle n'a jamais faict aucune prouesse, ains monstré toute lascheté et couar-

293. Contresens : « Et in Italia non manca materia da introdurvi ogni forma : qui è virtù grande nelle membra, quando la non mancassi ne' capi. »

294. La traduction de Vintimille est bien plus véhémente et méprisante que l'affirmation de Machiavel : « Specchiatevi ne' duelli e ne' congressi de' pochi, quanto gli Italiani sieno superiori con le forze, con la destrezza, con lo ingegno ; ma quando si viene agli eserciti non compariscono. » Peut-on interpréter cela comme un mouvement d'orgueil ? Au paragraphe 18, le redoublement synonymique « lascheté et débilité » semble avoir le même sens, tout comme « lascheté et couardise » au paragraphe 19.

dise. Et de ce que je diz le Tare, Alexandrie, Capoue, Gennes, Vaylà, Boulogne, et Mestry lieux renommez seulement de leurs pertes et deffaictes, porteront bon tesmoignage.

20) Parquoy si vostre excellente maison veult imiter ces hommes admirables, qui par vertu ont affranchy leurs provinces, sur toutes choses il vous est nécessaire de vous pourveoir, comme vray fondement de toutes entreprinses, d'armes propres ; pource que l'on ne peult avoir meilleurs souldardz, ne plus fidelles et obéyssans, que ceulx qui sont de mesme province[295], et combien que chacun à part soy soit bon, si est ce que tous ensemble ilz deviendront meilleurs quand ilz se verront conduyre et régir par leur prince, et estre par icelluy honorez et entretenuz. 21) Et fault faire bonne et diligente eslite de telz souldardz, pour pouvoir avec une vertu italienne se défendre des estrangiers. 22) Et jafoit que communément l'on estime les gens de pied Souysses et les fanteries Hespaignolles estre invincibles, ce nonobstant en tous les deux il y a de la faulte, qui pourrait estre cause qu'une ordonnance mieulx bastye les pourroit surmonter et deffaire[296]. 23) Car les Hespaignolz ne valent rien contre les hommes d'armes, et les Souysses seroient deffaictz d'autres gens de pied qui fussent au combattre aussi obstinez comme eulx. Dont l' on a veu et verra par expérience que les Hespaignolz ne peuvent résister à une gensdarmerie francoyse, et que les Souysses sont deffaictz par une fanterie Hespaignolle. 24) Et combien que de ce dernier poinct nous en ayons veu entière expérience[297], si est qu'à la journée de Ravenne l'on en veit ung signe tresévident, quand les gens de pied Hespaignolz se joignirent à combattre contre les battaillons des Allemans, qui gardent le mesme ordre que les Souysses, ou les Hespaignolz avec leur dexterité et agilité de corps et avec l'ayde de leurs boucliers entrèrent dans les picques et deffaisoient les Allemans à leur aise, sans qu'ilz y sceussent donner remède tellement que si la gensdarmerie ne fust survenue il les eussent tous mys en pièces. 25) Parquoy congnoissant le deffault des deux, l'on peult ordonner une nouvelle fanterie laquelle puisse résister aux gens de cheval et puisse abbattre les gens de pied. Laquelle chose se pourroit faire, non pas à inventer des nouvelles armeures, mais à

295. Précision ajoutée par Vintimille et absente du texte-source.
296. Manque : « non solamente opporsi loro ».
297. Contresens.

changer les ordonnances des batailles et la discipline de guerre. Lesquelles donnent à ung nouveau prince honneur, gloire, réputation et grandeur.

26) Parquoy l'on ne doibt laisser eschapper une si belle occasion, à celle fin que l'Italie après si longs travaux voye appararoistre quelque autheur de sa délivrance[298]. 27) Je ne puys bonnement exprimer de quelle amour il seroit receu en toutes les provinces que par ces inundations de peuples estrangiers ont souffert tant de maulx et d'indignitez, avec quelle foys obstinée, quelle soif de vengeance, quelle pitié, quelles larmes il seroit obéyt et honoré. 28) Qui seroit la cité qui fermeroit les portes au devant de luy ? Quel peuple luy refuseroit obéyssance ? Qui seroit l'envieux qui s'opposerait à sa gloire ? Quel homme Italien luy plaindroit son service ? Brief il est incroyable comme ceste domination barbare soit dure et desplaisante à ung chascun. 29) Parquoy prenez hardiment ceste charge, et avec si hault couraige et si grande espérance de victoire comme l'on faict les justes entreprinses, à celle fin que soubz vostre enseigne ceste nation soit nobilitée, et soubz votre bon heur soit verifié ce beau dicton de Pétrarque en une sienne chanson :

Virtu contra il furore
Prenderà l'arme e fia 'l combatter corto,
Che l'antico valore
Nell'Italici cuor non è ancor morto.

Lequelz vers peuvent estre mys en francoys en la manière qui s'ensuit :

Contre fureur la vertu s'armera
Et leur combat long temps ne durera,
Car la valeur des effortz anciens
N'est anchor' morte es cueurs Italiens[299].

Fin du *Prince* de Nicolas Macchiavel
1546
Jacques de Vintimille

298. Italien : « che la Italia vegga dopo tanto tempo apparire uno suo redemptore ». J.-L. Fournel et J.C. Zancarini (p. 507), font remarquer que tout le chapitre est parcouru par le réseau sémantique de la « rédemption de l'Italie ». Vintimille ne traduit pas littéralement et efface ce choix emblématique de Machiavel d'inscrire le futur de l'Italie sous le signe d'un rachat providentiel.

299. « Vertu contre furie / Armes prendra et tost la deffendra, / Car es cueurs d'Italie / Vaillance antique est encore et sera », Jacques Gohory (p. 64).

ANNEXE

***Le Prince de Nicolas Machiavelli secrétaire et citoien de Florence traduit de l'Italien en François*, par Gaspard d'Auvergne, Poitiers, de l'Imprimerie d'Enguilbert le Marnef, 1553.**

A treshaut, tresillustre et puissant Prince James d'Ammilton, Duc de Chastelleraut, conte d'Araines, Tuteur unique de la Royne d'Escosse, Gouverneur, & seconde personne dudit royaume, Gaspard Dauvergne son treshumble advocat on duché de Chastelleraut, salut.

Il ne m'a semblé rien plus pertinent, Monseigneur, puis que la nécessité des grands affaires, que vous maniez au royaume d'Escosse nous tollist le bien de vous voir en ce païs nouvellement vostre, que vous tesmoigner par ce petit livre l'affectionnée obeïssance d'un de voz treshumbles officiers et subietz ; la volonté duquel sera d'autant estimée meilleure qu'il se met en devoir de complaire avant que d'estre cogneu, et que vostre commandement luy convie. Et encores que ce ne me soit point chose bien fort certaine ceste sorte de présent vous devoir estre agréable, comme à personnage occupé en continuelle expédition des armes, j'ay toutesffois asseuré mon élection : et jugement en cecy : sur la nourriture que vous faittes donner en ce païs à Messeigneurs voz enfans. Lesquelz estant si soigneusement entretenus en l'exercice des bonnes lettres, je n'ay peu penser que vous trouvassiez mauvais en autruy le labeur, qui retire à ce, dont vous désirez tant enrichir ceux de vostre tresillustre sang. Et me mettrois en peine de plus amples excuses pour couvrir ma témérité (s'aucune y a), sans la merveilleuse convenance qu'a ce petite œuvre d'estre présentée à vostre grandeur : tant pour le regard de vostre qualité de prince, dont ce livre prend son tiltre, qu'en considérant aussi la hauteur de vostre courage et excellente prouesse. Lesquelles vous ayans un coup peu acquérir des subietz en un endroit où vostre majesté n'estoit cogneue que par la seulle renommée, elles donnent assez à entendre ce qu'il en faut espérer es lieux, où elles se font cognoistre par leurs vertueux effetz. Aussi

trouverez vous que le naturel autheur du livre ne traitte d'autres propos que d'acquérir et garder le sien, en quoy il constitue entièrement la fin du prince qu'il nous veux proposer et depaindre n'ayant voulu suyvre en cela la tradition de ceux qui ont escrit pardavant luy sur semblable argument, lesquelz ont figuré en leurs escriz je ne sçay quelle perfection de prince non imitable à tous les humains pour la fragile condition de ceste nature. Où, au contraire, cestuy cy a voulu accomoder la forme de ses préceptes seulement à ce qui est subiet à l'expérience et la plus commune mode de faire dont les sages princes ont usé, prétendans, comme j'ay dit, conserver et augmenter leur dommaine ; estimant estre chose fort inepte monstrer un chemin par où l'on ne va point, pour laysser celuy qui est battu de tout le monde. Et quand tout sera bien examiné, encores que son langage semble estre un peu trop licentieux et n'avoir du tout suivi la plus vertueuse voye pour authoriser en quelques endroitz ce qui a apparence de vice, si n'en a-t-il peu parler autrement voulant obéir au naturel de son subiet et suivre les fins qu'il se propose. Car il est bien difficile, si ce n'est une faveur expresse de Dieu, que le prince puisse se maintenir et éviter les incovéniens où il est subiet entre tant de puissans et ambitieux voisins, entre tant de mauvais et infidelles subietz, s'il ne veut jamais lascher la bride à la sévérité des reigles de conscience. Et telle est la loy du monde, qui est naturellement vicieux, de n'y pouvoir longuement prospérer, mesme en ces souveraines dignitez, sans se sçavoir aider au besoing du vice pour, l'occasion cessée, retourner incontinent à la vertu. Ce que nous ont assez donné à entendre les saintz personnages et gens de Dieu du temps de la primitive église lesquelz cognoissans la qualité de ce monde, s'en voulurent du tout distraire pour mieux satisfaire au devoir de ceste integrité de vie évangélique à quoy ilz jugeoient la conversation des hommes et traittement d'affaires mondains estre du tout répugnans. Mais parautant que ceste opinion de se retirer ainsi de la compagnie des humains seroit merveilleusement pernicieuse, si elle estoit d'un chascun suyvie en son particulier. Il a esté besoing, puisque la nécessité naturelle nous contraint vivre les uns avec les autres, par une société politique approuvée des saintes lettres, inventer des loix pour le gouvernement de ces corps mistes, desquelles il s'en treuve presque autant de sortes qu'il y a eu de royaumes et de communautez. Elles ont pourtant toutes quelque raison fondée sur la semblance de la loy divine, différentes toutesfois dicelle en beaucoup de

choses, et de tant plus elles en approchent, d'autant les voudrois-je juger parfaittes. Car qui pourra mieux donner le moyen pour gouverner les créatures, que le créateur mesmes ? Lequel, tout ainsi qu'il a reservez à luy ses jugemens pour le regard de sa souveraineté comme secretz imperscrutables à ceux de sa facture, semblablement ne faut s'esbahir si la manière que les princes, lieutenans de Dieu en ce monde, tiennent à commander aux hommes, n'est le plus souvent entendue de leurs subietz et semble quelquefois exorbitante des loix communes et ordinaires. Dequoy je ne sçaurois rendre autre raison, sinon que je pense estre permis de Dieu quelque cas davantage aux rois, attendu la pesante charge qu'ilz ont de régir un corps composé de peuple infiny. Aquoy s'accorde fort ce commandement de l'apostre disant que nous ne laissions d'obéir à noz princes, encores qu'ilz ayent apparence d'estre mauvais et iniques. Dont il se pourroit taisiblement inférer, qu'il est parfois loisible à noz monarques extravaguer, selon les affaires, hors les bornes de la vertu, pour se faire raison de ce meschant et corrompu monde qui leur est subiet et le faisant leur puissance ne laisse point pourtant d'estre approuvée de Dieu. Qui est un paradoxe tant examiné et discouru par nostre autheur, et toutesfois si mal sonnant de première abordée, que j'ay estimé nécessaire vous user de ceste préface, pour rendre vostre majesté moins offensée à l'encontre de ce cru et nouveau discours, la lecture duquel j'espère ce néantmoins vous devoir estre plaisante, tant pour sa mode de procéder parcy devant non usitée d'autre semblable escrivain, que pour estre ses enseignemens entièrement accomodables au temps présent, en descouvrant les tromperies et meschancetez des hommes. Et outre cela, je me fuy bien osé asseurer que la traduction que j'en ay faitte d'italien en françois vous en sera plus agréable, la prenant comme un fruit venu et sorty d'un lieu approprié pour vostre service et où vous trouverez toute ma vie autant d'obéissance naturelle qu'à l'endroit des personnes qui la vous doivent de leur naissance.

Le Prince de Nicolas Machiavelle secretaire et citoyen de Florence, traduit de l'Italien en François par Guillaume Cappel, Paris, chez Charles Estienne Imprimeur du Roy, 1553.

Préface sur la traduction du *Prince* de Machiavelle,
à Monseigneur Bertrand Garde des Séaux de France.

Monseigneur, encores que le présent de ce livre soit autant petit à vostre grandeur comme grand à ma petitesse, d'autant que la façon qui est mienne mesme à mon jugement n'est pas fort ingénieuse, l'étoffe et la matière qui est dautruy combien qu'elle soit massive, si ne peut elle enrichir le trésor de vostre divin esprit toutesfois, se voulant eschapper quasi de mes mains en celles des autres, je ne pouvois en général choisir un plus honorable saufconduit, aussi ne devois-je en particulier lui adresser un plus favorable que vostre nom tant renommé. Duquel, si vous trouvez bon qu'il se soit avoué, je me sentiray avoir receu de vous le comble des bienfaits. Sinon, j'estime qu'il sera garenti par l'affection de faire veoir en chose legère la révérance que je veux pour mon devoir et dois pour vostre mérite vous porter en plus de conséquence. Maintenant je ne pense rien faire mal à propoz de relâcher un peu mon stile contrainct à la traduction sur la recommandation de l'autheur. J'ay tousjours eu ceste opinion, monseigneur, qu'il n'y avoit rien mieux séant à la nature de l'homme que vouloir, ny la fortune que pouvoir prouffiter aux autres, obligeant la communauté des hommes d'un lien plus fort que celui de nature. Quel grè donc devons nous sçavoir à ceux qui ont bien traitté par livres, comme boutiques de sagesse, les sciences qui nous apparentent de plus près à Dieu, faisant resouvenir l'esprit de son origine, sans lesquelles un homme souvent ne retient de soi que le nom et la figure, car elles nous font pratiquer la raison qui est marque de nostre excellence. Bref desquelles nostre vie reconnoist si peu qu'elle a de bon, soit pour la commodité de vivre, soit pour le plaisir, soit pour la nécessité qui est la plus forte partie, duquel dernier reng les sciences marchent devant les autres, à cause qu'elles frappent plus prez au but pour lequel Dieu a formé l'homme. Mais toutainsi que la fin est autre, ce que vous sçavez tresbien monsei-

gneur, pour qui nature a faict le pousse, la main et tout le corps nonobstant que l'un serve à l'autre. Pareillement l'intention est diverse pour laquelle un homme gouverne sagement ou sa personne seule, ou sa maison, ou sa ville. Si donc la fin plus ample et digne rend celuy qui la poursuit plus excellent, comme elle faict, j'estime que la politique le gaignera qui est le sommet de la philosophie laquelle est royne de nostre vie, qui comprent la fin des fins et qui juge de tous ceux qui sont en la vie active, que chacun suit comme la principalle, beaucoup mieux qu'eux-mesmes. Sans laquelle les autres sciences qui ne sont que damoiselles, ou ornemens de nostre grande Dame, seroient nulles ; aussi est-elle à leur égard, ce qu'est l'architecte et patron du navire envers les ouvriers et pilotes. Car le peuple ne pourroit jamais exercer ses vacations diligemment s'il est exposé ou en proie à l'ennemi, ou à la mutinerie de la commune, ou à la tirannie des plus gros. Au contraire la république estant tresbien menée par les magistratz, qui sont comme les âmes de son corps, et durant la guerre par armes et durant la paix par lois, qui sont ses deux principaux membres, toutes les sortes des personnes, toute la hiérarchie des estatz prouffite de bien en mieux et se conforme d'un exemple au maniment des affaires, et le maniment des affaires à cette grande providence divine sur le théâtre de l'univers. C'est elle qui a rassemblé les hommes de la vie brutale à la civile, pour communiquer ensemble non seulement en païs et seureté, mais en heur et félicité ; puisque l'homme de sa nature est compagnable tellement que celuy qui n'en tient est ou plus ou moins qu'un homme. L'excellence de laquelle gist en la difficulté ; car sur tous les animaux l'homme est le plus ingrat envers son gouverneur, de sorte que le propre des princes est de semer bonnes œuvres pour recueillir mauvais bruict. Mesme que cette science, si on la doit appeler science et non plustost une caballe qui se baille de main de père en filz, ne fut jamais inventée que par nécessité ou bien élargie du ciel à quelque divin esprit, comme l'effect de la puissance à quelque magnanime courage. Et parce que l'usage est tant nécessaire, la connoissance en est fort honneste. Toutesfois la plus part en ont escript plus pour la monstre que pour le prouffit souhaictant plus tost que descrivant une république. Que, s'ilz eussent raporté leurs escripts à ce qu'ilz imaginent de faire sans establir des gouvernemens desquelz ilz estoient seulz et seigneurs et subiectz, ilz eussent plus aquis de réputation entre les princes que de vaine admiration entre les sophistes, car ny leur éloquence ny tout le

sçavoir humain ne pourroit mettre en teste d'un prince qu'il consente à sa ruine, laquelle fust advenue si quelcun eust suivi leur institution entre tant qui ne la suivoient point. Mais nostre autheur Machiavelle applique tout à la manière de gouverner de son temps et de son païs qui est quasi le nostre, car le vray but d'un autheur et d'un seigneur politique, c'est de conserver et augmenter ses estatz, joint avec ce un entier et sain jugement, ne se laissant transporter en faveur de nations ou personnes : un bon moien de procéder, un stile propre à la matière, une connoissance des histoires, une expérience asseurée. Davantage il reprent les fautes hardiment, pourvoit sagement aux inconvéniens, recherche les causes de changemens ; somme il ne luy deffaut rien pour estre prince que la puissance et le nom de prince, si bien qu'il a quasi osté le moien de ses successeurs d'y rien adjouter ou diminuer et que ceux n'ont pas bonne opinion qui l'ont contraire à la sienne. Et combien que d'aucuns l'accusent de façonner un prince trop rigoureux, si me semblent-ilz trop rigoureux eux-mesmes, car on le peut excuser par l'exemple du bon médecin qui ne regarde pas tant au goust corrompu du malade qu'à la guérison et qui donne aux fâcheuses maladies médecines plus fortes. Ainsi, le prince comme le musicien, doit estendre la rigueur de sa justice pour faire un acord harmonieux avec la douceur de son humanité. Je ne respondray point à ceux qui le blasonnent de nulle religion, car j'estime que ceux-là déclarent leur opinion plustost qu'ils ne repreignent celle dautruy, veu qu'ilz mettent en avant une chose si énorme sans aucune occasion qu'on puisse apercevoir en ce livre. Au demourant, il a si bien traitté toutes les parties de la politique, qu'il s'est aquis desjà autant de louenge en toutes que tous les autres ensemble sur chacune. Des livres duquel toutesfois, au jugement d'un chacun, cestuy-ci est le mieux faict, tant pour estre le dernier composé que d'autant que le subject et forme de république en monarchie est la plus excellente. Ce que je puis prouver tant par anciennes authoritez accompagnées de raisons que par l'exemple de nostre France et de vous, monseigneur, qui estes garde et chef de la justice, tellement que la renommée se conformant à la vérité est telle, nul païs estre si bien policé que la France et la France mesme ne l'avoir jamais esté si bien que maintenant et ce par vostre moyen, monseigneur, qui confermez contre cela ceste sentence de Platon tant célébrée. Mais de voz loüenges, monseigneur, j'aime mieux me taire que les obscurcir par mon trop peu dire ne les pouvant seulement gros-

soyer. Au regard de moy, monseigneur, suivant l'oppinion de ceux qui conseillent d'apprendre les meilleures choses les premiers et le plustost qu'on peut, d'autant que nostre âge borné de trop court ne peut épuiser ceste grande mer de sciences dérivée en mille canaus, je me suis estudié quelque peu à la politique en laquelle si je me suis porté d'un zèle mieux fondé que reiglé, si ne puis-je croire le temps y estre mal employé. Toutesfois devant que d'escrire rien de mon invention j'ay bien voulu faire épreuve de mon stile en la traduction de ce livre, que je n'ay voulu laisser quasi aubein, entre les autres ses plus grans frères naturalisez de nostre langue ; lequel je vous supplie treshumblement de prendre en bonne part comme arre de moy, et de toute ma vie dédiée à vostre service, rasseurant que vous n'entretenez pas seulement les grans espritz, mais favorisez aussi les plus petitz, et par vostre bonté suppliez à leur deffaut.

***Le Prince de Nicolas Machiavel secrétaire et citoien florentin, traduit de l'Italien en François avec la vie de l'auteur mesme*, par Iaq. Gohory Parisien, chez Robert le Magnier, avec privilège du Roy, Paris, 1571.**

A l'illustre Seigneur Don Jan Francisque Carafe
Duc d'Arian et comte de Mariglian

Ce n'est pas, Duc illustre, la seule grandeur de vostre nom et maison de Carafe entre les plus nobles et anciennes du rouyaume de Naples, qui m'a principalement rengé à la dévotion de vous dédier mon service. Mais votre excellente vertu accompaignée de l'amour des plus louables sciences, mesmement des mathématiques, lesquelles jadis les roys, Ptolomée en Égypte et Alphonce en Arragon, n'ont pas dédaigner de transmettre de leur propre main à la postérité. J'ay bien conneu par notre histoire françoise comme voz ancêtres s'offrirent entre les premiers seigneurs du païs à notre roy Charles VIII en sa conqueste de Naples, faitte par luy, comme dit icy notre auteur, *col gesso*, c'est à dire avec la croye, marquant ses fourriers les villes par l'Italie sans résistence. Ce qu'un certain traducteur y ha exposé ignoramment : avec le bouclier sans l'espée. J'ay aussi entendu un votre bisayeul nommé par P. Iovius, Alberic Carafe, avoir esté depuis fort bienvoulu de notre roy Louis XII estant à Milan, duquel il obtint lettres par son mérite pleines de plusieurs grandes promesses de recompense. Je ne supprimeray l'affection pareille du tressainct et tresdocte P. P. Carafe à cette couronne de France, nonobstant le mauvais gouvernement de ses nepveux, qu'il chastia sitost qu'il vint à sa connoissance. Cela m'oblige en général pour le zèle envers ma patrie à vous servir et honorer, mais votre courtoisie et débonnaireté spécialemment pour l'honneur que vous m'havez fait de votre communication familière. Cecy m'a incité à vous en rendre ce premier tesmoignage par le livre du *Prince* de Machiavel sortant nouvellement de ma main, restitué en son entier comme tout autre, suivant l'opinion d'Hermolaus Barbarus, discutée en un banquet philosophal, sur la résolution des juréconsultes d'y considérer le changement réel de la matière pour diversifier la chose par vraye raison de phisique, telle qu'elle se trouve-

ra en la traduction de l'euvre présente, non seulement selon les loix, la mutation de la façon, de la nef ou de l'édifice pour estre censez autres et divers, *etiam si ex iisdem tabulis, ex iisdem tignis et fragmentis refecta essent* non pas, *cementis*, comme on lit en ce passage. J'y ay pareillement ajoutée la vie de Machiavel, recueillie diligemment des toutes ses euvres, et vous ay adroissé à bon droit le traité du *Prince* comme à Duc et comte que vous estes, doué ensemble des qualitez et grâces dignes de principauté. Il touche encore icy nommeement, entre autres maisons illustres, celle de Sansevérin, dont estoit le bon Duc de Somme naguère décédé en notre France, votre bon parent, qui m'a esté l'occasion de l'heur de votre première veüe pour la composition de l'épitaphe au monument que luy vouliez ériger. Je ne m'estandray icy plus amplement à déduire les loüanges de nostre Machiavel assez loüé par ses euvres à la manière que Térence conseille, *ornare munus verbis quantum poteris*, sinon à dire franchement qu'il me semble havoir beaucoup plus fait à nous descrire les secrets du microcosme, ainsi appelé l'*homme* par les sages anciens, en ses humeurs divers, en toutes ses passions et fantaisies, surnommé par Lactance l'opifice des Dieux, que Pline n'ha fait en son *Histoire naturelle* de tout le grand monde. Car l'homme par ce don de raison, que blasonne Horace *divinæ particulam auræ*, tient tant de subtilité qu'il frustre les influences celestes dominantes sur tout le globe inférieur, par son arbitre, garny de liberté, frustre l'art physiognomique de laquelle j'ay un livre antique attribué à Aristote commenté par un arabe, suivant le proverbe *fronti nulla fides*. Voire est escrit que le sage domine sur les astres. Or, de tous les auteurs que j'ay veu en diverses langues, j'estime qu'il ne s'en trouvera point qui ayt basty comme un art de l'anatomie intérieur des meurs humaines ; ains qu'il vous apparoistra, Monseigneur, et à tous ceux qui par vostre moyen joüiront de la lecture de ces livres. Vray est qu'il les faut manier avec discrétion comme euvres totalement fondées sur la sapience humaine, quoy que quelqu'un ayt osé bien hardiment affermer le contraire. Au surplus j'y ay inséré mon nom pour l'avis qu'on m'a donné d'un qui c'estoit ces jours cy voulu approprié les *Discours* du mesme auteur que je ay long temps a traduit. Si je le puis savoir certainement *imponam*, avec Martial, *plagiario pudorem*. Or, l'y avois-je différé de mettre par deffiance de mes forces jusques à plus grande suffisance et pour la distraction que j'avois en les faisant de voyages ou autres affaires, ny pouvant encore employer tout ce que j'avois d'esperit et industrie. En

quoi me sembloit, comme à Cicéron en chacune cause qu'il plaidoit, aussi en chacun livre qui sortoit de ma main en lumière qu'il y alloit tousjours de ma réputation, joint que j'y traitois aucunefois des sujets légers, au regard de mes estudes plus sérieux, dont je craignois encourir le blasme de mes parens constitués en grande dignité et d'autres graves personnages, ausquels il m'estoit raisonnable de rendre compte de mes actions, et y redouter le jugement. Finalement je suis résolu, comme Cicéron fit une énumération de ses euvres à l'entrée de son livre de la divination et Virgile au commencement de son *Énéide*, de nommer désormais les miens pour éviter l'usurpation qui me frauderoit de ce fruict des labeurs ingénieux qui est la gloire et recommandation honneste.